ANNUAIRE

DE

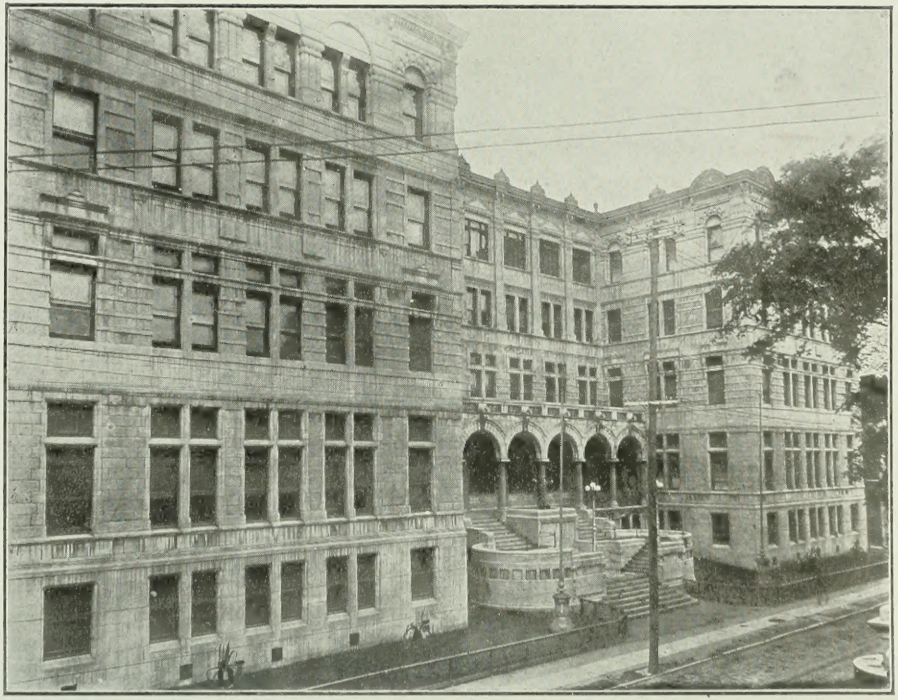
L'UNIVERSITÉ LAVAL

MONTRÉAL

ANNÉE ACADÉMIQUE 1911-1912

MONTREAL
ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
419 et 421, rue Saint-Paul

1911



Université Laval à Montréal.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ LAVAL

MONTRÉAL

ANNÉE ACADÉMIQUE 1911-1912

MONTREAL
ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
419 et 421, rue Saint-Paul

1911

1911

SEPTEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

1912

JANVIER

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

MARS

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOUT

Di.	Lu.	Ma.	Me.	Je.	Ve.	Sa.
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Calendrier de l'année académique 1911-1912

SEPTEMBRE 1911

1 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
4 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
5 Mardi	Ouverture des cours à la Faculté de Droit.
7 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
11 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
14 Jeudi	Ouverture des cours à l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
20 Mercredi	Rentrée du Grand-Séminaire.
21 Jeudi	Ouverture de la retraite annuelle du Grand-Séminaire.
24 DIMANCHE	Reprise de la Messe universitaire à Notre-Dame-de-Lourdes, à 8.30 heures.
25 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. Ouverture des cours à l'Ecole de Pharmacie.
28 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
29 Vendredi	Ouverture des cours à la Faculté de Théologie.

OCTOBRE 1911

2 Lundi	Ouverture des cours à l'Ecole Polytechnique. Ouverture des cours à la Faculté de Médecine. Ouverture des cours à l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
3 Mardi	Ouverture des cours à l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
4 Mercredi	Messe du Saint-Esprit à la Cathédrale à 9 hrs. Ouverture solennelle de l'année académique dans la salle des Promotions, à 8.15 heures du soir.
5 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
6 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
8 DIMANCHE	Ouverture des cours de Religion à la Messe universitaire.
9 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
18 Mercredi	**Fête de saint Luc, patron de la Faculté de Médecine.**
25 MERCREDI	Réunion du Comité Exécutif. Assemblée du Bureau des Gouverneurs. — Elections.
26 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
30 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

NOVEMBRE 1911

1 MERCREDI	**Toussaint.** — **Congé universitaire.**
2 Jeudi	Commémoration des Défunts. — **Congé universitaire.** Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
3 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
6 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
8 MERCREDI	Assemblée de la Corporation des Administrateurs — Elections. Ouverture des conférences publiques. —Conférence de Littérature Française.
13 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Ouverture du cours didactique de Littérature Française.
15 Mercredi	Ouverture des conférences publiques sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
20 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
21 Mardi	**Présentation de la Bienheureuse Vierge Marie. Fête patronale du Grand-Séminaire.**
22 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
27 Lundi	9me anniversaire de la mort de M. l'abbé Colin, p. s. s., bienfaiteur insigne de l'Université. Cours de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
29 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
30 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

DECEMBRE 1911

1 Vendredi	**Fête de saint Eloi, patron de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.** Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
3 DIMANCHE	**1er Dimanche de l'Avent.** Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine.
4 Lundi	Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
6 Mercredi	**Fête de saint Nicolas, patron de l'Ecole de Pharmacie Laval.** Conférence de Littérature Française.
7 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
8 VENDREDI	**Immaculée Conception. — Fête patronale de l'Université, et de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.** Messe solennelle à la Cathédrale, à 10 heures. —Sermon.
10 DIMANCHE	**2me Dimanche de l'Avent.** Réunion du Comité Exécutif.
11 Lundi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
13 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
17 DIMANCHE	**3me Dimanche de l'Avent.**
18 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. Cours didactique de Littérature Française.
20 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
22 VENDREDI	**Ouverture des vacances de Noël dans les Facultés et les Ecoles.**
23 Samedi	Ordination générale au Grand-Séminaire.
24 DIMANCHE	**4me Dimanche de l'Avent.**
25 LUNDI	**Noël.**
27 Mercredi	Fête de saint Jean, apôtre, célébrée solennellement au Grand-Séminaire.
28 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

JANVIER 1912

1 DIMANCHE	**Circoncision.**
2 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
4 JEUDI	**Fête de saint Robert, patron de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.** Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
5 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
6 SAMEDI	**Epiphanie.**
8 Lundi	Reprise des cours aux Facultés et aux Ecoles. Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
10 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art.
15 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
17 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
22 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
24 Mercredi	Conférence sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Examen du premier semestre à la Faculté de Théologie.
25 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
29 Lundi	Cours didactique de Littérature Française. Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
31 Mercredi	Conférence de Littérature Française.

FEVRIER 1912

1 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
2 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
4 DIMANCHE	**Septuagésime.**
5 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
7 Mercredi	Ouverture des conférences de Droit Public de l'Eglise.
11 DIMANCHE	**Sexagésime.**
12 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
14 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
17 SAMEDI	**Vacances des Jours Gras dans les Facultés et les Ecoles.**
18 DIMANCHE	**Quinquagésime.**
21 Mercredi	**Cendres.**
22 Jeudi	Reprise des cours aux Facultés et aux Ecoles.
25 DIMANCHE	**1er Dimanche du Carême.**
26 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. Cours didactique de Littérature Française.
28 Mercredi	Conférence de Droit Public de l'Eglise.
29 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

MARS 1912

1 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
3 DIMANCHE	**2me Dimanche du Carême.**
4 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
6 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
7 Jeudi	**Fête de saint Thomas d'Aquin.**—Séances solennelles d'argumentations scolastiques à la Faculté de Théologie. Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
10 DIMANCHE	**3me Dimanche du Carême.**
11 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire. Cours didactique de Littérature Française.
13 Mercredi	Conférence de Droit Public de l'Eglise.
17 DIMANCHE	**4me Dimanche du Carême.**
18 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
20 Mercredi	Ouverture de la retraite préparatoire à la communion pascale. Sermon et bénédiction du Saint-Sacrement, à 7.30 heures du soir.
24 DIMANCHE	**Passion.** — Clôture de la retraite. Messe, allocution, communion, à 8 heures.
25 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka. Cours didactique de Littérature Française.
27 Mercredi	Conférence de Littérature Française.
28 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
31 DIMANCHE	**Les Rameaux.**

AVRIL 1912

1 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique. Cours didactique de Littérature Française.
3 Mercredi	**Vacances de Pâques aux Facultés et aux Ecoles.**
4 Jeudi	**Jeudi-Saint.**
5 Vendredi	**Vendredi-Saint.**
6 Samedi	**Samedi-Saint.**
7 DIMANCHE	**Pâques.**
8 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
11 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
12 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
14 DIMANCHE	**Quasimodo.**
15 Lundi	Reprise des cours aux Facultés et aux Ecoles. Cours didactique de Littérature Française.
17 Mercredi	Conférence de Droit Public de l'Eglise.
22 Lundi	Cours didactique de Littérature Française.
24 MERCREDI	Assemblée du Bureau des Gouverneurs. — Nominations. Conférence de Littérature Française.
25 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
27 Samedi	Examen écrit au cours de Littérature Française.
29 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
30 Mardi	Examen oral au cours de Littérature Française.

MAI 1912

1 MERCREDI	Assemblée de la Corporation des Administrateurs. — Nominations. **Clôture des conférences publiques et des cours de Littérature Française.**
2 **Jeudi**	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
3 **Vendredi**	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
5 **DIMANCHE**	Pèlerinage à Notre-Dame de Bonsecours, à 8.30 heures du matin.
6 **Lundi**	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
13 **Lundi**	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
15 MERCREDI	Anniversaire de l'institution canonique de l'Université Laval, 1876. **Fête de saint Isidore, patron de l'Institut Agricole d'Oka.**
16 **Jeudi**	**Ascension.**
19 **DIMANCHE**	**Fête de saint Yves, patron de la Faculté de Droit.**
26 **DIMANCHE**	**Pentecôte.**
27 **Lundi**	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
30 **Jeudi**	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

JUIN 1912

1 Samedi	Ordination générale au Grand-Séminaire.
2 DIMANCHE	**Trinité.**
3 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
6 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
7 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
10 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
12 Mercredi	Examen du second semestre dans la Faculté de Théologie.
19 Mercredi	Examen de licence à la Faculté de Théologie.
24 LUNDI	**Fête de saint Jean-Baptiste, patron des Canadiens-Français.** Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
27 Jeudi	Sortie du Grand-Séminaire. Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
29 Samedi	Fête des saints apôtres Pierre et Paul.
30 DIMANCHE	Commémoration de saint Paul. — Fête patronale de Sa Grandeur Mgr le vice-chancelier.

JUILLET 1912

1 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
4 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire. Réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Pharmacie Laval.
5 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
8 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
25 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.
29 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.

AOUT 1912

1 Jeudi	Anniversaire de l'élection de Pie X. Réunion du Conseil de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.
2 Vendredi	Réunion du Conseil de la Faculté de Droit.
5 Lundi	Réunion du Conseil de la Faculté de Médecine. Réunion de la Corporation de l'Ecole Polytechnique.
9 Vendredi	8me anniversaire du couronnement de Pie X.
12 Lundi	Réunion du Comité Exécutif. Réunion du Conseil de l'Ecole de Chirurgie Dentaire.
15 JEUDI	**Assomption de la Très Sainte Vierge.**
26 Lundi	Réunion du Conseil de l'Institut Agricole d'Oka.
29 Jeudi	Réunion du Conseil de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles.

L'UNIVERSITE LAVAL

MONTREAL

L'Université Laval a été fondée à Québec, en 1852, par le Séminaire de cette ville, qui lui donna le nom de son fondateur, Mgr François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. Les directeurs de cette maison obtinrent alors de S. M. Victoria 1re une charte qui, en confirmant les droits et les privilèges qu'ils avaient possédés jusque-là, leur conférait en plus les droits et privilèges d'université, pour l'instruction de la jeunesse dans les études secondaires et professionnelles.

En 1876, à la suite d'une demande de Mgr Bourget, évêque de Montréal, pour obtenir une université catholique dans sa ville épiscopale, la Sacrée Congrégation de la Propagande enjoignit à l'Université Laval d'établir une succursale à Montréal, pour y donner le même enseignement qu'à Québec. Cet enseignement fut inauguré en 1878, dans les Facultés de Théologie et de Droit; en 1879 dans la Faculté, de Médecine; et en 1887, dans la Faculté des Arts. En vertu de la constitution apostolique *Jam dudum*, du 2 février 1889, la succursale est aujourd'hui pratiquement indépendante de la maison de Québec. Elle reçoit ses grades du conseil universitaire de Québec; mais elle possède une administration locale complète.

Elle comprend quatre Facultés, celles de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts; et huit Ecoles agrégées ou affiliées, l'Ecole Polytechnique, l'Ecole de Médecine Com-

parée et de Science Vétérinaire de Montréal, l'Ecole de Chirurgie Dentaire, l'Ecole de Pharmacie Laval, l'Institut Agricole d'Oka, l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles, l'Institut des Frères Maristes et l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne. L'enseignement se donne en français dans toutes ces sections, sauf dans celle de Théologie où il se donne en latin.

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs grades à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont ouvert un collège pour les étudiants canadiens.

Les Facultés de Droit et de Médecine sont installées dans l'édifice de la rue Saint-Denis. Elles y ont de vastes salles de cours et des bibliothèques sectionnelles. La Faculté de Médecine y possède en outre un amphithéâtre et une salle de dissection et des laboratoires pour la chimie, l'histologie, la bactériologie, l'électricité médicale, etc.

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal*, fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria, de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses degrés jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps.

La Faculté des Arts n'a pas encore atteint son plein développement. Comme l'enseignement scientifique et littéraire qui fait l'objet ordinaire des cours de cette Faculté dans les universités anglaises, est donné dans cette province à la jeunesse catholique par les collèges et les petits-séminaires classiques affiliés à l'Université Laval, où les élèves obtiennent les grades de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas à l'Université même.

Trois cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le cours de Littérature Française, fondé en 1898, par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second cours a pour objet le Droit Public de l'Eglise, et le troisième, l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, font un cours régulier dans les collèges affiliés à l'Université, ou sont appelés occasionnellement à donner quelques conférences publiques à l'Université.

La Faculté des Arts vient encore d'étendre son action. Depuis quelques années déjà, elle encourage et contrôle effectivement l'instruction classique donnée aux jeunes filles dans l'Ecole d'Enseignement Supérieur dirigée par les Dames de la Congrégation. Et tout récemment, elle a organisé dans certaines congrégations de Frères un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne français. Sa bibliothèque d'étude, tenue au courant des meilleures publications par des apports annuels considérables, contribue aussi largement au développement intellectuel des étudiants et du public en général. Une revue très

appréciée que dirige un groupe de professeurs universitaires, concourt au même but.

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et pourvue en 1908 d'un département d'architecture, est aussi annexée depuis 1887 à la Faculté des Arts. Cette Ecole, généreusement subventionnée par le gouvernement provincial et les principaux chemins de fer du Dominion, correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc. L'Ecole Polytechnique est installée dans de vastes édifices spéciaux adaptés à ses besoins et où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le grade final est celui de docteur en médecine vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques, qui se donnent à l'infirmerie de l'Ecole, rue Craig-Est. L'Ecole possède à l'Université une belle salle de cours, un intéressant musée pathologique, un laboratoire de bactériologie, un laboratoire de chimie, etc. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peu-

vent leur rendre les médecins vétérinaires possédant bien leur art.

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec au mois de mai de la même année. Cette Ecole destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, a débuté livrée à ses propres ressources et appuyée sur le seul dévouement de ses professeurs. Chaque année des élèves européens y viennent suivre les cours.

L'enseignement couvre une période de quatre années, et le grade final est celui de " docteur en chirurgie dentaire".

Les cours théoriques, les cliniques et les démonstrations se donnent dans un immeuble provisoire, appartenant à l'Université, à l'angle des rues Saint-Hubert et DeMontigny. A ce dernier endroit se trouve aussi une magnifique salle d'opération avec chaises de dentistes et laboratoires bien outillés.

L'infirmerie est ouverte tous les jours de 9 heures à midi : et les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

L'Ecole de Pharmacie Laval, constituée en Corporation par une loi spéciale de la législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année ; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les cours sont donnés dans l'édifice même de l'Université, du commencement d'octobre aux premiers jours d'avril.

L'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval le 26 mars 1908. En fait, il existait déjà depuis plusieurs années: son fonctionnement régulier datant du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial. Sous un nom plus modeste—Ecole d'Agriculture—cette institution remportait des succès de plus en plus marqués, quand, pendant l'hiver de 1907, elle se transforma foncièrement, au double point de vue d'une installation matérielle plus moderne et d'un programme d'études plus étendu — surtout sous le rapport scientifique.

Outre un cours préparatoire d'une année, l'Institut donne un cours de trois années aboutissant seul aux grades académiques. Un enseignement spécial, qui comprend plusieurs *cours abrégés*, y est organisé en faveur des personnes, adultes ou jeunes, empêchées d'embrasser dans toute leur étendue les programmes réguliers.

L'Institut est largement pourvu de bibliothèques, de musées et de laboratoires.

Il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, pour les avantages pratiques et les facilités de la formation professionnelle à offrir aux élèves, rien de comparable aux dix-huit cents acres de terre qui forment la célèbre exploitation agricole de la Trappe d'Oka.

L'Institut Agricole d'Oka est situé sur le lac des Deux-Montagnes, à dix lieues environ de Montréal.

Au mois de septembre 1908, le Conseil Universitaire affiliait à l'Université l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles et l'inauguration de cette Ecole a eu lieu solennellement le 8 octobre.

Le but de cette fondation est de répondre aux exigences des temps actuels. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines, remarque bien vite le courant qui pousse les femmes vers l'acquisition de connaissances intellectuelles plus étendues. Ce désir de s'instruire est légitime, mais encore est-il besoin qu'il soit bien dirigé.

C'est en 1909 que fut fondé, avec des règlements spéciaux et des programmes très étendus, le cours d'enseignement secondaire moderne dont nous parlions plus haut. Jusqu'ici le bénéfice de cette organisation universitaire est destiné uniquement aux Frères déjà pourvus d'un brevet de capacité du degré primaire supérieur, et appartenant à une Congrégation enseignante affiliée à l'Université.

L'Institut des Frères Maristes fut le premier à vouloir jouir des avantages de cette création nouvelle, et il obtenait son affiliation le 15 décembre 1909.

Les Frères de l'Instruction chrétienne, du diocèse de Montréal comme leurs devanciers, et les Frères de la Croix de Jésus, du diocèse de Rimouski, s'empressèrent de marcher sur leurs pas.

L'Université est heureuse d'avoir inauguré ce mouvement de progrès, qui aura sans doute des conséquences très grandes pour l'avenir de l'enseignement congréganiste dans la province de Québec et dans tout le Canada.

Toutes ces facultés et ces écoles jouissent d'une grande liberté d'initiative et d'action en ce qui concerne l'organisation de leurs études et leur régie interne.

L'archevêque de Montréal, en qualité de vice-chancelier, contrôle la nomination et la destitution des professeurs, et exerce une haute surveillance sur la doctrine et la discipline.

Il est de droit président de la Corporation des Administrateurs qui a la propriété de l'Université et gère ses finances. Les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Montréal, des délégués de tous les collèges et petits-séminaires affiliés de la même province, des délégués des facultés et de leurs anciens gradués, siègent aussi dans cette corporation, qui exerce ordinairement son action par un Bureau de Gouverneurs, composé de personnalités éminentes de la finance et des professions libérales.

Un vice-recteur ecclésiastique, choisi par NN. SS. les évêques de la province de Montréal, représente, pour la discipline et l'administration générale, le Conseil Universitaire, la Corporation des Administrateurs et le Bureau des Gouverneurs : un Comité Exécutif de quatre membres, délégué par ce bureau, l'assiste dans la gestion des affaires financières courantes.

UNIVERSITE LAVAL

CARDINAL PROTECTEUR

L'EMINENTISSIME

JEROME-MARIE GOTTI

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

DU TITRE DE SAINTE-MARIE DE LA SCALA

PRÉFET GÉNÉRAL

DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

CONSEIL SUPERIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE " INTER VARIAS SOLLICITUDINES "

POUR LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MOEURS

NN. SS. LES ARCHEVEQUES ET EVEQUES

de la province de Québec

Personnel

POUR L'ANNEE 1911-1912

VICE-CHANCELIER-APOSTOLIQUE

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal.

VICE-RECTEUR

M. le chanoine GASPARD DAUTH, chanoine titulaire de la Métropole de Montréal.

SECRETAIRE-GENERAL

M. l'abbé J.-LEONIDAS DESJARDINS

ADMINISTRATEURS

MEMBRES EX-OFFICIO

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal.

S. G. Mgr JOSEPH-MEDARD EMARD, évêque de Valleyfield.

S. G. Mgr PAUL LAROCQUE, évêque de Sherbrooke.

S. G. Mgr ALFRED ARCHAMBEAULT, évêque de Joliette.

S. G. Mgr ALEXIS-XISTE BERNARD, évêque de Saint-Hyacinthe.

M. le chanoine GASPARD DAUTH, vice-recteur.

M. le chanoine C. LECOQ, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal.

M. l'abbé F. LELANDAIS, doyen de la Faculté de Théologie.

L'honorable juge M. MATHIEU, doyen de la Faculté de Droit.

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE, doyen de la Faculté de Médecine.

S. G. Mgr Z. RACICOT, évêque de Pogla, doyen de la Faculté des Arts.

MEMBRES A VIE

(Désignés par le statut 55-56 Victoria, ch. 64.)

L'honorable L.-O. TAILLON, docteur en droit, avocat, ancien Premier-Ministre du Gouvernement provincial, ancien ministre du Gouvernement fédéral, membre du Conseil Privé de Sa Majesté.

L'honorable SIMEON PAGNUELO, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, juge à la Cour Supérieure.

L'honorable LOUIS TELLIER, juge à la Cour Supérieure.

MEMBRES ELUS POUR CINQ ANS (1)

M. l'abbé J.-E. DORVAUX, P. S. S., délégué de la Faculté de Théologie (1913).

L'honorable juge H. ARCHAMBEAULT, délégué de la Faculté de Droit (1914).

M. le Dr L.-E. DESJARDINS, délégué de la Faculté de Médecine (1913).

M. ERNEST MARCEAU, délégué de la Faculté des Arts (1914).

---

(1) La date mise à la suite des noms des membres électifs de la Corporation des Administrateurs est celle de l'expiration de leur mandat.

M. le chanoine L.-A. JASMIN, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sainte-Thérèse (1915).

M. l'abbé O. GAGNON, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sherbrooke (1915).

Mgr P.-H. CHOQUETTE, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Saint-Hyacinthe (1914).

M. le chanoine J.-A. LEMIEUX, supérieur et délégué du Petit-Séminaire de Sainte-Marie-de-Monnoir (1914).

M. le chanoine G.-V. VILLENEUVE, supérieur et délégué du Collège de l'Assomption (1914).

Le R. Père M. ROBERGE, C. S. V., supérieur et délégué du Collège de Joliette (1914).

Le R. Père E. HEBERT, C. S. C., supérieur et délégué du Collège de Saint-Laurent (1914).

Le R. Père A.-D. RICHARD, C. S. V., supérieur et délégué du Collège Bourget (1915).

M. l'abbé R. LABELLE, P. S. S., directeur et délégué du Collège de Montréal (1914).

M. l'abbé A.-P. SABOURIN, supérieur et délégué du Collège de Valleyfield (1915).

L'honorable EUGENE LAFONTAINE, juge à la Cour Supérieure, délégué des gradués de la Faculté de Droit (1915).

M. HONORE GERVAIS, avocat, délégué des gradués de la Faculté de Droit (1915).

M. le Dr E. SAINT-JACQUES, délégué des gradués de la Faculté de Médecine (1911).

M. le Dr J.-V. CLEROUX, délégué des gradués de la Faculté de Médecine (1911).

Le T. R. Père EDOUARD LECOMPTE, vicaire-provincial des RR. PP. Jésuites (1913).

L'honorable A. DESJARDINS, avocat, ancien sénateur, ancien ministre du Gouvernement fédéral, membre du Conseil privé de Sa Majesté (1913).

L'honorable N. PERODEAU, notaire, conseiller législatif (1913).

M. le Dr J.-O. CAMIRAND (1913).

M. S.-R. JORON, notaire (1913).

M. RODOLPHE FORGET, agent de change (1912).

M. J.-M. TELLIER, avocat (1915).

M. le Dr HENRI HERVIEUX, professeur à la Faculté de Médecine (1916).

OFFICIERS

S. G. Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal, président.

M. le chanoine G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge M. MATHIEU, 1er vice-président.

L'honorable juge S. PAGNUELO, 2e vice-président.

Secrétaire : M. l'abbé J.-L. DESJARDINS

GOUVERNEURS

EX-OFFICIO

M. le chanoine GASPARD DAUTH, vice-recteur.

DELEGUES

Mgr Z. RACICOT, évêque de Pogla, délégué de Mgr l'archevêque de Montréal.

M. l'abbé N.-A. TROIE, P. S. S., délégué de M. le supérieur de Saint-Sulpice de Montréal.

MEMBRES ELUS POUR CINQ ANS (1)

Sir LOUIS-AMABLE JETTE, juge en chef de la Cour du Banc du Roi (1915).

L'honorable juge S. PAGNUELO (1913).

L'honorable A. DESJARDINS, avocat (1915).

L'honorable A. THIBAUDEAU, sénateur (1911).

M. le chanoine A. P. DUBUC, chanoine honoraire de la Métropole de Montréal (1913).

Sir THOMAS-G. SHAUGHNESSY, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges (1913).

---

(1) La date mise à la suite des noms des membres électifs du Bureau des Gouverneurs est celle de l'expiration de leur mandat.

L'honorable J.-D. ROLLAND, conseiller législatif (1915).

L'honorable juge L.-O. LORANGER, ancien juge à la Cour Supérieure (1913).

M. C.-F. SMITH (1913).

M. A.-H. MASSON (1916).

OFFICIERS

M. le chanoine G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge L.-O. LORANGER, président.

M. le chanoine A.-P. DUBUC, 1er vice-président.

L'honorable A. DESJARDINS, 2e vice-président.

L'honorable J.-D. ROLLAND, trésorier.

Secrétaire : M. l'abbé J.-L. DESJARDINS

COMITE EXECUTIF

M. le chanoine G. DAUTH, vice-recteur.

L'honorable juge L.-O. LORANGER, président.

M. C.-F. SMITH, 1er vice-président.

L'honorable A. DESJARDINS, 2e vice-président.

L'honorable J.-D. ROLLAND, trésorier.

RELEVE NUMERIQUE DES ELEVES

Pour l'année 1910-1911

Faculté de Théologie....................	246
Faculté de Droit........................	136
Faculté de Médecine.....................	195
Faculté des Arts (Littérature Française)..	32
Ecole Polytechnique.....................	151
Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire	34
Ecole de Chirurgie Dentaire.............	96
Ecole de Pharmacie Laval................	82
Institut agricole d'Oka.................	91
Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles :	
Cours régulier	156
Cours spéciaux	16
	1235

Faculté de Théologie

La Faculté de Théologie est constituée par le Grand-Séminaire de Montréal, dirigé par les prêtres de Saint-Sulpice.

Le cours ordinaire y est de trois ans et trois mois. Quelques élèves y prolongent leur séjour de six mois, pour se préparer au doctorat. Un plus grand nombre, après avoir complété leur cours à Montréal, vont prendre leurs degrés à Rome, où les Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal ont ouvert un collège pour les étudiants canadiens.

PERSONNEL

DOYEN

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S.

SECRETAIRE

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S.

PROFESSEURS TITULAIRES

M. FERDINAND-LOUIS LELANDAIS, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur de théologie pastorale et de prédication* (*2me et 3me année*).

M. JOSEPH-THEOPHILE PARENT, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur de liturgie pratique.*

M. NICOLAS-VICTOR MANY, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur d'hébreu.*

M. JEAN-ETIENNE DORVAUX, P. S. S., docteur en théologie et en droit canonique; *professeur de théologie morale (3me année), de droit canonique (3me année) et d'hébreu.*

M. BARTHELEMY-MARIE GATTET, P. S. S.: *professeur d'Ecriture Sainte (1ère année) et d'hébreu.*

M. JEAN-MARIE-EUGENE LABROSSE, P. S. S., docteur en théologie ; *professeur de théologie morale (2ème année), de prédication (1ère année) et de droit canonique (2ème année).*

M. GUILLAUME BERGER, P. S. S.: *professeur de théologie morale (1ère année), de droit canonique (1ère année) et de liturgie (1ère année).*

M. ELZEAR-LEONIDAS PERRIN, P. S. S., docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de théologie dogmatique (3me année) et d'histoire ecclésiastique (2me et 3me années).*

M. LUCIEN-JOSEPH FRANÇOIS, P. S. S., docteur en théologie : *professeur d'Ecriture Sainte (2me année), de liturgie (2me et 3me années) et de français.*

M. ROMEO NEVEU, P. S. S., docteur en théologie : *professeur d'histoire ecclésiastique.*

M. EDOUARD-MARIE GOUIN, P. S. S.; *professeur de théologie dogmatique (2ème année).*

M. AUGUSTE PASQUIER, P. S. S.: *professeur de théologie dogmatique (1ère année).*

M. HENRI-L. JASMIN, docteur en théologie et en philosophie, licencié en Ecriture Sainte; *professeur d'Ecriture Sainte (1ère année), de chant ecclésiastique et de français.*

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1910-1911 (1)

IVme Année (2)

MM. Armstrong, Robert-J.	Seattle, Wash.
Bent, John-J.	Ogdensburg, N. Y.
Biernacki, Pierre	Pembroke, Ont.
Blair, John-J.	London, Ont.
Boegel, Leo-C.	Hamilton, Ont.
Coleman, Joseph-J.	Toronto, Ont.
Dean, William-A.	London, Ont.
Doe, Edward-G.	London, Ont.
Durette, Elzéar-N.	Manchester, N. H.
Ferry, William-J.	Providence, R. I.
Finn, John-J.	Portland, Me.
Flanagan, Patrick-J.	Toronto, Ont.
Foley, Charles-L.	Springfield, Mass.
Hackett, Henry-J.	Springfield, Mass.
Halde, Paul-E.	Saint-Boniface, Man.
Hayden, William-P.	Toronto, Ont.
Larue, Joseph-S.	Fall River, Mass.
Lynch, Edward-Fr.	Portland, Me.
McCarthy, John-J.	Peterborough, Ont.
McDonald, Ewen	Alexandria, Ont.
McLaughlin, John	Providence, R. I.
McNamara, Thomas-H.	Springfield, Mass.
Mahoney, John-F.	London, Ont.
Maloney, Peter-J.	Hamilton, Ont.
Meyer, Paul-J.	Hamilton, Ont.
Neville, James-B.	London, Ont.

(1) Les noms de lieu indiquent le diocèse.

(2) Tous ces messieurs ont été ordonnés prêtres durant l'année.

MM. O'Neil, Michael	Toronto, Ont.
Power, John-W.-F.	Portland, Me.
Quinn, Patrick-E.	Hartford, Conn.
Spénard, Gilbert-T.	Vic. ap. de Témiscamingue, Ont.
Tétreault, Edouard-J.	Ogdensburg, N. Y.
Traynor, John-J.	Hamilton, Ont.
Trottier, Georges-A.	Springfield, Mass.
Welch, Frank-A.	Burlington, Vt.
Welch, John-E.	Springfield, Mass.

IIme Année

MM. Ainsborough, John-J.-A.	Ottawa, Ont.
Allard, Raoul-J.-A.	Montréal, Q.
Archambault, Jean-B.	Saint-Hyacinthe, Q.
Barbeau, Joseph-M.	Montréal, Q.
Beauchamp, Albini	Montréal, Q.
Burke, Thomas-J.	Springfield, Mass.
Cassidy, William-H.	Burlington, Vt.
Chartrand, Joseph	Montréal, Q.
Clohecy, Thomas-J.	Hamilton, Ont.
Cloutier, Marcel	Montréal, Q.
Cusson, Samuel	Saint-Hyacinthe, Q.
Dagenais, Joseph-E.	Montréal, Q.
Davitt, Joseph	Springfield, Mass.
Dennis, Joseph	Montréal, Q.
Deschênes, Omer-L.-J.	Montréal, Q.
Donahue, Georges-M.	Springfield, Mass.
Doyle, Matthew	Pembroke, Ont.
Dzialuk, Michel	Syracuse, N. Y.
Egan, John-Th.	Toronto, Ont.
Flageole, Arthur-J.	Grand Rapids, Mich.
Flahaven, James-J.	Hamilton, Ont.
Fortin, Joseph	Montréal, Q.
Godin, Donat	Montréal, Q.
Guérin, Louis-D.	Albany, N. Y.
Hampson, William	Oregon City, Or.
Houle, Hormisdas	Montréal, Q.
Labelle, Ernest	Montréal, Q.
Lamarche, Charles-Ed.	Montréal, Q.
Larocque, Joseph-E.	Saint-Hyacinthe, Q.
Léonard, Wilfrid-J.	Montréal, Q.
Lévesque, Hector-P.	Albany, N. Y.

MM. McBride, Denis	Toronto, Ont.
McMahon, Bernard-W.	Burlington, Vt.
Meilleur, Exilius	Montréal, Q.
Norman, Henry-A.	Providence, R. I.
O'Sullivan, Joseph-A.	Hamilton, Ont.
Petitt, John-A.	Great Falls, Mont.
Piette, Onésime	Montréal, Q.
Pitre, Gilbert	London, Ont.
Raynauld, Henri	Montréal, Q.
Robillard, Louis	Joliette, Q.
Rooney, John-A.	London, Ont.
Routhier, Albert	Ottawa, Ont.
Skelly, John-F.	Ogdensburg, N. Y.
Staley, Melville-D.	Toronto, Ont.
Tougas, James-G.	Helena, Mont.
Troie, Aimé	Ogdensburg, Vt.
Walsh, Aloysius-I.	Montréal, Q.

IIme Année

MM. Baillargé, Victor	Montréal, Q.
Baker, Frederick-A.	Providence, R. I.
Baribeau, Albert	Saint-Boniface, Man.
Barry, James-H .	Springfield, Mass.
Bédard, Georges	Providence, R. I.
Berthiaume, Joseph-L.	Saint-Hyacinthe, Q.
Boutin, Joseph-E.	Springfield, Mass.
Boylan, Thomas-K.	Toronto, Ont.
Breton, Donat	Saint-Hyacinthe, Q.
Carbonneau, Wilfrid	Montréal, Q.
Carrières, Damase-J.-A.	Burlington, Vt.
Charlebois, Emmanuel-J.	Joliette, Q.
Corcoran, William-T.	London, Ont.
Cordeau, Arthur	Saint-Hyacinthe, Q.
Cordeau, Victor-J.	Saint-Hyacinthe, Q.
Côté, Arthur	Peterborough, Ont.
Decelles, Pierre	Saint-Hyacinthe, Q.
Desnoyers, Rodriguez	Sherbrooke, Q.
Desroches, Ovide-J.-Ch.	Saint-Albert, Alta.
Dole, William-M.	Grand Rapids, Mich.

MM.	Dorosz, Ilarion	Saint-Boniface, Man.
	Dragon, Alexandre	Vic. apost. de Témiscamingue,
	Emery, Joseph	London, Ont. [Ont.
	Fauteux, Adélard	Montréal, Q.
	Foran, John-J.	Springfield, Mass.
	Forest, Rosario	Joliette, Q.
	Gallagher, Hugh-F.	Boston, Mass.
	Gaudet, Joseph	Montréal, Q.
	Gauthier, Pierre-L.-H.	Montréal, Q.
	Geisel, Léonard-J.	Manchester, N. H.
	Gendron, Honorat	Saint-Hyacinthe, Q.
	Gibeault, Oscar	Montréal, Q.
	Girard, Joseph-A.	Saint-Hyacinthe, Q.
	Gleeson, Jeremiah-P.	London, Ont.
	Haller, Reuben-M.	Hamilton, Ont.
	Harding, James-A.	London, Ont.
	Hodapp, Anthony	Ord. Min., Couvent.
	Houle, Arthur-J.-M.	Grand Rapids, Mich.
	Keane, Edward-Th.	Toronto, Ont.
	Kelly, William	Toronto, Ont.
	Kusiw, Orest	Saint-Boniface, Man.
	Ladyka, Basilius	Saint-Boniface, Man.
	Lafleur, Omer	Saint-Hyacinthe, Q.
	Larue, Joseph	Vic. apost. de Témiscamingue,
	Lavallée, Médéric-A.	Saint-Hyacinthe, Q. [Ont.
	McCann, Henry-E.	Springfield, Mass.
	McDonell, Jean	Alexandria, Ont.
	McGuinness, Patrick	Ogdensburg, N. Y.
	McMahon, John-C.	Springfield, Mass.
	Matte, Ariste-J.	Montréal, Q.
	Mercure, Roméo	Montréal, Q.
	Mitchell, James-I.	Springfield, Mass.
	Morin, Joseph	Saint-Hyacinthe, Q.
	Nicholson, James-F.	Kingston, Ont.
	O'Reilly, John-L.	Toronto, Ont.
	Pomerleau, Maxime-T.	Portland, Me.
	Paradis, Ludovic-Th.	Hartford, Conn.
	Payment, Arthur-J.	Montréal, Q.
	Pigeon, Cléophas	Montréal, Q.
	Poirier, Georges	Portland, Me.
	Quigley, John-R.	London, Ont.
	Ramsay, Louis-A.	Manchester, N. H.
	Rondot, Achille-A.	London, Ont.

MM. Routhier, Daniel	Ottawa, Ont.
Savignac, Josaphat-E.	Joliette, Q.
Sniderhon, Georges-M.	Oregon City, Or.
Stanton, Austin	Ottawa, Ont.
Sullivan, Joseph-S.	Portland, Me.
Théoret, Anatole	Saint-Boniface, Man.
Thérien, Joseph-E.	London, Ont.
Valois, Joseph-A.	Montréal, Q.

Ière Année

MM. Allard, Roméo	Joliette, Q.
Baillargeon, Joseph	Vic. ap. de Témiscamingue, Ont.
Bélisle, Edmond	Pères Blancs.
Binette, Donat	Montréal, Q.
Boismenu, Léon	Montréal, Q.
Bona, Stanislaus	Great Falls, Mont.
Breen, William-P.	Pembroke, Ont.
Brogger, Joseph-A.	Grand Rapids, Mich.
Brulé, Joseph-Ph.	Joliette, Q.
Brunelle, Evangéliste	Joliette, Q.
Cahalane, John-E.	Manchester, N. H.
Caprio, Salvatore	Altoona, Pa.
Caumartin, Donat	Joliette, Q.
Chadillon, Joseph-G.	Montréal, Q.
Chagnon, Frs-Xavier	Joliette, Q.
Champoux, Georges	Montréal, Q.
Chlapowski, Stanislas	Springfield, Mass.
Clancy, Aloysius	Toronto, Ont.
Collette, Ernest-H.	Saint-Hyacinthe, Q.
Connors, James- F.	Springfield, Mass.
Coron, Hermile	Montréal, Q.
Coyle, Patrick-F.	Springfield, Mass.
Desmarais, Joseph-A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Doyle, Bernard	Toronto, Ont.
Doyle, Thomas	Hamilton, Ont.
Dupuis, Noé	Joliette, Q.
Ethier, Aquila	Montréal, Q.
Farquharson, Léo	Grand Rapids, Mich.
Faucher, Joseph-L.	Manchester, N. H.
Forest, Oscar-J.	Providence, R. I.
Fournier, Ernest	Saint-Hyacinthe, Q.

MM. Garceau, Camille	Joliette, Q.
Gaudet, Henri	Joliette, Q.
Gauthier, Charles-F.	Alexandria, Ont.
Gervais, Augustin	Montréal, Q.
Giard, Armand	Montréal, Q.
Gleason, Joannes Baptista	Ord. Frat. Convent.
Goodrow, William	Hamilton, Ont.
Grenier, Télesphore	London, Ont.
Guilbault, Louis-N.	Portland, Me.
Johnson, George	Portland, Me.
Julien, Henri	Valleyfield, Q.
Kelly, Michael-J.	Ogdensburg, N. Y.
Kilcoyne, William	Hartford, Conn.
Labelle, Charles-A.	Montréal, Q.
Labonté, Joseph-A.	Montréal, Q.
Laflamme, Albert	Saint-Hyacinthe, Q.
Lambert, Alexandre	Saint-Boniface, Man.
Lambertus, George	Hamilton, Ont.
Lapierre, Anatole	Montréal, Q.
Larose, Eugène	Montréal, Q.
Latour, Joseph-A.	Montréal, Q.
Lemieux, Alphonse	Vic. ap. de Témiscamingue, Ont.
Lemire, Médard	Montréal, Q.
L'Espérance, Pierre	Miss. du Sacré-Coeur.
McCarthy, Thomas	London, Ont.
McGoey, Jeremiah	Hamilton, Ont.
McIsaac, William	Antigonish, N. E.
McNeil, Cecil	Toronto, Ont.
McNeil, John	Grand Rapids, Mich.
McNeil, James	Kingston, Ont.
Maney, Frank	Manchester, N. H.
Martel, Joseph-E.	Montréal, Q.
Michy, François	Saint-Albert, Alta.
Morin, Ernest	Providence, R. I.
Morin, John-F.	Manchester, N. H.
Morin, Joseph-Ludger	Nicolet, Q.
Morin, René	Ottawa, Ont.
O'Brien, Ambrose	Toronto, Ont.
O'Connor, John-M.	Toronto, Ont.
O'Gara, Martin	Ottawa, Ont.
O'Gorman, Charles	Pembroke, Ont.
Ouellette, Ludger	Portland, Me.
Pennylegion, Francis	Toronto, Ont.

MM.	Philipps, Karl	Seattle, Wash.
	Plante, Joseph	Joliette, Q.
	Plante, Olaüs	Joliette, Q.
	Plourde, Jean-Baptiste	Montréal, Q.
	Potvin, Lucien	Montréal, Q.
	Quinn, William	Hartford, Conn.
	Quirk, Edmund	Manchester, N. H.
	Richard, Arthur	Joliette, Q.
	Roy, Emile	Saint-Hyacinthe, Q.
	Roy, Honoré	Montréal, Q.
	Ryan, Frederick	Grand Rapids, Mich.
	Schnitzler, Joseph-H.	Saint-Albert, Alta.
	Smith, Michael	Ottawa, Ont.
	Sullivan, Daniel	Manchester, N. H.
	Thellen, Joseph	Joliette, Q.
	Thibeaudeau, Alcide	Montréal, Q.
	Viau, Joseph-O.	Montréal, Q.
	Vincent, Eugène	Joliette, Q.

Nombre des élèves : 246.

COURS DE LA FACULTE

DURANT L'ANNEE 1911-1912

PREMIER TERME

THEOLOGIA DOGMATICA.—

1o *Anno. — Apologia Religionis Christianae. De Scriptura et Traditione. De Ecclesia, Pars Ia.*

2o *Anno. — De Genesi et Regula Fidei. De Deo uno et trino.*

3o *Anno. — De Gratia Christi. De Sacramentis in genere. De Baptismo et Confirmatione.*

Tous les jours (dimanche et jeudi exceptés), à 3.45 hrs.

THEOLOGIA MORALIS.—

1o *Anno. — De Actibus humanis. De conscientia. De Legibus.*

2o *Anno. — De Justitia et Jure.*

3o *Anno. — De Poenitentia (Pars dogmatica et moralis).*

Première année: lundi, mardi, mercredi et samedi, à 9.15 heures.

Deuxième et troisième année: lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 9.15 heures.

SCRIPTURA SACRA.—

Juniores. — Commentaria in Psalmos et Libros propheticos V.-T.

Seniores. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

Lundi, mercredi, vendredi, à 11 heures.

JUS CANONICUM.—

Juniores.—De Personis. Vendredi, à 9.15 heures.

Seniores.—De Judiciis, Censuris, et Irregularitatibus. Samedi, à 9.15 heures.

HISTORIA ECCLESIASTICA.—

Juniores. — A Saeculo Io ad VIIum.

Seniores. — Ab initio haereseos lutheranae ad nostra tempora.

Mardi, à 11 heures.

LITURGIA SACRA.—

Juniores. — De Rituali.

Seniores. — De Breviario.

Samedi, à 11 heures.

ELOQUENTIA SACRA. — Dimanche, à 5 heures.

SCHOLA HEBRAÏCA. — Lundi et mercredi, à 5.45 heures.

SECOND TERME

THEOLOGIA DOGMATICA.—

1o *Anno.—De Ecclesia, IIa Pars. De Romano Pontifice.*

2o *Anno. — De Verbo Incarnato. De Marialogia. De Soteriologia.*

3o *Anno. — De Eucharistia De Extrema Unctione. De Ordine. De Novissimis.*

THEOLOGIA MORALIS.—

1o *Anno. — De Peccatis. .De Virtutibus. De Decalogi praeceptis* 1o, 2o, 3o, 4o. *De Ecclesiae praeceptis.*

2o *Anno. — De Decalogi praeceptis* 5o *et* 8o. *De Contractibus. De Statibus particularibus.*

3o *Anno. — De Matrimonio. (Pars dogmatica et moralis).*

Le reste et l'horaire des cours comme au premier terme.

ORGANISATION PEBAGOGIQUE ET FINANCIERE

Les professeurs de la Faculté de Théologie sont nommés par le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, et ces nominations sont soumises à l'approbation et à la ratification de l'archevêque de Montréal, vice-chancelier apostolique de l'Université.

Personne n'est admis comme élève de la Faculté, s'il n'a d'abord présenté au doyen la permission et les lettres testimoniales de son évêque. On exige aussi de lui le certificat d'une bonne conduite et d'un succès suffisant dans les maisons où il a étudié, et celui de deux années de philosophie scolastique.

I. — ENSEIGNEMENT

Le cours complet d'études, jusqu'au doctorat, est de quatre ans, après deux années de philosophie scolastique.

L'année scolaire est divisée en deux termes, clos chacun par un examen, le premier en janvier, le second en juin.

L'enseignement comprend la théologie dogmatique et morale, l'Ecriture Sainte, la liturgie, le droit canonique, l'histoire ecclésiastique, l'éloquence sacrée, l'hébreu et un cours de signes pour l'instruction des sourds-muets.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans les classes et aux examens.

Les élèves sont répartis en quatre classes, dites de première, de seconde, de troisième et de quatrième année.

Les matières enseignées dans chacune de ces classes sont distribuées comme suit :

Ière ANNEE

Dogme. — De Divina Religione. — De Traditione et Sacra Scriptura. — De Ecclesia et Romano Pontifice.

Morale. — De Fine ultimo. — De Conscientia. — De Legibus. — De Peccatis. — De Virtutibus in communi. — De Virtutibus theologicis et cardinalibus. — De praeceptis Ecclesiae.

Ecriture sainte. — Commentaria in libros Morales et Propheticos Veteris Testamenti.

Droit canonique. — Institutiones Canonicae de Personis.

Histoire ecclesiastique. — Prima Epocha, scil. ab Initio Christianismi ad Saeculum VI.

Liturgie. — De Missali Romano.

IIme ANNEE

Dogme. — De Genesi et Regula Fidei. — De Deo Uno et Trino. — De Deo Creante et Elevante. — De Verbo Incarnato.

Morale. — De Virtute Religionis. — De Justitia et Jure.— De Contractibus. — De Statibus Particularibus.

Ecriture sainte. — Commentaria in Evangelia.

Droit canonique. — Institutiones Canonicae de Personis (Ultima pars).

Histoire ecclésiastique. — IIa Epocha, scil. à Saec. VII ad Initium Haereseos Lutheranae.

Liturgie. — De Breviario Romano.

IIme ANNEE

DOGME. — De Gratia et Virtutibus. — De Sacramentis in genere. — De Baptismo, Confirmatione, Eucharistia, Extrema-Unctione, Ordine. — De Novissimis.

MORALE. — De Poenitentia. — De Matrimonio.

ECRITURE SAINTE. — Commentaria in Epistolas B. Pauli.

DROIT CANONIQUE. — Institutiones canonicae de Rebus, de Judiciis, Censuris et Irregularitatibus.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. — IIIa Epocha, scil. ab Haeresi Lutherana ad nostra tempora.

LITURGIE. — De Rituali Romano.

IVme ANNEE

MORALE. — Lectiones physiologico-theologicae in VIum et IXum Decalogi Praeceptum. — Theologia pastoralis. — De Cura animarum habenda, et de Administratione sacramentorum.

Les cours d'éloquence sacrée se donnent chaque semaine en deux cours distincts. Les cours d'hébreu ainsi que le cours de signes pour l'instruction des sourds-muets sont facultatifs.

II. — EXAMENS

EXAMENS INTRA SEMESTRIELS

Les élèves de la Faculté ont à subir, au cours de chaque terme, des examens écrits sur le dogme, la morale, l'Ecriture Sainte.

Le résultat de ces examens s'ajoute comme partie essentielle (moitié) à celui des examens de termes.

EXAMENS DE TERMES

Le premier examen de terme a lieu au mois de janvier, et le second, au mois de juin ; chacun de ces examens a pour objet les matières enseignées pendant le terme.

Les examens de termes comprennent :

1o Une épreuve écrite de trois heures sur le dogme, la morale et l'Ecriture Sainte ;

2o Une épreuve orale de quinze minutes sur le dogme et la morale réunis ;

3o Une épreuve écrite de deux heures sur le droit canonique, l'histoire ecclésiastique et la liturgie respectivement.

La valeur des examens est appréciée par l'un des dix premiers nombres. La note 4 est regardée comme suffisante pour l'inscription dans la Faculté. Tout examen de terme où un élève a acquis le droit d'inscription lui est compté pour les grades, selon la valeur de la note obtenue.

III. — GRADES ACADEMIQUES

I. — Théologie

Le baccalauréat de théologie peut s'obtenir à la fin de la seconde année ; la licence, à la fin de la troisième année ; le doctorat, à la fin de la quatrième année.

Il faut au moins la note 6 pour obtenir un des grades académiques.

Baccalauréat

Pour obtenir le titre de bachelier en théologie, il faut :

1o Etre inscrit dans la Faculté.

2o Avoir suivi les cours de la Faculté pendant quatre termes qui, à moins de dispense, doivent être consécutifs.

3o Avoir obtenu sur chaque matière, comme résultat des examens de ces quatre termes, une moyenne représentée au moins par la note 6 ; ou, lorsqu'une moyenne est insuffisante sur quelque matière, et que le jury trouve opportun de le permettre, avoir racheté ce défaut par un examen subséquent sur cette matière.

Si un élève a fait une partie de son cours de théologie au grand-séminaire de Québec ou dans un grand séminaire affilié (1), on lui tient compte de tous les examens de termes qu'il a subis dans ces maisons.

Les élèves des autres maisons doivent suppléer par un examen spécial aux examens de termes qu'ils n'ont pas subis ; et ils peuvent obtenir aussi le baccalauréat dès la fin de la seconde année de théologie ou pendant la troisième année, pourvu qu'ils subissent devant la Faculté au moins deux examens de termes consécutifs, avec une moyenne suffisante sur chaque matière.

Aucun d'eux n'est, en général, dispensé de ces deux examens avant la quatrième année.

---

(1) Les grands-séminaires affiliés à l'Université Laval sont ceux de Québec, de Montréal, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de Rimouski, de Chicoutimi, de Valleyfield et de Nicolet.

Licence

Pour obtenir le titre de licencié en théologie, il faut :

1o Etre bachelier en théologie.

2o Etre à la fin de la troisième année de théologie.

3o Avoir subi l'examen du premier terme de cette année avec une moyenne suffisante sur chaque matière, ou avoir racheté, avec la permission du jury, une moyenne insuffisante sur une matière par un examen spécial sur cette matière.

4o Subir avec un succès satisfaisant, à la fin du second terme de la même année, une double épreuve sur la partie de la théologie dogmatique et morale étudiée en classe pendant l'année. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale dure une heure et n'est ouverte qu'aux candidats dont l'épreuve écrite a été jugée satisfaisante.

Deux mois à l'avance, la Faculté fait connaître aux candidats les thèses sur lesquelles doit rouler l'examen écrit et oral.

Un candidat malheureux peut, avec la permission du jury, se présenter de nouveau trois mois après son échec ; mais, s'il échoue encore, il doit alors attendre l'époque ordinaire des examens de l'année suivante.

Les élèves qui entrent au Grand Séminaire, en seconde année de théologie, peuvent se présenter à la licence à la fin de la troisième année, après s'être fait recevoir bacheliers dans l'intervalle.

Si ces élèves n'entrent qu'en troisième année, ils ne peu-

vent prendre la licence qu'au premier terme de la quatrième année, avec la condition préalable du baccalauréat.

S'ils entrent en quatrième année sans être pourvus d'aucun grade, ils ne peuvent se présenter, durant cette année, qu'au baccalauréat et à la licence.

Doctorat

Pour obtenir le titre de docteur en théologie, il faut :

1o Etre licencié en théologie.

2o Etre à la fin de la quatrième année de théologie.

3o Avoir obtenu, à l'examen du premier terme de cette quatrième année, une note moyenne suffisante, ou avoir réparé, avec la permission du jury, une moyenne défectueuse sur une matière, par un examen subséquent sur cette matière.

4o Subir avec succès, à la fin du second terme de cette même année, sur toute la théologie dogmatique et morale, y compris les empêchements de mariage, une double épreuve. L'épreuve écrite dure trois heures pour le dogme et trois heures pour la morale ; l'épreuve orale ne doit pas durer moins d'une heure et demie.

En cas d'échec, le candidat, sur l'avis favorable du jury, peut, trois mois après, tenter une nouvelle épreuve ; mais s'il ne réussit pas cette fois, il devra comme pour la licence attendre le second terme de l'année suivante.

Les thèses sont communiqués aux candidats vers le 1er avril.

Nul n'est admis aux épreuves du doctorat s'il n'a suivi au moins deux ans les cours de la Faculté.

Cette règle est applicable aux prêtres qui, avec une recommandation de leur évêque, se présenteront pour obtenir le doctorat en théologie. Ils seront tenus de suivre pendant deux ans les cours de la Faculté.

II. — Droit canonique

Le baccalauréat en droit canonique s'obtient à la fin de la troisième année, aux conditions marquées pour le baccalauréat en théologie.

IV. — DÉBOURSÉS

Enseignement et pension annuelle au Grand-Séminaire	$150.00
Diplôme de bachelier	5.00
" " licencié	8.00
" " docteur	20.00
Frais d'expédition du diplôme par la poste	1.00

GRADUES

BACHELIERS EN THEOLOGIE

1880—Becker, H.-C.
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
Walsh, J.-J.
1884—Gibson, Thomas-S.
1886—Butler, F.-In.
Kane, C.-Fr.
1887—Bastien, Alfred
1889—Grace, J.-F.
1890—Oreilly, N.
1892—Auclair, Elie
1893—Roy, J.-E.
1894—Gauthier, G.-L.
1896—McCauley, H.-W.
Sullivan, M.-B.
Walker, A.-C.
1897—Barry, J.
Carroll, J.-P.
1899—Curran, M.-J.
Nagle, N.-J.
O'Leary, L.-J.
Valois, J.-A.-O.
1901—Walsh, J.-J.

LICENCIE EN DROIT CANONIQUE

1901—Curran, M.-J.

LICENCIES EN THEOLOGIE

1879—Becker, H.-C., *a. d.* (2)
McKeon, Albert-John
McMahon, Dennis
1892—Auclair, Elie, *a. d.*
1897—Carroll, J.-P.
1899—O'Leary, L.-J.
1907—Desranleau, Philippe
Fafard, Gustave

DOCTEURS EN THEOLOGIE

1879—Becker, W.-C.
1897—Carroll, J.-P.
1908—Dauth, G.

---

(1) Cette liste ne contient que les noms des gradués qui ont *demandé* à l'Université le diplôme attestant le grade *mérité*.

(2) Les abréviations *a. d.* et *a. g. d.*, indiquent respectivement les notes qualificatives *avec distinction* et *avec grande distinction*.

PRIX

CONCOURS DE THEOLOGIE

1ère Année

Prix : M. Philipp

2me Année

1er prix : M. Savignac
2e " M. Gibeault
3e " M. Valois

3me Année

1er prix : M. Cassidy
2e " M. McBride

ECRITURE SAINTE

1ère Année

M. Goodrow

2me Année

M. Savignac

3me Année

M. Cassidy

HEBREU

M. B. McMahon

FRANCAIS

1ère section : M. J. McNeil
2e " M. Boylan

Faculté de Droit

PERSONNEL

DOYEN

L'honorable juge MICHEL MATHIEU

SECRETAIRE

L'honorable juge EUGENE LAFONTAINE

PROFESSEURS TITULAIRES

*Sir LOUIS-AMABLE JETTE, docteur en droit, juge en chef de la Cour du Banc du Roi, commandeur de la Légion d'honneur, et de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges ; *professeur de droit civil.*

*Sir ALEXANDRE LACOSTE, docteur en droit, ancien juge en chef de la Cour du Banc du Roi ; *professeur de droit commercial et maritime.*

*L'honorable CHARLES-CHAMILLY DE LORIMIER, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit criminel.*

L'honorable MICHEL MATHIEU, docteur en droit, an-

---

*L'astérique placé avant le nom d'un professeur signifie que le professeur désigné ne donne pas de cours actuellement.

cien juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit civil.*

L'honorable HORACE ARCHAMBEAULT, docteur en droit, juge à la Cour du Banc du Roi ; *professeur de droit commercial et maritime.*

L'honorable EUGENE LAFONTAINE, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit romain.*

*M. FREDERICK-DEBARTZCH MONK, docteur en droit, Conseil du Roi ; *professeur de droit constitutionnel.*

M. HONORE GERVAIS, docteur en droit, Conseil du Roi, chevalier de la Légion d'honneur ; *professeur de droit international et de procédure civile.*

*L'honorable LOUIS-PHILIPPE DEMERS, docteur en droit, juge à la Cour Supérieure ; *professeur de droit commercial.*

*L'honorable RODOLPHE LEMIEUX, docteur en droit, Conseil du Roi ; *professeur d'histoire du droit et de droit administratif.*

L'honorable NARCISSE PERODEAU, docteur en droit ; *professeur de procédure notariale.*

M. PHILEMON COUSINEAU, docteur en droit ; *professeur de droit constitutionnel et municipal.*

M. LOUIS-JOSEPH-SIMEON MORIN, licencié en droit ; *professeur de droit criminel.*

M. ROBERT TASCHEREAU, docteur en droit ; *professeur d'histoire du droit.*

M. VICTOR MORIN, licencié en droit ; *professeur de droit administratif.*

PROFESSEUR AGREGE

M. EDOUARD MONTPETIT, licencié en droit, lauréat des Sciences Politiques et diplômé du Collège des Sciences Sociales de Paris ; *professeur d'économie politique et sociale.*

BIBLIOTHECAIRE

L'honorable juge EUGENE LAFONTAINE

TRESORIER

M. OSCAR ARCHAMBAULT

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1910-1911

IIIme Année

MM. Baril, Demetrius	Warwick, Q.
Bariteau, J.-Alb.	Montréal, Q.
Bellemare, G.-A.	Yamachiche, Q.
Billette, Emile	Valleyfield, Q.
Boileau, Ant.	Montréal, Q.
Bournival, Edgar	Les Trois-Rivières, Q.
Brunet, Norbert	Sainte-Anne-de-Bellevue, Q.
Cardinal, J.-Francis	Montréal, Q.
Corbeil, Donat	Sault-au-Récollet, Q.
Desaulniers, P.-A.	Yamachiche, Q.
Dubreuil, J.-N.-Rosario	Saint-Césaire, Q.
Dupuis, Pierre-L.	Montréal, Q.
Dupuis, Rosaire	Montréal, Q.
Francoeur, J.-B.-Horace	Montréal, Q.
Gagnon, Oscar	L'Acadie, Q.
Gallagher, Michael	Montréal, Q.
Joron, Lionel	Valleyfield, Q.
Labadie, Paul	Saint-Lambert, Q.
Lacerte, Henri	Montréal, Q.
Langevin, Rodolphe	Montréal, Q.
Legault, Armand	Sainte-Rose, Q.
MacKay, Francis	Montréal, Q.
Marion, N.-Jules	Rockland, Ont.
Monette, Gustave	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Noiseux, J.-A.	Marieville, Q.
Papineau, Alb.	Saint-Jean-d'Iberville, Q.
Parent, Aristide	Chateauguay, Q.
Pepin, Alexis	Arthabaska, Q.
Sicotte, Anaclet	Laprairie, Q.
Sigouin, J.-B.	Saint-Jérome, Q.
Saint-Germain, Alph.	Saint-Cuthbert, Q.
Théberge, J.-A.	Montmagny, Q.

MM. Thibault, C.-Olivier	Victoriaville, Q.
Valois, Gaétan	Lachute, Q.
Vanier, Anatole	Montréal, Q.
Vanier, Geo.-P.	Montréal, Q.

IIme Année

MM. Béique, V.	Montréal, Q.
Bellemare, G.-A.	Yamachiche, Q.
Bissonnette, J.-J.	Saint-Esprit, Q.
Brunet, E.	Montréal, Q.
Bussières, A.	Verchères, Q.
Chassé, A.	Saint-Elphège, Q.
Chaurette, A.	Saint-Augustin, Q.
Chevrette, J.-H.-A.	Saint-Hugues, Q.
Côté, Adjutor	Sainte-Luce, Q.
Côté, E.-Aug.	Sainte-Luce, Q.
Décary, A.	Montréal, Q.
Défond, J.-W.	Saint-Cuthbert, Q.
Desgroseillers, P.-A.	Saint-Paul-l'Ermite, Q.
Desaulniers, F.-A.	Yamachiche, Q.
Desjarlais, E.	Saint-David-d'Yamaska, Q.
Filion, E.	Sainte-Thérèse, Q.
Forest, E.	L'Epiphanie, Q.
Forget, J.-E.	Sainte-Thérèse, Q.
Gendron, L.-H.	Saint-Hyacinthe, Q.
Girard, J.-H.	Sainte-Rosalie, Q.
Grand'maison, R.	Saint-Lin, Q.
Hay, A.	Montréal, Q.
Labelle, A.-S.	Montréal, Q.
Lacasse, J.-P.-L.	Sainte-Elisabeth, Q.
Lachapelle, E.-E.	Saint-François-du-Lac, Q.
Lafontaine, Adrien	Saint-Cuthbert, Q.
Lafontaine, Ernest	Montréal, Q.
Lagassé, J.-A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Laporte, M.	Verchères, Q.
Lavergne, C-E.	Montréal, Q.
Leblanc, A.	Scotstown, Q.
Marier, E.	Drummondville, Q.
Marin, G.	Saint-Pie, Q.
Martel, D.	Danville, Q.
Mercier, P.	Beauharnois, Q.
Moreau, P.	Saint-Jean, Q.

MM.	Morier, P.	Saint-Hyacinthe, Q.
	Nantel, Bruno	Saint-Jérome, Q.
	Normandin, G.-A.	Saint-Liboire, Q.
	Panneton, D.	Sherbrooke, Q.
	Pariseau, L.-P.	Saint-Esprit, Q.
	Pauzé, C.-E.	Saint-Lin, Q.
	Pepin, L.	Montréal, Q.
	Pérodeau, A.	Montréal, Q.
	Picard, E.	Montréal, Q.
	Préville, J.-X.-N.	Berthierville, Q.
	Prieur, J.-S.-E.	Saint-Zotique, Q.
	Robillard, L.-J.	Repentigny, Q.
	Savaria, H.	Sainte-Julie-de-Verchères, Q.
	Saint-Cyr, G.	Montréal, Q.
	Sylvestre, L.	South Ham, Q.
	Terrault, G.-A.	Montréal, Q.
	Tremblay, D.-S.	Valleyfield, Q.
	Trudeau, J.-C.-E.	Saint-Rémi-de-Napierville, Q.
	Vanier, Guy	Montréal, Q.
	Yvon, O.-A.	Saint-Thomas-d'Aquin, Q.

Ière Année

MM.	Barrette, Hervé	Sainte-Thérèse, Q.
	Barrette, Ovila	Sainte-Elisabeth, Q.
	Beauchamp, A.	Sainte-Lucie, Q.
	Beaudoin, Arsène	Montréal, Q.
	Beaudoin, Wilfrid	Saint-Roch-de-l'Achigan, Q.
	Beauregard, G.	Saint-Liboire, Q.
	Bélair, E.-P.	Saint-Jérôme, Q.
	Bélanger, J.	Montréal, Q.
	Benjamin, J.-L.	Montréal, Q.
	Blain, A.	Montréal, Q.
	Blouin, J.-B.	Montréal, Q.
	Brodeur, R.	Ottawa, Ont.
	Bruchési, C.-E.	Montréal, Q.
	Caumartin, P.	Saint-Barthélemy, Q.
	Chamberland, C.-N.	Montréal, Q.
	DeGrandpré, J.	Saint-Cuthbert, Q.
	Duplessis, M.-L.	Les Trois-Rivières, Q.
	Gaboury, J.-E.	Bryson, Q.
	Gervais, A.	Montréal, Q.
	Goldberg, J.-S.	Montréal, Q.

MM. Guérin, C.-E. Saint-Jacques-le-Mineur, Q.
Hurteau, A. Montréal, Q.
Jasmin, E. Sainte-Geneviève, Q.
Labelle, A.-S. Montréal, Q.
Ladouceur, O. Montréal, Q.
Lafontaine, René Saint-Cuthbert, Q.
Lanctôt, J.-P. Montréal, Q.
Lefebvre, J.-E. Sorel, Q.
Lessard, Arthur Saint-Joachim, Ont.
Lessard, Lucien Sainte-Ursule, Q.
Lessard, Richard Sainte-Ursule, Q.
Mackay, J.-H. Ottawa, Ont.
Marsan, P.-J. L'Assomption, Q.
Monette, P. Saint-Rémi, Q.
Morin, A. Lac Weedon, Q.
Noiseux, H. Farnham, Q.
Pariseau, C.-E. Saint-Esprit, Q.
Plante, L. Québec, Q.
Poirier, E. Saint-Aimé-de-Richelieu, Q.
Racine, S. Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Ringuet, G. Saint-Hyacinthe, Q.
Roy, V. Rivière-Ouelle, Q.
Saint-Denis, L. Sherbrooke, Q.
Thuot, W.-P. Montréal, Q.

Nombre des élèves : 136.

COURS DE LA FACULTE

PENDANT L'ANNEE 1911-12

PREMIER TERME

Etudiants de première année

DROIT ROMAIN. — *L'hon. E. Lafontaine.*—8 heures.
DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.
DROIT ADMINISTRATIF.—*M. Victor Morin.*—5 heures.

Etudiants de 2me et 3me année

PROCÉDURE CIVILE.—*M. H. Gervais.* — 8 heures.
PROCÉDURE NOTARIALE.—*L'hon. N. Pérodeau.*—5 heures.
DROIT MARITIME.—*L'hon. M. Archambeault.*—5 heures.
DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.
DROIT ADMINISTRATIF.—*M. Victor Morin.*—5 heures.

SECOND TERME

Etudiants de première année

DROIT ROMAIN.—*L'hon. E. Lafontaine.*—8 heures.
DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.
DROIT MUNICIPAL.—*M. Cousineau.*—5 heures.
DROIT INTERNATIONAL.—*M. Gervais.*—5 heures.

Etudiants de 2me et 3me année

DROIT CRIMINEL.—*M. Joseph Morin.*—8 heures.
DROIT CIVIL.—*L'hon. M. Mathieu.*—9 heures.
DROIT MUNICIPAL.—*M. Cousineau.* — 5 heures.
DROIT INTERNATIONAL.—*M. Gervais.*—5 heures.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

Art. I. — La Faculté de Droit comprend onze chaires, savoir :

Une chaire de droit romain ;
Une chaire de droit civil ;
Une chaire de procédure civile ;
Une chaire de droit commercial et de droit maritime ;
Une chaire de droit criminel ;
Une chaire de droit constitutionnel ;
Une chaire de droit administratif ;
Une chaire de droit international ;
Une chaire d'histoire du droit ;
Un cours pratique du notariat ;
Un cours d'économie politique et sociale.

Art. II. — L'enseignement se donne en trois années, divisées chacune en deux termes dont le premier commence la première semaine de septembre et finit vers Noël, et dont le second commence le lendemain de l'Epiphanie et se termine vers la fin de mai.

II. — EXAMENS

Art. I.—Un examen écrit, pour tous les cours, aura lieu, chaque mois, sur les matières enseignées durant le mois ;

un examen, écrit et oral, à la fin de chaque terme, sur les matières enseignées durant le terme : un examen écrit à la fin de l'année. On tiendra compte, pour la collation des grades, des notes méritées à chacun de ces examens. Cependant, un élève qui n'aurait obtenu, dans l'un de ces examens et sur une matière quelconque, qu'une note inférieure à *bien* sera admis à reprendre cet examen, en vue d'obtenir une meilleure note.

Art. II. — Ces examens sont obligatoires pour tous les élèves, sous peine d'une amende, du refus des certificats de cours et de l'admission aux examens pour l'obtention des grades universitaires. De plus, l'élève qui n'a pas subi avec succès les examens de l'année pendant laquelle il a suivi les cours ne peut passer aux cours de l'année suivante sans une permission spéciale.

III. — GRADES ACADEMIQUES

Art. I. — Les grades sont au nombre de trois : le baccalauréat, la maîtrise ou licence et le doctorat.

Art. II. — Sauf le cas du doctorat honorifique — que l'Université peut conférer en témoignage d'honneur ou de bienveillance — pour obtenir un grade, il faut avoir subi des épreuves suffisantes.

BACCALAUREAT. — MAITRISE OU LICENCE

Art. I. — Aucun candidat ne peut être admis aux épreuves du baccalauréat et de la maîtrise ou licence, sans avoir rempli les conditions suivantes :

1o Il faut avoir suivi les cours d'études de la Faculté, d'une manière régulière et entièrement conforme aux règles et aux usages de la Faculté.

2o Il faut avoir obtenu, aux examens qui se font au cours de l'année académique, une des notes *très bien*, *bien, assez bien,* sur toutes les matières du cours. Cependant l'examen du dernier terme peut être remplacé par l'examen du baccalauréat et de la licence, lorsque cet examen a lieu à la fin de ce dernier terme.

3o Il faut avoir subi avec succès les épreuves spéciales du baccalauréat et de la licence.

Art. II. — Ces épreuves spéciales sont les unes, écrites, les autres, orales. Les épreuves orales sont publiques.

Art. III. — Les grades de licencié et de bachelier en droit s'obtiennent, à la fin du cours de droit, par les élèves qui ont passé avec succès leurs examens de terme tel que l'exigent les règlements universitaires et qui ont de plus subi avec succès les épreuves spéciales suivantes :

1o Une épreuve écrite de huit heures ou deux épreuves écrites de quatre heures sur toutes les matières de l'enseignement.

2o Une épreuve orale d'au moins une heure sur les mêmes matières.

Les candidats qui, dans ces épreuves spéciales, n'ont que les notes *très bien* et *bien,* avec une majorité de *très bien,* sont licenciés " avec grande distinction ". Ceux qui n'ont que les notes *très bien* et *bien,* avec un nombre égal de *très bien* et de *bien* ou une majorité de *bien,* sont licenciés avec

distinction. Ceux qui ont quelques *assez bien* avec un nombre égal de *très bien,* ou un nombre double de *bien,* sont licenciés. Ceux qui n'entrent dans aucune de ces catégories, mais qui n'ont pas de note inférieure à *assez bien* sont bacheliers.

Les notes *très bien, bien* et *assez bien* correspondent respectivement aux quatre-cinquièmes, aux deux-tiers et à la moitié des points alloués à chaque matière pour l'examen écrit et l'examen oral.

Art. IV. — Les épreuves sont dirigées et appréciées soit par la Faculté entière, soit par un jury dont les membres, au nombre de quatre au moins, sont choisis par la Faculté.

Art. V. — Le travail des candidats est apprécié dans une assemblée de la Faculté et de tous les membres du jury, qui se réunissent pour cela à leur commodité et qui appliquent à chaque composition une des six notes *très bien, bien, assez bien* ou *suffisant, médiocre, mal, très mal.*

Le jugement est prononcé à la majorité des voix et, en cas de partage égal, le professeur de la matière sur laquelle le candidat a composé ou, en son absence, celui qui a posé la question a voix prépondérante.

Art. VI. — Pour les épreuves orales auxquelles ne sont admis que les candidats dont les épreuves écrites ont été jugées suffisantes, les membres de la Faculté ou du jury interrogent le candidat sur chacune des matières de l'enseignement, à raison de quinze minutes par terme, et plus longuement, si l'examen exige un plus grand développement.

Art. VII. — Dès que le candidat a passé sur une matière,

le jury apprécie, à la majorité des voix, le résultat de l'examen partiel, en lui appliquant l'une des six notes *très bien, bien, suffisant, médiocre, mal, très mal.* Cette appréciation se fait séance tenante, — après délibération, si c'est nécessaire, — mais de manière que le candidat ne la connaisse point avant la fin de l'examen. En cas de partage égal des voix, le professeur de la matière sur laquelle le candidat vient d'être interrogé, ou, en son absence, l'interrogateur, a voix prépondérante. Dans tous les cas, le président du jury consigne le résultat en mettant dans l'urne un jeton dont la couleur indique la note comme suit :

Jeton blanc . . . . . Très bien.
Jeton jaune . . . . . Bien.
Jeton rouge . . . . . Suffisant ou assez bien.
Jeton vert . . . . . Médiocre.
Jeton bleu . . . . . . Mal.
Jeton noir . . . . . Très mal.

A la fin de l'examen, le jury examine les jetons en tenant compte de ceux mérités pour les compositions écrites, et le président proclame immédiatement le résultat en prononçant l'admission ou le renvoi du candidat, d'après les règles suivantes. Le candidat ne peut être reçu avec des jetons verts, bleus ou noirs : aussi peut-on interrompre l'examen oral d'un candidat, aussitôt qu'il a mérité une de ces trois notes. Le candidat qui a échoué peut cependant se représenter, si le jury le lui permet, trois mois après son premier échec. S'il ne réussit pas à ce nouvel examen, il ne peut se représenter qu'à l'époque ordinaire, l'année suivante, et une seule fois.

DOCTORAT

Art. I. — Le maître ou licencié qui veut obtenir le doctorat peut être admis aux épreuves un an après l'obtention de la maîtrise ou licence, s'il l'a obtenue "avec grande distinction", et trois ans après, s'il l'a obtenue seulement d'une manière satisfaisante.

Art. II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des membres de la Faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la Faculté et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

Art. III. — La thèse et les propositions sont remises au doyen de la Faculté en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le doyen consulte sur le tout les membres de la Faculté, qui donnent leur avis sur la thèse, et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat, s'ils ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le doyen, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au vice-recteur et à chacun des professeurs de la Faculté une copie de la thèse et des propositions.

Art. IV. — Les professeurs de la Faculté sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs de la Faculté qui ne sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui ; mais il n'est pas nécessaire que plus de

cinq soient présents. Le jury est présidé par le doyen ou, en l'absence de celui-ci, par le plus ancien des professeurs présents. Le président, quel qu'il soit, a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener le candidat à la question s'il s'en écarte, le reprendre s'il manque en quelque sorte et même le protéger au besoin.

Art. V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites, et sur la thèse et sur les propositions.

Art. VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boîte placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises durant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

IV. — DISCIPLINE

Art. I. — Nul ne peut suivre les cours sans avoir préalablement obtenu son inscription dans le régistre de la Faculté.

Art. II. — Les élèves sont tenus de suivre les cours avec assiduité. Les professeurs prennent note des absences et celles-ci sont enrégistrées. Lorsqu'elles ont lieu sans une raison suffisante, les élèves sont exposés à n'être pas admis aux examens et à se voir refuser les certificats et diplômes dont ils ont besoin.

Art. III. — Ils ne sont admis dans la salle de cours qu'après le signal donné par l'appariteur et ils doivent en

sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qui leur est assignée ou qu'ils prennent au commencement du terme à défaut d'assignation.

Art. IV. — Ils peuvent parler dans les salles d'attente, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne troubler personne dans la maison et n'être pas entendus dans la rue. Ils doivent garder le silence dans la salle des leçons.

Art. V. — Il est strictement défendu de fumer dans les corridors et dans les salles et de salir le parquet.

Art. VI. — Les élèves ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier dans l'édifice occupé par la Faculté ou dans le voisinage.

Art. VII. — Tout dommage fait à l'édifice ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur ; l'appariteur en est responsable s'il ne le fait pas connaître.

Art. VIII. — Tout acte de la part d'un élève tendant à compromettre l'honneur de la Faculté sera passible d'une réparation déterminée par les autorités universitaires.

Art. IX. — La Faculté punit la violation des règlements par l'admonition particulière, l'admonition publique, c'est-à-dire devant tous les élèves de la Faculté, le refus de l'admission aux examens ou du certificat de cours, la suspension et le renvoi.

V. — HONORAIRES ET DÉBOURSÉS

Inscription, annuellement	$ 5.00
Cotisation pour la Maison des Etudiants	5.00

Cours, chaque année	80.00
Diplôme et frais d'examens pour le baccalauréat	13.00
Diplôme et frais d'examens pour la licence	15.00
" " " " le doctorat	40.00
Certificat d'étude	10.00

Si le diplôme doit être expédié par la poste, il faut ajouter $1.00 pour les frais d'envoi.

Tous ces honoraires sont strictement payables d'avance. Le prix des cours se paye en deux versements, au commencement de chaque terme.

VI. — PRIX

PRIX LARUE

Bourse de $40.00 donnée à l'élève de deuxième ou de troisième année qui a conservé le plus grand nombre de points dans un concours ouvert sur toutes les matières de son cours. Cette bourse représente l'intérêt d'une somme de $800.00, offerte en don à la Faculté de Droit par l'entremise de M. Jean-Baptiste Larue, de Montréal, exécuteur testamentaire de M. Prisque Gravel.

Prix offert par

MM. C.-S. CAMPBELL, F. MEREDITH, J.-B. ALLAN

Ce prix qui consiste en ouvrages de droit a été accordé jusqu'ici, chaque année, par trois anciens élèves de la Faculté, MM. C.-S. Campbell, D. D., F. Meredith et J.-B. Allan, à l'élève de troisième année, qui a obtenu aux exa-

mens le plus grand nombre de points sur les matières du droit civil.

PRIX JOEL LEDUC

Ce prix a été fondé par la Faculté en mémoire de feu M. Joël Leduc, un de ses bienfaiteurs.

Il consiste en une bourse de $20.00 donnée par concours ouvert aux élèves de première année.

BOURSE L.-A. WILSON

Une somme de $60.00, don de M. L.-A. Wilson, négociant de Montréal, forme une bourse annuelle en faveur d'un élève de la Faculté.

PRIX BERTHELOT

Ce prix consiste en une somme de $20.00 qui représente le dividende annuel de deux parts de la Banque de Montréal, don de Mme Juge Berthelot destiné à encourager l'étude du droit romain.

VII. — PRIVILÈGE DES GRADUÉS EN DROIT

L'Université Laval à Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de : " Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal ". Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Droit, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.

GRADUES

Bacheliers

1879—Simard, Eugène
1880—Guindon, Louis-Napoléon
Paradis, Joseph-Edouard
1881—Bertrand, Emery-Philippe
Brosseau, Toussaint
Cressé, L.-G.-Auguste
Doucet, Joseph-Stanislas
Leduc, Joseph-Dominique
Mackay, Auguste-Etienne
Rinfret, Joseph-Alfred
Taché, Louis-Jean-Etienne
Turgeon Louis-Edouard
1882—Baillargé, Maurice
Bissonnette, M.-L.-Amédée
Beaune, Joseph
Champagne, Louis-Nap.
Cholette, Henri-Arthur
Drouin, Pierre-Elzéar
Dugas, Amédée
Fortin, Georges-Elzéar
Lafontaine, Edouard-Ulric
Laliberté, Eusèbe
Martel, Joseph-Philippe
McCully, Cornélius
Marion, Joseph-Eugène-Ed.
Morgan, William-G.
Poirier, Pierre-T.
Renaud, Pierre-Uldéric
1883—Chênevert, Cuthbert-Alph.
Dandurand, Raoul
Gagnon, Charles-Edouard
Hennessey, Daniel-Jean
Héroux, Joseph-Georges-E.
Lafortune, Daniel-Arthur
Laurendeau, Romulus-H.
Lavallée, Louis-Arsène
Leroux, Joseph-Stanislas
Lynch, Joseph-Arthur
Melançon, Joseph
Moreau, Tancrède-Toussaint
Papineau, Louis-Joseph
Prieur, Georges-Robt-Arth.
1883—Roy, Joseph-Pierre
Saint-Louis, Chs-Horace
1884—Allard, Victor
Beauset, Edouard
Bédard, Edouard-Jean
Bélanger, Louis
Bouchette, Robert-Errol
Brodeur, Louis-Philippe
Bruchési, Charles
Chambers, Artuur-Etching
Delfausse, Jean-H.-R.
Desaulniers, Ernest-Louis
Geoffrion, Jean-Geo.-Godef.
Gouin, Jean-Lomer
Gratton, Charles-Eusèbe
Laurendeau, Georges
Marceau, François Raymond
Olivier, Joseph-Charles
Rinfret, Léonce-Auguste
Roy, Charles-Salomon
1885—Brunet, Joseph-A.
Champagne, Cyrille-Hector
Gérin, Léon
Germain, Stanislas-Adolphe
Hébert, Joseph-Albert
Lanctôt, Charles
Lorimier de, Albert-E.
Marceau, Joseph-Odilon
Mathieu, Ernest-S.
Tremblay, Louis-Philippe
Villiars, Joseph-Antoine
1886—Brien, L.-Adélard
Chauvin, Hector
Demers, Louis-Philippe
Ducharme, Charles-L.
Forget, Joseph-F.-Philéas
Gaboury, Louis-Amédée
Gendron, L.-A.-Aimé
Hénault, E.
Hétu, L.-J.-Ovide
Lacoursière, R.-Stanislas
Lemire-Marsolais, M.-J.-A.

1886—Macdonald, M.
Murphy, David-E.
Perrault, Joseph-Edmond
Prévost, Louis de Gonzague
Rocher, Auguste
Sicotte, Louis-Wilfrid
1887—Bourgeois, E.
Bruneau, A.-A.-A.
Cormier, F.
Gervais, Honoré-H.-A.
Larose, Wilfrid
Légaré, A.
Meredith, Frederick-E.
Viau, L.-P.-H.
1888—Allan, J.-Bryce
Beaudoin, A.
Crépeau, A.
Gélinas, Eugène
Godin, Eugène-H.
Lavallée, P.-O.
Morin, J.-B.-M.-Victor
Plourde, F.-Ubald
Sanche, Hubert
Théoret, J.-A.
1889—Bouliane, Adjutor
Joubert, A.-W.-A.-Beaumont
Merizzi, Philippe-Romuald
1890—Chauveau, P.-A.
Colpron, J.-N.
Crépeau, F.-G.
Fiset, M.
Giroux, A.
Jocks, J.-W.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lamarche, L.-J.-P.
Lippé, C.-A.
Meunier, J.-H.
Rinfret, E.-A.
Roy, F.-U.
Schetagne, H.-F.
Saint-Denis, A.-J.-A.
Villeneuve, P.-E.
1891—Bouchard, A.
Chagnon, J.-N.-A.
Ladouceur, E.-A.-B.
Lorimier de, Raoul
1892—Bourdeau, G.-A.
Bernard, L.-E.
Bourgeois, J.-M.
Coderre, L.
Fournier, J.-O.
Germain, L.-A.-E.

1892—Hénault, L.-A.
Ladurantaye de, J.-G.
Lussier, J.
Lacasse, P.-C.
Laurendeau, C.-U.
Martineau, Victor
Masson, Louis
O'Bready, M.
Primeau, Eugène
Proulx, W.-J.
Routhier, M.-O.
1893—Brault, C.-E.-A.
Buchanan, A.-W.-P.
Fontaine, Z.
Généreux, G.-A.
Labelle, J.-A.
Mackay, J.-Alfred-A.
1894—Archambault, A.
Bazin, A.
Beaubien, C.-P.
Beaudoin, R.-T.
Benoit, B.
Bonin, A.
Beaudry, J.-R.-F.
Chevalier, J.
Denault, J.-M.-A.
Demouchel, R.
Drouin, J.-A.
Décarie, J.-L.
Foisy, J.-A.
Garceau, Napoléon
Goyette, O.-A.
Lamarche, J.-A.
Lamothe, C.
Lesage, J.
Loranger, Louis
Marsan, G.-A.
Mount, W.
Merizzi, E.
Ouimet, J.
Plante, M.-H.-A.
Pagnuelo, Tancrède
Prévost, J.-B.-B.
Rousseau, A.
Sylvestre, Joseph
Tourigny, A.
Trudel, P.
Vanier, A.
Vermet, J.-C.
1895—Archambault, J.-B.
Boissonneault, G.
Bourbeau, J.-M.-A.

1895—Brossard, L.-J.-A.
Beullac, Pierre
Belzile, Louis de Gonzague
Baker, W.-A.
Chalifoux, L.
David, J.-H.
Desjardins, A.
Demers, Joseph
Dubreuil, A.
Décarie, A.
Fortin, Auguste
Gourre, E.
Garneau, J.-H.-H
Gauthier, D.
Guilbault, R.
Goyette, C.-L.
Joseph, Em.
Jacobs, L.-W.
Jasmin, H.-L.
Lamarre, J.-T.
Lamarche, J.-S.
Lamoureux, R.-M.-J.
Lavimodière, A.
Laporte, C.-Z.
Larose, V.
Léonard, J.-E.
Létourneau, S.
Massicotte, E.-Z.
Mondou, J.-A.-A.
Mount, H.-E.
Paquet, C.
Perron, J.-L.
Perrault, C.
Rivet, A.-D.
Roy, Elzéar
Sénécal. O.
Sicotte, L.
Saint-Germain, P.
Wilson, C.-A.

1896—Archambault, N.
Bégin, Ph.-A.
Comeau, J.-A.
Cordeau, N.-Z.
Desilets, A.
Gosselin. A.-L.
Gérin, J.-L.
Lachapelle, E.-J.
Lamontagne, J.
Lavallée, Charles-B.
Leclaire, J.
Mathieu, De Ligny
Morin, L.-J.-S.
Paré, O.
Robillard, Ald.
Salaberry de, René
Tétreau, Ernest

1897—Baby, L.-G.-A. Duperron
David, J.-T.
Derome, L.
Ferron, J.-F.
Foisy, J.
Geoffrion, J.-N.-A.
Geoffrion, L.-P.
Gohier, H.
Gaudet, Victor
Lacroix, J.-O.
Lamarche, J.-A.
Mainville, J.-R.
Monty, R.
Meunier, E.
Mousseau, J.-O.
Papillon, J.-A.
Rousseau, E.
Sincennes, J.-B.
Touchette, G.
Tessier, N.
Vanier, G.

1898—Archambault, J.-S.
Brassard, E.
Brodeur, S.-A.
Fortin, P.-A.
Godbout, A.
Lemieux, A.
Léonard, V.
Poliquin, G.
Trépanier, P.-J.-T.

1899—Bertrand, L.-Z.
Brien *dit* Desrochers, J.-E.-M.
Bernard, Hector
Bérard, Jean-Baptiste
Cordeau. L.-B.
Cinq-Mars, A.
Damphousse, Honoré
Desaulniers, Edmond-L.
Dufresne, H.-R.
Fontaine, L.-Beaulieu
Forest, J.-Z.
Goyette, C.-A.
Gaudet, J.-M.-B.
Gagnon, Isidore
Guérin, L.
Gravel, A.
Julien, J.-A.
Lalonde, Wilfrid

1899—Lorimier de, L.-Raoul
Lapierre, Omer
Laramée, J.-A.-H.-Arthur
Laurier, Raoul
Lebeau, J.-E.
Mathieu, J.-J.-V.
Mercier, Henri
Mercier, J.-A.
Milette, J.-N.-A.
Ogleman, J.-A.
Pilon, J.-A.
Pruneau, J.-A.-N.
Prudhomme, A.-E.
Raymond, Napoléon
Rivet, H.
Rocher, Robert
Robitaille, C.
Séguin, P.-A.
Saint-Martin, L.-N.
Tremblay, O.
Trudeau, J.-P.-C.
1900—Béique, Louis-J.
Béliveau, J.-A.
Bisaillon, H.-R.
Décary, E.-R.
Desmarais, O.
Jodoin, T.
Hébert, Ernest
Lévesque, L.-E.
Leduc, L.
Marceau, J.-V.
Mayrand, G.
Patterson, W.
Rainville, J.-H.
Sainte-Marie, J.-W.
1901—Archambault, Auguste
Archambault, Joseph
Bigué, Philippe
Deguire, Séraphin
Demers, Hector
Désy, Louis-Joseph-A.
Dion, Héliodore
Du Tremblay, Pamphile-B.
Faribault, Léon
Lacasse, Napoléon-N.
Lacombes, Georges-Albini
Laflamme, Horace
Laurier, Lévis
Libersan, Albert-T.
Magnan, J.-Georges
Marsolais, Georges-L.
Molleur, Georges-O.
1901—Roy, Joseph
Savignac, Albert
Saint-Pierre, Henri-A.
Talbot, Joachim
Tremblay, François
Valiquette, Alphonse
1902—Archambault, Édouard
Bousquet, J.-B.-Eugène
Brais, Louis-Jos.-Émilien
Bumbray, John
Caron, S.-Ménésippe
Carufel de, Eugène
Depocas, Gustave-Émile
DuBoyce, Percy-C.
Ducharme, J.-B.-Raoul
Emard, Edouard-Charles
Gagné, Arthur
Gibeault, Arthur
Jalbert, J.-Wilfrid
Jodoin, Henri
Leblanc, Amédée
Lefebvre, Joseph-Ephrem
Leroux, Joseph-René
Ouimet, Joseph-Rodolphe
Pilon, Wilfrid
Renaud, Gustave
Rochon, Gédéon
Saint-Julien, Raoul
Trudeau, Aristide
Vigneault, Charles-Edouard
1903—Béique, Henri
Courchesne, Ovide
Dalbec, Hector
Fauteux, Francis
Feeney, Benet
Fortin, Anthime
Jarry, Adélard
Lanctôt, Denys
Reilly, Clifford-B.
1904—Archambault, Henri
Boileau, J.-A.-F.
Clavel, Albert
Gagné, Horace-J.
Gauthier, Zéphirin
Hétu, Euclide
Houde, Louis-J.
Langlois, Aimé
Langlois, J.-Charles
Léveillé, H.-Elie
Marcil, Emilien
Melançon, Wilfrid
Ménard, Joseph

1904—Moisan, Walter
Molleur, J.-Avilda
Poupart, Albert
Simon, L.-A.
Surveyer, Paul
Trudeau, Hector
1905—Boisjoli, Wm
Bouthillier, Victor
David, L.-Athanase
DeGrandpré, Joseph-D.
Lacoste, Alexandre
Lafond, Elizée
O'Sullivan, J.-Alexandre
1906—Grandpré (de), J.-D.
Handfield, Arthur
Hétu, J.-Arcade
Jasmin, Amédée
Kearney, W.-P.
Laberge, Fortunat
Lavergne, L.-R.
O'Sullivan, J.-A.
1907—Barry, L.
Beauchemin, A.
Brosseau, J.
Coderre, O.
Godin, E.
Lalonde, J.-P.
Lamothe, A.
Normandeau, E.
Prud'homme, Aug.
1908—Allard, G.
Beauregard, E.
Bouchard, J.-B.
Brodeur, C.
Jetté, T.
Lalonde, C.-H.
Marchand, G.
Mathieu, J.-B.
Meunier, J.-A.
Morin, D.
1908—Paquette, P.
Parent, H.
Robichon, G.-H.
Trudel, A.
1909—David, M.
Delage, L.
Descarries, T.
Dostaler, J.
Ducharme, T.
Duckett, C.
Girard, E.
Lalancette, A.
Lalonde, A.
Poitras, J.-A.
1910—Audet, E.
Bayard, A.
Bélanger, J.
Boisseau, J.-A.
Clément, D.
Crépeau, C.
Désorcy, O.-A.
Grothé, A.-P.
Jodoin, L.-J.
Leblanc, R.
Lefebvre, E.
Lemay, H.
Morin, P.
Tessier, C.
1911—Bournival, E.
Cardinal, F.
Corbeil, D.
Francoeur, H.
Gagnon, O.
Labadie, P.
Lacerte, H.
Monette, G.
Papineau, A.
Sicotte, A.
Saint-Germain, A.
Vanier, A.
Vanier, G.

Licenciés

1879—Charest, Joseph-A.
Descarries, Jos.-Ad.
Lafontaine, P.-Eug. *a.g.d.*
Léveillé, C.-Alph.
Nantel, Bruno
Saint-Julien, Jules-A.
1880—Boisvert, Onésime, *a.g.d.*
Dorion, Ach., *a. g. d.*
Lamirande, Alex.
1881—David, Arthur
Drouin, Jos.-Oct., *a.g.d.*
Emard, Joseph, *a. d.*
Gérin-Lajoie, H., *a. d.*
Lemoyne de Martigny, C. *a. g. d.*
1882—Belcourt, Nap.-Ant., *a.g.d.*
Comeau, Ls.-Arsène-H.
Fortin, Thos., *a. g. d.*

1882—Holt, Chs-McPherson
Richard, Jos.-H.-Nap., *a. g. d.*
1883 Jodoin, Alexandre
1884—Campbell, Chs-S., *a. g. d.*
1886—Demers, L.-Philippe, *a.g.d.*
1887—Bérard, L.-P.
Gervais, H.-Hon., *a. g. d.*
Meredith, Fred.-E., *a. d.*
Viau, Ls-P.-H., *a. g. d.*
1890—Mathieu, Georges-Eti.
1891—Lamarche, J.-A.
Loranger, Louis
1896—Brisset, Joseph
Beaudry, P.
Cousineau, Philémon
Cusson, V., *a. g. d.*
Desaulles, Casimir
Lachapelle, A., *a. g .d.*
Meunier, L.
Rodier, C.
Surveyer, Edouard-F.
Taschereau, Robert-A.-P.
1897—Beaudoin, G.
Bédard, L.-A.
Boucherville, Joseph de
Brossard, E.
Duranleau, A.
Hébert, J.-A.-H.
Lacoste, Paul
Mousseau, J.-O.
1899—Archambault, Anthime-S.
Beauregard, Elzéar
Boileau, L.-J.
Bourbonnière-Gaudry, J.-B.-F., *a. d.*
Bertrand, L.
Bessette, Wilfrid
Dussault, J.-C.-Hector
Fortier, H.-A.
Guilbault, J.-P.-O.
Grenier, Armand
Hurteau, J.-A.
Lanthier, J.-O.
Loranger, Joseph-H.
Marchand, C.-E.
Patenaude, E., *a. g. d.*
Piché, Anthime
Pelletier, A. S.
Rainville, Paul
Rocher, Robert
Rousseau, Maurice
Savignac, J.-A.
1900—Biron, E.
Cinq-Mars, Alex., *a. g. d.*
Desbois, D., *a. d.*
Fauteux, G.-A.
Morin, A.-Zénon
Pigeon, A.
Robert, J.-Léonide
Saint-Cyr, J.-F., *a. g. d.*
Saint-Germain, Paul
1901—Beaudry, L.-Richard
Marin, Joseph-Henri
Saint-Jacques, Jos.-Léon
1902—Beaudry, Adrien
Beaulieu, Louis-E., *a.g.d.*
Faribeault, Léon
Lamothe, C.
Langlais, Jules
Rhéaume, Théodule
1903—Morin, L.-J.-S.
Brouillet, Henri
Cholette, Edouard
Faribeault, René
Filion, Zéphirin
Tremblay, Achille
1904—Audet, H.-Eugène
Beaulieu, Romuald-H.
Bourgeois, Charles
Butler, W.-P., *a. g. d.*
Codebecq, Ludger
Desjardins, C.-Henri
Desmarais, Jules
Fortin, Anthime
Montpetit, Edouard, *a.g.d.*
Mousseau, Alphonse
Payette, Victor
Piette, Joseph
Vallée, Arthur
1905—Bohémier, Albert, *a. d.*
Brosseau, Alcibiade
Bussière, Ulysse
Cartier, Jacques
Couture, J.-A.
Ecrément, Arthur
Fortin, Georges
Gosselin, Arthur
Handfield, Wilfrid
Jasmin, Aquila
Lamarche, P.-Emile, *a. d.*
Leblanc, Aimé, *a. d.*
Leduc, Adélard
Loranger, Maurice
Millard, Rolland
Poulin, Stanislas

1906—Achim, J-A.
Beaudry, A.-Paul
Berecovitch, Peter
Charette, J.-Ernest
Dugas, Armand
Fortin, Tancrède, *a. d.*
Gélinas, Joachim
Genest, R., *a. d.*
Lareau, Jules
Ménard, Gordien, *a. g. d.*
Monk, Henri, *a. d.*
Mousseau, Alfred
Perrault, Antonio, *a. g. d.*
Renaud, Henri, *a. d.*
1907—Angers, E.-R., *a. g. d.*
Beaudoin, J., *a. g. d.*
Dufort, G.
Durocher, P.
Guimond, E.
Guyon, H.
Lanctôt, G.
Martineau, A.
Monty, C.-E.
Prud'homme, Alex.
Roy, E.
Roy, R., *a. g. d.*
Saint-Pierre, G., *a. g. d.*
1908—Archambault, J.-H.
Bachand, C.-E.
Beaulieu, J.
Cardin, A.
Chenevert, R.
Cousineau, O., *a. g. d.*
Desrochers, F.
Duckett, R.-L.
Dufresne, A.
Forest, A.
Labelle, E., *a. d.*
Lachapelle, A.
Lamarche, J.-P.
Lamoureux, P.-A.
Lippé, H.
Lord, F., *a. g. d.*
Noiseux, G.

1908 Proulx, J.
Rainville, E., *a. g. d.*
Raymond, M.
Sauvé, J.
1909—Berthiaume, A.
Charland, H.
Chopin, R.
Denis, L.
DeSerres, R.
Desilets, A.
Girouard, J.-L.
Lacoursière, F.-X.
Marchand, B.
Riendeau, E.
Sasseville, E.

1910—Beauchamp, A., *a. d.*
Bélanger, A.
Casgrain, P., *a. d.*
Dugas, M.
Gadbois, E.
Labrèche, A., *a. g. d.*
Lajoie, F., *a. d.*
Lavallée, A.
Lemire, E.
Marier, J., *a. g. d.*
Panet-Raymond, B., *a. d.*
Rose, B.
Saint-Pierre, A., *a. g. d.*
Shaughnessy, W.-J., *a.g.d.*
1911—Bariteau, A.
Billette, E., *a. d.*
Boileau, A.
Brunet, N.
Dupuis, P.
Dupuis, R.
Joron, L., *a. g. d.*
Langevin, R.
Legault, A.
Parent, A., *a. d.*
Pepin, A., *a. d.*
Thibault, O.
Valois, G.

Docteurs

1882—Lafontaine, Pierre-Eug.
1889—Demers, Ls-Philippe
Gervais, Honoré
1896—Lemieux, Rodolphe
1901—Holt, Charles-McPherson
Loranger, Louis
Taschereau, Robert
Cousineau, Philémon

1907—Lamothe, J.-C.

1910—Belcourt, N.-Antoine
Bruneau, Arthur-A.
Champagne, L.-Napoléon
Chauret, J.-Adolphe
Dandurand, Raoul
Mercier, Wilfrid

PRIX

PRIX LARUE ($40.00)

M. Elphège Marier

PRIX CAMPBELL-MEREDITH-ALLAN

M. Albert Bariteau

PRIX LEDUC ($20.00)

M. Eugène Poirier

BOURSE L.-A. WILSON ($60.00)

M. L. Saint-Denis

PRIX BERTHELOT ($20.00)

M. Eugène Poirier

PRIX DE PROCEDURE CIVILE ($25.00)

M. A.-O. Yvon

PRIX DE L'ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTREAL ($15.00)

M. A.-O. Yvon

Faculté de Médecine

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

La Faculté actuelle de Médecine continue l'*Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal,* fondée en 1845 et affiliée d'abord à l'Université Victoria, de Cobourg (Ontario), de laquelle elle a reçu ses grades jusqu'en 1890. A cette époque l'Ecole fit modifier sa charte par le gouvernement de Québec et s'allia à la section montréalaise de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, avec laquelle elle forme aujourd'hui un seul corps. Elle reçoit ses grades de l'Université Laval, mais elle a conservé sa charte corporative et son autonomie.

La Faculté de Médecine est installée dans l'édifice universitaire de la rue Saint-Denis. Elle y a de vastes salles de cours, des bibliothèques sectionnelles, y possède un amphithéâtre et une salle de dissection ainsi que des laboratoires, pour la chimie, l'histologie, la bactériologie et l'électricité médicale, etc.

PERSONNEL

DOYEN

M. le Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE

SECRETAIRE

M. le Dr LOUIS-D. MIGNAULT

TRESORIER

M. le Dr A.-A. FOUCHER

I — PROFESSEURS TITULAIRES

Faisant partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

M. L.-E. DESJARDINS, docteur en médecine et maître en chirurgie, membre de la Société française d'Ophtalmologie ; *professeur émérite d'ophtalmologie et d'otologie.*

M. E. PERSILLIER-LACHAPELLE, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec : *professeur d'hygiène, de déontologie médicale et d'histoire de la médecine.*

M. SEVERIN LACHAPELLE, docteur en médecine ; *professeur de pédiatrie et de clinique infantile à l'hôpital Notre-Dame.*

M. SALLUSTE DUVAL, docteur en médecine ; *professeur de physiologie et d'électricité médicale.*

M. J.-J. GUERIN, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. A.-A. FOUCHER, docteur en médecine, membre de la Société française d'Ophtalmologie, officier de l'Instruction publique ; *professeur de théorie et de clinique d'ophtalmologie, d'otologie et de rhino-laryngologie.*

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur d'anatomie descriptive.*

M. HENRI HERVIEUX, docteur en médecine ; *professeur de pathologie interne.*

M. G. VILLENEUVE, docteur en médecine, surintendant médical de l'Asile Saint-Jean-de-Dieu ; *professeur de théorie et de clinique des maladies mentales et nerveuses ; professeur de médecine légale.*

M. E.-A. RENE DE COTRET, docteur en médecine ; *professeur d'obstétrique et de clinique obstétricale.*

M. L. DE LOTBINIERE HARWOOD, docteur en médecine ; *professeur de théorie et de clinique de gynécologie.*

II — PROFESSEURS TITULAIRES

Ne faisant pas partie de la Corporation de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

M. L.-N. DELORME, docteur en médecine ; *professeur d'anatomie pratique.*

M. OSCAR-F. MERCIER, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital Notre-Dame.*

M. A.-N. RIVET, docteur en médecine ; *professeur de toxicologie et chargé du cours de chimie.*

M. T. PARIZEAU, docteur en médecine ; *professeur de pathologie externe.*

M. P.-A. MARIEN, docteur en médecine ; *professeur de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. E.-P. BENOIT, docteur en médecine ; *professeur de clinique médicale à l'hôpital Notre-Dame.*

M. S. BOUCHER, docteur en médecine ; *professeur d'histologie.*

M. L.-E. FORTIER, docteur en médecine ; *professeur de matière médicale et de thérapeutique.*

M. ARTHUR BERNIER, docteur en médecine ; *professeur de bactériologie et chargé du cours de pathologie générale.*

M. R. HEBERT, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame et professeur du cours complémentaire de propédeutique.*

III — PROFESSEURS ADJOINTS

M. L.-J.-V. CLEROUX, docteur en médecine ; *professeur adjoint de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu.*

M. EUGENE SAINT-JACQUES, docteur en médecine ; *professeur adjoint de clinique chirurgicale à l'Hôtel-Dieu et chargé du cours d'anatomie pathologique.*

IV — AGRÉGÉS EN EXERCICE

M. G.-T. MOREAU, docteur en médecine ; *démonstrateur d'anatomie.*

M. J.-DAVID GAUTHIER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. I. CORMIER, docteur en médecine ; *suppléant à la clinique infantile de l'hôpital Notre-Dame.*

M. C.-N. VALIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'hygiène.*

M. J.-EDMOND DUBE, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. J.-ALBERT LESAGE, docteur en médecine ; *assistant à la clinique interne de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours de pathologie interne.*

M. E.-P. CHAGNON, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de neurologie de l'hôpital Notre-Dame.*

M. A. ETHIER, docteur en médecine ; *suppléant à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame.*

M. EUGENE VIROLLE, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'anatomie descriptive.*

M. A.-F. JEANNOTTE, docteur en médecine ; *démonstrateur d'histologie et suppléant au cours de bactériologie.*

M. THEODULE BRUNEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. DONALD HINGSTON, docteur en médecine : *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. ELIE ASSELIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours de physiologie.*

M. ALPHONSE MERCIER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame.*

M. BENJAMIN BOURGEOIS, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'hôpital Notre-Dame et suppléant au cours de pathologie externe.*

M. RODOLPHE BOULET, docteur en médecine : *suppléant au cours et à la clinique d'ophtalmologie, de laryngologie, etc.*

M. L.-JOSEPH LEMIEUX, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'histoire de la médecine.*

M. ARTHUR RICARD, docteur en médecine : *suppléant au cours de pédiatrie.*

M. RAOUL MASSON, docteur en médecine : *assistant au cours de pédiatrie.*

M. JEAN DECARIE, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'histologie et chargé du cours de dermatologie.*

M. EUGENE GAGNON, docteur en médecine ; *assistant au cours d'histologie.*

M. EUGENE LATREILLE, docteur en médecine ; *suppléant au cours d'anatomie pathologique.*

M. G.-WILFRID DEROME, docteur en médecine ; *suppléant au cours de médecine légale.*

M. ZEPHIR RHEAUME, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. JOSEPH DION, docteur en médecine ; *suppléant au cours de maladies mentalès.*

M. JOSEPH LEDUC, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'hôpital Notre-Dame et chargé du cours des maladies contagieuses à l'hôpital Notre-Dame.*

M. J.-M. RAPHAEL TRUDEAU, docteur en médecine ; *assistant à la clinique de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame.*

M. ALCEE TETREAULT, docteur en médecine ; *assistant à la clinique des maladies mentales.*

M. JOSEPH BOURGOIN, docteur en médecine ; *suppléant au cours de matière médicale et de thérapeutique.*

M. LUDOVIC VERNER, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. HYACINTHE LEBEL, docteur en médecine ; *assistant à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. ALFRED-JOSEPH LAURENCE, licencié en pharmacie ; *chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. G. LEF. DE BELLEFEUILLE, docteur en médecine ; *assistant à la clinique des maladies mentales.*

M. GEO.-ETIENNE MIGNAULT, docteur en médecine ; *assistant au cours de matière médicale.*

M. ALEXANDRE SAINT-PIERRE, docteur en médecine ; *assistant à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu.*

M. GEORGES-H. BARIL, docteur en médecine; *chargé du cours de chimie pratique.*

V — AGREGES LIBRES

M. A.-R. MARSOLAIS, docteur en médecine.

M. E.-J. BOURQUE, docteur en médecine.

M. E.-E. LAURENT, docteur en médecine.

M. JULES CHOPIN, docteur en médecine.

M. C.-A. DAIGLE, docteur en médecine.

VI — DEMONSTRATEURS

Anatomie. — MM. Eugène Dufresne, A. Robichon, G. Badeaux, P. del Vecchio et A. Demers.

Histologie. — MM. Gustave Archambault, Vital Cléroux, et Stephen Langevin.

Bactériologie. — MM. Roch Despatis et Eugène Dupuy.

Obstétrique. — MM. D. Benoit et S. Langevin.

VII — BIBLIOTHECAIRE

M. le Dr E.-P. CHAGNON

ÉLÈVES ADMIS À SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1910-1911

IVme Année

MM. Archambault, R.-A.	Saint-Michel-des-Saints, Q.
Beaudry, Philippe	Sainte-Anne-de-la-Pérade, Q.
Bécotte, Henri	Saint-Norbert, Q.
Bélisle, R.	Saint-Aimé, Q.
Bertholet, Georges	New Bedford, Mass.
Boisclair, Horace	Sainte-Flore, Q.
Caisse, Antonio	Schuglersville, N. Y.
Carignan, Léopold	Nicolet, Q.
Castonguay, E .	Vaudreuil, Q.
Charbonneau, Nap.	Worcester, Mass.
Charpentier, L.-L.	L'Avenir, Q.
Charron, Avila	Verchères, Q.
Chaussé, J.-N.	Montréal, Q.
Cholette, M.	Lachute, Q.
Clerk, Georges-E.	Montréal, Q.
Collin, L.-D.	Saint-Boniface, Man.
Delporte, G.	Montréal, Man.
Desrochers, Emile	Saint-Jérôme, Q.
Desrosiers, Arthur	Rockland, Ont.
Desrosiers, J.-P.	Berthier, Q.
Dontigny, Arthur	Saint-Tite, Q.
Dufresne, Albert	Nicolet, Q.
Dumontier, C.-A.	Saint-Barthélemy, Q.
Ferron, Henri	Sainte-Flore, Q.
Filion, A.	Arundel, Q.
Forest, Edouard	Sainte-Marie-Salomé, Q
Forgues, J.-A.-H.	Montréal, Q.
Foucher, Ernest	Montréal, Q.
Gagné, Joseph	Montréal, Q.
Gagnon, Adhémar	Montréal, Q.
Guertin, Alphonse	Saint-Antoine, Q.
Hébert, L.-A.	Cohoes, N. Y.
Hétu, L.-Georges	Upton, Q.

MM.	Janelle, T.-A.	Saint-Cyrille, Q.
	Lalande, Stanislas	Sainte-Scholastique, Q.
	Larivière, Joseph	Mandeville, R. I.
	Leduc, F.	Beauharnois, Q.
	Lefebvre, G.	Saint-Philippe, Q.
	Longo, Georges	Toronto, Ont.
	McGibbon, W.-J.	Montréal, Q.
	Milot, J.-D.	Yamachiche, Q.
	Monast, P.-A.	Montréal, Q.
	Mousseau, O.	Lavaltrie, Q.
	Noël, Alphédor	Saint-Jean, Q.
	Normandin, A.	Montréal, Q.
	Perrault, J.-Et.	Montréal, Q.
	Perrin, L.-G.	Tillton, N. H.
	Poulin, Emile	Montréal, Q.
	Powers, Alfred	Lévis, Q.
	Provost, Léon	Boucherville, Q.
	Prud'homme, Léopold	Auburn, Me.
	Savage, Emile	L'Assomption, Q.
	Ship, Abraham	Montréal, Q.
	Simard, Emile	Shawinigan, Q.
	Tessier, A.-D.	Sainte-Anne-de-la-Pérade, Q.
	Tremblay, P.	Saint-Hubert, Q.
	Vidal, Avila	Montréal, Q.
	Violette, L.-J.	Saint-Léonard, N.-B.
	Woods, Joseph	Aylmer, Q.

IIme Année

MM.	Acocella, Gabriel .	Naples, Italie.
	Adam, Philippe	Saint-Césaire, Q.
	Aubin, Arthur	Saint-Gabriel, Q.
	Barry, Maurice	Montréal, Q.
	Bastien, Benoit	Sainte-Rose, Q.
	Beaulac, Henri	Les Trois-Rivières, Q.
	Beaupré, Dollard	Indian Orchard, Mass.
	Bélanger, J.-B.	Ottawa, Ont.
	Bourget, Emélias	Saint-Régis, Q.
	Bousquet, J.-Hormisdas	Sainte-Rosalie, Q.
	Bruchési, Denis	Saint-Eustache, Q.
	Daignault, Emile	Acton Vale, Q.
	Daniel, Paul	Montréal, Q.

MM. Deschênes, Adjutor	Saint-Léon, Q.
Desjardins, Arthur	Lakeville, Q.
Dupuis, Pierre	Saint-Philippe, Q.
Faubert, Omer	Rigaud, Q.
Forget, Achille	Sainte-Agathe, Q.
Francoeur, D.-Omer	Nashua, N. H.
Gagnon, Joseph	Montréal, Q.
Houde, J.-Léon	Lotbinière, Q.
Hurtubise, Elzéar	Sainte-Anne, Ont.
Jolivet, Gilles	Saint-Philippe, Q.
Joyal, Hector	Sainte-Agathe, Man.
Laberge, Oscar	Iberville, Q
Lajoie, J.-Louis	Worcester, Mass.
Lajoie, Roméo	Montréal, Q.
Lamarche, Charles	Montréal, Q.
Lambert, J.-Gabriel	Montréal, Q.
Lamothe, Gustave	Montréal, Q.
Lapierre, Aquila	Saint-Hermas, Q.
Leblanc, Rosaire	Montréal, Q.
Lévesque, Ronald	Montréal, Q.
Lightstone, Albert,	Montréal, Q.
Marion, J.-Eustache	Saint-Jacques (Montcalm), Q.
Marchand, Ildefonse	Champlain, Q.
Martineau, Raoul	Lavaltrie, Q.
Mathieu, C.-Théodore	Saint-Roch, Q.
Morin, Norbert	Saint-Hyacinthe, Q.
Panneton, Auguste	Les Trois-Rivières, Q.
Paquin, Fortunat	Saint-André, Q.
Paré, Armand	Pointe-aux-Trembles, Q.
Perreault, Nestor	Cap-de-la-Madeleine, Q.
Perras, Fernand	Montréal, Q.
Phénix, Georges	Henryville, Q.
Pineault, Jos.-Adhémar	Bic, Q.
Plouffe, Adrien	Montréal, Q.
Ritchot, Dolphis	Saint-Thomas, Q.
Saint-Martin, Dolphis	Montréal, Q.
Telmosse, Ignace	Ottawa, Ont.
Tétrault, Arthur	Saint-Jacques (Laprairie), Q.
Trottier, Ernest	Sainte-Geneviève, Q.
Trudeau, J.-A.-Henri	Longueuil, Q .
Turgeon, Roméo	Saint-Placide, Q.
Valiquette, Alcime	Saint-Jean-de-Matha, Q.

IIme Année

MM.	Archambault, L.-Philippe	Saint-Jean, Q.
	Biron, Romuald	Pointe-du-Lac, Q.
	Brais, Joseph-Rottot	Montréal, Q.
	Brault, Norbert	Saint-Urbain, Q.
	Brault, Raoul-Norbert	Brockton, Mass.
	Brosseau, Emile	Sainte-Thérèse, Q.
	Brunet, Zénon	Montréal, Q.
	Caron, Alexandre	Montréal, Q.
	Delage, C.-Emile	Bristol, Conn.
	Dostaler, Alphonse	Ottawa, Ont.
	Dubuc, Aristide	Montréal, Q.
	Dumont, Ludovic	Lawrence, Mass.
	Fredette, Georges	Saint-Dominique, Q.
	Gaudette, Camille	Saint-Joseph, N. B.
	Gratton, Albert	Montréal, Q.
	Hébert, Joseph	Yamaska, Q.
	Hébert, Pierre	Saint-Remi, Q.
	Joubert, Louis	Outremont, Q.
	Labarre, Gédéon	Saint-Grégoire, Q.
	Labonté, Boniface	Montréal, Q.
	Lacasse, Gustave	Sainte-Geneviève, Q.
	Lajoie, Armand	Fall River, Mass.
	Lafrance, A.-D.	New Bedford, Mass.
	Langevin, H.-H.	Saint-Cuthbert, Q.
	Lapierre, J.-R.	Montréal, Q.
	Laplume, A.-Henri	Montréal, Q.
	Laporte, René	Montréal, Q.
	Larouche, Henri	Montréal, Q.
	Laurier, Yvon	Montréal, Q.
	Léger, Anselme	Shediac, N. B.
	Lessard, Rosario	Montréal, Q.
	Limoges, Gédéon	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
	Milard, Jos.-Edouard	Sainte-Marthe, Q.
	Milette, G.-E.	Windsor Mills, Q.
	Morier, Phil.-Xénophor	Saint-Hyacinthe, Q.
	Mousseau, Alfred	Saint-Polycarpe, Q.
	Nantais, Isaie	Saint-Lin, Q.
	Paquette, Albini	Montréal, Q.
	Perron, H.-R.	Saint-Mathias, Q.
	Pilon, Oscar	Saint-Polycarpe, Q.

MM. Pleau, Stanislas	L'Epiphanie, Q.
Poirier, Aimé	Saint-Polycarpe, Q.
Prieur, Henri	Ville-Emard, Q.
Provost, Albert	Sorel, Q.
Rocheleau, Ferdinand	Montréal, Q.
Roch, Arthur	Saint-Gabriel, Q.
Rouleau, Jos.-Albert	Saint-Viateur, Q.
Roy, Alphonse	Saint-Anaclet, Q.
Roy, Almanzor	Joliette, Q.
Saint-Jacques, Edmond	Saint-Augustin, Q.
Saint-Jean, J.-Olaüs	Sainte-Julienne, Q.
Saint-Onge, Emile	Valleyfield, Q.
Saint-Pierre, Damien	Moose Creek, Ont.
Trudel, J.-Louis	Ottawa, Ont.

Ière Année

MM. Adam, Alfred	Nominingue, Q.
Archambault, J.-B.	Saint-Antoine, Q.
Beaudry, Stanislas	Saint-Valérien, Q.
Belcourt, Louis-Emile	Saint-Adolphe, Q.
Bertrand, C.-Magloire	Sainte-Thérèse, Q.
Bissonnette, Tancrède	Les Cèdres, Q.
Brault, Ernest	Longueuil, Q.
Chaput, Donat	Howell, Sask.
Choquette, Stanislas	Montréal, Q.
DeCotret, Gaston-A.	Montréal, Q.
Doucet, A.-Alfred	Fall River, Mass.
Garand, Lucien	Montréal, Q.
Gauthier, Pierre	Montréal, Q.
Gobeil, Jean-Robert	Montréal, Q.
Godin, Joseph	Montréal, Q.
Gravel, Lionel	Joliette, Q.
Hélie, Joseph-Désiré	Saint-Grégoire, Q.
Houle, Joseph-Firmin	Montréal, Q.
Lalonde, Emery	Sorel,
Larose, Joseph-Ulysse	Sainte-Thérèse, Q.
Mandeville, Louis	Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix, Q.
Milette, Alfred	Montréal, Q.
Piette, Edmond	Sainte-Elisabeth, Q.
Rolland, Joseph	Montréal, Q.
Tanguay, J.-Armand	Saint-Hyacinthe, Q.
Thibault, Jude	Wotton, Q.
Vasseur, Arthur-L.	Worcester, Mass.

Nombre des élèves : 195.

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de première année—1er terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr DUVAL Physiologie et électricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et électricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et électricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et électricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et électricité médicale	
9 heures.	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	
10 heures.	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	
2 heures.	Dr BERNIER Biologie et pathologie générale	Dr BERNIER Biologie et pathologie générale	Dr BERNIER Biologie et pathologie générale	Dr BERNIER Biologie et pathologie générale	Dr BERNIER Biologie et pathologie générale	
3 heures.	Dr BERNIER Bactériologie		Dr BERNIER Bactériologie		Dr BERNIER Bactériologie	
4 heures.	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	

Du 3 octobre au 1er novembre, il y aura chaque jour, à 4 heures du soir, un cours d'ostéologie pour les élèves de première année.

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de première année—2me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	
9 heures.	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	
10 heures.	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	
2 heures.	Dr Bernier Biologie et pathologie générale	Dr Bernier Biologie et pathologie générale	Dr Bernier Biologie et pathologie générale	Dr Bernier Biologie et pathologie générale	Dr Bernier Biologie et pathologie générale	
3 heures.	Dr Boucher Histologie	Dr Bernier Bactériologie	Dr Boucher Histologie	Dr Bernier Bactériologie	Dr Boucher Histologie	
4 heures.	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	Anatomie Pratique	

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de première année—3me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	
9 heures.	Dr Asselin Physiologie expérimentale	Dr Mignault Anatomie	Dr Asselin Physiologie expérimentale	Dr Mignault Anatomie	Dr Asselin Physiologie expérimentale	
2 heures.						
3 heures.	Dr Boucher Histologie	Dr Bernier Bactériologie	Dr Boucher Histologie	Dr Bernier Bactériologie	Dr Boucher Histologie	
4 heures.	Dr Rivet Chimie pratique		Dr Rivet Chimie pratique		Dr Rivet Chimie pratique	

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de deuxième année—1er terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	
9 heures.	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	Dr Mignault Anatomie	
10 heures.	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	Dr Rivet Chimie	
11 heures.	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	
2 heures.	Dr Bernier Biologie et pathologie générale	Dr Bernier Biologie et pathologie générale	Dr Bernier Biologie et pathologie générale	Dr Bernier Biologie et pathologie générale	Dr Bernier Biologie et pathologie générale	
3 heures.	Dr Bernier Bactériologie	Dr Boucher Histologie	M. Laurence Pharmacie pratique	Dr Boucher Histologie	Dr Bernier Bactériologie	
4 heures.	Anatomie pratique	Anatomie pratique	Anatomie pratique	Anatomie pratique	Anatomie pratique	

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de deuxième année—2me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr DUVAL Physiologie et électricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et électricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et électricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et électricité médicale	Dr DUVAL Physiologie et électricité médicale	
9 heures.	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	Dr MIGNAULT Anatomie	
10 heures.	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	Dr RIVET Chimie	
11 heures.	Dr HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr HÉBERT Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	
2 heures.	Dr BERNIER Biologie et pathologie générale	Dr BERNIER Biologie et pathologie générale	Dr BERNIER Biologie et pathologie générale	Dr BERNIER Biologie et pathologie générale	Dr BERNIER Biologie et pathologie générale	
3 heures.	Dr BOUCHER Histologie	Dr BERNIER Bactériologie	M. LAURENCE Pharmacie pratique	Dr BERNIER Bactériologie	Dr BOUCHER Histologie	
4 heures.	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	ANATOMIE PRATIQUE	

HORAIRE DES COURS PRIMAIRES

Elèves de deuxième année—3me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 heures.	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	Dr Duval Physiologie et électricité médicale	
9 heures.	Dr Asselin Physiologie pratique	Dr Mignault Anatomie	Dr Asselin Physiologie pratique	Dr Mignault Anatomie	Dr Asselin Physiologie pratique	
11 heures.	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	Dr Hébert Dispensaire. Propédeutique médicale Hôpital Notre-Dame	
3 heures.	Dr Boucher Histologie	Dr Bernier Bactériologie	Dr Boucher Histologie	Dr Bernier Bactériologie	Dr Boucher Histologie	
4 heures.	Dr Baril Chimie pratique		Dr Baril Chimie pratique		Dr Baril Chimie pratique	

HORAIRE DES COURS

Elèves de troisième année—1er terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8.30 hrs.		Dr de COTRET Clinique d'obstétrique Maternité				Dr de COTRET Clinique d'obstétrique Maternité
9 heures.	Dr HARWOOD Clinique gynécologique		Dr FOUCHER Hôpital Notre-Dame	Dr HARWOOD Clinique gynécologique	Dr FOUCHER Hôpital Notre-Dame	
10.15 hrs.	Dr BENOIT Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr BENOIT Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr BENOIT Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER Clinique externe Hôpital Notre-Dame
2 heures.	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	
3 heures.	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	
4 heures.	Dr PARIZEAU Pathologie externe	Dr VALIN Hygiène	Dr PARIZEAU Pathologie externe	Dr VALIN Hygiène	Dr PARIZEAU Pathologie externe	
5 heures.	Dr de COTRET Obstétrique	DrS. LACHAPELLE Pédiatrie	Dr de COTRET Obstétrique	DrS. LACHAPELLE Pediatrie	Dr de COTRET Obstétrique	

HORAIRE DES COURS FINALS

Elèves de troisième année—2me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8.30 hrs.		Dr de COTRET(1) Clinique d'obstétrique Maternité				Dr de COTRET(1) Clinique d'obstétrique Maternité
9 heures.	Dr HARWOOD (1) Clinique gynécologique		Dr FOUCHER (1) Hôpital Notre-Dame	Dr HARWOOD (1) Clinique gynécologique	Dr FOUCHER (1) Hôpital Notre-Dame	
10.15 hrs.	Dr BENOIT (1) Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER (1) Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr BENOIT (1) Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER (1) Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr BENOIT (1) Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER (1) Clinique externe Hôpital Notre-Dame
10.15 hrs.	Dr GUERIN (2) Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr MARIEN (2) Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr GUERIN (2) Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr MARIEN (2) Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr GUERIN (2) Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr MARIEN (2) Clinique externe Hôtel-Dieu
2 heures.	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	
3 heures.	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	
4 heures.	Dr PARIZEAU Pathologie externe	Dr VALIN Hygiène	Dr PARIZEAU Pathologie externe	Dr VALIN Hygiène	Dr PARIZEAU Pathologie externe	
5 heures.	Dr de COTRET Obstétrique	DrS. LACHAPELLE Pédiatrie	Dr de COTRET Obstétrique	DrS. LACHAPELLE Pédiatrie	Dr de COTRET Obstétrique	

(1) Jusqu'au 1er février, seulement. (2) A partir du 1er février.

HORAIRE DES COURS FINALS

Elèves de troisième année—3me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10.15 hrs	Dr GUERIN Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr MARIEN Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr GUERIN Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr MARIEN Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr GUERIN Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr MARIEN Clinique externe Hôtel-Dieu
3 heures.	Dr ST-JACQUES Anatomie pathologique	Dr ST-JACQUES Anatomie pathologique	Dr ST-JACQUES Anatomie pathologique	Dr ST-JACQUES Anatomie pathologique	Dr ST-JACQUES Anatomie pathologique	
4 heures.		Dr VILLENEUVE Médecine légale et maladies mentales	Dr VILLENEUVE Médecine légale et maladies mentales	Dr VILLENEUVE Médecine légale et maladies mentales	Dr VILLENEUVE Médecine légale et maladies mentales	
5 heures.	Dr HARWOOD Gynécologie théorique	Dr FOUCHER Ophthalmologie théorique	Dr HARWOOD Gynécologie théorique	Dr FOUCHER Ophthalmologie théorique	Dr HARWOOD Gynécologie théorique	

HORAIRE DES COURS FINALS

Elèves de quatrième année—1er terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 15 hrs.	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr Guerin Clinique interne Hotel-Dieu	Dr Marien Clinique externe Hôtel-Dieu
2 heures.	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	Dr Hervieux Pathologie interne	
3 heures.	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	Dr Fortier Matière médicale	
4 heures.	Dr Parizeau Pathologie externe	Dr Valin Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	Dr Valin Hygiène	Dr Parizeau Pathologie externe	
5 heures.	Dr de Cotret Obstétrique	DrS. Lachapelle Pédiatrie	Dr de Cotret Obstétrique	DrS. Lachapelle Pédiatrie	Dr de Cotret Obstétrique	

HORAIRE DES COURS FINALS

Elèves de quatrième année—2me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8.30 hrs.		Dr de COTRET (1) Clinique d'obstétrique Maternité				Dr de COTRET (1) Clinique d'obstétrique Maternité
9 heures.	Dr HARWOOD (1) Clinique gynécologique		Dr FOUCHER (1) Hôpital Notre-Dame	Dr HARWOOD (1) Clinique gynécologique	Dr FOUCHER (1) Hôpital Notre-Dame	
10.15 hrs.	Dr BENOIT (1) Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER (1) Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr BENOIT (1) Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER (1) Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr BENOIT (1) Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER (1) Clinique externe Hôpital Notre-Dame
10.15 hrs.	Dr GUERIN (2) Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr MARIEN (2) Clinique externe Hotel Dieu	Dr GUERIN (2) Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr MARIEN (2) Clinique externe Hôtel-Dieu	Dr GUERIN (2) Clinique interne Hôtel-Dieu	Dr MARIEN (2) Clinique externe Hôtel-Dieu
2 heures.	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	Dr HERVIEUX Pathologie interne	
3 heures.	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	Dr FORTIER Matière médicale	
4 heures.	Dr PARIZEAU Pathologie externe	Dr VALIN Hygiène	Dr PARIZEAU Pathologie externe	Dr VALIN Hygiène	Dr PARIZEAU Pathologie externe	
5 heures.	Dr de COTRET Obstétrique	Dr S. LACHAPELLE Pédiatrie	Dr de COTRET Obstétrique	Dr S. LACHAPELLE Pédiatrie	Dr de COTRET Obstétrique	

(1) A partir du 1er février. (2) Jusqu'au 1er février, seulement.

HORAIRE DES COURS FINALS

Elèves de quatrième année—3me terme

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8.30 hrs.		Dr de COTRET Clinique d'obstétrique Maternité				Dr de COTRET Clinique d'obstétrique Maternité
10.15 hrs.	Dr BENOIT Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr BENOIT Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER Clinique externe Hôpital Notre-Dame	Dr BENOIT Clinique interne Hôpital Notre-Dame	Dr MERCIER Clinique externe Hôpital Notre-Dame
2 heures.	Dr VILLENEUVE Clinique à l'asile Saint-Jean-de-Dieu					
4 heures.		Dr VILLENEUVE Médecine légale et maladies mentales	Dr VILLENEUVE Médecine légale et maladies mentales	Dr VILLENEUVE Médecine légale et maladies mentales	Dr VILLENEUVE Médecine légale et maladies mentales	
5 heures.		Dr LEMIEUX Histoire de la médecine	Dr PERSILLIER- LACHAPELLE Déontologie médicale	Dr LEMIEUX Histoire de la médecine	Dr PERSILLIER- LACHAPELLE Déontologie médicale	

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I — GRADES ACADEMIQUES

L'Université accorde aux élèves de la Faculté de Médecine deux grades, le baccalauréat et le doctorat.

BACCALAUREAT

Pour obtenir le baccalauréat, il faut avoir suivi régulièrement tous les cours inscrits au programme des matières primaires, et conservé, dans un examen spécial sur ces matières, un minimum de 51 points sur 100.

Le baccalauréat ne vaut que comme preuve scientifique. Il indique que l'élève a subi avec succès l'examen sur les matières primaires.

DOCTORAT

Le doctorat s'accorde après cinq années d'études et comporte suivant la valeur relative de l'examen, une des trois notes suivantes : avec très grande distinction, *summa cum laude* ; avec grande distinction, *magna cum laude* ; avec distinction, *cum laude*.

La note *summa cum laude* est accordée à l'élève qui conserve, sur toutes les matières du double examen, la note *très bien*.

La note *magna cum laude* à celui qui obtient, avec plusieurs *bien*, une majorité de *très bien*.

La note *cum laude* à celui qui obtient un nombre de *bien* plus grand que celui de *très bien*.

Cette troisième note peut être méritée, en dépit d'un ou

de quelques *assez bien* pourvu que chacun de ces *assez bien* soit compensé par deux *très bien*.

Le candidat qui conserve, au moins sur chaque matière, la note *assez bien* reçoit le titre de docteur, sans note qualificative. Toute note inférieure à celle-là, sur quelque matière que ce soit, est éliminatoire.

DIPLOMES

Les diplômes de bacheliers doivent être demandés au secrétaire de l'Université Laval à Québec, en produisant un certificat du secrétaire de la Faculté ; ceux de docteurs, désormais obligatoires, au secrétaire de la Faculté.

II — EXERCICE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBÉC

Bien que l'examen pour le doctorat et la licence soit absolument le même et que le programme et la durée des études soient identiques dans les deux cas, l'élève doit savoir que le diplôme de docteur en médecine, conféré par les facultés de médecine de la Province, ne donne pas le droit *ipso facto,* d'exercer la médecine dans la province de Québec. D'après la loi médicale, l'élève qui désire pratiquer la médecine dans la province de Québec, après y avoir fait ses études médicales, doit, au préalable, avoir été admis à l'étude par le Bureau provincial de médecine, puis en avoir obtenu la licence ou droit de pratique par des examens subis devant un jury composé de professeurs de la Faculté et de représentants du Bureau.

Ces examens portent sur les mêmes matières pour le doctorat et la licence et, si les élèves sont pourvus du certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau, sont subis en

même temps; de sorte que la même épreuve sert pour les deux titres.

Les études médicales, en vue de l'obtention de la licence, ne comptent qu'à partir de l'admission à l'étude par le Bureau: l'élève ne peut donc espérer obtenir la licence, que cinq années après son admission à l'étude par le Bureau.

Comme la même disposition existe dans les autres provinces, l'élève qui se destine à la pratique de la médecine dans une autre province doit se renseigner exactement sur les conditions d'admission à l'étude de la médecine dans telle province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales. Le certificat d'admission à l'étude, délivré par le Bureau médical d'une autre province, est accepté comme l'équivalent de l'examen préliminaire exigé par la Faculté.

L'élève trouvera plus loin les lois et règlements du Bureau provincial de médecine, qui régissent l'admission à l'étude et à la pratique de la médecine, dans la province de Québec.

III — LICENCE FEDERALE

Le parlement du Canada vient de compléter par des amendements la loi médicale du Canada. Une disposition de cette loi donne à la licence provinciale une valeur inestimable. Aussitôt que le Conseil médical du Canada prévu par cette loi aura été constitué, tout porteur d'une licence provinciale pourra se présenter devant le bureau central d'examen nommé par le conseil et, s'il satisfait à l'épreuve, en obtenir un diplôme lui permettant d'exercer la médecine dans toutes les provinces, sans autre formalité que l'inscription et l'acquittement des droits. Le porteur de ce diplôme pourra aussi obtenir l'équivalence en Angleterre et dans toutes les possessions anglaises.

Il importe donc pour tout élève d'obtenir le certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial de médecine, avant de commencer ses études médicales, et d'avoir ainsi accès et à la licence provinciale et à la licence fédérale. L'élève se donne de la sorte la possibilité d'obtenir un diplôme presqu'universel.

Il serait bon que les directeurs des maisons d'éducation préviennent ceux de leurs élèves qui se destinent à l'étude de la médecine, de l'importance de ne pas commencer leurs études médicales, avant d'avoir obtenu du Bureau provincial de médecine un certificat d'admission à l'étude.

IV — EQUIVALENCE

Tout élève d'une autre université qui désire être admis à suivre les cours de cette Faculté, avec équivalence pour les cours déjà suivis ou les grades obtenus, doit présenter avec sa requête :

1. Un annuaire de l'université où il a commencé ses études, donnant un programme détaillé des cours.

2. Un rapport des cours qu'il a suivi.

3. Un état des grades obtenus et un certificat de bonnes moeurs.

4. Une carte d'identité.

Toutes ces pièces seront soumises à la Faculté qui décidera quels cours supplémentaires le postulant devra suivre et quels examens il devra subir.

V — SESSION 1911-12

OUVERTURE DES COURS

Les cours s'ouvriront le 2 octobre et se continueront jusqu'à la fin de la session, sans interruption, sauf les vacances de Noël et de Pâques, les congés et fêtes universitaires et les congés autorisés par le doyen.

EXAMEN PRELIMINAIRE

Le 3 octobre aura lieu l'examen préliminaire pour les élèves qui ne sont pas sous brevet et qui n'ont pas obtenu de dispense en produisant un titre équivalent.

EXAMEN DE REPRISE

L'examen de reprise pour l'obtention du baccalauréat et du doctorat aura lieu le 20 septembre.

VI — ADMISSION AUX COURS

Pour être admis à suivre les cours de la Faculté en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine, l'élève doit fournir un certificat de bonnes moeurs et subir devant un jury nommé par la Faculté un examen d'aptitude sur les matières suivantes :

LATIN. — *Commentaires* de César, liv. IV, V, et VI. — *Enéïde* de Virgile, liv. V et VI. — *Pro Milone.* — Le candidat devra aussi avoir une connaissance sérieuse de la grammaire latine.

Français. — Les candidats devront écrire une courte composition sur un sujet donné. Cette composition permettra aux examinateurs de juger si l'élève connaît le mécanisme général de la langue, s'il peut trouver les idées d'un développement et les agencer convenablement. Ils doivent aussi répondre à des questions de grammaire, d'étymologie et d'analyse grammaticale et logique.

Les candidats traduiront quelques passages des huit premiers livres de la vie de Colomb (Life of Colombus), par Washington Irving. Ils devront aussi répondre à des questions de grammaire anglaise et traduire en anglais quelques phrases de " *Télémaque.* "

Belles-Lettres. — Principes de belles-lettres et de rhétorique; histoire de la littérature des siècles de Périclès en Grèce, d'Auguste à Rome, du 17e, du 18e et du 19e siècles en France et en Angleterre.

Histoire. — Notions générales sur l'histoire de la Grèce et de Rome, avec connaissance spéciale de l'histoire d'Angleterre, de France et du Canada.

Géographie. — Notions générales sur la géographie universelle avec connaissance spéciale de la géographie de la France, de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord.

Arithmétique. — Fractions ordinaires et décimales, proportions simples et composées, intérêts et autres règles basées sur le pourcentage, racine carrée.

Algèbre. — Fractions et équations du premier degré à une ou plusieurs inconnues.

GÉOMÉTRIE. — Les quatre premiers livres d'Euclide et le sixième, ou la partie de la géométrie plane correspondant à ces livres dans Eyssério et Pascal. Calcul des lignes, des surfaces et des volumes des figures géométriques régulières sans démonstration.

CHIMIE. — Notions générales, telles que dans Wurtz, Troost ou Roscoe.

BOTANIQUE. — Notions générales, telles que dans Moyen, Provancher, Laflamme ou Spotton.

PHYSIQUE. — Notions générales, telles que dans Ganot ou sa traduction par Peck.

PHILOSOPHIE. — Notions générales sur toute la philosophie.

ZOOLOGIE.—Notions générales (Huard) (1).

L'élève est dispensé de cet examen s'il est porteur d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts, délivré par une université canadienne, du Royaume-Uni ou par une université étrangère reconnue, ou du brevet d'admission à l'étude de la médecine accordé par le Bureau provincial de médecine de la province de Québec, ou tout autre corps similaire des autres provinces du Canada.

L'élève qui n'est pas porteur d'un certificat d'admission à l'étude de la médecine, délivré par le Bureau provincial

(1) Tout candidat pris à copier, ou à aider un autre à copier, ou à se servir de livres ou de notes, sera immédiatement renvoyé de la salle. A la fin de l'examen, chaque candidat sera requis de faire la déclaration solennelle qu'il n'a eu recours à aucun moyen frauduleux pour réussir dans son examen. Il devra aussi fournir la preuve de son identité.

de médecine, doit donner avis au secrétaire de la Faculté de son intention d'étudier la médecine, au moins quinze jours avant l'ouverture des cours. Si tel élève désire se faire dispenser de l'examen préliminaire en vertu d'un motif d'exemption reconnu par la Faculté, il doit adresser au secrétaire de la Faculté, en même temps que sa demande d'inscription, les titres, certificats, pièces justificatives, etc. dont il entend se prévaloir à cet effet. Tel élève sera informé si l'équivalence peut lui être accordée.

Il y a encore lieu d'insister ici sur l'importance majeure pour l'élève d'obtenir du Bureau provincial de médecine le certificat d'admission à l'étude, puisque ce certificat lui permet non seulement d'acquérir la licence c'est-à-dire le droit de pratiquer dans la province de Québec, mais même la licence fédérale, c'est-à-dire le droit de pratiquer dans toutes les provinces du Canada et même dans toutes les possessions anglaises.

Sans le certificat d'admission à l'étude délivré par le Bureau provincial de médecine, l'élève ne peut espérer pouvoir exercer la médecine dans la province de Québec et il perd une occasion facile d'obtenir celui de pratiquer dans tout le Canada.

VII — DEBOURSES

1. Au commencement de chaque année, les élèves devront faire inscrire leur nom et le lieu de leur résidence dans le registre de la Faculté et obtenir du trésorier une carte d'inscription. Personne ne sera admis aux cours, ni même considéré comme élève, tant qu'il n'aura pas été inscrit régulièrement pour l'année courante.

2. Le registre de la Faculté sera fermé vers le 5 octobre. Une liste des élèves inscrits sera alors fournie à chacun des professeurs pour servir à la formation des comités dans les hôpitaux et les laboratoires.

3. Le paiement des cours se fera en deux versements égaux: le premier avant le 15 octobre, le second avant le 1er février. Ceux qui se conformeront à ce règlement, auront droit à une remise de $3.00 pour le 1er versement et de $2.00 pour le second. Aucune remise ne sera accordée pour les fractions de paiement. Au 1er mai, les élèves qui n'auront pas acquitté complètement leurs redevances à la Faculté auront à payer une amende de $2.00. Un intérêt de 5 p. c. sera chargé sur les montants non acquittés au 1er juin de chaque année.

4. La carte d'hôpital pour l'Hôtel-Dieu et l'hôpital Notre-Dame est obligatoire pour les élèves de 2ème, 3ème et 4ème année.

Le prix, pour les deux hôpitaux, pour 12 mois, est perçu par le trésorier.

La carte d'admission à la Maternité est obligatoire pour les élèves de 3ème année; le prix en est perçu à l'hôpital des soeurs de Miséricorde.

SOMMES A DEBOURSER

Inscription annuelle..................	$ 5.00
Cours de l'année entière...............	100.00
Hôpitaux (Hôtel-Dieu et hôpital Notre-Dame).........................	8.00

Maternité (12 mois).................	8.00
Diplômes de docteur (en 4ème année)..	20.00
Les élèves qui suivent des cours partiels:	
Inscription...........................	5.00
Chaque cours.........................	10.00

DEBOURSES EVENTUELS

Admission à l'étude de la médecine pour les élèves qui n'ont pas obtenu de brevet d'admission du Bureau provincial de médecine...............	$10.00
Partie de dissection à reprendre........	$ 4.00
Reprise d'examen (1ère ou 3ème année) soit que l'élève ait négligé de se présenter au temps règlementaire, soit qu'il ait échoué sur une ou plusieurs matières du cours................	5.00
Reprise d'examen de baccalauréat sur une ou plusieurs matières..............	10.00
Reprise d'examen de doctorat en septembre	15.00
Inscription nouvelle....................	5.00
Chaque matière à reprendre...........	10.00

Le bureau du trésorier est ouvert tous les soirs, samedi et dimanche exceptés, de 5 à 6 heures, pendant les mois d'octobre et janvier; et à la même heure les lundi, mercredi et vendredi pendant les autres mois du cours.

VIII — DISCIPLINE

1. Après chaque cours, les élèves devront se retirer de la salle de cours jusqu'au cours suivant.

2. Aucun élève n'est admis aux examens sans avoir produit ses cartes d'assiduité à tous les cours, signées par les professeurs de ces cours. Des cartes doivent être certifiées à la fin de chaque session, pour les cours de cette session. Le terme passé, elles ne peuvent être certifiées qu'au bout de la session suivante, après reprise des mêmes cours.

3. Un manquement de bienséance durant la dissection, l'ivrognerie, une mauvaise conduite à l'Université ou au dehors, sont passibles d'expulsion ; et l'élève expulsé ne peut toucher aucune remise sur les sommes qu'il a payées à la Faculté.

4. Pour être admis aux hôpitaux, il faut être inscrit dans le registre de la Faculté.

5. Pour être admis à la Maternité, il faut avoir suivi pendant au moins deux ans les cours de la Faculté.

6. La Faculté exigera de tous les élèves que les lois de la plus stricte bienséance soient observées durant les visites aux hôpitaux, aux dispensaires et à la Maternité.

7. Il est absolument défendu aux élèves d'introduire aucune personne étrangère dans la salle de dissection, sans une permission spéciale du trésorier.

8. Les élèves seront tenus responsables de toute détérioration faite par eux à la propriété ou à l'ameublement de la Faculté et de l'Université.

IX — ENSEIGNEMENT

L'enseignement de la Faculté de Médecine se donne en cinq années. Il comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les primaires et les finales.

PRIMAIRES

Anatomie descriptive, 240 leçons.

Anatomie pratique, 180 leçons de deux heures chacune.

Histologie normale, 120 leçons.

Physiologie et électricité médicale, 240 leçons.

Bactériologie, 120 leçons.

Chimie médicale, 180 leçons, dont 60 pratiques.

Physiologie pratique, 20 leçons.

Pathologie générale, 120 leçons.

Pharmacie pratique, 25 leçons.

Clinique médicale et chirurgicale, au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame.

FINALES

Matière médicale et thérapeutique, pharmacie pratique, 240 leçons.

Pathologie externe, 240 leçons.

Pathologie interne, 240 leçons.

Obstétrique, 120 leçons.

Clinique médicale, 3 termes de 8 mois ou 4 termes de 6 mois.

" chirurgicale, " " " "

Ophtalmologie, otologie, laryngologie et rhinologie, théorie et clinique, 120 leçons.

Clinique obstétricale, 48 leçons durant la même année.

Gynécologie clinique et théorique, 60 leçons.

Pédiatrie théorique et clinique, 60 leçons.

Déontologie médicale et histoire de la médecine, 10 leçons durant la même année.

Anatomie pathologique, 120 leçons.

Hygiène, 90 leçons.

Electricité médicale pratique, 20 leçons.

Toxicologie, 60 leçons.

Maladies mentales et nerveuses, 60 leçons.

Médecine légale, 60 leçons.

Médecine opératoire et petite chirurgie, 60 leçons

DISSECTION

La dissection se fait par régions.

Chaque élève doit disséquer au moins six régions, soit trois régions par année, avant de passer les examens primaires.

Chaque élève sera interrogé trois fois par le professeur d'anatomie pratique au cours de la dissection de chaque région, et, si ses réponses sont satisfaisantes, il recevra séance tenante les initiales du professeur sur sa carte de dissection, ainsi que la date de cette signature.

Le professeur d'anatomie pratique inscrira au registre le nom de ses élèves, les régions qu'ils auront disséquées et la période de cette dissection.

X — REPARTITION DES COURS

Première année. — Histologie, bactériologie, anatomie descriptive et pratique, physiologie générale, chimie médicale et toxicologie pratique.

Deuxième année. — Histologie, anatomie descriptive et pratique, physiologie générale, chimie médicale, toxicologie pratique, bactériologie, cliniques interne et externe, pharmacie pratique.

Troisième année. — Pathologie interne et externe, matière médicale et thérapeutique, pharmacie pratique, obstétrique, médecine opératoire, anatomie pathologique et bactériologie, cliniques interne, externe et obstétricale, opthalmologie, otologie, etc., pédiatrie, gynécologie, déontologie médicale, histoire de la médecine, électricité médicale et pratique.

Quatrième année. — Pathologie interne et externe, médecine légale, maladies mentales et nerveuses matière médicale et thérapeutique, pharmacie pratique, tocologie, médecine opératoire, anatomie pathologique et bactériologie, cliniques interne, externe et obstétricale, ophtalmologie, otologie, etc., pédiatrie, gynécologie, déontologie médicale, histoire de la médecine, électricité médicale et pratique.

Cinquième année. — Cours de perfectionnement dans les cliniques générales et spéciales et dans les cours spéciaux des laboratoires [1].

---

(1) Le programme de la cinquième année sera définitivement fixé, lorsque les élèves admis sous le régime des cinq ans auront atteint leur cinquième année.

XI — COURS PARTIELS

1. Les étudiants en droit qui désirent suivre les cours d'anatomie, de jurisprudence médicale et de toxicologie, peuvent être admis à ces leçons en prenant une carte chez le trésorier.

2. Les étudiants dentistes sont admis à suivre les cours d'anatomie, de physiologie, de chimie et d'anatomie pratique, exigés par l'Ecole de Chirurgie Dentaire.

3. Les étudiants en Pharmacie sont admis à suivre les cours requis par les règlements du Collège de Pharmacie.

XII — EXAMENS

A la fin de la première et de la troisième année, les élèves subissent un examen sur toutes les matières enseignées durant chacune de ces deux années. Pour les élèves qui n'ont pas réussi, il y a un examen de reprise, sur ces mêmes matières, au commencement de la deuxième et de la quatrième année.

Les élèves qui ont à reprendre un examen de fin d'année paient un honoraire additionnel.

Les élèves admis à l'étude après le mois de janvier 1910, c'est-à-dire sous le régime des cinq années d'étude, passeront les examens de doctorat dans l'ordre suivant : A la fin de la deuxième année, examens sur toutes les matières primaires, sauf sur la pathologie générale et la bactériologie. Cet examen est l'équivalent du baccalauréat. Il y a reprise, au commencement de la troisième année, pour les examens

dans lesquels l'élève n'a pas réussi, à la fin de la seconde année, pourvu qu'il ait réussi dans l'ensemble. A la fin de la troisième année, examen sur la pathologie générale et la bactériologie.

A la fin de la quatrième année l'examen portera sur la pathologie interne et externe, la matière médicale, la tocologie, la médecine opératoire, l'anatomie pathologique, la pédiatrie, la médecine légale et la toxicologie. A la fin de la cinquième année, sur l'hygiène, la clinique médicale, chirurgicale et obstétricale, l'ophtalmologie, etc., les maladies mentales et nerveuses, la gynécologie et les cours spéciaux.

Les élèves qui ont commencé leurs études médicales avant le mois de septembre 1910 et qui se trouvent encore sous le régime des quatre années d'étude passent l'examen final de doctorat à la fin de leur quatrième année d'étude, sur toutes les matières finales.

Pour être admis à l'examen du doctorat, l'élève doit avant l'ouverture des cours de l'année, à la fin de laquelle il se propose de se présenter pour le doctorat, avoir subi avec succès les examens du baccalauréat, et avoir passé ou repris avec succès les examens de troisième année, et suivi régulièrement tous les cours de troisième, de quatrième ou de cinquième année, suivant le cas.

Les élèves doivent suivre l'hôpital durant trois années; les deux dernières sont consacrées au stage hospitalier.

Chaque élève doit assister à au moins vingt accouchements.

Nul élève ne peut, après sa seconde année, suivre les cours de la troisième année, s'il n'a le nombre de points

requis pour l'inscription précédente, c'est-à-dire s'il n'a conservé la moitié des points affectés à l'ensemble des examens, à la fin de la deuxième année.

L'élève doit conserver au moins 50 pour cent sur l'ensemble des points et 50 pour cent sur chaque matière en particulier. S'il conserve la moitié sur l'ensemble, il peut reprendre toute matière sur laquelle il a échoué. L'examen d'un élève énervé ou malade peut être remis, si la majorité du comité d'examen y consent.

La note donnée est sans appel.

XIII - PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT

ANATOMIE DESCRIPTIVE

Professeur : M. L.-D Mignault.

Suppléant : M. Virolle.

ANATOMIE PRATIQUE

Professeur: M. Delorme.

Démonstrateur : M. G.-T. Moreau.

Assistants-démonstrateurs : MM. Dufresne, Robichon, Badeaux, del Vecchio et Demers.

L'enseignement anatomique est sous la haute direction de M. le professeur Mignault.

Cet enseignement est à la fois théorique et pratique.

Au cours d'anatomie descriptive, le professeur s'efforce de faire comprendre aux élèves l'anatomie des os du crâne, des articulations, du système nerveux et des organes. Chaque cours est suivi d'une démonstration sur une pièce anatomique ou sur le sujet préalablement préparé par les prosecteurs. Ce cours, tout en étant didactique, a pour but non seulement de donner des connaissances anatomiques, mais encore de faire l'application de ces connaissances à la pratique médicale et chirurgicale.

Le professeur d'anatomie pratique donne, en outre, aux élèves de première année un cours d'ostéologie qui les prépare à profiter de leurs travaux au laboratoire d'anatomie pratique.

L'anatomie pratique s'enseigne à la salle de dissection, où les élèves étudient eux-mêmes sur le cadavre l'anatomie des muscles, des nerfs, des vaisseaux sanguins et des organes.

Ces travaux se font sous la surveillance des démonstrateurs, dont plusieurs se spécialisent dans la chirurgie, de sorte que leurs démonstrations acquièrent une valeur spéciale pour ceux qui se destinent à cette branche de la médecine.

La salle de dissection est ouverte tous les jours de quatre à six heures du soir.

PHYSIOLOGIE

Professeur : M. Duval.

Suppléant : M. Asselin.

Le cours de physiologie se donne en deux ans; il est théorique et pratique. La partie théorique est donnée par M. le professeur Duval ; elle est expliquée par des schémas et des démonstrations sur le tableau.

Au laboratoire de physiologie les élèves ont l'avantage d'assister, sous la direction de M. Asselin, aux expériences sur les cobayes, sur les lapins et autres animaux ; l'on y démontre aussi d'une manière pratique l'action des sucs gastriques, les phénomènes de la circulation et de la respiration.

CHIMIE ET TOXICOLOGIE

Professeur : M. Rivet.

Le cours de chimie est donné, chaque année, aux élèves de première et de deuxième année qui doivent posséder déjà les préliminaires de cette science. Au début des cours, ces préliminaires sont assez rapidement passés en revue ; on insiste davantage sur la théorie atomique et les lois chimiques.

On aborde ensuite la chimie organique si importante pour le médecin. Les expériences de chimie organique consistent surtout en analyses opérées sous les yeux des élèves.

La chimie organique terminée, les étudiants passent à la chimie biologique par l'étude théorique et pratique du suc gastrique, des urines, et autres produits physiologiques et pathologiques. Puis vient l'étude des poisons et de leurs antidotes, la toxicologie. Ce cours fait partie de la médecine légale, mais il fut rattaché, il y a quelques années, à la chimie afin de permettre à l'étudiant pleinement au courant de l'action chimique des corps, d'étudier les poisons d'une manière plus complète.

Le cours de chimie théorique se trouve complété, depuis plusieurs années, par un laboratoire de chimie pratique. Suffisamment outillé, l'étudiant, sous la surveillance du professeur, met en pratique les leçons déjà suivies, ou recommence à nouveau les expériences.

HISTOLOGIE

Professeur : M. Boucher.

Suppléant : M. Décarie.

Démonstrateurs : MM. Langevin, Vital Cléroux et Archambault.

Le cours d'histologie est suivi par les élèves de première et de deuxième année; il comprend soixante leçons, dont trente sur l'histologie proprement dite et trente sur l'organologie.

Les méthodes employées pour l'enseignement sont théoriques et pratiques. Les leçons théoriques sont toujours accompagnées de schémas au tableau noir et sont immédiatement suivies de démonstrations au microscope, faites par des aides qui ont sous leur direction un groupe de pas plus de six élèves.

On enseigne à l'étudiant les meilleures méthodes d'examen des tissus dans leur état normal et de conservation pour leur étude ultérieure.

On lui apprend à faire les dissociations, les inclusions, les coupes, les colorations, etc.

Les laboratoires sont bien outillés et les divers instruments: microscopes, microtomes, etc., sont fournis gratuitement aux élèves par la Faculté.

PATHOLOGIE GENERALE

Chargé du cours : M. Bernier.

Le cours de pathologie générale est divisé en deux parties: l'une, le cours de prémière année, comprend l'étude des causes des maladies, causes intrinsèques, chimiques et physiques, les agents toxiques, les agents animés.

L'autre partie, cours de deuxième année, comprend l'étude des réactions des cellules et des tissus, des troubles des différents organes et appareils de l'organisme, et de l'évolution des différentes maladies. Ce cours est théorique et illustré au moyen de planches murales.

BACTERIOLOGIE

Professeur: M. Bernier.

Suppléant : M. Jeannotte.

Démonstrateurs : MM. Dupuy et Despatis.

Le cours de bactériologie comprend soixante leçons et est divisé en deux parties. La première a pour sujet la morphologie, la biologie, le rôle des bactéries, la technique de la stérilisation, des examens microscopiques des cultures et des innoculations.

La seconde a pour objet l'étude des bactéries pathogènes pour l'homme, l'analyse de l'eau, du lait, et autres produits contaminés.

Ces cours sont théoriques et pratiques, un cours théorique étant généralement suivi de travaux sur le même sujet, exécutés par les élèves eux-mêmes, sous la direction du professeur et des démonstrateurs. Ces travaux se font dans un laboratoire aménagé spécialement pour les recherches microscopiques, et muni du matériel nécessaire, microscopes, appareil de stérilisation, etc.

Les élèves sont ainsi initiés aux manipulations que le médecin peut être appelé à faire dans l'exercice de sa profession pour le diagnostic des maladies microbiennes.

ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Professeur : M. Saint-Jacques.

Suppléant : M. Latreille.

Le cours d'anatomie pathologique est donné aux élèves de troisième année.

Commençant par les processus généraux,—les dégénérescences cellulaires et les différents aspects du processus inflammatoire, la tuberculose, la syphilis, les tumeurs, — ce cours se poursuit par l'étude plus détaillée des lésions spéciales à chacun des grands systèmes : circulatoire, respiratoire, digestif, urinaire, nerveux et génital.

Les démonstrations sont de trois ordres. D'abord la constation des lésions " macroscopiques " à la salle d'autopsie, constatation et explications qui complètent l'enseignement clinique de l'hôpital, où les élèves sont admis à suivre chaque jour l'examen des malades des salles. Le Dr Latreille est spécialement chargé de ces démonstrations sur le cadavre, à l'Hôtel-Dieu.

Quant aux cours, ils commencent par une description orale, illustrée par des spécimens du musée de pathologie. Depuis deux ans, les pièces pathologiques sont montées d'après une méthode particulière qui leur conserve les couleurs fraîches de l'autopsie et sont fixées en position voulue dans un milieu solide et transparent.

Puis suit la démonstration à l'aide d'un appareil à projection, modèle nouveau, permettant de projeter sur l'écran tout dessin, photographie ou planche avec les couleurs naturelles. Les élèves suivent ainsi avec plus de clarté et de facilité les descriptions faites à l'aide de ces projections, qui leur font voir d'abord les organes entiers puis des préparations microscopiques fort agrandies, où tous les détails sont expliqués. Après quoi les élèves étudient sous la lentille microscopique des spécimens en rapport avec la démonstration du jour.

Avec l'adjonction d'une cinquième année, des travaux pratiques, plus personnels et plus approfondis, seront exigés des élèves, qui auront ainsi une base solide pour édifier l'étude des pathologies interne et externe et de la thérapeutique.

HYGIENE

Professeur : M. E. Persillier-Lachapelle.

Suppléant : M. Valin.

Ce cours est rendu pratique par des démonstrations au moyen de cinq ou six cents transparents ou projections lumineuses, et cartes murales, et aussi par des visites à des établissements municipaux ou industriels.

Le cours traite successivement : l'hygiène de la personne, des vêtements, des exercices corporels ; la prophylaxie générale et spéciale des maladies contagieuses, les règles de l'isolement, de la quarantaine et de la désinfection ; l'air, ses effets sur l'homme ; le sol, son action sur l'homme, son assainissement ; le climat, classification, climats du Canada, climatothérapie ; l'habitation, ses influences sur la santé, éclairage, chauffage, ventilation, drainage ; l'alimentation, principes alimentaires, régime physiologique, selon l'âge, le sexe, le repos et le travail, maladies résultant d'un régime mal équilibré ; le lait, altération, conservation, approvisionnement, régime lacté ; l'alimentation carnée, valeur nutritive, inconvénients, préparation des viandes, conservation, inspection ; l'alimentation végétale, valeur nutritive, régime végétarien, ses indications ; les boissons alimentaires, thé, café,

chocolat, inconvénients et avantages ; les boissons fermentées, vin, bière, cidre, koumis, kéfir ; les boissons distillées, alcools, alcoolisme : l'eau potable, qualités requises, impuretés, approvisionnement, purification ; l'hygiène scolaire, milieu scolaire, écoliers ; l'hygiène industrielle, le milieu industriel, les travailleurs.

COURS D'HYGIENE APPLIQUEE

Pour l'obtention d'un diplôme d'Hygiéniste public

Plusieurs médecins se disposant à entrer dans les service sanitaires, — provinciaux, municipaux et autres, — en qualité d'hygiénistes de carrière, la Faculté croit le moment venu d'inaugurer des cours spéciaux d'hygiène appliquée. Cette innovation est d'autant plus opportune que le gouvernement de Québec vient d'autoriser son Conseil d'Hygiène à diviser le territoire de la Province en dix districts sanitaires avec un hygiéniste de carrière *dûment qualifié* en charge de chaque district.

La distribution de l'enseignement est provisoirement établie comme suit :

Enseignement :

1. 36 leçons sur les principes de l'hygiène. On consacrera plus de leçons à l'hygiène publique qu'à l'hygiène privée.

(Pour ces leçons, le programme du cours d'hygiène donné aux étudiants en médecine sera généralement suivi).

2. 36 leçons et démonstrations sur la " pratique journalière de l'officier-hygiéniste ".

Application de la loi et des règlements sanitaires dans la province de Québec ; organisation et fonctionnement du

service provincial d'hygiène; organisation des services municipaux d'hygiène des grandes villes, des petites villes, des villages et autres municipalités rurales.

Application des prescriptions règlementaires relatives aux maladies contagieuses de l'homme; démonstrations; difficultés rencontrées dans les municipalités et moyens de les résoudre; épidémiologie.

Usage à faire des statistiques vitales et mortuaires; exercices sur les problèmes de statistique.

Application des mesures relatives aux maladies des animaux communicables à l'homme.

Manière de faire les investigations relatives aux eaux potables: aqueducs publics et privés, puits; procédés de correction de l'eau; inspection des approvisionnements de glace.

Surveillance des aliments; inspection des abattoirs et tueries, des vacheries et laiteries, entrepôts-frigorifiques, boulangeries, etc.: démonstrations aux abattoirs sur la qualité de la viande.

Lutte contre la mortalité infantile.

Construction, surveillance et inspection des habitations privées et des édifices publics; (assainissement du sol, orientation, construction, distribution des pièces, éclairage naturel et artificiel, *tuyauterie,* ventilation, chauffage).

Fonctionnement ordinaire de l'inspection médicale des maisons d'éducation.

Mode d'inspection sanitaire et médicale des établissements industriels.

Manière de faire les investigations relatives aux réseaux d'égoût, drainages particuliers, fosses fixes, puisards. Inspection des dispositifs de purification des eaux d'égoût.

Organisation de l'enlèvement des gadoues; inspection des incinérateurs.

Manière de procéder à la vérification des *nuisances*; remèdes ou suppression.

Génie sanitaire en rapport avec les alimentations d'eau, les réseaux d'égoût, la purification des eaux d'égoût, l'habitation.

Architecture en rapport avec l'hygiène de la construction.

Géologie en rapport avec les alimentations d'eau; méthodes de purification des eaux d'égoût et d'assainissement du sol de l'habitation.

Inspection des cimetières.

Rédaction des rapports sanitaires.

3. 28 leçons et 28 démonstrations sur la bactériologie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Caractères généraux des micro-organismes: morphologie et biologie; action des agents physiques et chimiques sur les bactéries; bactéries saprophytes et pathogènes; moisissures; levures; fermentations; putréfaction; toxines; ptomaïnes.

Technique des examens microscopiques, des cultures et des inoculations.

Rôle des bactéries dans les maladies infectieuses: pénétration dans l'organisme; effet produit; immunité naturelle et acquise; contagion; épidémiologie; prophylaxie; antitoxines et vaccins.

Bactéries pathogènes en particulier: habitat; morphologie; cultures; inoculations; toxines; diagnostic bactériologique; immunité; prophylaxie.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des eaux d'égoût, des poussières.

Analyse du lait et des autres produits alimentaires.

Epreuve du pouvoir désinfectant des antiseptiques et des étuves.

Les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

4. 28 leçons et 28 démonstrations sur la chimie, soit une leçon et une démonstration par semaine.

Analyse de l'air, du sol, de l'eau, des aliments, des condiments et boissons, des eaux d'égoût, des désinfectants.

Outre les leçons et démonstrations du professeur, les élèves devront se livrer à des travaux pratiques ; le laboratoire leur sera ouvert tous les jours à cette fin.

Règlements :

1. Ces cours spéciaux d'hygiène dureront neuf mois, commençant le 1er octobre pour se terminer en juin par les examens, écrit et oral, pour l'obtention du *diplôme d'hygiène publique.*

2. Les élèves qui désirent s'inscrire devront produire, au préalable, leur diplôme de docteur en médecine.

3. Les honoraires pour le cours complet et le diplôme sont de $100.00.

4. Pendant leur stage à l'Université, les élèves devront s'inscrire au Bureau municipal d'hygiène de Montréal pour suivre, dans la mesure du possible, les opérations de ce bureau et notamment accompagner les inspecteurs sanitaires municipaux.

5. Les élèves devront aussi se familiariser avec le dia-

gnostic des maladies contagieuses et parasitaires, en visitant l'hôpital Saint-Paul, l'hôpital des varioleux et en suivant les dispensaires dermatologiques de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Notre-Dame.

6. Les élèves pourront être chargés individuellement d'aller faire des inspections sanitaires dans la ville de Montréal et aux environs pour en faire rapport au professeur.

MATIERE MEDICALE ET THERAPEUTIQUE

Professeur : M. Fortier.

Suppléant : M. Bourgoin.

Assistant : M. G.-E. Mignault.

Le cours de matière médicale et de thérapeutique se donne en deux ans.

Il est suivi par les élèves de troisième et de quatrième années réunis en une seule classe.

Les premières leçons de chaque année sont consacrées à l'exposition des principes généraux de la thérapeutique et à l'enseignement de l'art de formuler.

Le professeur donne les définitions; il étudie, d'une manière générale, les voies d'administration des médicaments, leur mode d'absorption et d'élimination, les différentes causes qui peuvent faire varier l'action thérapeutique.

Dans l'art de formuler, à cause des circonstances spéciales où se trouvent placés les élèves de notre nationalité l'on étudie non seulement les poids et les mesures du système métrique, mais aussi les poids et les mesures de la pharma-

copée britannique et on habitue les élèves à se servir indifféremment de ces deux systèmes.

La rédaction de l'ordonnance est l'objet d'explications et de démonstrations particulières.

Après ces leçons préliminaires commence l'étude des médicaments.

Le professeur a adopté la classification d'après l'action physiologique; il est convaincu que c'est la plus pratique pour de futurs médecins.

Cette étude, à cause de l'importance et du nombre des groupes médicamenteux, ne peut se faire d'une manière utile en moins de deux années.

Le professeur n'accorde pas une égale importance à tous les médicaments d'une même classe. Il s'attache surtout à la description des médicaments types. Ce sont ceux que le praticien doit employer tout d'abord quand il veut obtenir une action définie ou une modification quelconque des fonctions physiologiques.

Les médicaments dont le rôle est surtout d'être des succédanés ne sont pas négligés mais sont traités plus brièvement.

Les progrès de la science contemporaine nous ont forcés à ajouter à notre cours une partie importante : la physiothérapie. Sans entrer dans des détails qui intéressent plutôt le spécialiste, le professeur étudie les agents physiques et naturels afin que les élèves connaissent bien les résultats que l'on en peut obtenir et les modes d'applications les plus pratiques.

Avant chaque leçon, le professeur fait apporter du laboratoire le médicament que l'on doit étudier et il en démontre les propriétés physiques et chimiques.

Les dix dernières minutes du cours sont consacrées à l'art de formuler. Tous les jours deux ou trois élèves sont appelés à tour de rôle au tableau, pour y prescrire les médicaments dont il a été question.

Afin de se renseigner sur la valeur des élèves, le professeur fait une revue orale tous les mois : et, à la fin de chaque terme, un examen écrit.

PATHOLOGIE INTERNE

Professeur : M. Hervieux.

Suppléant : M. Lesage.

Ce cours se donne aux élèves de troisième et quatrième années, à deux heures de l'après-midi, tous les jours, sur les sujets suivants :

Première année. — Maladies infectieuses, maladies de la nutrition, du sang, du coeur et des poumons.

Deuxième année. —Maladies du tube digestif, du foie, des reins ; maladies du système nerveux.

Ces leçons sont illustrées par des cartes murales, des projections lumineuses et des tracés sur le tableau noir.

Les élèves sont exercés par des répétitions fréquentes à la reproduction des sujets traités.

PATHOLOGIE EXTERNE

Professeur : M. Parizeau.

Suppléant : M. Bourgeois.

L'enseignement de la pathologie externe comprend un certain nombre de leçons théoriques suivies de démonstrations de technique opératoire. La partie théorique est illustrée, en autant que le comportent les sujets traités, par les projections lumineuses et les pièces du musée pathologique chirurgical en voie de formation. La production de ces pièces, de même que celle des instruments et d'appareils orthopédiques, permet aux élèves un premier contact avec les pratiques chirurgicales, que la clinique à son tour renouvellera plus fréquemment.

Cet enseignement s'inspire autant que possible d'idées pratiques, et cherche à faire pénétrer dans l'esprit de l'élève des idées générales sur la chirurgie actuelle. Il ne saurait être question pour eux de faire, sans études spéciales, de la chirurgie. Mais ils seront en état, moyennant un travail personnel suffisant, de faire, au besoin, appel aux connaissances reçues qui leur aideront à établir un diagnostic et à prescrire, sinon à pratiquer eux-mêmes, le traitement approprié.

PROPEDEUTIQUE

Professeur : M. Hébert.

Ce cours a pour but l'enseignement élémentaire de la clinique médicale et se donne au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame.

Le grand nombre de malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, offrent aux étudiants un champ d'étude considérable et essentiellement pratique. Après avoir étudié le sujet en bonne santé, les

élèves sont exercés individuellement à l'examen des malades, afin d'acquérir une connaissance aussi parfaite que possible de l'état normal des organes, de la place qu'ils occupent, et des bruits normaux du coeur et des poumons. Cette étude est complétée, au cours d'anatomie, par l'enseignement didactique, et au cours de propédeutique, par les leçons pratiques.

Ce cours se donne tous les jours à 2 heures, excepté le samedi.

XIV — CLINIQUES MEDICALES

HOTEL-DIEU

Professeur : M. Guérin.

Professeur adjoint : M. L.-J.-V. Cléroux.

Assistants : MM. Dubé, Bruneau, Verner et Lebel.

HOPITAL NOTRE-DAME

Professeur : M. Benoit.

Suppléant : M. Lesage.

Assistants : MM. Gauthier, Alphonse Mercier et Hébert.

Les cliniques médicales sont suivies par les élèves de troisième et quatrième années comme enseignement fondamental et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux et alternent après un certain temps, afin d'éviter l'encombrement et arriver à l'enseignement individuel de l'élève au lit du malade.

La clinique médicale est à la fois didactique et pratique. Elle a lieu les lundi, mercredi, et vendredi de chaque semaine, de dix heures à midi. Pendant la première heure, les élèves, divisés par groupes et dirigés par le professeur titulaire et les assistants, observent les malades dans leurs lits, apprennent à pratiquer les examens, à rédiger les observations, à établir le diagnostic, à formuler le traitement. De onze heure à midi, les élèves se réunissent à l'amphithéâtre, où le professeur titulaire, et, à l'occasion, son suppléant, leur font étudier les cas spéciaux, et leur donnent des leçons détaillées sur l'étiologie, l'anatomie pathologique et la thérapeutique des maladies observées dans les salles. Les démonstrations techniques (ponctions, lavages, saignées) ont lieu de préférence à l'amphithéâtre. Les analyses spéciales se font au laboratoire. Enfin, les lésions, en cas de décès, sont démontrées à la salle d'autopsie, aussi souvent que possible.

XV — CLINIQUES CHIRURGICALES

HOPITAL NOTRE-DAME

Professeur : M. O.-F. Mercier.

Assistant : M. Bourgeois.

HOTEL-DIEU

Profeseur : M. Marien.

Professeur adjoint : M. Saint-Jacques.

Assistants : MM. Hingston, Rhéaume et Alex. Saint-Pierre.

Comme les cliniques médicales, les cliniques chirurgicales sont suivies par les élèves de troisième et de quatrième années comme enseignement fondamental et par les élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Les élèves sont partagés entre les deux hôpitaux, afin d'éviter l'encombrement et obtenir l'enseignement individuel de l'élève, au lit du malade.

L'hôpital Notre-Dame possède un service complet et autonome de chirurgie.

La visite au lit du malade, l'examen de celui-ci, permettent aux élèves de contrôler et d'appliquer les notions acquises au cours de pathologie externe. Le professeur consacre chaque matin deux heures, soit aux explications que comporte chaque cas, soit à une leçon de revue sur une série de cas identiques, soit encore aux opérations pratiquées en présence des élèves à qui on explique et leurs indications et leur technique. Cet enseignement se donne aux élèves de troisième et de quatrième années; mais il ne faut pas oublier que ceux-ci, dès la deuxième année, apprennent à se familiariser au dispensaire chirurgical de l'hôpital Notre-Dame avec la pratique de la petite chirurgie, des traitements des plaies, des injections locales, des petites opérations, des pansements, etc., pratique, en somme, qui devient plus tard, l'apanage du médecin non spécialiste.

L'Hôtel-Dieu met à la disposition de l'enseignement de la clinique chirurgicale environ soixante-quinze lits, qui sont divisés en trois services de chirurgie générale.

Les élèves sont admis dans les services de neuf heures du matin à midi, tous les jours, et sont obligés de faire un stage régulier d'hôpital au lit du malade. Ils prennent part à l'examen clinique des malades, rédigent les feuilles d'observation et font les pansements.

Trois fois par semaine, les mardis ,jeudis et samedis, de onze heures à midi, des leçons sont données par les professeurs, et des opérations sont pratiquées devant les élèves, au grand amphithéâtre.

Les malades sont choisis dans les trois services de chirurgie.

Le sujet de chaque leçon, affiché à l'avance, peut être ainsi illustré par une série de malades choisis pour démontrer les diverses phases d'une même maladie et son traitement chirurgical.

PEDIATRIE

Professeur : M. Sévérin Lachapelle.

Suppléant à la clinique : M. Cormier.

Suppléant au cours : M. Ricard.

Assistant au cours : M. Masson.

Le cours de pédiatrie est donné aux élèves de troisième et de quatrième année.

La partie théorique qui comprend soixante leçons est ainsi divisée:

Quinze leçons de diagnostic infantile ;

Quinze leçons de thérapeutique infantile ;

Vingt à trente leçons sur les maladies des nouveaux-nés et sur les maladies communes aux enfants et aux adultes, mais qui se rencontrent le plus souvent chez les enfants.

Les cliniques sur les maladies des enfants se donnent au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame et à la crèche des soeurs de Miséricorde. Ces cliniques ont lieu pendant le troisième terme.

OPHTALMOLOGIE

OTOLOGIE ET RHINO-LARYNGOLOGIE

Professeur : M. Foucher.

Suppléant : M. Boulet.

Les élèves de troisième année suivent à la Faculté un cours de trente leçons théoriques sur les affections des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge. Parmi celles qui se rencontrent habituellement dans la pratique générale de la médecine, une attention spéciale est accordée au diagnostic.

En quatrième année, le cours se donne exclusivement à la clinique et comporte plus de développements relativement au diagnostic différentiel et au traitement. Les rapports entre les maladies des yeux, des oreilles, de la gorge et du nez, avec les diathèses et l'état général du patient, sont l'objet d'une étude sérieuse de la part du professeur Foucher.

Les élèves de quatrième année reçoivent eux aussi leur instruction clinique à l'hôpital Notre-Dame, pendant quatre mois, aux jours et heures indiqués sur l'horaire des cours.

MALADIES MENTALES ET NERVEUSES

Professeur : M. Villeneuve.

Assistant à la clinique des maladies nerveuses : M. Chagnon.

Suppléant au cours des maladies mentales : M. Dion.

Suppléant à la clinique des maladies mentales: M. Tétreault.

Assistant à la clinique des maladies mentales : M. Lef. de Bellefeuille.

Cet enseignement est suivi par les élèves de quatrième année comme cours fondamental et par ceux de cinquième comme cours de perfectionnement.

Il comprend des leçons théoriques professées à la Faculté et des cliniques données à l'asile Saint-Jean-de-Dieu et au dispensaire des maladies nerveuses de l'hôpital Notre-Dame.

Les religieuses de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu ont gracieusement mis les ressources cliniques de leur immense établissement à la disposition de la Faculté. Des cliniques hebdomadaires portant sur les maladies mentales et nerveuses et les maladies organiques de l'encéphale et de la moëlle y seront données. Ces cliniques seront illustrées par l'étude de nombreux malades, de manière à couvrir, d'une façon méthodique, tout le champ des maladies mentales et nerveuses. La pratique courante de la neurologie sera démontrée au dispensaire de l'hôpital Notre-Dame où plusieurs centaines de malades se présentent tous les ans.

Prochainement, un service d'électrodiagnostic et d'électrothérapeutique sera ajouté à la clinique des maladies mentales et nerveuses.

OBSTETRIQUE

Professeur : M. René de Cotret.

Démonstrateurs : MM. D. Benoit et S. Langevin.

Ce cours théorique, de cent vingt leçons, se donne en troisième et en quatrième année. Il constitue une introduction nécessaire à la clinique obstétricale. Il est nécessaire pour deux raisons :

1o Pour permettre à l'élève de comprendre les leçons cliniques, qu'il est impossible de surcharger de détails élémentaires ;

2o Pour lui donner les connaissances indispensables que les hasards de la clinique ne mettront pas sous ses yeux.

On ne saurait méconnaître les avantages qu'offre l'étude de cette matière. Instrumentation, asepsie, antisepsie, eutocie, dystocie, méthodes, procédés, etc., sont autant de connaissances théoriques nécessaires à la compréhension lucide et intelligente de la clinique. De fait, il est aussi difficile de comprendre la clinique obstétricale sans la tocologie, que la chirurgie sans l'anatomie. De plus, trois fois par semaine, un cours pratique est donné sur le mannequin.

D'après la loi médicale, l'élève est obligé d'assister à vingt cas d'accouchement, pendant son cours d'étude, c'est-à-dire pendant une année : de mars en troisième année à mars de l'année suivante. C'est là un cours essentiellement clinique, expliqué et surveillé par le professeur et auquel assistent les élèves par comités de six à douze successivement. En outre, deux fois par semaine, le mardi et le samedi, une clinique est donné au lit des parturientes. Ces cliniques sont données à la Maternité des religieuses de Miséricorde. L'installation de cette Maternité sous le rapport de l'asepsie, laisse peu à désirer.

L'élève qui aura mis à profit l'enseignement théorique et pratique donné sera tout-à-fait en état d'accepter les responsabilités de la pratique obstétricale.

MEDECINE LEGALE

Professeur : M. Villeneuve.

Professeur suppléant : M. Derome.

Ce cours est donné aux élèves de troisième et de quatrième années, et aux élèves de cinquième année comme cours de perfectionnement. Il comprend un certain nombre de leçons didactiques qui sont professées à la Faculté. Une attention toute particulière est donnée à la jurisprudence médicale pour que l'élève comprenne bien le rôle du médecin, lorsqu'il est appelé à aider les tribunaux, dans les cas de justice civile ou criminelle qui peuvent être éclairés par la médecine. Au laboratoire de la Faculté, les élèves apprennent à faire l'expertise des empreintes et des taches. La recherche du sang sera démontrée par les procédés les plus récents.

Grâce à la bienveillante permission de Sir Lomer Gouin, procureur-général, les élèves seront admis à la morgue de Montréal. Ils assisteront aux autopsies et s'y livreront à des travaux pratiques, dans la mesure permise par le matériel. Les travaux de laboratoire et les exercices pratiques à la morgue, seront plus particulièrement sous la direction de M. le Dr Derome, suppléant au cours et médecin légiste de la Faculté de Médecine de Paris.

GYNECOLOGIE

Professeur : M. de Lotbinière-Harwood.

Suppléant : M. A. Ethier.

Assistant : M. Trudeau.

La partie théorique de ce cours se donne à la Faculté et la partie clinique à l'hôpital Notre-Dame. Après un certain nombre de leçons didactiques préparatoires, les élèves apprennent la pratique courante de la gynécologie au dispensaire de gynécologie de l'hôpital Notre-Dame, qui est fréquenté par un grand nombre de malades. Les élèves visitent aussi le service interne de gynécologie et reçoivent des leçons au lit des malades. De nombreuses opérations, auxquelles assistent les élèves, leur font parcourir tout le champ opératoire de la gynécologie.

PHARMACIE PRATIQUE

Chargé du cours : M. Laurence, pharmacien.

Ce cours a pour but d'enseigner aux élèves l'art de formuler et de préparer les médicaments ; il comprend vingt-cinq leçons professées dans l'ordre suivant :

Métrologie. — Chaleur. — Solution. — Osmose. — Distillation. — Modes d'extraction.

Les diverses formes pharmaceutiques.—Incompatibilité.

Les principaux médicaments de la pharmacopée considérés dans l'ordre et sous les rubriques suivants : leurs préparations et combinaisons, leurs caractères physiques et pharmacologiques, leurs incompatibilités ; acides, métalloïdes, sels et oxydes, substances amylacées et saccharines et dérivés ; huiles volatiles, résines, oléorésines et baumes ; corps gras et paraffines ; substances glucosidales ou à principes astringents ; substances alcaloïdales ; produits du goudron ou synthétiques ; Substances d'origine animale.

Rédaction des ordonnances.

XVI — HOPITAUX

Affectés à l'enseignement clinique

HOTEL-DIEU

Cet hôpital contient 250 lits et est construit de manière à recevoir 300 et même 450 malades au besoin.

Avec la bienveillante permission des religieuses de l'Hôtel-Dieu, les élèves de la Faculté sont admis à profiter de tous les avantages qu'offre cet hôpital pour les cliniques médicales et chirurgicales.

Le département médical est sous le contrôle de la Faculté, ses professeurs titulaires étant de droit médecins de l'Hôtel-Dieu.

HOPITAL NOTRE-DAME

Les élèves de la Faculté, avec la permission du conseil médical, ont accès à l'hôpital Notre-Dame. Cet hôpital, fondé en 1880, peut aujourd'hui recevoir facilement 135 à 150 malades.

Il y a deux services de médecine, deux services de chirurgie, un service de gynécologie, un service d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, et un service de pédiatrie. Il y a aussi un laboratoire de bactériologie et de chimie.

Pour le plus grand avantage des élèves, les places suivantes leur sont offertes : 1o deux places d'interne en chirurgie ; 2o deux places d'interne en médecine ; 3o une place d'interne en gynécologie ; 4o deux places d'interne en petite chirurgie ; 5o deux places d'interne pour la section des mala-

dies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge; 6o deux places d'assistants au laboratoire d'histologie, de chimie et à la salle d'autopsie; 7o une place d'interne à la section d'électricité médicale; 8o une place d'assistant au dispensaire général; 9o une place d'assistant au dispensaire des enfants.

HOPITAL SAINT-JEAN DE DIEU

Dans cet établissement, où sont hospitalisés près de dix-neuf cents malades, les soeurs de Charité de la Providence admettent gracieusement les élèves et mettent ses immenses ressources cliniques au service de l'enseignement.

HOPITAL DE LA MATERNITE

A l'hôpital de la Maternité, dirigé par les soeurs de Miséricorde, les étudiants en médecine sont admis tous les jours, sous la direction des professeurs. Il y a constamment cent lits occupés par des parturientes, et il s'y fait chaque année une moyenne de cinq cents accouchements que les élèves peuvent suivre.

Les professeurs titulaires de la Faculté sont de droit médecins consultants à cet hôpital.

DISPENSAIRES

En dehors des cliniques régulières, données aux hôpitaux et à la Maternité, les élèves de la Faculté sont admis à suivre les services des différents dispensaires établis dans les limites de la ville.

Le nombre des malades qui viennent tous les jours à la consultation, la variété de leurs maladies, tout rend ces dis-

pensaires d'une grande utilité pour les élèves qui assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service les explications nécessaires, et se rendent ainsi compte des besoins habituels de la pratique.

A l'hôpital Notre-Dame, outre le dispensaire général, divisé en deux sections, médecine et chirurgie, il y a un dispensaire d'ophtalmologie, d'otologie, de rhinologie et de laryngologie, un dispensaire de pédiatrie; un dispensaire des maladies de la peau, des maladies vénériennes et des maladies nerveuses, et un dispensaire de gynécologie.

XVII — PRIX HINGSTON

Une médaille d'or, destinée à perpétuer la mémoire de feu Sir William Hingston, est accordée par Lady Hingston à l'élève qui aura conservé le plus grand nombre de points sur les matières primaires et finales.

XVIII — PRIVILÈGES DES GRADUES EN MEDECINE

L'Université Laval à Montréal forme une corporation qui a été créée par la loi 55-56 Vict., c. 64, sous le nom de: " Les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal ". Cette corporation se compose de quarante membres environ, les uns nommés à vie, les autres élus pour cinq ans. Les anciens élèves de la Faculté de Médecine, gradués depuis plus de cinq ans à la date d'une élection, ont le droit d'élire deux membres de cette corporation.

GRADUES

De l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, depuis leur fondation respective et leur union.

BACHELIERS. (1)

Faculté de Médecine de l'Université Laval

1880—Cherrier, Joseph
Cormier, Isaïe
Gaboury, Aimé
1881—Chaffers, Joseph
Joyal, Arthur
Lafontaine, Félix-Gustave
Leroux, Joseph
Matte, Louis-Eugène-Nap.
Prévost, Jos.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1882—Brennan, Michael-Thomas
David, Paul-Arthur
Desjardins, Joseph
Mignault, Rodrigue
Surprenant, Joseph
Sylvain, Emile
1884—Hénault, Wilbrod-Antoine
Lambert, J.-O.
1885—Chabot, N.-Gédéon
Delisle, Arthur
Delorme, L.-N.
Filiatrault, Stanislas
Marsil, Charles
Ostiguy, Charles-Ovide
Richard, J.-B.
Roy, L.-J.-Hercule
1886—Cotret de, Elphège-René
Daignault, Joseph-Arthur
Duhamel, Alfred-Antoine
Mount, John-N..P.
Rasconi, Charles-Edouard
Ricard, J.-Arthur
Schiller, L.-Edouard
Thériault, Horace
1887—Desjardins, J.-Stanislas
Laberge, Joseph-Edouard
Ostiguy, J.-Bte-Emile
Pontbriand de, J.-T.-D.
Villeneuve, Georges
1888—Boulet, J.-Rodolphe
Cotret de, Oswald-René
1888—Harwood, L. de Lotbinière
Lemoyne de Martigny, Adels.
Lesage, J.-E.
Letourneau, J.-Narcisse
Mercier, Oscar-F.
Poirier, S.-Simon
1889—Désy, Louis-Joseph
Duhamel, Henri-Masson
Laurin, E.
Leduc, L.-P.-N.
O'Rourke, Jean-Guillaume
1890—Beaudry, Rodolphe
Brien, J.-A.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Hébert, René
Préfontaine, H.
1891—Charlebois, Ls-A.
1892—Bourdeau V.-S.
Champagne, J.-A.
Chènevert, O.
Dufresne, L -A.-H.
Duhamel, A.
Godin, C.-H.
Lemay, J.-D.
1893—Bachand, J.
Beauchamp, J.
Desrosiers, L.-A.
Gendron. A.-E.
Landry, N.
Lefebvre, A.
Lupien, L.
Montpetit, L.-A.
1894—Bergeron, E.
Charon, T.-C.-C.
Girard, A.
Hurtubise, A.
Lebel, A.
Legris-Lavergne, J.-W.
Pinault-Deschâtelets, J.-P.
Pomerat, C.-M.
Richard, J.-B.

(1) L'ancienne Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ne conférait pas le grade de bachelier.

1894—Robillard, J.-E.
1895—Albert, L.-N.
Boulay, A.-O.
Charbonneau, J.
Chevigny, A.-J.
Demers, J.-F.
Desaulniers, E.-L.-M.
Fecteau, A.
Gélinas, J.-A.
Labelle, W.-J.
Roy, J.-N.
1896—Daudelin, S.-A.
Désy, E.-V.
McCoy, H.-Alexandre
Ostiguy, Paul
Poutré, Ephrem
1897—Caisse, L.-P.
Décarie, J.-P.
Lemoine, J.-H.
Roy, G.
1898—Boucher, N.
Girouard, L.-D.
1899—Abdou, N.-A.
Casgrain, E.
Colin, J.-E.
Jacotel, J.-A.
Malouf, Abraham-Kattini
Saucier, J.-T.-O.
Scott, Charles
1901—Brisset, Gabriel
Caron, Amable
Desmarais, Philéas
Landry, Joseph-Napoléon
1902—Aubin, Alexandre
Lamontagne, J.-Aimé
Massé, Jean-Baptiste
Rochon, J.-Omer
Schiller, Joseph
1903—Archambault, G.
Bellefeuille de, G.
Bertrand, E.
Bonin, A.
Brault, T.
Chagnon, D.
Desorcy, C.
Dumont, R.
Gagné, R.
Grenier, M.-P.
Handfield, J.-A.
Hébert, O.
Labelle, E.
Laflèche, J.-T.
1903—Larocque, C.
Lefebvre, Z.
Landry, L.-H.
Limoges, M.
Longtin, J.-M.
Lord, F.
Millette, E.
Monet, F.
Renaud, P.-P.
Ricard, J.
Roy, L.-A.
Simpson, C.
Tellier, J.-E.
Thibodeau, C.
Tétrault, A.
Vanasse, R.
Vandandaigue, I.
1904—Baillargeon, C.-J.
Barrette, E.-A.
Beaudry, O.
Beaulieu, J.-F.
Blackburn, J.
Boulanger, J.
Bousquet, J.-P.-E.
Bouvier, J.-P.
Cartier, W.
Champagne, J.-A.
Delaney, M.
Deserres, A.
Desjardins, A.
Deslauriers, H.
Desrochers, A.
Desrosiers, P.
Dupuis, Z.
Foisy, A.
Gaudette, L.
Gosselin, H.
Guilbault, N.
Hamelin, J.
Handfield, A.
Lachance, F.
Larose, R.
Lord, W.
Martin, J.-G.
Masson, L.
Maynard, H.
Mignault, G.-E.
Moreau, F.
Pelletier, L.
Pigeon, A.
Plourde, A.
Poirier, A.
Prince, J.

1904—Renaud, L.-H.
Robichon, A.
Rouillard, W.
Rousseau, A.
Rousse, A.
Saint-Georges, H.
Tellier, J.-E.
Valiquette, U.

1905—Allaire, J.-M.
Archambault, Z.
Arpin, J.
Badeaux, J.
Bélisle, G.
Benoit, D.
Bigué, A.
Birs, A.
Cartier, H.
Caza, O.
Champagne, E.
Champagne, J.-E.
Charbonneau, A.
Collin, H.
Couillard, A.
David, J.
Delvecchio, P.
Denis, A.
Donais, J.
Dupuis, E.
Ethier, H.
Gatien, H.
Grégoire, G.-M.
Grenier, M.-L.
Handfield, D.
Hébert, A.
Jarry, A.
Jasmin, H.
Lambert, H.
Leduc, R.
Lefebvre, Z.
Lussier, L.
Mathieu, J.-A.-H.
Millier, A.-G.

1906—Prévost, A.
Prévost, H.
Robichaud, P.-A.
Roch, S.
Saint-Pierre, C.-L.
Simard, A.
Acram, E.
Auger, E.
Audet, A.
Ayotte, J.-D.

1906—Baril, G.-H.
Charlebois, J.-L.
Cléroux, V.
Croteau, T.
Délisle, F.
Doré, R.
Drouin, J.-B.
Dumont, A.
Dupont, C.-A.
Falardeau, R.
Gauthier, P.
Gratton, L.
Guy, C.
Huot, A.
Jutras, L.
Kimpton, A.
Lafortune, S.
Lamarche, P.
Lamoureux, A.
Lamoureux, E.
Lapierre, G.
Latour, G.
Lonergan, Geo.
Richard, A.
Rinfret, L.
Routhier, J.-C.
Roy, D.
Saint-Jacques, R.
Trépanier, A.

1907—Amyot, E.
Archambeault, H.-J.
Archambeault, J.
Aubry, W.
Beaudoin, A.
Bélanger, E.
Bernard, E.
Boileau, A.
Boileau, J.
Bohémier, S.
Bouvier, G.
Brossard, A.
Brunet, J.
Chabot, L.-A.
Chevrier, A.
Corriveau, U.
Cypihot, H.
Décary, E.
Despatis, R.
Dorval, L.-H.
Dufresne, E.-R.
Dupont, L.-A.
Dussault, E.

1907—Ecrément, A.
Ferron, A.
Gadboois, G.-H.
Gariépy, U.
Giroux, A.
Gravel, A.
Grignon, H.
Gross, C.-J.
Hamel, G.
Jabour, D.
Jeannotte, E
Lachapelle, E.
Lachapelle, J.-A.
Lagacé, A.
Lalande, E.
Langelier, E.
Langevin, S.
Laporte, P.-C.
Larochelle, E.
Lavallée, H.
Lebrun, K.
Lesage, O.
Lussier, A.
Mallette, E.
Martineau, G.-H.
Moreau, E.
Noël, O.
Noiseux, O.
Panneton, J.-E.
Patenaude, A.
Plante, L.
Potvin, V.
Racicot, W.
Richer, P.
Robert, H.
Rodier, A.
Roux, L.
Thibaudeau, A.
Toupin, J.
Waisman, M.
1908—Barolet, W.
Besner, Ad.
Berthiaume, Henri
Berthiaume, Hors.
Coupal, H.-J.
Chevrier, Raoul
Forest, G.-Albani
Lachapelle, Toussaint
Larose, Arthur
Leroux, Oza
Laurendeau, Nap.
Plouffe, Daniel
Robidoux, W.
1908—Sabourin, Sév.
Thibault, J.-P.
Trudeau, J.-H.
Venne, H.-D.
1909—Archambault, R.
Bertholet, Geo.
Boisclair, Horace
Castonguay, Emile
Caisse, Antoine
Chaussé, J.-N.
Cholette, Mén.
Collin, L.-D.
Delporte, Gabriel
Desrochers, Emile
Desrosiers, J.-F.
Dontigny, Arthur
Dufresne, Albert
Emery, E.-F.
Forgues, J.-A.-H
Gagné, Joseph
Gagnon, Ad.
Hétu, Georges
Janelle, Ls-Jos.
Lalande, Stan.
Leduc, Fernand
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio
Milot, J.-D.
Monast, P.-A.
Normandin, A.
Perrin, L.-G.
Poulin, Emile
Prud'homme, L.
Savage, Léopold
Tremblay, P.
Vidal, Avila
Violette, L.-J.
Woods, Joseph
1910—Adam, Philippe
Aubin, Arthur
Beaupré, Dollard
Bourget, Emélias
Daigneault, Emile
Deschesnes, Adjutor
Desjardins, Arthur
Francoeur, D.-Homère
Dupuis, Pierre
Faubert, Omer
Joyal, Hector
Lajoie, Roméo
Lamarche, Charles
Lamothe, Gustave
Lapierre, Aquila

1910--Levesque, Ronald
Marion, J.-Eustache
Nepveu, Théodule
Panneton, Auguste
Paré, Armand
Perras, Fernand
Plouffe, Adrien
Ritchot, Dolphis
Tétreault, Arthur
Turgeon, Roméo

1911—Archambault, L.-P.
Biron, Romuald

1911—Brault, Norbert
Brunet, Zénon
Brault, Raoul
Hébert, Joseph
Labarre, Gédéon
Laplume, Henri
Larouche, Henri
Léger, Anselme
Mousseau, Alfred
Prévost, Albert
Saint-Jacques, F.
Saint-Pierre, Damien

Docteurs

I. — Gradués de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal depuis sa fondation jusqu'à son union à l'Université Laval (1843-1891)

1843—Desmarais, L.-J.
1844—Bourgeois, G.-A.
1845—Mignault, Jos.-A.
Prévost, J.-E.
Tassé, J.
1846—Barbier, A.-P.
Bourgeois, L.-N.
Brown, C
Buxton. J.-H.
Carter, Brock
Craig, A.-B.
Elisworth, A.-R.
Lafontaine, J.-D.
Larochelle, P.
Melançon, N.
Lussier, P.
1847—Bondy, A.-D.
Courteau. Eugène
Daoust, H.
Dorion, J.-B.-T.
Dubord, L.-E.
Félix, P.
Larocque, A.-B.
Larue, P.-A.
Latour, Charles-S.
Laurier, Moïse
Robillard, Ed.
Rottot, J.-P.
Sauvé, H.
Vallée, W.
1848—Boudrias, Joseph-L.
Brisson, Auguste
Cloutier, G.-A.
David, S.
Duguay, Wm
Dunn, Wm
Hazen, H.-L.
Laferrière, F.-X.
Lepailleur, L.
L'Heureux, Léon
McGillivray, I.
Millette, J.-M.
Nelson, H.
O'Leary, Joseph
Séguin, A.
1849—Beaulieu, A.
Crevier, J.-A.
Delinelle de, C.
Fournier, C.
Lafarge, P.-E.
Lemaine, C.
Marion, Joseph
Martigny de, Chs
Nelson, A.
Rolland, H.
Quesnel, J.
1850—Chamberland, A.
Fortier, Alfred
Lapierre, Jos.-A.
LeBlanc, J.
Letourneau, H.
Maureault, L.-B.
Perreault, F.-X.
Préfontaine, Jérémie
Raymond, O.
Saint-Amand, J.-L.
1851—Bruneau, O.
Casgrain, Charles
Daoust, G.
Drainville, J.-S.
Leclerc, Charles-J.
Leclère, O.
Lefort, P.-O.
McMicking, G.
Molloy, H.-E.
Mount, W.-J.
Sabourin, M.
1852—Charbonneau, A.
Couagne de, A.
Desjardins, J.-A.
Duguay, Z.-E.
McFarlane, J.
Ross, J.-J.
Saint-Germain, J.-H.-L.
Trestler, C.-F.-F.
1853—Dansereau, H.
Delisle, A.
Durocher, L.-B.
Ferté, J.-E.
Paquet, A.-H.

1853—Poitevin, J.-C.
Quesnel, G.
Richard, A.
Tassé, R.
1854—Boudreau, Z.
Franchère, J.
Gauthier, S.
Pepin, P.
Picard, I.
1855—Boulet, M.-S.
Casavant, H.
Charpentier, F.
Côté, F.-X.
Daoust, C.-D.
Desaulniers, A.-L.
Forest, J.-B.
Goyette, S.
Pelletier, Ovide
Poisson, Ernest
Robillard, N.
Saint-Jean, P.
1856—Auger, Ch.-L.
Cyr, L.-D.
Dufresne, P.-C.
Dupuis, J.-J.-B
Généreux, D.
Keefer, C.
Laberge, E.
Lafleur, C.-B.
Lafleur, P.-A.
Marien, Amédée
Martigny de, J.-Adelstan
Mayball, M.
Palardy, M.-J.
Perras, A.
Quintal, L.-A.
Sauriol, T.
Têtu, U.
Tremblay, Ambroise
1857—Archambault, D.-M.
Bernier, P.-H.
Lorimier de, L.-J.-V.
Duchesneau, J.-A.
Marsan, A.
Phaneuf, C.
Picault, A.-C.
1858—Bissonnette, A.
Chèvrefils, E.-C.-P.
Dagenais, Ad.
Fontaine, E.-D.
Forest, Ludger
Fortier, L.-A.
1858—Lemire, C.
Loupret, M.
Marcil, David
Nolin, J.-E.
Pominville, R.
Renaud, Joseph
Tétu, A.
Whiteford, R.
1859—Barolet, F.-H.
Bérard, P.-A.
Duhamel, A.
Forest, Isaïe
Gaudette, D.
Gaudette, M.-H.-E.
Mignault, R.
Mongeon, C.
Pepin, G.-Adrien
Trudeau, L.
1860—Boudreau, J.-B.
Brossard, L.-P.
Brosseau, A.-T.
Caron, E.
Chapleau, P.
Chopin, J.-N.
Desrosiers L.-L.
Duchesnois, N.
Fortier, J.
Frenet, H.
Larose, Alfred
Larue, Th.
Lavallée, V.-P.
Leclair, Jules
Lemery, H.
Lenoir, Joseph
Lescault, Charles
Robitaille, A.
Roy, G.-E.
Tanguay, J.-O.
1861—Archambault, J.-A.
Beauchemin, L.-J.-B.
Béique, A.-G.-H.
Desjardins, J.-M.
Frégeau, Is.
Gaucher, A.
Gravel, Ls-Joseph
Guertin, J.-F.
Ponton, C.
Rivard, A.-M.
Saint-Cyr, E.
1862—Beaudry, F.-X.
Desroches, J.-M.
Desrosiers, H.-T.

1862—Fontaine, G.-H.
Fortier, A.
Grenier, P.
Hamelin, Flavien
Lallier, J.-O.
Lacasse, Th.
Mignault Alf.-D.
Nadeau, L.-H.
Palardy, F.-L.
Paré, Frédéric
Préfontaine, H.
Prévost, Et.
Valois, A.-F.
Vermette, Léon
Vilbon, A.-P.-V.
1863—Bohémier, J.-M.
Garceau, T.
Gagnon, E.-T.
Lacerte, N.
Laferrière, A.-M.
Lecavalier, J.-A.
Leclair, M.
Lefebvre, J.-L.
Marsan, N.
Marsolais, D.
Provost, Philémon
Quevillon, C.-M.
Smith, G.-E.
Thibeault, C.
Valade, F.-X.
1864—Bazin, Adélard
Boissy, E.
Bonin, O.
Côté, J.
Dagenais, O.
Desjardins, L.-E.
Ethier, Isidore
Gaboury, A.
Gourdeau, G.-A.
Labadie, H.-A.
Labelle, T.
Labrie, G.
Laferrière, A.-A.
Lamontagne, W.
Lenoir, A.
Lippé, J.
Savoie, H.
1865—Beaudet, L.-A.
Beaudoin, Joseph
Bourque, E.-J.
Chapleau, E.
Darche, E.-R.
1865—Dufresne, G.-A.
Gauthier, S.
Gaboury, E.
Girard, F.-X.
Jacques, N.
Martel, M.-D.-S.
Mount, P.-E.
Pâquet, J.
Perreault, Cléophas
Roy, G.-Henri
Saint-Jacques, Eugène
1866—Dartois, P.-A.
Germain, G.
Gervais, Alphonse
Grenier, Georges
Guertin, A.
Kertson, L.
Ladouceur, N.
Lafortune, N.
Lanctôt, J.-O.
Laviolette, A.
Leroux, Gaspard
Montmarquet, J.-E.
Smith, W.
Thibeault, A.
1867—Benoit, Léonard
Bulmer, L.-S.
Delvecchio, A.
Dutrisac, J.-O.
Gariépy, L.
Gladu, A.
Lapierre, A.
Laporte, A.
Laramée, J.-A.
McBean, D.-B.
Poulin, L.-S.
Primeau, A.
Voligny, L.-L.
1868—Archambault, J.-S.
Béliveau, H.
Brodeur, L.
Choquette, L.-B.
Demers, F.-X.
Drainville, D.
Garneau, J.-A.
Gingras, J.
Godin, A.
Laferrière, E.
Longtin, S.-M.
Mignault, P.-B.
Robitaille, J.
Sylvestre, I.

1868—Valcourt, P.-E.
1869—Archambault, G.
Archambault, P.-C.
Aubuchon, S.
Bald, W.-A.
Dagenais, Ald.
Dansereau, E.-H.
Ferron, W.
Gervais, E.
Gervais, P.-E.
Giroux, P.
Giroux, P.-C.
Hurtubise, E.
Lachapelle, E.-Persillier
Lanctôt, Joseph
Marchessault, I.
Meunier, Alfred
Moreau, H.
Pasoël, F.
Peltier, J.-A.
Plante, Elysée
Proulx, L.
Santoire, S.
Tanguay, J.-B.-A.
Tremblay, A.
Trudel, F.-X.
1870—Bellemare, M.-F.
Chagnon, G.
Chaurette, L.
Corbeille, L.
Dame, F.-A.
Deguise, J.-B.
Delages, J.
Forté, R.-N.
Haynes, T.-S.
Labarre, G.
Laviolette, C.
Madore, G.
Marier, P.
Martineau, S.
Ouimet, J.-B.
Perrin, J.-M.-A.
Potvin, Jos.
Pratte, Charles
Pratte, Noé
Quintal, Luc
Renaud, P.-P.
Rinfret, A.
Rinfret, C.-J.
1871—Bélanger, U.-A.
Brisson, T.-A.
Camirand, J.-O.
1871—Dansereau, P.-E.
Desilets, P.-A.
Desjardins, G.
Dick, N.
Fagnan, F.-B.
Gadbois, A.
Gatien, F.
Gouin, L.-J.-E.
Grenier, L.
Hardy, J.
Laberge, P.
Legris, C.
Mignault, V.
Mitigny, L.
Mousseau, J.-O.
Paré, J.-A.
Perrault, C.-A.
Prévost, N.
Primeau, H.
Sheppard, J.-J.
1872—Beaupré, L.
Cartier, P.
Coulombe, C.-J.
Demers, Frédéric
Desmarteau, N.-B.
Dufort, T.-A.
Dupuis, J.
Duval, Arthur
Fafard, Charles
Filiatrault, C.-M.
Gaboury, U.
Gagnon, Joseph
Gosselin, V.
Héroux, H.
Lamarche, Siméon
Lanouette, A.
Laporte, J.-B
Larue, O
Laurin, V.
Mathieu, Arthur
McDonald, R.-D.-R.
Meunier, P.
Mignault, Zoël
Pâquet, J.
Rouleau, Eugène
Roy, L.-M.-A.
Simard, A.
Trudel, F.
1873—Archambault, Gaspard
Aubry, A.-D.
Beaudry, G.-O.
Beaudry, J.-A.

1873—Brodeur, L.
Carrière, L.
Comeau, Joseph
Coutu, O.
Desautels, Alf.-C.
Fafard, N.
Gaboury, T.-C.
Gadoury, J.-R.
Germain, A.
Godin, O.-N.
Jacques, D.-L.-A.
Lafrenière, G.-D
Lafrenière, [illegible]
Lalonde, E.
Lamarche, J.-B.-A.
Lesage, E.
Martel L.-J.
Pelletier, G.-G.-U.
Verner, L.
[illegible]
1874—Brossoit, A.-N.
Brouillet, V.-J.-E.
Brunet, L.-M.
Charbonneau, J.
Demers, L.-A.
Demers, Ls-C
Desorcy, C.
Dorval, A.
Duval, Salluste
Ethier, Marc
Ferron, E.
Harel, V.-A.
Hébert, L.-D.
Jeannotte, B.
Jeannotte, H.
Laberge, Louis
Lachapelle, Sévérin
Lamoureux, S.
Laurendeau, J.-O
Leblanc, G.-J.
Leduc, J.-P.
Lemieux, J.-J
Majeau, A.
Malo, N.
Moquin, V.
Mousseau, F.-X.
Munro, Ed.-H.
Ouimet, Edmond
Prévost, L.-C.
Rose, E.
Rouleau, Z.
Roy, G.-A.
1874—Royal, Paul
Scallon, J.-E.
Trudel, J.-E.
Wilson, T.-O.-J.
1875—Alexander, B.
Allard, Prime
Bélanger, T.
Bergeron, Pierre
Berthelot, J.-E.
Boileau, J.-M.
Bourret, L.-G.
Brun, J.-A.-E.
Brunelle, J.-A.-S.
Carreau, L.
Casgrain, [illegible]
Champagne, A.-B.
Chevalier, Joseph
Comtois, P.-Z.
Couillard, P.-L.
Duplessis, F.-X.
Ernouf, C.
Fauteux, E.
Filiatrault, F.
Fontaine, E.
Gosselin, P.
Goyer, Oswald
Guilmot, B.
Hétu, O.-P.
Jeannotte, F.
Lanciaux, Henri
Lambert, J.-C.
Leduc, H.-J.
Léger, T.-A.
Lassisseraye, A.-P.
Léonard, J.-A.-R.
Letourneau, A.
Manseau, L.
Nadeau, Alex.
Paquette, E.
Piché, Alphonse
Piette, A.-P.
Privé, P.-B.
Provost, Ls-R.
Taupier, R.-S.
Simard, A.-Ferdinand
Trudel, F.
1876—Bourque, L.-N.
Brissette, A.
Brunet, N.
Campeau, B.
Cholet, B.
Dubé, P.-C.

1876—Fafard, T.
Gaboury, A.
Gareau, J.-A.
Grondin, H.
Hébert, Avila
Lacaille, Ubald
Lanthier, H.
Lesage, A.
Longtin, J.
Merrill, G.-H.
Millet, Chas.
Robillard, G.
Saint-Paul, C.
Saint-Pierre, Ad.
1877—Alexander, Walter
Baril, F.-X.
Brossard, J.-H.
Cartier, A.
Cléroux, L.-V.-B.
Despars, F.
Desroches, J.
Fiset, G.-M.
Fortier, Cyr.
Fortier, Ph.-O
Giroux, G.
Grignon, W.
Lasalle, A.
Longpré, A.
Maucotel, Alfred
Meagher, H.-A.
Petit, N.
Prévost, E.-N.
Robillard, J.
Toupin, J.
Trudeau, F.
1878—Auger, C.-E.
Bachand, L.-C.
Charbonneau, O.
Desnoyers, D.
Fiset, L.-P.
Gaillardet, P.
Gaucher, L.-G.-R.
Giroux, J.-R.
Hébert, A.
Jolicœur, N.
Labadie, F.
Lambert, J.-T.
Lapalme, H.
Lefebvre, M.
Olivier, L.-A.
Ouimet, J.-Alex.
Paquin, Elzéar
1878- Saint-Jacques, Robert
Roberge, A.-N.
Sylvestre, J.-S.
Thérien, C.-U.-A.
Watier, O.-A.
1879—Alain, A.-S.
Aubin, J.-E.
Auclair, Zéphirin
Auger, L.-L.
Bellemare, E.
Bergeron, Jos.-N.
Boucher, Louis
Chagnon, Raymond
Côté, Camille
Coté, Télesp.
Coté, Victor
Desjardins, Samuel
Duquette, E.-E.
Elie, J.-A.
Falcon, J.-Z.
Fleury, A.-F.
Foucher, A.-A.
Gaudet, F.-Ed.
Gauthier, J.-S.
Girouard, Jean
Grandpré de, A.
Grandpré de, P.
Guérin, M.
Guertin, M.
Jénigor, E.-C.
Lacerte, G.-A.
Laflèche, E.-X.
Laforest, G.-L.
Lafortune, G.-T.
Lalonde, Ed.-C.
Larocque, A.
Laurendeau, Alb.
Leblanc, J.-A.
Lefaivre, A.-A.
Legris, E.
Leprohon, J.-I.-O.
Letourneau, J.-E.
MacKinnon, M.
Massé, L.-A.-O.
Mathieu, J.-E.-V.
Normandin, S.
Plante, A.
Pratte, Irénée
Provost, J.-A.
Routhier, L.-G.
Roy, J.
Saint-Georges, A.-E.

1879—Saint-Jacques. J.-R.
1880—Beaudet, Napoléon
Beaupré. W.
Beausoleil. J.-M.
Belcourt, O.-E.
Bergeron, J.-E.
Bergeron, S.-E.
Blondin, L.-J.
Camiré, A.-O.
Carignan, J.-L.
Chaput. F.-X.
Coulombe. N.
Fournier, J.-E.
Gauthier, A.
Gibault, A.
Gill, L.-H.-U.
Labrie, Ed.
Lacerte, J.-D.
Lachapelle, F.-X.
Lafarge, J.-E.
Laroche, Zotique
Larocque. C.
Lavallée. L.-O.
Laval, M.-E.-F.-A.
Mouilpied, Walter
Moreau, J.-T.
Paquet, L.-H.
Phénix, T.
Robillard, Joseph
Roy, J.-E.-E.
Serre. Félix
Saint-Jacques. E.
Tétreault, P.-J.-E.
Vadenais. J.
Vaudreuil de, Louis
1881—Asselin, Joseph
Bachand, L.-E.
Cadieux, L.-P.
Clerck, C.
Cornu, Félix
Cypihot, Th.
Lorimier de, J.-R.-C.
Fauteux, C.
Fortier, G.-M.-A.
Fourier, Eug.-N.
Hamelin, T.
Huot, Gilbert
Legault, Horm.
Martin, E.
Martin, A.
Page, P.-E.
Prévost, C.-A.
1881—Prieur, J.-A.
Savard, Jules
Soulard, J.-A.
Saint-Jacques, Frédéric
Voisard, Elzéar
1882—Aubry, Edmond-S.
Baril, Georges-E.
Beaudry, J.-Odilon
Beaupré, A.
Dubeau, Napoléon
Gagnon, J.-A.
Gareau, St-Jos.
Gauthier, J.-H.-H.
Geoffrion, P.
Goulet, J.-A.-C.
Leduc, Hector
Leroy, J.-B.
Letourneau, A.
Mackay, W.-A.
Maillet, J.-E.-B.
Manseau, H.-H.
Murray, F.
Panneton, Ephrem
Paquet, Gustave
Paquin, S.-G.
Thériault, J.-E
Turgeon, E.
Vanier, F.-P.
Venne, J.
1883—Allard, Omer
Archambault, H.-A.
Bastien, Joseph-V.
Bigonesse, Pierre
Biron, Alexandre
Brien, Aug.
Brisebois, J.-M
Camiré, L.-Jos.
Chaffers, J.
Chagnon. J.-S.
Chartrand, J.-P.
Craig, Sydney
Etue, A.-Z.
Gervais, O.
Lacoursière, G.-H.
Langis, H.-M.
Lesage, A.-W.
Mathieu, H.
Moll, L.-A.
Morency, Napoléon
Ouimet, J.-A.
Péladeau, J.-F.
Poitevin, A[illegible]dée

1883—Prévost, G.-F.
Prévost, J.-G.
Prud'homme, R.
Rioux, J.-F.
Salvail, N.-J.-A.
Simard, E.-M.-A.
Tessier, Ch.
Vaillancourt, R.-L.-P.
Watier, G.-N.
Ward, Joseph
1884—Barolet, A.-D.
Beaudoin, George-E.
Béliveau, Lucien-J.
Berthiaume, C.-Odilon
Brosseau, S.-H.
Comtois, J.-G.
Daignault, Fréd.-X.
Demers, J.
Denis, C.-A.
Dubois, J.-E.-T.
Duckett, Alfred
Dufresne, D.
Fournier, W.-T.
Gagnon, A.
Gauthier, Hormisdas
Lafricain, E.
Langevin, A.
Leblanc, A.-A.
Leblanc, S.
Letourneau, P.-Azarias
McCaffrey, J.-H.
Mignault, Rod.
Morasse, Ls-Ovide
Paradis, Jules
Paré, A.
Richard, A.-C.
Robert, J -A.
Séguin, André
Théoret, J.-W.
1885.—Bellehumeur, C.
Brodeur, Horm.
Bussière, L.-C.
Chalifoux, J.-H.
Charest, L.-R.-C.
Cypihot, L.-M.
Desrosiers, J.
Gaudreau, Hilaire
Grandpré de, L.-P.
Grignon L.-G.-E.
Jetté, J.
Lacombe, G.-A.
Laferrière, R.-E.-A.
1885—Laurendeau, A.
Lauzon, P.-O.
Lavoie, Florina
Martin, P.-M.
Monakey, Pierre
Morin, L.-A.
Perrault, C.-A.
Pidalue, Joseph
Poissant, J.-C.
Sanche, J.
Simard, F.
Thibault, A.
Toupin, A.-J.
Ulric, Cornélius
1886—Bourbonnais, Herm.
Burque, J.
Catudal, J.-U.
Charron, Touss.
Cheval, A.
Dauth, H.
Elie, Ant.
Grignon, Jany-E.
Hervieux, H.
Hétu, J.-E.
Laberge, J.
Laberge, Pierre-Ulric
Legault, J.
L'Espérance, J.
Lussier, Cyrille-F.
Mallette, Alf.
Marquis, E.-Ph.
McNamara, Daniel
Mignault, Armand
Pilon, Pierre-Célestin
Rodier, Joseph
Roy, J.-H.
Saint-Amour, A.
Thérien, E.-B.
Tremblay, F.-X.
1887—Archambault, Alex.
Bissonnette, P.-J.-L.
Boileau, F.-X.
Bouchard, J.-B.
Cabana, Ls-V.
Carle, C.
Charlebois, L.
Chrétien, A.-A.
Clément, A.-B
Comeau, F.-X.
Deschambault, A.-F.
Desilets, H.
Ducharme, J.
Dugas, C.-A.

1887—Dumont, U.
Ferland, Jos.-S.-E.
Fontaine, J.-D.
Gadbois, W.
Garceau, J.-H.
Girard, C.
Guy, J.
Joyal, W.
Laferrière, C.-E.
Lamarche, J.-T.
Lanthier, G.
Leclaire, Ch.-J.-A.
Levasseur, F.
McIntosh, James
Michaud, J.-A.
Mignault, Adolphe
Pelland, Pierre
Poitras, C.-N.
Primeau, N.-A.
Richer, O.-H.
Rochette, L.-S.
Rodier, C.-S.
Tremblay, E.-C.
Turcot, Isidore
1888—Aubry, J.-Gér.
Barolet, L.-Joseph.
Bastien, Hyacinthe
Beaudry, L.-A.
Beaulne, Joseph
Belhumeur, Paul
Benoit, Raymond
Bourgeault, Victor
Brault, Elie
Chartier, J.-M.
Cloutier, O.
Couture, Th.
Désy, Jos.
Dorais, U.-A.
Dorion, Louis-A.
Ducharme, H.
Ennis, Thomas
Gaboury, C.-J.
Gendron, A.-S.
Gravel Adrien
Kelly, Samuel-J.
Langis, Ant.
Laurent, E.
Lécuyer, J.-T.
Marcotte, J.-Albert
Mignault, Arthur
Morel de la Durantaye, C.-T.
Paré, Jos.-Alphonse

1888—Picotte, N.-J.
Pominville, Joseph
Rivet, N.
Rohman, H.
Soulier, J.-P.
Sirois, F.
Tassé, G.-C.
1889—Bédard, Joseph-A.
Bernard, Améric
Boucher, G.-Henri
Boucher, Sér.
Dandurand, S.
Désy, J.
Fortier, J.-E.
Fortier, L.-E.
Germain, J.-D.
Giguère, Jos.
Girard, H.
Girouard, J.-A.
Girouard, L.
Grandpré de, Henri
Guilbault, Charles
Guimond, Omer
Hamelin, J.-A.
Hélie, O.
Kennedy, E.-J.
Lajoie, M.
Lapierre, H.
Lapointe, Aug.-A.
Laurin, Ed.
Leblanc, A.-N.
Marin, J.-Aster
Marin, J.
Mathieu, A.
Pelletier, Martial
Piché, Euchariste
Prévost, Henri
Prévost, P.-E.
Riberdey, Amédée
Rochette, Louis-Damien
Sicard, J.-D.
Sirois, Alphonse
Tassé, Jos.-D.
Thérien, Benoni
1890—Archambault, A.-L.
Baribeau, Arthur
Berthiaume, Denis
Biron, J.-H.-R.
Blackburn, N.-N.
Brady, Chas-A.
Brault, Israël
Campeau, H.

1890—Cayley, H.
Chardonnet, A.
Charest, Charles
Coutu, H.
Daignault, O.
Dandurand, J.
Desrosiers, Cléophas
Dumont, E.
Faribeault, Georges
Forest, Moïse
Forget, U.
Gagnon, O.
Gagnon, P.
Girard, Charles
Guernon, H.
Huet, E.-J.
Jasmin, F.
Laforce, Ed.
Lafrenière, Arsène
Landry, Elie
Larin, G.-E.
Larose, Arthur
Larue, G.-E.
Lasalle, T.
Lavallée, M.
Lecavalier, Alb.-E.
Legault, William
Magnan, J.-A.
Marchildon, P.-H.
Marien, A.-Amédée
Masson, L.-J.-G.
McGill, P.-J.
Molleur, J.-C.
Paiement, A.-J.
Painchaud, E.-A.
Piette, Alphonse

1890—Poitras, J.-O.
Robillard, L.
Roch, E.
Roy, Hector
Savignac, Art.
Saint-Germain, Louis
Sylvestre, F.-X.
Taillefer, Arthur
Tremblay, G.-N.

1891—Arsenault, Alfred
Beauchamp, A.
Beaudoin, W.
Blanchet, G.
Bouillon, Alfred
Caron, L.-T.
Charbonneau, L.
Chopin, Jules-A.
Chouinard, J.-B.
Dagenais, A.
Fontaine, J.-E.
Gagné, Louis
Grondin, G.-M.
Grondin, J.-M.
Guillemette, G.-E.
Lachapelle, O.
Lecompte, G.-L.
Normandin, O.
Paulhus, G.-M.
Perrault, J.-M.
Pichette, P.-A.
Pigeon, J.-P.
Poupart, Joseph
Prévost, F.-de-S.
Richardson, Joseph
Rohrer, T.
Voisard, F.-X.

II—Gradués de l'Université Laval depuis l'organisation de la Faculté de Médecine à Montréal (1880-1911)

1880—Cardinal, Joseph-Arthur
Carrières, Damase
Demers, Octave
Dupont, Flavien
Jeannotte, Benjamin
Jeannotte, Joseph-Hébert
Lacaille, J.-C.-Ernest
Mallette, Avila

1881—Cormier, Isaïe-J.
Gaboury, Aimé
Lemaître, Joseph-Edouard
Olivier, Georges-H.
Savard, Alfred
Tranchemontagne, Rod.

1882—Guerrier, Joseph
Demers, Gustave
Janson, Gaspard
Matte, L.-E.-Napoléon

1883—Bastien, Edmond
Brien, Samuel
Cormier, Arthur

1883—Devlin, Frank
Filiatrault, Miche.
Gagnier, F.-X.
Gauthier, Jérôme-D.
Goyette, J.-Octave
Grenier, Edmond
Joyal, Arthur
Lafontaine, F.-Gustave
Leroux, Joseph
Marsolais, Avila-L.
Prévost, J.-Wilfrid
Thibaudeau, Albert
1884—Barnaud, Elie
Boucher, Hormisdas
Brennan, Michael-T.
David, Arthur-P.
Desjardins, Joseph
Duval, Ernest
Surprenant, Joseph
Tremblay, Jos.-Euclide
Valin, Charles-N.
1885—Houle, Joseph
Legault, Napoléon
Smith, Chs-Gaston
1886—Benoit, Louis-V.
Bernard, A.-Anaclet
Chabot, N.-G.
Choquette, Horace-Ernest
Delisle, Georges-Arthur
Delorme, L.-N.
Garneau, P.-Uldéric
Hénault, Wilbrod-A.
Lavallée, Arsène
Normand, Louis-Philippe
Ostiguy, Charles-Ovide
Rochon, L.-C.-A.
Roy, L.-J.-Hercule
1887—Daigneault, Joseph-A.
Delisle, Arthur
Desjardins, Joseph-S.
Duhamel, A.-A.
Girard, Sévère
Marcil, Chs-V.-E.
Mayrand, J.-A.
Perrault, L.-Rock
Pontbriand de, Joseph-T.
Rasconi, Chs-E.
Richard, Jean-Baptiste
1888—Bélanger, Ferdinand
Cotret René de, Elphège
Laberge, Joseph-Edouard
1888—Lavoie, G.-N.
Mount, John-N.-P.
Ricard, Arthur
Schiller, Louis-Edouard
Thériault, Horace
1889—Foy, Meredith
Mackay, Eugène
Laviolette, Camille
Letourneau, J.-N.
Ostiguy, Emile
Villeneuve, Georges
1890—Bélanger, Ferdinand
Bissonnette, O.-Arthur
Boulet, J.-Rodolphe
Brodeur, A.-J.-L.-O.
Chagnon, J.-E.-Philippe
Chevrier, G.-Rodolphe
Cotret René de, J.-Oswald
Dorion, Jérôme
Duhamel, Henri-Masson
Fortier, Henri-O.
Fugère, Napoléon
Gariépy, Joseph-Camille
Leduc, L.-P.-Napoléon
Leriche, L. E.
Lesage, Georges-E.
Martigny de, Adelstan-J.-L.
Mercier, Félix-Oscar
O'Rourke, J.-W.
Poutré, J.-Ephrem
Préfontaine, H.-H.
Sasseville, H.-M.-N.
Smith, G.-H.-Labrèche
Thuot, J.-V.
Valois, L.-J.-Alméida
Vanasse, J.-E.
1891—Auger, Narcisse
Bellemare, A.-H.-N.
Caron, T.-E.
Charette, Joseph-Albini
Charlebois, Louis-A.
Daunais, Charles-E.
Derome, Simon
Dion, J.-Thomas
Dusseault, N.-Arthur
Harwood de Lotbinière, Ls
Johnson, J.-O.
Lalonde, M.-J.-P.
Lemay, Jos.-Daniel
MacDuff, Stanislas
Rochon, Charles-A.

1892—Arrault, Jules, *a. g. d.* (1)
Bélanger, Davin-Siméon
Bessette, E.-A., *a. d.*
Beaudoin, J.-E.-A., *a. d.*
Bergevin, Louis, *a. d.*
Beauchemin, Hermén., *a. d.*
Bourbonnais, Elie
Bellerose, A.-H., *a. g. d.*
Brien, J.-Adhémar, *a. g. d.*
Benoit, Emmanuel, *a. d.*
Beaudry, Rodolphe, *a. g. d.*
Champagne, Adélard
Charbonneau, Anthime
Cholette, Clément
Choquette, Félix
Deslauriers, J.-Bte
Daigle, J.-Achille, *a. g. d.*
Daoust, J.-A.-Olivier
Dagenais, E.-G.
Dussault, F., *a. d.*
Désy, Louis-Philippe
Demers, Toussaint
Duckett, G.-Oscar-Dunn
Desjardins, Frs-Xavier
Ethier, Aldège, *a. g. d.*
Ermatinger, Hildebrand
Frenette, Joseph
Forest, Alfred-C.
Fontaine, Alphonse, *a. g. d.*
Fortin, Joseph-Abel
Gaboury, Henry
Gervais, Rosario
Guertin, Auguste
Gadbois, Joseph-O., *a. g. d.*
Gravel, J.-M.-Arthur, *a. d.*
Gauthier, Wilfrid, *a. d.*
Hudon, Armand, *a. d.*
Hébert, René
Laurier, Ruben-C., *a. g. d.*
Lapierre, J.-Avila, *a. d.*
Leblanc, Clément, *a. g. d.*
Landry, David, *a. g. d.*
Laberge, Alexandre-T.
Lortie, J.-C.-Hormisdas
Lahaie, Bruno
Lefils, Frédéric, *a. g. d.*
Lebœuf, Sylva

1892—Longpré, Daniel
Lamarche, Boniface
Levasseur, Aug.-J.-H., *a. d.*
Lapointe, Charles-E.
Lapointe, J.-G.-Honoré
Ladouceur, J.-Daniel
Morin, William, *a. g. d.*
Nolin, E.-D.
Pichette, J.-M.-P.
Plourde, Francis
Prieur, Jean-Charles
Plouffe, D.
Plouffe, F.-X.
Paiement, Osias, *a. d.*
Picard, Hormisdas
Ranger, J.-A., *a. d.*
Toutant, Thomas
Trudeau, Louis-Joseph, *a.d.*
Vary, Aimé, *a. d.*

1893—Archambault, Joseph, *a. d.*
Asselin, Elie-G.
Bernard, Joseph-Chs, *a. d.*
Bérard, Urgèle, *a. d.*
Béland, Henri
Bournival, Origène
Boucher, Gaspard, *a. d.*
Boucher, Anatole
Barrette, Pierre, *a. d.*
Beauchamp, Zénophile
Bernier, J.-Camille
Chénevert, Joseph-Ovide
Couture, M.-H.
Déchêne, Elzéar-Miville, *a.d.*
Déziel, Jos.-O.
Duquet, Antoine
Gervais, Théodore
Geoffrion, Victor, *a. d.*
Gallant, André
Gagnon, Joseph-P.
Gauthier, Arthur, *a. d.*
Gendron, A.-Eugène, *a. g. d.*
Giroux, Raymond, *a. d.*
Genest, L.-Aristide, *a. d.*
Letourneau, Fortunat, *a.g.d.*
Lupien, Lucien, *a. d.*
Laviolette, Isidore
Lamoureux, J.-Elzéar, *a.g.d.*

---

(1) C'est à partir de cette date que la Faculté a commencé à joindre au titre de docteur une note qualificative. Les abréviations *a. d.* signifient *avec distinction ; a. g. d., avec grande distinction ; a. t. g. d., avec très grande distinction.*

1893—Lesage, Henri, *a. d.*
LeBlanc, Gilles, *a. d.*
Larose, Hubert, *a. d.*
LaRue, Eugène, *a. d.*
Lambert, Philéas-Michel
Lespérance, Alfred, *a. d.*
Lemieux, Louis-Joseph
Landry, G.-Edouard
Labrèche, Joseph
Martigny de, F.-X.
Milot, Ernest, *a. d.*
Milot, Homer, *a. d.*
Montpetit, Elzéar
Martel, M.-J.-S.
Michaud, L.-P.-B.
Nadeau, Aurel, *a. g. d.*
Ouellette, Léon
Ouimet, Joseph
Pratte, Arthur
Pichette, J.-Omer
Roy, Edouard, *a. d.*
Roy, Hormisdas
Riverin, Adélard, *a. d.*
Routhier, Omer, *a. g. d.*
Renaud, F.-X.
Savoie, Joseph
Schiller, Frederic
Simard, Emile
Saint-Onge, Joseph
Séguin, Ludger
Tétrault, L.-Joseph, *a. g. d.*
Tremblay, Joseph, *a. d.*

1894—Asselin, Arthur
Archambault, J.-B.
Aubin, J.-Nicéphore
Bergeron, F.
Bergeron, Jean
Beauchamp, Joseph
Bourdeau. Victor-J., *a. d.*
Belleau, Fortunat-S.
Bachand, Joseph
Bellemare, Narcisse
Charette, J.-Armand
Charon, Ernest
Cabana, Toussaint
Côté, Isidore
Courteau, Eugène-G., *a.g.d.*
Chaput, H.-Ernest, *a. g. d.*
Dorion, J.-B.-Théophile
Dubé, J.-Edmond, *a. g. d.*
Dufresne, Albert-A.
Deschatelets, Joseph-P.

1894—Dufresne, G.-H.-A., *a. g. d.*
Duhamel, Ovila-G.
Duhamel, J.-Albert, *a. d.*
Désilets, Leopold
Fluhmann, Emile
Fréchette, Hormisdas, *a. g.d.*
Godin, C.-Hect., *a. g. d.*
Goyette, F.-X.-Pierre
Girard, G.-Arthur
Internoscia, Antonio
Jacques, Ulric, *a. d.*
Jarry, Wilfrid
Joyal, Hector-Homer
Lesage, J.-Albert, *a. g. d.*
Lefebvre, Arthur
Lambert, Napoléon, *a. d.*
Lebuis-Lavergne, J.-Wilfrid
Marsolais, Gaspard-L.
Mercier, Alphonse, *a. g. d.*
Malo, Zénon
Masse, L.-Valmore, *a. d.*
Ouellet, L.-Alfred
Poliquin, R.-L.-O., *a. d.*
Pineau, J.-Arthur
Rouleau, J.-Alphonse
Ricard, Honorius, *a. d.*
Roberge, David, *a. g. d.*
Robillard, J.-E,
Riopelle, Joseph-Henri
Saint-Germain, Henri
Salvail, J.-D., *a. d.*
Trudeau, Raphaël, *a. d.*
Tessier dit Lavigne, J.-B.-E.
Trudeau, Arthur, *a. d.*
Vézina, J.-M.-Damien, *a g.d.*
Valois, Hector
Yvon, J.-B.-Wilfrid

1895—Allaire, Adolphe-A.
Aubin, Aug.-Jos., *a. d.*
Bélanger, Jos.-Alfred
Bélanger, Mac.-C., *a. d.*
Belisle, Ernest
Bonnier, Benjamin, *a. g. d.*
Bossé, J.-F.-X., *a. g. d.*
Boulay, Oscar-A., *a. d.*
Bouthillier, Alexis
Brunelle, Ern., *a. g. d.*
Campeau, E.-C., *a. g. d.*
Chévigny, Jules
Constantineau, Aurélien
Côté, A.-Gustave
Daudelin, S.-A., *a. g. d.*

1895—Denis, Paul
Dequoy, J.-Gaspard
Derome, W.-J.-Arm., *a. g. d.*
Desaulniers, E.-L., *a. g. d.*
Desgroseillers, Alb., *a. g. d.*
Desmarteau, Ern.-B., *a. g. d.*
Festeau, Adélard, *a. d.*
Gagnier, L., *a. d.*
Gélinas, Everiste
Gélinas, Arthur-E.
Godard *dit* Lapointe, O., *a. d.*
Grandpré de, A., *a. d.*
Huguenin, Wilfrid, *a. g. d*
Hurtubise, Athanase
Jacques, Olivier, *a. g. d.*
Lagacé, Alexis
Lapierre, Joseph, *a. d.*
Labelle, J.-W.
Lacroix, Arthur
Lasalle, Albert, *a. g. d.*
Lasnier, Henri, *a. d.*
Lebel, Timothée
Lecavalier, Daniel-E., *a.g.d.*
Lécuyer, Arthur
Lesage, Edmond, *a. d.*
Lewis, Walter, *a. g. d.*
Lortie, J.-Arthur, *a. g. d.*
Magnan, A.-P.
Martin, Eximère
Martin, J.-B., *a. d.*
Nesbit, Thomas
Pagé, J.-G.-E., *a. g. d.*
Pelletier, Frédéric
Pepin, J.-R.
Renaud, L.-Z., *a. d.*
Ricard, J.-C.-A., *a. g. d.*
Rodrigue, Alexandre
Rouleau, C.-B.
Roux, J.-P., *a. g. d.*
Sarrazin, A.
Saint-Denis, J.-A., *a. g. d.*
Tétreault, C.-E., *a. g. d.*
Verdon, C.-P., *a. g. d.*
Viger, Jos.-E.-A.
1896—Archambault, Arthur
Beaulne, Honorius
Beauchamp, G.-E.
Beauregard, Ls-Wilfrid
Belhumeur, S.-David
Berthiaume, Paul
Bordeleau, Alphonse
Bourdeau, Alexandre
Bourgeois, Geo., *a. d.*
1896—Brosseau, Wilfrid
Bruneau, Théodule, *a. g. d.*
Cadot, Jos.-Alf.
Chagnon, Max.
Charbonneau, Isaie
Cyr, Alfred
D'Amour, Jos.-Ed., *a. d.*
Demers, Jos.-Fréd.
Dubreuil, H., *a. d.*
Ferland, Aristide
Girardin, A.
Germain, Rodolphe
Gaudreau, A.-E.-F.
L'Abbé de Grandchamp, E.
Labelle, Ludger
Lamarche, L.-Amédée
Lamothe, Elzéar
Lorrain, J.-Alph.
Latour, Joseph, *a. g. d.*
Ledoux, Omer, *a. g. d.*
Lefebvre, Adolphe
Lemoine, Jos.-H.
Lesage, J.-Aldéric
Lovatt, Thomas
Marchand, Z.
Marion, Joseph
Massé, Normand, *a. d.*
Ostiguy, Paul
Pagé, J.-L.-H.
Pelletier, Emile, *a. d.*
Pelletier, Ernest, *a. d.*
Pelletier, F.-Moïse
Peltier, Hector
Picotte, W.-T.
Prévost, Eugène
Proulx, Esdras
Quintal, H.-A.
Quintal, J.-B.-A.
Ruest, Florian
Serres *dit* St-Jean, Eugène
Sabourin, N.-A., *a. d.*
Saint-Denis, E.
Saint-Jacques, E., *a. g. d.*
Sainte-Marie, Ph., *a. g. d.*
Sylvestre, J.-A.
Trudeau, Aldéric, *a. d.*
Trudel, Paul, *a. g. d.*
Vandandaigue, P.
1897—Albert, Noé
Aumond, J.-M.
Besner, Achille
Beauchesne, Roméo

1897—Bédard, Pierre
Bernier, A., *a. d.*
Boucher, Nap.
Caissac, Paul
Cartier, Geo.-E., *a. d.*
Daignault, M.
Dansereau, P.
Deguire, Elzéar
Doray, Louis
Delâges, Hector
Duhamel, Télesphore
Duplessis, F.-X.
Dupuis, J.-D.
Ethier, J.-A.-C., *a. d.*
Fournier, Arthur
Groulx, Elzéar, *a. d.*
Lafleur, Henri, *a. g. d.*
Lamy, Wilfrid
Laramée, Albert
Lassonde, A.
Lavallée, Hector
Letourneau, O.
Massicotte, F.-X.
Mourgues *dit* Monge, J., *a.d.*
Miquelon, Antonio
Myre, Joseph
Ouimet, M.
Pelletier, Horace, *a. d.*
Pesant, Joseph
Picard, R.
Pineault, J.-Alph.
Primeau, Ernest, *a. d.*
Poirier, J.-A., *a. d.*
Rémillard, J.-R.
Robillard, Paul
Roy, L.-N., *a. d.*
Salomon, Jean
Tessier, R.
Thibault, Z.
Tremblay, Roma
Tourigny, O., *a. g. d.*

1898—Amyot, Charles
Archambault, Euclide
Beaudry, J.-A., *a. g. d.*
Béland, Jos., *a. d.*
Bourque, A., *a. d.*
Chagnon, Nap.
Chevrier, A.
Chouinard, D., *a. d.*
Cooke, Ed., *a. g. d.*
Daignault, O.
Descoteaux, A., *a. d.*
Deschambault, H.
Dubuc, *a. d.*
Duclos, J.-A.
Dulude, Stéphane
Favier, Pierre
Foucreault, W.
Gagnon, Albert-M., *a. d.*
Geoffrion, Louis
Girouard, L.-D.
Labelle, U.
Lalonde, A.-J.
Laroche, W.-S.
Lauzon, Ernest
Lemieux, C., *a. d.*
Loranger, Jos.-T., *a. d.*
Maranda, H.
Paré, L.-A.
Perreault, J.-G.
Plamondon, Ed.
Poirier, Alfred
Savoie, J.-Upton
Saint-Aubin, Hildège
Vadenais, Zacharie
Virolle, Eugène, *a. g. d.*

1899—Aumont, Zénon
Beauchamp, Louis-Félix
Belisle, Ernest
Biron, Charles-Borr., *a. d.*
Bonnier, J.-Wilfrid, *a. g. d.*
Bourdon, Alexandre
Casgrain, Edgar
Charpentier, Albert
Choquette, Henri
Collin, Ernest
Côté, A.-E.
Décarie, J.-P., *a. g. d.*
Derome, Arth., *a. g. d.*
Desmarais, Philéas
Dion, Joseph, *a. d.*
Dumont, Harry-C.
Dupont, Emile
Dupont, Georges-J.
Dupré, Hormisdas
Fafard, Carolus
Favier, Pierre
Fournier, Noé, *a. d.*
Gagnon, J.-A.
Garceau, Elisée, *a. d.*
Garceau, Joseph
Geoffrion, Ulric
Hébert, Georges
Labrosse, Henri, *a. d.*

1899—Lalonde, Edmond
Lorrain, Omer, *a. d.*
Martigny de, Adélar, *a. d.*
Massicotte, Achille-Georges
Myre, Charles
Rhéaume, Vildac
Robert, C.-A., *a. d.*
Rochon, J.-Omer
Samson, Henri
Séguin, Edouard
Saint-Denis, Napoléon
Sylvestre, Aristide
1900—Abdou, Nadgib
Allard, J.-A.
Archambault, Amable
Archambault, Léonard
Bayard, Charles
Beaudoin, J.-A., *a. g. d.*
Bélanger, Jos.-Isaïe
Bolduc, Théod.
Brosseau, Aldéric
Caron, Amable
Caron, Damase
Chapdelaine, Victor
Choquette. Emile
Clermont, Ovide
Collin, Albert
Doyon, H.
Drapeau, Aurèle
Dubuc, Léotable
Ducharme, Charles-N.
Duval, Phil.
Ferron, Alfred
Ferron, Arthur
Fleury, Ferd.
Fontaine, T.
Gaboury, Edmond, *a. d.*
Gauthier, Ernest
Gravel, L.-J.-A., *a. g. d.*
Guertin, Albert
Guilbert, Lucien
Huot, Ernest, *a. d.*
Lacroix, Paul
Lalonde, Léonide
Lamarche, L.-A.
Lebel dit Bouchard, A.
Leblanc, Henri
Leduc, Charles, *a. d.*
Lefebvre, Arthur
Longpré, Damase
Marin, Raymond
Maynard, Oswald, *a. d.*
1900—Morin, Alyre
Myre, Charles
Nicol, Phil.
Ouellette, J.-A., *a. d.*
Paquin, Ernest
Plouffe, J.-N.
Pominville, J.-M.
Pouliot, Zotique
Rhéaume, Zéphir
Scott, Chas.
Tellier, J.-S.
Théoret, J.-B.
Valois, J.-M.-A.
1901—Archambault, A.
Baribeau, Louis
Bélanger, Arthur
Bourque, Edmond, *a. g. d.*
Caron, Alex-Nap.
Cloutier, Saül-A., *a. d.*
Coutu, Georges
Demers, A.
Gendron, Prudent
Gauld, Arthur
Goyer, Rodolphe
Grenier, Ed.-P., *a. d.*
Hingston, Donald, *a. d.*
Jacques, D.
Lafortune, Em.
Landry, Napoléon
Laporte, P., *a. d.*
Latourelle, T.
Legault, Louis
L'heureux John
Maynard, Albert
Malouf, A., *a. d.*
Mireault, J.-A., *a. g. d.*
Monette, W.
Morin, T., *a. d.*
Mousseau, Ed.
Ouimet, F.-Louis
Pagé, Joseph
Paquin, U., *a. g. d.*
Paquin, Wilfrid
Saint-Pierre, Alex., *a. d.*
Sainte-Marie, Ald.
Thauvette, Joseph
Thibault, Georges
Trépanier, A.
Villandré, Joseph-D., *a. d.*
1902—Aubin, Alexandre, *a. d.*
Aubry, Hector, *a. g. d.*
Beauséjour, T.-H.-Armand

1902—Bourgeois, J.-B.-Geo., *a.g.d.*
Cartier, Côme
Charland, L.-C
Choquette, O.
Christin, A.
Collette, J.-E.-Adalbert
Collerette, Wilfrid
Côté, Georges
Côté, Solomo
Dauth, A.
Demers, O.
Derome, Wilfrid, *a. g. d.*
Dorion, K.
Dubois, Léon
Dufeutrelle, Henri, *a. g. d.*
Dugas, G.
Ethier, H., *a. d.*
Fortin, A.
Frigon, Rosario, *a. d.*
Gagnon, E., *a. g. d.*
Gagnon, L.
Gauthier, A.
Giroux, L.-S
Hall, Walter
Hamelin, Romuald
Lafleur, C.
Lafleur, Jules, *a. d.*
Lamontagne, J.-Aime
Langlois, Phydime
Lanoue, A.
Lebel, F., *a. d.*
Lebel, Luc
Leduc, J., *a. d.*
Martel, H.
Massé, J.-B.
Massicotte, J.-P.-Henri
Masson, R., *a. d.*
Maurault, B.
O'Brien, Cyriac, *a. d.*
Pagé, Rosario
Pellerin, J.-M.
Picard, Léopold
Pilon, A.
Rochon, P.-E., *a. g. d.*
Schiller, J.
Sénésac, A.
Tassé, Raoul
Thériault, J.
Turcotte, A.
Verdon, Edouard, *a. d*
Verner, L., *a. g. d.*
Véronneau, Moïse

1903—Bédard, Georges-E., *a. g. d.*
Belisle, J.-Raymond, *a. d.*
Bergeron, D.
Bourgouin, J.-C., *a. d.*
Bigué, Georges
Brisset, André, *a. g. d.*
Chaussé, Ernest
Chevrette, Wilfrid
Choquette, Omer
Christin, Arsène
Cléroux, Albert
David, Edgar, *a. g. d.*
Dorion, Kinton
Dorval, Louis-Philippe, *a. d.*
Drouin, N.-J.-W., *a. g. d.*
Gervais, Horace, *a. d.*
Godbout, Jos.-A.-B.
Godin, W.-N.
Guertin, Joseph
Guertin, P.-P.
Hall, Walter
Isabelle, Josaphat
Labarre, Arsène
Lachance, Alfred-P.
Lafleche, J.-P.
Lafleur, Charles
Lalonde, Irénée
Lamontagne, Aimé
Laporte, J.-P., *a. d.*
Larose, Albert, *a. d.*
Larose, Hormisdas
Latreille, Eugène, *a. d.*
Maillet, H.-A.
Marleau, L.-P., *a. d.*
Mauffette, Samuel
Melançon, Joseph
Meunier, J.-H.
Ouimet, William, *a. d.*
Pelletier, Edouard
Perron, S.-Lactance
Piché, Georges
Prévost, Henri
Quesnel, Philippe
Racicot, Joseph-Ernest
Ricard, Léopold
Riopel, J.-A.-C.
Riopel, J.-A.-M.
Riopel, P.-E., *a. d.*
Robinson, Joseph
Rousseau, J.-A.
Sabourin, Joseph-Arthur
Smith, Elzéar
Tétrault, Joseph-Wilfrid
Thibodeau, Alexandre
Touchette, Henri

1903—Véronneau, Moïse
Viau, Hector
1904—Beaulieu, J.-F.
Beauregard, Georges-E.
Bélanger, Jos.-E., *a. g. d.*
Bonin, Adrien
Chagnon, Deodatus
Chapron, Philéas
Choquette, Alfred
Corsin, A.
Cousineau, Jos.-A., *a. g. d.*
Delancy, M.
Desbois, P.
Desnos, Louis
Demers, Albert, *a. t. g. d.*
Dubé, Ls Félix, *a. d.*
Desorcy, Chs
Dupuis, Zéphirin
Dufresne, Eugène, *a. d.*
Desmarais, Henri, *a. d.*
Foisy, A.
Foley, Joseph
Gagner, Emmanuel
Gagner, Rodolphe
Gagnon, U.
Gaudet, Lucien
Grenier, A.
Guenette, Joseph-A., *a. d.*
Gatien, Joseph-Albert
Gunville, Joseph
Hébert, Oswald
Lebel, Hyacinthe, *a. t. g. d.*
Landry, Eugène
Labelle, Emile
Lachaine, Edmond
Landry, Louis
Lachance, Fortunat
Longpré, Euclide
Marcil, Alfred, *a. d.*
Martin, Auguste, *a. d.*
Meunier, Joseph, *a. d.*
Malchelosse, Maurice, *a. d.*
Millet, Eugène
Monette, Francis, *a. d.*
Moreau, Aug.
Pelletier, Antonio
Poirier, Armand
Pariseau, Léo, *a. d.*
Pariseau, Wm, *a. d.*
Pontbriand, H.
Renaud, Ls-Henri
Sénécal, F.

1904—Simpson, Charles
Vanasse, S.
Vandandaigue, Isaac
1905—Archambault, Gust., *a.t.g.d.*
Auger, R.-L.
Baillargeon, C.-J., *a. d.*
Bélanger, D.-A.
Bélanger, G.-L., *a. d.*
Bélisle, O.
Bellefeuille, G. de , *a. t. g. d.*
Bellemare, Dionel, *a. d.*
Benoit, Léon, *a. d.*
Bertrand, Frédéric, *a. t. g. d.*
Boulais, Oscar
Bousquet, Gaspard
Bouvier, J.-P., *a. d.*
Brault, Thomas, *a. d.*
Cartier, Walter, *a. d.*
Champagne, J.-A., *a. d.*
Conroy, Claude
Deslauriers, Hermas, *a. d.*
Desrochers, Armand
Desserres, Anatole
Dumont, Rodolphe, *a. d.*
Falcon, Arthur
Foisy, Azarie
Galarneau, Ludger
Gosselin, Henri
Grenier, M.-P.
Guilbault, Noël
Hamelin, Jules
Handfield, J.-Azarie, *a. g. d.*
Laguë, Léonidas
Lamarche, Joseph
Larocque, Chs, *a. g. d.*
Lefebvre, Zotique, *a. d.*
Lemoyne, Méderic, *a. g. d.*
Longtin, J.-M., *a. g. d.*
Martel, J.-L.-H.
Masson, Léopold
Painchaud, C.-F.
Plourde, Adélard, *a. d.*
Potvin, Eugène
Renaud, P.-P.
Ricard, Jean
Robitaille, S.-Arthur
Rousse, Arthur
Roy, Aurèle
Roy, Laurent-Arsène
Taupier, Henri
Tellier, Ernest
Tétrault, Alcée, *a. d.*

1905—Thibodeau, Conrad, *a. g. d.*
1906—Acram, Moïse
Archambault, Amable
Arpin, Joseph, *a. g. d.*
Barette, A.-E., *a. d.*
Beaudry, Odilon
Bellemare, Onias
Benoit, Dioscore
Bigué, André
Blackburn, John
Boulanger, Joseph
Bousquet, J.-P.-E., *a. g. d.*
Cartier, Henri, *a. d.*
Champagne, J.-E.
Charbonneau, Arthur, *a. d.*
Charlebois, J.-B.
Côté, J.-A.
Couillard, Aug., *a. d.*
Denis, Arthur
Desjardins, Aug., *a. g. d.*
Delille, Félix
Desrosiers, Pierre, *a. t. g. d.*
Ethier, Hormisdas, *a. d.*
Gauthier, Roméo, *a. d.*
Grenier, M.-L.-E., *a. d.*
Handfield, Aimé, *a. d.*
Hartley, Henry-Saturnin
Jarry, Arthur, *a. d.*
Lalanne, P.-E.
Lambert, Henri
Larose, Raoul, *a. d.*
Laurin, Ariste
Leduc, Roméo
Lefebvre, Zacharie
Lemire, Henri
Lonergan, Georges
Lord, Wilfrid, *a. g. d.*
Marquis, Edouard-K.
Martin, J.-G.-A., *a. t. g. d.*
Maynard, Henri, *a. d.*
Mignault, G.-E., *a. g. d.*
Paiement, P.-A., *a. g. d.*
Pelletier, Ludger, *a. d.*
Pigeon, Arthur, *a. g. d.*
Prévost, Hyacinthe, *a. d.*
Prince, J.-B., *a. t. g. d.*
Richard, Arthur
Robichon, Arthur, *a. t. g.d.*
Rouillard, Wilfrid, *a. d.*
Saint-Georges, Henri, *a.g.d*
Saint-Pierre, C.-E., *a. d.*
Simard, A.
1906—Valiquette, Ulric, *a. t. g. d.*
Verschelden, L., *a. d.*
1907—Allaire, J.-M.-P., *a. d.*
Archambault, Z., *a. d.*
Auger, Ernest
Badeaux, J., *a. d.*
Bailly, R., *a. d.*
Bélisle, G., *a. d.*
Bernier, J.-E.
Birs, O., *a. d.*
Bouillé, J.-L., *a. d.*
Brassard, Arthur
Bussière, Lauréat.
Caza, O., *a. d.*
Chabot, L.-A.
Champoux, E., *a. d.*
Clément, Albert
Cléroux, V., *a. d.*
Collin, H.
Corriveau, U.
Croteau, T., *a. d.*
David, J.
Delvecchio, P., *a. d.*
Demers, H.
Donais, J., *a. d.*
Dumas, Arthur
Dupont, Chs-Arthur
Dupont, J.-A.-Mastaï
Dupuis, E., *a. d.*
Dussault, E.
Gariépy, U., *a. d.*
Gatien, Henri
Godin, Arsène
Grégoire, G.-M., *a. d.*
Gross, C.-J.
Jeannotte, Emile
Jutras, Lorenzo
Handfield, D., *a. d.*
Hébert, A., *a. g. d.*
Jabour, D.
Jasmin, H.
Lachapelle, E.
Lamoureux, E.
Lamy, Evariste
Lauzé, L., *a. d.*
Lonergan, Gérald
Lussier, L., *a. g. d.*
Millier, A.-J., *a. g. d.*
Perrin, P., *a. d.*
Prévost, A., *a. d.*
Richer, Paul
Robichaud, P.-A., *a. d.*

1907—Robillard, Raoul
Roch, S., *a. g. d.*
Roy, D., *a. g. d.*
Waisman, D., *a. g. d.*
1908—Allaire, Joseph
Allard, Joseph
Audet, Achille
Ayotte, J.-B., *a. d.*
Baril, Geo.-Herm., *a.t.g.d.*
Bohémier, Séraphin
Bouvier, Georges
Cotnoir, A.-B.
Comtois, Achille
Chevrier, Aurèle
Dufresne, E.-Rivard, *a.d.*
Dumont, Réal
Despaties, Roch, *a. d.*
Drouin, Jean-B., *a. d.*
Doray, Raymond
Dupont, L.-A., *a. d.*
Ecrément, Arsène
Falardeau, L., *a. d.*
Faille, Jean-Louis, *a. d.*
Ferron, Nap.
Gadbois, Guil.-Henri
Gaudet, Wilfrid
Gauthier, Pacifique
Guy, Claude, *a. d.*
Gratton, Léonard, *a. g. d.*
Giroux, Alcibiade, *a. d.*
Hamel, Guy, *a. g. d.*
Huot, Arthur
Kimpton, Alfred, *a. d.*
Lafortune, Sylvio, *a. g. d.*
Lamarche, Paul, *a. d.*
Lamoureux A.
Latour, Guillaume
Larochelle, Romulus, *a.d.*
Lalande, Eudore, *a. d.*
Lapierre, Gaston
Langelier, Eugène
Lefebvre, Wilfrid
Mathieu, J.-Alfred
Noël, Omer
Noiseux, O'Leary, *a. d.*
Plante, Lucien
Racicot, William
Rinfret, Léonard
Rodier, Adélard
Routhier, J.-C.
Saint-Jacques, Robert
Sénécal, Rodolphe
Trépanier, Armand, *a.g.d.*

1909—Amyot, Etienne
Archambault, A.-H., *a.g.d.*
Archambault, J., *a. d.*
Aubry, Wallace, *a. d.*
Baril, Philippe
Beaudoin, Armand
Bélanger, Ls-Ernest
Bernard, Emile, *d.*
Boileau, Joseph
Bouchard, C. A., *a. d.*
Brunet, J.-N.
Chaffers, W.-H.
Cypihot, Hector, *a. g. d.*
Décary, Ernest, *a. d.*
Demers, F.
Dorval, Ls-Henri
Ferron, Alph., *a. a.*
Gauthier, Eugène
Godreau, Edmond
Gravel, A.
Grignon, Henri, *a. d.*
Guay, Hidola
Langevin, Stephen, *a.t.g.d.*
Lachapelle, J.-A., *a. d.*
Lafontaine, Ulric
Lagacé, Alph.
Lamarche, Claude, *a. d.*
Laporte, P.-Carmel, *a. d.*
Lavallée, H., *a. d.*
Lesage, J.-C.
Lesage, Ovide
Lussier, Adonias, *.ag.d.*
Mallette, Eugène
Martineau, Geo.-H., *a. d.*
Millaire, Edouard
Moreau, Emile
Panneton, Eug., *a.t.g.d.*
Paquin, Jos.-Ubald
Patenaude, Arm., *a. d.*
Potvin, Hector
Robert, H., *a. d.*
Roux, Ls, *a. d.*
Saint-Arnaud, Laur., *a. d.*
Tessier, Napoléon
Thibaudeau, Adrien
Toupin, Jos.-Roméo, *a. d.*
Valois, Gustave
1910—Badeaux, Georges
Beaudet, Gustave
Bellemare, Eugène
Berthiaume, Henri, *a. d.*
Besner, Edouard, *a. d.*
Bourque, Oscar

1910—Boutin, Alfred
Chevrier, Raoul, *a. d.*
Côté, Ildephonse
Coupal, Henri-Géd.
Dubé, Alphonse
Forest, G.-Albani
Giroux, Fernando
Handfield, Oswald
Hébert, Raymond
Lachapelle, T. *a. g. d.*
Ladouceur, Wildy
Lamy, Lorenzo
Larose, Adrien, *a. g. d.*
Larose, Camille
Lefebvre, Dollard
Lefebvre, Gustave
Leroux, J.-Oza, *a. d.*
Lahaise, Guillaume
Laurendeau, Narcisse-A.
Marchand, Arthur
Plouffe, Daniel
Poulin, Ernest
Provost, J.-M.-Elphège
Robidoux, William, *a. d.*
Sabourin, Sévérin, *a. d.*
Sormany, Albert
Tétreault, Arthur
Thibeault, J.-Pamphile
Trudeau, J.-Hector
Turcot, René, *a. g. d.*
Véniot, Clarence-J., *a.g.d.*.
Venne, Séraphin, *a. d.*

1911.—Bécotte, Henri
Bélisle, Romuald
Boisclair, Horace

1911—Chartier, Aimé
Caisse, Antonio, *a. d.*
Carignan, Léopold
Castonguay, Eug., *a. d.*
Charpentier, Léopold
Charron, Avila
Chaussé, J.-N.
Cholette, M.-Albert, *a.g.d.*
Clerk, Geo.-E.
Collin, Louis-D., *a. d.*
Delporte, Gabriel, *a. d.*
Desrochers, Emile, *a. d.*
Dontigny, Arthur
Foucher, Ernest
Gagné, Joseph
Gagnon, Adhémar, *a. d.*
Guertin, Alphonse
Hébert, Louis-A., *a. d.*
Lalande, Stanislas
Larivière, Joseph
Lefebvre, Gabriel
Longo, Gregorio, *a. g. d.*
Milot, J.-Donat
Mousseau, Ovide
Normandin, Armand, *a. d.*
McGibbon, Walter-J.
Perrault, J.-Etienne
Perrin, L.-Georges, *a. d.*
Powers, Alfred, *a. d.*
Prud'homme, Léopold, *a.d.*
Savage, Léopold, *a. d.*
Tessier, Alph.-D.
Vidal, Avila
Woods, Joseph-C.

ELEVES DE 1ère ANNEE QUI ONT PASSE SUR TOUTES LES MATIERES D'EXAMEN

MM. Archambault, J.-Bte
Beaudry, Stanislas
Belcourt, L.-Emile
Bissonnette, Tancrède
De Cotret, Gaston
Garand, Lucien
Gobeil, Jean-Robert
Gravel, Lionel

MM. Hélie, Joseph-Désiré
Houle, Joseph-Firmin
Mandeville, Louis
Milette, Alfred
Piette, Edmond
Tanguay, J.-Armand
Thibault, Jude
Vasseur, Arthur-L.

ELEVES DE 3ème ANNEE QUI ONT PASSE L'EXAMEN SUR TOUTES LES MATIERES

MM. Accocela, Gabriel
Adam, Philippe
Aubin, Arthur
Bastien, Benoit
Beaupré, Dolor
Bourget, Emélias
Bruchési, Denis
Daignault, E.
Daniel, Paul
Deschesnes, Adjutor
Desjardins, A.
Faubert, Omer
Forget, Achille
Gagnon, Joseph
Houde, J.-S.
Hurtubise, Elzéar
Jollivet, Gilles
Joyal, Hector
Lajoie, J.-L.
Lajoie, Roméo

MM. Lamarche, Charles
Lambert, J.-G.
Lamothe, Gustave
Lapierre, Aquila
Leblanc, Rosario
Levesque, Ronald
Marion, J.-Eustache
Marchand, Ildephonse
Mathieu, C.-T.
Panneton, Auguste
Paquin, Fortunat
Paré, Armand
Perras, Fernand
Phénix, Georges
Plouffe, Adrien
Saint-Martin, Théodule
Telmosse, Ignace
Tétreault, Arthur
Turgeon, Roméo

MEDAILLE HINGSTON

M. Léopold Prud'homme.

Faculté des Arts

La Faculté des Arts n'a pas encore atteint son plein développement. Comme l'enseignement scientifique et littéraire, qui fait l'objet ordinaire des cours de cette faculté dans les universités anglaises, est donné, dans cette province, à la jeunesse catholique par les collèges et les petits-séminaires classiques, affiliés à l'Université Laval, où les élèves obtiennent les degrés de bachelier ès lettres, ès sciences, ou ès arts, un enseignement complet de ce genre ne s'impose pas à l'Université même.

Trois cours, relevant de cette Faculté, y sont cependant donnés. Le cours de Littérature Française, fondé en 1898, par feu M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, est confié à un agrégé de l'Université de Paris. Le second cours a pour objet le Droit Public de l'Eglise, et le troisième, l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Les autres professeurs, ecclésiastiques ou laïques, de la Faculté des Arts, font un cours régulier dans les collèges affiliés à l'Université, ou sont appelés occasionnellement à donner quelques conférences publiques à l'Université.

La Faculté des Arts vient encore d'étendre son action. Depuis quelques années déjà, elle encourage et contrôle effectivement l'instruction classique donnée aux jeunes filles dans l'Ecole d'Enseignement Supérieur, dirigée par les Dames de la Congrégation. Et tout récemment elle a organisé dans certaines congrégations de Frères un cours universitaire modelé sur l'enseignement secondaire moderne

français. Sa bibliothèque d'études, tenue au courant des meilleures publications par des apports annuels considérables, contribue aussi largement au développement intellectuel des étudiants et du public en général. Une revue très appréciée, que dirige un groupe de professeurs universitaires, concourt au même but.

Enfin, l'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et pourvue en 1908 d'un département d'architecture, a été annexée en 1887 à la Faculté des Arts. Cette Ecole, généreusement subventionnée par le gouvernement provincial et les principaux chemins de fer du Dominion, correspond, par la nature de ses divers enseignements, aux facultés de sciences appliquées des universités américaines.

DOYEN

Sa Grandeur Mgr ZOTIQUE RACICOT

SECRETAIRE

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE

PROFESSEURS TITULAIRES

M. l'abbé PIERRE ROUSSEAU, P. S. S., maître ès arts ; *professeur d'histoire naturelle.*

M. l'abbé J.-FLAVIEN LALIBERTE, P. S. S., maître ès arts ; *professeur de littérature grecque.*

S. G. Mgr ZOTIQUE RACICOT ,évêque de Pogla et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, vicaire-général ; *professeur d'histoire ecclésiastique.*

Mgr PHILIPPE CHOQUETTE, maître ès arts, licencié ès sciences ex-directeur du laboratoire de la province de Québec, membre fondateur de la société internationale des électriciens; *professeur de physique.*

M. l'abbé GASPARD DAUTH, chanoine de la Métropole de Montréal, bachelier ès arts, docteur en théologie, vice-recteur ; *professeur d'histoire de la philosophie.*

M. l'abbé ADOLPHE VOLBART, P. S. S., bachelier ès sciences et licencié ès lettres ; *professeur d'astronomie.*

M. l'abbé ELISEE HEBERT, maître ès arts ; *professeur d'histoire du Canada.*

M. l'abbé PIERRE-AUGUSTE FOURNET, P. S. S., bachelier ès lettres ; *professeur d'histoire de la littérature française.*

M. l'abbé ELZEAR LEONIDAS PERRIN, P. S. S., docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique; *professeur de philosophie.*

M. ERNEST MARCEAU, principal de l'Ecole Polytechnique ; *professeur d'économie industrielle.*

M. l'abbé ARTHUR CUROTTE, docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique : *professeur de droit naturel.*

M. l'abbé PHILIPPE PERRIER, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de droit public de l'Eglise.*

M. l'abbé ANTONIN NANTEL, chanoine honoraire, docteur ès lettres : *professeur d'apologétique chrétienne.*

M. l'abbé L.-ARTHUR JASMIN, chanoine honoraire, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur d'éloquence.*

M. JEAN-BAPTISTE LAGACE ; *professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.*

PROFESSEURS AGREGES

Sir LOUIS-A. JETTE, docteur en droit ; *professeur d'économie politique.*

M. PAUL WIALLARD ; *professeur d'élocution.*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, bachelier ès arts, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeur de philosophie.*

M. JOSEPH HAYNES : *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. FREDERIC ANDRE : *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. F.-C. LABERGE : *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. C. LELUAU ; *professeur à l'Ecole Polytechnique.*

M. R. DESROYS DU ROURE, agrégé ès lettres ; *chargé du cours de littérature française.*

PROFESSEURS EMERITES

Sa Grandeur Mgr PAUL BRUCHESI, archevêque de Montréal, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr J.-M. EMARD, évêque de Valleyfield, ancien professeur à la Faculté des Arts.

Sa Grandeur Mgr A. ARCHAMBEAULT, évêque de Joliette, ancien professeur à la Faculté des Arts.

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1910-11

Cours de Littérature Française

MM. Beaudry, E.-J.	Montréal, Q.
Gariépy, Ludger	Montréal, Q.
Gauvreau, J.	Montréal, Q.
Gérin-Lajoie, Léon	Montréal, Q.
Ladouceur, Frédéric	Montréal, Q.
Lanthier, Henri	Montréal, Q.
Frère Josephus	Montréal, Q.
Melles Charbonneau, Jeanne	Montréal, Q.
Czernkovich, Lily de	Montréal, Q.
D'Auray, Laure	Montréal, Q.
Desaulniers, Laetitia	Montréal, Q.
Desrosiers, Maria	Montréal, Q.
Devlin, C.-B.	Montréal, Q.
Denys, Marie-Flore	Montréal, Q.
Durand, Marguerite	Montréal, Q.
Garnon, Laura	Montréal, Q.
Girard, Reine	Montréal, Q.
Lozeau, Marie-Béatrice	Montréal, Q.
Madore, Marie-Ange	Montréal, Q.
Martel, Cécile	Montréal, Q.
Massicotte, Blanche	Montréal, Q.
Massicotte, Laure	Montréal, Q.
McNabb, Valentine	Montréal, Q.
Meilleur, Alice	Montréal, Q.
Pineault, Marie-Ernestine	Montréal, Q.
Plouffe, Marie-Anne	Montréal, Q.
Sabourin, Marie-Antoinette	Montréal, Q.
Saint-Charles, Anna	Montréal, Q.
Mme Saint-Charles, Marie-A.	Montréal, Q.
Mlles Tardif, Marie-Antoinette	Montréal, Q.
Trudeau, Bernadette	Montréal, Q.
Villeneuve, Hélène	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 32.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I – COURS DE LITTERATURE FRANÇAISE ET CONFERENCE PUBLIQUES

Le cours principal dans cette Faculté est celui de Littérature Française. Il a été créé en 1898, grâce à la libéralité de M. l'abbé Colin, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice. Des professeurs français, agrégés de l'Université de Paris, en ont été chargés jusqu'ici.

Il comprend à la fois des conférences publiques sur les grands auteurs et les chefs d'oeuvre de la littérature française ; et un cours, essentiellement didactique, sur l'art d'écrire et la critique littéraire.

REGLEMENT DU COURS

I. Le cours est ouvert à trois catégories d'auditeurs : les élèves proprement dits, messieurs et dames, spécialement inscrits ; les membres du personnel universitaire ou d'autres maisons d'éducation, admis gratuitement, sur présentation de leur carte d'inscription aux autres cours ou d'une carte spéciale obtenue au secrétariat ; toute autre personne, moyennant un droit d'entrée de 25 cents par leçon ou de $3.00 pour la saison.

II. Pour être considéré comme élève du cours, il faut s'inscrire préalablement au secrétariat de l'Université, assis-

ter au cours avec assiduité et présenter les travaux indiqués par le professeur. Le défaut d'une de ces conditions peut entraîner la radiation de la liste des élèves.

III. Les élèves ont accès au concours de fin d'année, pourvu, toutefois, qu'ils n'aient manqué aucune des compositions périodiques, à moins d'un motif sérieux soumis à l'appréciation du professeur ; et qu'ils en aient, dans tous les cas, fait au moins les trois-quarts. La moyenne des notes obtenues durant l'année, ajoutée aux résultats du concours, détermine le classement final.

IV. Le cours comprend : 1o des leçons de composition et de style ; 2o la correction des travaux remis par les élèves ; 3o des commentaires d'ouvrages critiques et des explications d'auteurs, classiques ou modernes, qu'on étudiera au triple point de vue de l'histoire littéraire, de l'art d'écrire et du développement de la langue.

V. La saison du cours embrasse une période de six mois, novembre-avril, en tenant compte des vacances de Noël et de Pâques. Le cours se donne le lundi de chaque semaine, à 8 heures du soir, dans la salle des conférences publiques du premier étage. Il commencera, cette année, le 13 novembre et se terminera le 22 avril.

VI. L'inscription et les cartes d'admission se prennent au secrétariat de l'Université.

CERTIFICATS ET DIPLOMES

1. Un certificat, constatant les progrès accomplis par les élèves du cours didactique dans la connaissance théorique

et pratique de la langue, du style et de la composition, est créé dans la Faculté des Arts.

2. Tous les élèves inscrits pourront y aspirer, à condition d'avoir suivi les cours avec assiduité pendant une année au moins, d'avoir, durant cette période fait au moins les trois quarts des devoirs indiqués, et d'avoir obtenu des notes dont la moyenne ne soit pas inférieure à dix points.

3. La composition finale (dissertation, discours, narration ou lettre) servira d'épreuve écrite. Elle sera cotée suivant l'échelle ordinaire, de zéro à vingt ; la note obtenue, augmentée de son sixième, s'ajoutera, pour chaque candidat, à la moyenne générale de l'année.

4. Ceux pour qui le total ainsi réalisé ne sera pas inférieur à trente points, seront admis aux épreuves orales. Le maximum pour cette épreuve sera fixé à dix points, zéro entraînant l'exclusion.

5. Pour être reçu définitivement, on devra avoir un total d'au moins trente-cinq points. La mention spéciale " avec distinction" sera donnée à quiconque aura atteint ou dépassé la somme de quarante-deux points, quatre-cinquièmes du total idéal.

6. A ceux qui, ayant avec succès subi pour la seconde fois ces diverses épreuves, y ajouteront des notions élémentaires d'histoire de la littérature française, pourra être attribué, à la discrétion des examinateurs, un diplôme d'études littéraires.

7. Pour la correction de la composition finale et pour l'examen oral, un comité spécial de deux membres nommés

par la Faculté sera adjoint au professeur.—Le vice-recteur assiste *ex officio* aux délibérations de cette commission d'examen.

8. Les certificats et diplômes seront décernés en séance publique, à la suite d'un rapport sur les travaux du cours didactique.

CONFERENCES PUBLIQUES

La saison des conférences publiques est la même que celle du cours de littérature française: novembre-avril. Elle comporte une série de conférences sur la littérature française faites tous les quinze jours par le professeur qui donne le cours.

Ces conférences ont lieu régulièrement le mercredi soir, à 8.15 heures, dans la salle des Promotions. Elles commenceront cette année le 8 novembre. Le public y est admis gratuitement. On peut toutefois retenir un siège pour toute la saison au prix de $3.00. Les billets de sièges réservés se prennent au secrétariat. Ils sont valables non seulement pour les conférences publiques de Littérature Française, mais aussi pour les cours de Droit Public de l'Eglise et pour les cours d'Esthétique et l'Histoire de l'Art.

II — COURS DE DROIT PUBLIC DE L'EGLISE

La Faculté des Arts a aussi fondé une chaire de Droit Public de l'Eglise. Les autorités ecclésiastiques et universitaires désiraient depuis longtemps la création de cette chaire si bien à sa place dans une université catholique.

Plusieurs leçons, données annuellement par un profes-

seur compétent, fournissent aux étudiants et à notre société instruite un enseignement solide, de plus en plus nécessaire, sur l'organisme de l'Eglise, ses rapports avec l'Etat, ses droits en matière de législation, de discipline, d'éducation, etc.

Ces leçons commenceront le 7 février, et se donneront, à 8.15 heures du soir, dans la salle de la bibliothèque. L'admission est gratuite.

III — COURS D'ESTHÉTIQUE ET D'HISTOIRE DE L'ART

La Faculté des Arts ajoutera, cette année encore, à son enseignement régulièrement organisé, une série de conférences sur l'Esthétique et l'Histoire de l'Art. Ces conférences, comme celles de Littérature Française et de Droit Public de l'Eglise, se feront dans la salle de la bibliothèque à 8.15 heures du soir, et commenceront le 15 novembre. L'admission est gratuite.

IV — BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE D'ÉTUDE

A côté des bibliothèques spéciales des Facultés et des Ecoles spéciales, il fallait une bibliothèque générale. L'Université, dès l'origine, s'était occupée de ce besoin. Grâce à la générosité d'amis ecclésiastiques et laïques, plusieurs milliers de volumes dont quelques-uns de grande valeur, avaient été collectionnés peu à peu et rangés dans une large pièce située au dernier étage de la maison.

Plus tard, sans cesser de rester la propriété de l'Université, ces livres, de même que les intérêts de la bibliothèque furent confiés, sous la direction du vice-recteur et du

secrétaire-général, aux soins de la Faculté des Arts qui relève d'une façon plus intime de l'administration universitaire.

Au mois de janvier 1906, M. Arnould, nouvellement arrivé à l'Université, en qualité de professeur de littérature française, s'avisa de vouloir combler une lacune qu'il avait remarquée dans l'organisation de cette bibliothèque générale. Il voulut en faire un moyen d'étude d'accès plus facile et en même temps la développer dans un sens plus moderne et plus pratique.

L'idée venait si bien à son heure que, à peine énoncée, elle put commencer à se réaliser. Tout d'abord la Corporation des Administrateurs fournit un nouveau local au rez-de-chaussé, où furent placés immédiatement quelques centaines de livres choisis dans l'ancienne bibliothèque. L'élite qui fréquente à la Faculté des Arts les cours publics du lundi soir, apporta ensuite son généreux concours et cet exemple fut suivi par le public en général.

A l'oeuvre naissante, une aide française fit bientôt faire un pas décisif : au milieu du mois d'avril, un cablogramme de Paris, nous envoyait, par l'intermédiaire de M. Kleseckowski, consul-général de France au Canada, mille piastres, don de M. Robert Lebaudy. Cette somme permit d'acquérir un millier de volumes, représentant le principal de la production littéraire et historique des trente dernières années. Presque dans le même temps, une circulaire envoyée par M. Arnould à tous les grands éditeurs parisiens lui valait l'offrande gracieuse de 200 manuels et éditions classiques, et le Ministère de l'Instruction Publique français y joignait trois caisses de livres, contenant une partie de la collection des documents inédits de l'histoire de France, ainsi que plusieurs thèses de doctorat toutes récentes.

Le 24 juin de l'année 1909, Lady Chapleau donnait à l'Université la riche collection de livres, plus de quatre mille, de son mari, Sir Adolphe Chapleau.

Tous les ans, des amis dévoués, parmi lesquels se distingue Sir Lomer Gouin, premier ministre provincial, nous versent des sommes importantes, qui sont employées à l'acquisition de nouveaux livres.

Sans parler de la très riche collection de livres canadiens de l'honorable juge Baby, tenue forcément à l'écart dans nos voûtes de sûreté, jusqu'au jour fortuné où elle pourra s'installer dans une construction à l'épreuve du feu, l'Université se trouvait enfin dotée d'une véritable bibliothèque générale ouverte à toute la classe intellectuelle.

Cette bibliothèque complète fort heureusement notre enseignement. Elle sert de foyer à tous ceux qui veulent entretenir, accroître ou allumer en eux la flamme des choses de l'esprit, la culture littéraire, historique, religieuse, philosophique, scientifique ou artistique.

Des séances de lecture et de prêt des livres y sont tenues tous les jours de la semaine.

Les lecteurs y reçoivent les indications bibliographiques ou autres qu'ils peuvent désirer. Il leur est d'ailleurs loisible de se rendre compte par eux-mêmes, en un instant, des 13,000 volumes qui remplissent les rayons. Car le classement y est rigoureusement méthodique.

Le catalogue alphabétique a été dressé avec une rigueur scientifique, d'après le système de Boston.

REGLEMENTS

Art. I. — La bibliothèque d'étude est ouverte pendant toute la saison d'hiver, c'est-à-dire du commencement de

novembre à la fin de juin, sauf les vacances de Noël et de Pâques et les jours de congé universitaire.

ART. II. — Ne peuvent y être admises que les personnes munies d'un billet d'entrée, obtenu au secrétariat général de l'Université.

ART. III. — Ces billets sont délivrés *gratuitement* :

a) A tous les élèves inscrits au cours didactique du lundi;

b) A tous les membres du personnel de l'Université ;

c) Aux directeurs et aux professeurs des maisons d'éducation sur présentation d'une carte d'identité ;

d) Pendant une année, aux personnes qui auront fait don à la bibliothèque de livres représentant une valeur de deux piastres et agréés par le bibliothécaire ;

e) Pendant une année également, aux personnes qui auront versé le prix d'une carte de saison pour les cours didactiques du lundi.

ART. IV. — Des billets d'entrée seront fournis, *moyennant un droit d'abonnement annuel de deux piastres,* aux autres personnes qui en feront la demande agréée par le secrétaire-général de l'Université.

ART. V. — Les livres de la bibliothèque d'étude pourront être emportés à domicile, sur demande agréée par le bibliothécaire, mais ne devront pas rester plus de deux semaines en circulation, et les revues pas plus d'une semaine.

ART. VI. — Les deux derniers numéros de chaque périodique ne pourront pas sortir tant que le troisième ne sera point arrivé.

Art. VII. — Chaque emprunteur ne pourra pas emporter plus de deux ouvrages et une revue, en même temps.

Art. VIII. — On devra prendre le plus grand soin des livres empruntés. Il convient de les tenir couverts d'une feuille de papier, de les préserver de l'humidité, de la poussière, de l'encre, etc., et il faut éviter de plier le coin des feuillets. En les emportant de la bibliothèque, chaque emprunteur devra, séance tenante, envelopper les livres dans le papier qui lui sera fourni.

Art. IX. — Toute personne qui aura perdu ou détérioré un volume, devra le remplacer à ses frais. Si le livre perdu ou gâté fait partie d'un ouvrage en plusieurs volumes, elle le remplacera ou donnera le prix de tout l'ouvrage.

Art. X. — La livraison et la remise des livres ne pourront se faire qu'aux jours et aux heures déterminées par le règlement.

Art. XI. — Les livres mis en circulation seront distribués :

a) Les mardis, de 3 heures à 6 heures, aux *messieurs* seulement ;

b) Les samedis, de 3 heures à 6 heures, aux *dames* seulement.

Art. XII. —Les séances de lecture auront lieu ces mêmes deux jours :

a) Les mardis, jours réservés aux *messieurs,* de 3 heures à 6 heures ;

b) Les samedis, jours réservés aux *dames,* de 3 heures à 6 heures.

Art. XIII. — L'ordre le plus parfait et le silence devront être observés pendant toute la durée de ces séances.

Art. XIV. — Les bibliothécaires seuls sont autorisés à y prendre la parole pendant quelques instants, soit pour donner des renseignements collectifs, soit pour donner des conseils isolés.

Art. XV. — Les personnes admises aux séances de lecture ne devront, sous aucun prétexte, ni circuler ni stationner dans quelque partie que ce soit de la maison.

Art. XVI. — Le signal de la retraite sera donné cinq minutes avant la fin des séances, et tous devront immédiatement se préparer à quitter la maison sans s'attarder d'aucune façon.

Art. XVII. — Aucun livre de consultation, aucun ouvrage de valeur ou de luxe ne peut être emporté, sous aucun prétexte.

Art..XVIII. — A la fin de chaque mois, le bibliothécaire donnera au secrétaire-général de l'Université une liste de tous les livres non réintégrés, indiquant les noms des personnes qui détiennent ces livres en contravention des règlements.

GRADUES

Certificat d'études littéraires

1904—M. Charbonneau, A.-B.
Mme Duval, A.
M. Fauteux, J.-N.
Mlles Millette, A.
Renaud, S.
M. Sauvé, J.-H.
Mlle Wells
1905—MM. Gratton, Z.
Lanctôt, G.
1906—M. Bruchési, P.-E.
Mlles Lareau, B.
Quirk, C.
1907—MM. Gadbois, E.
Girard, P.-M.
Frère Louis-Armand
MM. Sicotte, A.
Maurault, O.
1908—Mlle Gérin-Lajoie, M.
MM. Gibeault, O.
Provost, A.
Mlle Saint-Jacques, E.
M. Vanier, G.
1909—Mlle Bélanger, L.
1909—Mlles Charette, Y.
Fernet, F.
Frère Louis
Mlles Lamontagne, B.
Lemoyne, G.
Mignault, C.
Mignault, J.
1910—Mlle Cloutier, M.
M. Fauteux, N.
Frère Josephus
Mlles Martel, C.
McNabb, V.
Meilleur, A.
Surveyer, T.
Villeneuve, H.
1911—Mlles Czernkovich, L. de
Denys, M.-F.
Désaulniers, L.
Desrosiers, M.
M. Lanthier, H.
Mlles Madore, M.-A.
Pineault, M.-E.
Tardif, M.-A.

Diplôme d'études littéraires

1905—Mme Duval, A.
Mlle Renaud, S.
M. Sauvé, J.-H.
1906—M. Gratton, Z.
Mlle Millette, A.
1908—M. Girard, P.-M.
1909—Mlle Gérin-Lajoie, M.
1910—Mlles Charette, Y.
Fernet, F.
Frère Louis
Mlle Quirk, C.
1911—Frère Josephus
Mlles McNabb, V.
Villeneuve, H.

BOURSES

Frère Josephus ($25.00)
Melle L. de Czernkovich ($20.00)
M. H. Lanthier ($15.00)
Melle M. A. Tardif ($15.00)

RAPPORT

DES

TRAVAUX DE LA FACULTE DES ARTS

POUR L'ANNEE 1910-11

Lu à la séance de clôture de cette Faculté

Monsieur le vice-recteur [1],

Mesdames,

Messieurs,

Si nous en croyons les conférenciers à la mode en France, M. Henry Bordeaux par exemple, presque toute la vie mondaine repose aujourd'hui sur deux bases plus ou moins solides, parce que variables comme tout ce qui regarde la mode, les thés et les conférences. Dans le Québec, comme dit avec raison, je crois, un de nos meilleurs journalistes, quoique la vie mondaine soit loin d'être aussi fiévreuse, on peut bien constater qu'à la base de ce qu'on appelle notre vie de société, il y a des thés, des conférences, et en plus des euchres. Heureusement que les thés et les euchres n'empêchent pas un public de plus en plus nombreux d'apprécier les efforts que fait l'Université pour répondre non-seulement aux besoins mais encore aux désirs de ses amis et de venir régulièrement entendre les conférenciers nous don-

---

(1) M. le chanoine G. Dauth, vice-recteur de l'Université.

ner la substance — j'allais dire la moëlle substantifique, comme dit quelque part le malin Rabelais — de leurs laborieuses recherches et de leurs études faites très souvent de main de maître.

Les conférences de littérature française paraissent toujours avoir la préférence, le public y étant d'habitude beaucoup plus empressé. Cela tient sans doute, entre autres causes, à la culture générale des auditeurs et à leur préparation antérieure. Je vous assurerai toutefois que certaines personnes affirment candidement y venir par snobisme. Je me hâte de dire que c'est l'exception et que d'une manière générale les auditeurs sont très attentifs et suivent avec un intérêt marqué les développements de M. le professeur du Roure. Le cours d'Esthétique et d'Histoire de l'Art, ainsi que celui du Droit Public de l'Eglise s'adressent ou plutôt paraissent s'adresser à une catégorie plus spéciale. Je dis : paraissent s'adresser, parce que de fait la manière dont M. le professeur Lagacé au cours d'Esthétique et dont MM. les chanoines Gauthier et Roy au cours de Droit Public ont traité les matières choisies, démontre clairement que, ce que nous sommes convenus d'appeler le grand public, aurait été fortement intéressé, j'oserai même dire parfois empoigné par la maîtrise dont ces conférenciers ont fait preuve, en même temps que par leur style chatié et leur agréable diction. Nous avons tout de même constaté cette année que le public goûte de plus en plus les conférences d'art : on se rend compte qu'il ne faut pas être aveugle pour parler des couleurs et que pour apprécier des peintres et des sculpteurs avec compétence, il faut avoir étudié soigneusement non-seulement la technique de l'art, mais encore les milieux dans lesquels les talents des artistes se sont développés et les influences qui ont agi sur eux. Hélas ! nous ne pouvons faire la même remarque pour le cours de Droit Public de l'Eglise. Malgré l'intérêt si considérable des sujets traités, les auditeurs ont été plutôt rares. Espérons que l'an prochain ce cours sera mieux compris et par là même beaucoup plus fréquenté.

* * *

En dix conférences, M. du Roure étudie la vie de société et son influence sur la littérature française.

Dans une telle étude, on peut dessiner les types moraux qui hantèrent successivement les imaginations influencées et qui indiquent les tendances de la société fréquentée par les écrivains, et par là souligner l'influence que les idées et les systèmes philosophiques en faveur à chaque époque ont exercé sur l'idéal des contemporains. On peut aussi s'occuper de la composition et du style des ouvrages produits et donc faire de la critique littéraire proprement dite. M. le professeur a entremêlé les deux méthodes et ses conférences ont eu pour but de nous faire comprendre et les sociétés et leur influence sur la littérature depuis l'époque des troubadours, des trouvères et des jongleurs, jusqu'à nos jours.

Au moment où Malherbe, par ses préceptes, par les exemples de sa poésie sèche et laborieuse, répondait au besoin d'ordre et de discipline dont sa génération était travaillée, il se produisait un fait dont l'influence fut capitale sur le développement de la littérature française pendant le dix-septième siècle. Ce fut l'avènement définitif de l'esprit de société, l'établissement de ces relations mondaines qui donnèrent aux sentiments une délicatesse inconnue jusque-là, de la pureté au langage et permirent à la race de déployer ses qualités natives, son goût pour l'élégance et la mesure. Au reste, cette politesse des moeurs est si conforme au génie français, si nécessaire aux oeuvres qu'il peut produire qu'on en trouve des traces très visibles dès le moyen-âge, chez les trouvères et surtout dans la lyrique courtoise des troubadours. Car le milieu où ils chantaient étaient les cours d'amour formées autour de châtelaines expertes et disertes : les femmes du seizième siècle sont en effet les contemporaines des trois Marguerite ; elles savent bien

mener de front les affaires, la conversation et les plaisirs. Et c'est ainsi que peu à peu se crée en France une atmosphère de grâce et de bon ton qui s'épanouira au dix-septième siècle avec les habitués de la chambre bleue de la marquise de Rambouillet et créera ce type accompli de l'homme de bonne compagnie, l'honnête homme.

A l'hôtel de Rambouillet les gentilshommes ont appris le charme de la politesse et de la culture : sous Louis XIV, avec Madame de Sablé, Madame de La Fayette, Madame de Maintenon, ils ne se contenteront plus de lire et d'applaudir, ils tiendront eux-mêmes la plume et quelques-uns prendront place parmi les plus grands écrivains. Dans l'ombre toutefois, certains salons entretiennent les traditions de libertinage d'esprit léguées par les Précieuses ridicules et, dans les ruelles de la duchesse de Bouillon, de Madame Deshoulières, on continue à fronder, à critiquer les idées et les écrivains officiels.

La littérature classique rendue possible par l'action des Précieuses et de la société polie avait échappé, durant la période de son éclat, à l'influence directe des femmes; mais, les grands classiques disparus, elles reprennent le sceptre du royaume des lettres. " Leurs entretiens, avoue Marmontel, étaient pour moi une école non moins utile qu'agréable; et, autant qu'il m'était possible, je profitais de leurs leçons. " Dès l'époque de la Régence, avec la duchesse du Maine et la marquise de Lambert, elles montrent qu'elles sont toujours frondeuses soit en morale, soit en littérature — elles sont pour les modernes contre les anciens —, soit par l'esprit de curiosité qui les pousse vers les recherches scientifiques. Leurs salons, comme aujourd'hui la presse, passent pour les dispensateurs des succès et des réputations littéraires. " On ne fait rien à Paris que par les femmes, dit Madame de Tencin, non par leur amour qui change, mais par leur vanité qui leur fait adopter un écrivain, puis entretenir sa réputation où elles se regardent comme de moitié. "

Les femmes n'ont en effet jamais exercé sur les lettres une influence aussi complète et universelle qu'au dix-huitième siècle. Tout se fait par les salons, pour les salons, dans les salons. De là le caractère élégant, le bon ton spirituel de la pensée de cette époque, mais de là vient aussi ce qu'elle a de superficiel et d'incomplet.

Madame de Lambert disparue, le mardi est jour de réunion chez Madame de Tencin, et seize ans plus tard, chez Madame Geoffrin. Et ainsi la fondation de Madame de Lambert se perpétue pendant près d'un demi-siècle et trois salons principaux constituent, entretiennent et développent la grande tradition des bureaux d'esprit.

Talleyrand affirmait que ceux qui n'avaient pas vécu avant la Révolution ignoraient la douceur de vivre. En effet, la société se développe alors sans contrainte, jouissant d'une liberté presque absolue dans ses propos, dans ses moeurs, dans ses vues. On ne trouve plus de salons omnipotents comme celui de Madame Geoffrin ; la société est dispersée et vit souvent dans les châteaux, et c'est là qu'il faut chercher des hommes d'esprit dont les bons mots ont la vogue. Il y a bien encore quelques salons, ceux de Madame Necker et de Madame Rolland, par exemple, mais en réalité l'art de la conversation se perd et la Révolution achève de le tuer. Dans la tourmente révolutionnaire, les salons du dix-huitième siècle sont donc définitivement disparus. Désormais l'influence des femmes et de la société ne s'exercera plus qu'individuellement sur certains écrivains. Et plus on approche de l'époque contemporaine et plus il est difficile de reconnaître dans le mouvement littéraire une direction et une discipline. Les écrivains sont de plus en plus indépendants des salons et de la société polie, se tenant en contact presque direct avec le public. On trouve cependant encore quelques salons où se perpétuent les traditions de l'ancien régime, mais leur influence assez restreinte est plutôt politique que littéraire : c'est le salon de Madame Récamier, c'est celui de Madame de Boigne, c'est celui des

de Broglie, c'est celui de Madame Swetchine dont l'influence est surtout morale et religieuse, c'est enfin celui de Madame de Girardin, la muse du romantisme.

Après la restauration de l'Empire et le mariage de Napoléon III avec l'espagnole Eugénie de Montyo, la cour des Tuileries s'efforce de reprendre les brillantes traditions des cours d'autrefois. Aux fêtes et aux réceptions brille une société élégante, tapageuse, dont l'éclat éblouissant semble parfois un peu factice. C'est un monde brillant, quelque peu cosmopolite dont l'âme est la princesse de Metternich. Un peu à l'écart, les écrivains de tendances plus avancés se réunissent chez la princesse Mathilde, le dernier salon intéressant.

Désormais l'influence féminine change de caractère, nombre de femmes se transforment en écrivains et brillent dans la poésie, dans le roman et même dans les sciences. Mais ce mouvement de féminisme littéraire a le caractère de tous les mouvements féministes, il n'est pas féminin. Et ces femmes n'exercent plus autour d'elles que l'influence de leur talent, si elles en ont.

* * *

Au cours de Droit Public de l'Eglise, nous avons eu deux très solides conférences par MM. les chanoines Gauthier et Roy.

Avec une éloquence à l'emporte pièce, le premier nous a fait voir les conséquences de la Réforme au triple point de vue intellectuel, moral et économique. Appuyé sur des preuves irrécusables, il montre que ce que la Réforme a produit de bon, elle le doit au catholicisme. Au point de vue intellectuel, en effet, les Réformés ont été forcés de mettre peu-à-peu de côté le principe du libre examen pour revenir au principe d'autorité, seul valable dans une société bien ordonnée. Ce qu'ils conservent, au point de vue moral, ils le doivent non pas aux chefs de la Réforme qui eux-mêmes

permettaient toute licence, mais à ce qu'ils ont conservé du catholicisme ou à ce qu'ils lui ont repris. Enfin, au point de vue économique, la richesse des nations protestantes ne peut être comparée à celle des nations catholiques, les deux termes de comparaison manquant de point d'appui à cause du mélange, dans un même état, de catholiques et de protestants, mélange avec lequel il faut nécessairement compter.

Très précis et très pratique, M. le chanoine Roy nous parle de la législation canonique sur la célébration des mariages et de ses rapports avec nos lois civiles.

Il commence par exposer brièvement les droits de l'Eglise sur le mariage en général.

Pour les chrétiens, le mariage a été élevé par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement, de sorte que le contrat par lequel les deux époux se donnent l'un à l'autre est devenu sacrement et forme un seul acte: le contrat-sacrement. Partant, c'est au pouvoir ecclésiastique qu'il appartient de règlementer tout ce qui concerne l'essence et la validité du contrat matrimonial, de poser les conditions suivant lesquelles il doit s'effectuer, de légiférer sur les empêchements, sur la célébration des mariages et de juger des causes de nullité.

Ce contrat sacrement est soumis à des règles posées par le décret *Tametsi* du concile de Trente et par le récent décret *Ne Temere*. Nos lois civiles confirment les dispositions de l'Eglise, témoin en particulier l'article 129 du Code civil de la province de Québec étudié à la lumière de faits historico-juridiques antérieurs au Code : l'établissement des lois françaises au Canada; leur maintien après la cession du pays à l'Angleterre; leur ratification par l'acte de Québec en 1663, par l'acte d'Union en 1840, par l'acte de la Confédération en 1867. A la lumière de ces faits, il apparait clairement que par l'article 129, confirmé par l'article 127, tous prêtres, curés, ministres, sont compétents pour célébrer les mariages, mais seulement les mariages de leurs fidèles.

M. le conférencier aborde ensuite la délicate question des mariages mixtes célébrés devant un ministre protestant. Si l'Eglise déclare ces mariages nuls, c'est qu'elle est mue par les motifs les plus sérieux et les plus forts. Ces unions sont en particulier un désastre pour la foi et le bonheur des ménages. Ici encore, la loi civile confirme les décisions de l'Eglise et l'an dernier M. le juge Bruneau a accepté la sentence de l'Ordinaire de Montréal déclarant nul un mariage de ce genre. On dit que cette loi de l'Eglise, surtout si elle est reconnue par le pouvoir civil, est une entrave à la liberté individuelle. C'est vrai mais il en est ainsi de toute loi faite en vue du bien général. La question est de savoir si l'entrave est légitime ou non, si les motifs mis en avant sont suffisants. Or, qui pourrait soutenir qu'il n'est pas légitime pour l'Eglise de dire à ses sujets : si vous voulez recevoir un sacrement, vous devrez vous adresser à un prêtre de votre religion ? et pour l'Etat de dire à ses administrés : vous suivrez les règles de l'Eglise à laquelle vous appartenez de votre plein gré ? Il peut bien se faire, conclue M. le chanoine, que les récriminations s'élèvent encore contre cette législation. Nous pourrons nous en attrister mais nous n'en continuerons pas moins à donner toute notre admiration à la sagesse de l'Eglise comme aussi notre adhésion la plus cordiale et la plus effective à toute sa discipline.

* * *

L'art du Moyen-Age, nous disait M. le professeur Lagacé à sa première conférence, s'est éteint faute d'avoir su ou d'avoir pu prolonger ou rajeunir son originalité. L'Italie par sa situation, ses traditions et la conception qu'elle se faisait de la vie, n'était pas dans les conditions de faire la même expérience. Elle n'échappa pas cependant à la fascination du style gothique mais n'en prit que juste ce qui lui plaisait, ne renonçant jamais aux traditions romaines. Et, fait digne de remarque, au plus fort de son exaltation

religieuse, elle rêve de la renaissance future. C'est donc une erreur de croire que la Renaissance a été une subite rénovation de l'âme universelle, un brusque réveil de l'esprit arraché à la contemplation d'un idéal momifié, la rencontre fortuite de cerveaux magnifiquement outillés. Le Renaissance a suivi dans son développement la loi qui régit toute force latente qui devient agissante: elle s'annonce avant le quinzième siècle par de timides essais d'émancipation: elle prend, à la fin de ce siècle, un rapide essor, pour arriver au point le plus élevé auquel elle pouvait prétendre par l'effort génial d'un Léonard de Vinci, d'un Raphaël, d'un Michel-Ange, d'un Titien.

Au lieu de faire l'histoire des nombreuses écoles qui se sont succédé ou qui ont brillé simultanément en Italie, M. le professeur considèrera la Renaissance italienne comme formant un tout homogène, comme le développement progressif et logique d'un idéal unique, réalisé avec des moyens variés dans les différents groupes artistiques, mais immuable en ses aspirations ultimes. Son but sera de fixer l'attention sur les oeuvres les plus caractéristiques, celles qui résument le mieux les tendances de l'époque et le degré de science auquel étaient parvenus, par de patientes et laborieuses recherches, les nobles génies qui ont tiré l'art des froides régions de la tradition byzantine pour le conduire au sommet radieux de la beauté pure.

Pour saisir la valeur et l'importance de l'évolution accomplie, il faut remonter d'anneau en anneau la chaîne mystique de l'art chrétien jusqu'à son origine. On est alors tout surpris de voir que, sous les multiples transformations de la forme, c'est toujours la même idée qui brille, pure et tendre dans les fresques des catacombes, pâle et froide dans les mosaïques byzantines, chaude d'aurore dans les oeuvres de Cimabué, resplendissante et glorieuse dans les chefs-d'oeuvres de Giotto qui le premier comprend que de l'alliance du beau naturel et de l'émotion individuelle doit naître le style, et de ce jour se consomme la déchéance de

l'art purement symbolique, uniquement d'idées, et la Renaissance s'ouvre toute brillante.

Jusqu'à la fin du XVe siècle, les élèves et les disciples de Giotto défendent et propagent les préceptes de leur maître. Parallèlement à ce courant régulier et traditionnel, on voit jaillir une source vive qui va rafraîchir l'art et renouveler ses forces un peu ralenties et diminuées. Dès lors, deux écoles sont en présence; l'une qui se fait de l'art une idée toute morale, presque religieuse et qui sacrifie la vraisemblance à l'imagination; c'est l'école spiritualiste qui, par Massaccio, Ghirlandajo et le Pérugin, doit aboutir à Raphaël; l'autre, plus éprise de réalité que de symbole, curieuse et enthousiaste, passionnée de science anatomique et de beauté plastique: c'est l'école naturaliste qui, par Masslino, Uccello, Castagno, Lippi, Botticelli et Signorelli, atteint à la sublimité de Michel-Ange.

A l'heure où Brunelleschi régénérait l'architecture par l'étude raisonnée des monuments anciens, un moine attirait sur lui l'attention du tout Florence artistique. Car Fra Giovanni da Fiesole ou mieux Fra Angelico marque la transition entre le Moyen-Age finissant et la Renaissance à ses débuts. Ni réaliste, ni spiritualiste, Fra Angelico fait la part égale à la vérité et au rêve; c'est aussi un poète et, comme tel, il possède le rare privilège de voir plus beau que les autres. Son imagination n'a pas seulement le don d'embellir; elle purifie aussi parce qu'elle est chaste. On l'a dit avec raison: " Ici, mais ici seulement, la pureté est à la base de l'art. "

Pendant qu'il tient ses contemporains sous le charme de ses oeuvres angéliques, deux hommes, Ghiberti et Donatello, dominent toute l'école florentine de sculpture.

Vainqueur d'un concours organisé pour les portes du baptistère de Florence, Ghiberti, dès le début de sa carrière, apparait comme un novateur; rompant avec les conventions de l'école, il élargit le cadre de la sculpture, en enrichit le décor et invente des motifs qui rappellent plus les fantai-

sies des Gothiques que les ornements des Grecs; il renouvelle entièrement les données du bas-relief, coulant en bronze de véritables tableaux où des groupes de figurines harmonieusement agencées se trouvent devant de vastes paysages.

Bien différente est la conception d'art de Donatello, celui-là est le champion du Naturalisme. Il a l'audace des initiateurs et des chefs d'école. Une belle laideur devient à ses yeux un motif d'admiration. Cependant il faut avouer que ses créations ont une puissance expressive qui les place au-dessus de tout ce qu'a tenté ce siècle et l'on ne peut se défendre en les regardant avec attention, d'un sentiment qui est un mélange d'admiration et de crainte; car ce qui en fait le mérite incontestable, c'est leur violence concentrée, leur grandeur sarcastique, la flamme assombrie que l'on sent couver sous les rides des fronts et dans la fixité déconcertante des regards.

L'invasion des idées et des formes antiques, qui avait fait accomplir d'indéniables progrès à la technique de l'art, devait forcément amener tôt ou tard, une réaction et soulever de vives protestations, même à Florence.

Le siège le plus constant de cette hostilité aux innovations savantes, se trouva dans les petites villes isolées d'Assise et de Pérouse; si bien que l'Ombrie devint, comme on l'a dit, le dernier asile des artistes qui ne savaient faire autre chose que des peintures de dévotion.

Il ne faudrait pas en conclure que les peintres ombriens fussent demeurés indifférents aux découvertes savantes réalisées par les maîtres florentins; au contraire, on les voit se passionner pour les enseignements que leur prodiguait l'antiquité retrouvée; seulement ils n'en prennent que ce qu'il leur faut pour donner à leurs pieuses créations les accents de la vie.

Le plus illustre d'entre eux est, sans conteste, le Pérugin regardé comme le véritable fondateur de l'école ombrienne, celui, en tout cas qui lui imprima son caractère distinctif.

sa physionomie spéciale et facilement reconnaissable.

Le Pérugin n'a pas été, comme Fra Angelico le peintre des réunions célestes, le narrateur ému et naïf des félicités et des fêtes du paradis. Il est au contraire le peintre de la solitude. Dans tous ses tableaux, les personnages, quel qu'en soit le nombre, s'absorbent, s'abiment dans l'extase de leur pensée et le ravissement de leur coeur; chacun agit pour son propre compte ; indifférent à ce qui se passe autour de soi, chacun poursuit son rêve intérieur n'ayant de regards que pour la vision lointaine qu'il découvre par-delà la réalité.

Un dernier peintre — dont on a dit que les quattrocentistes n'avait gravi les rudes pentes de l'art que pour le porter à la cime triomphale où tout effort cesse — clôt la série des artistes des débuts de la Renaissance et en prépare le complet épanouissement. Lorsqu'on étudie en effet les sept ou huit tableaux de Léonard de Vinci on est tout étonné d'y voir la part considérable qu'y tient la science. C'est que chez lui le savant et l'artiste sont inséparables. L'un prépare la matière dont l'autre fera la substance de ses chefs d'oeuvre. Et pourtant le principe de son art, en dernière analyse, se trouve dans sa sensibilité. Et ce qui fait unique cette sensibilité, c'est qu'elle se distingue à peine de son intelligence.

Ainsi l'artiste, chez Léonard de Vinci, suivant l'heureuse formule de M. Maurice Barrès, " est divisé en deux hommes dont l'un crée, tandis que l'autre, pour le juger, se penche sur l'oeuvre en train de naître ".

Et maintenant les merveilleux génies de la Renaissance n'ont plus qu'à apparaître: tout est prêt pour les recevoir, et le siècle de Léon X est en mesure d'apprécier les chefs-d'oeuvre d'un Michel-Ange, d'un Titien, d'un Raphaël.

RAPPORT DE M. RENE DU ROURE,

SUR LES COURS DU LUNDI

Monsieur le vice-recteur [1],

Mesdames,

Messieurs,

L'une des difficultés que j'ai rencontrées le plus souvent cette année, au cours de mes conférences, ce fut de condenser la matière trop vaste que m'offrait mon sujet. Aussi ne puis-je admirer assez l'effort qu'a dû produire M. le secrétaire-général pour résumer à son tour mon travail, avec tant d'art et d'habileté.

Quant à moi, je dois ce soir, puisque je m'y suis engagé, vous dire quelques mots de l'avenir des lettres et de la société polie. Ce titre ne laisse pas, à vrai dire, de paraître un peu ambitieux. Ne croyez pas cependant que je me prépare à risquer des prédictions: je ne m'attribue nullement le don de prophétiser. Sans doute, je pourrais, tout comme un autre, m'essayer à vaticiner et esquisser un tableau de l'avenir: je pourrais vous annoncer, par exemple, l'apparition d'un nouvel hôtel de Rambouillet, dans lequel viendraient se civiliser les plus farouches de nos démocrates où M. Jaurès jouerait les Ménage, et M. Pataud, les Voiture. Mais une pareille prophétie ne serait pas sans danger : aujourd'hui, mes paroles ne voleront pas entièrement, elles

(1) M. le chanoine G. Dauth, vice-recteur de l'Université.

doivent être recueillies dans l'annuaire de l'Université, elles seront peut-être un jour contre moi un redoutable document.

Donc, ce que je veux tout simplement rechercher ce soir, ce sont les conditions dans lesquelles la France, — ou, pour mieux dire, le monde français, — pourra rester fidèle, dans la littérature, à ses traditions. Ces traditions, il me semble qu'après notre série d'études nous devons commencer à les connaître : c'est ce que M. Brunetière appelait la " sociabilité ", c'est une soumission presque constante à l'influence de la Société polie. N'est-ce pas là ce que nous avons constaté au XVIIe siècle ? Les oeuvres sont écrites pour obtenir les suffrages d'un cercle élégant et cultivé, dont le goût s'impose même à la langue qui lui doit ses principales qualités : la sobriété, la clarté, l'élégance. Quant au siècle suivant, vous vous souvenez peut-être que nous l'avons vu dominer par l'influence incontestée de quelques salons fameux. Et si, au XIXe siècle, les lettres semblent perdre quelques-unes de leurs qualités traditionnelles, si, tout en se parant de mérites nouveaux, elles commencent aussi à présenter des traces de confusion, de prolixité et même de mauvais goût, c'est précisément parce qu'elles tendent de plus en plus à se soustraire à l'influence d'une élite cultivée. Aujourd'hui, nous voici, semble-t-il, presque entièrement hors de nos traditions : le caractère de notre littérature change de plus en plus, elle se démocratise en quelque sorte, elle cesse de se préoccuper de l'opinion des gens de goût. C'est que le caractère du juge souverain, le public, s'est bien modifié : la diffusion de l'instruction a considérablement élargi le cercle des lecteurs, et l'écrivain moderne qui vit de sa plume, qui n'a plus à compter sur les pensions de quelques protecteurs des lettres, cherche avant tout le gros succès qui lui attirera un gros tirage. Et surtout, cette société polie qui, jadis, jugeait en dernier ressort, tend, elle aussi, à disparaître de plus en plus. Les exigences de la vie moderne, qui force les individus à se

spécialiser, sont de terribles ennemies pour cette culture générale qui donnait tant de charme à l'esprit de nos pères. Quant aux femmes, qui, pour la plupart, ne sont point soumises à ces désastreuses exigences, elles ont conçu le rêve de prendre la place des hommes, de jouer dans la société un rôle semblable au leur, d'abandonner tout ce qui avait fait leur puissance pour se parer, — si tant est que ce soit une parure, — des qualités masculines. La mode elle-même ne nous les a-t-elle pas montrées, — il y a quelques semaines — essayant de conquérir l'attribut le plus caractéristique du costume masculin ?

A cette crise, assez grave pour préoccuper tous les esprits soucieux de l'influence française, le seul remède, c'est le retour à la culture générale. Elle seule peut rendre possible cette occupation qui est le principal attrait, qui est même la seule raison d'être d'un cercle poli et cultivé, la conversation. Pour que des hommes de professions différentes puissent prendre part à une conversation commune, il faut qu'ils soient capables d'oublier un instant leurs préoccupations professionnelles, de parler d'autre chose que de leur métier ; il faut que l'on puisse parler de la poésie contemporaine avec un fabricant de produits chimiques, et échanger des idées sur la statuaire du Moyen-Age avec un ingénieur-électricien. Remarquons d'ailleurs qu'aujourd'hui les sujets de conversation seraient plus nombreux, plus variés qu'autrefois : le progrès scientifique nous a ouvert des régions inconnues à nos pères, et nos esprits, élargis par l'expérience d'un siècle agité, s'attachent passionnément à des idées, à des théories sociologiques dont l'étude même leur était étrangère. Oui, notre société moderne est, au sens étymologique du mot, plus *intelligente* que les sociétés antérieures, elle comprend plus de choses : si elle avait conservé les traditions d'urbanité des siècles précédents, ce pourrait être une société idéale.

Et pourquoi ne les retrouverait-elle pas ? Si les femmes consentaient à remonter vers le passé, à reprendre le rôle

que jouaient ces maîtresses de maisons illustres, dont nous avons esquissé les silhouettes, les de Rambouillet, les de Lambert, les Geoffrin, les Récamier, pourquoi ne réussiraient-elles pas aussi bien que leurs ainées? Un pareil rôle demande uniquement des qualités que possèdent nombre d'entre elles, puisque ce sont des qualités essentiellement féminines. Voyez ce que ses contemporains nous apprennent de la marquise de Rambouillet: il n'est point question de génie: mais ils sont unanimes à louer la souplesse de son intelligence, la grâce de son regard et de son sourire, l'affabilité de son accueil. Mme de Lambert avait surtout un jugement droit et éclairé, du bon sens et du goût. Mme Geoffrin n'avait que peu d'instruction: mais le tact de son esprit et la bonté de son coeur y suppléaient. Et Mme Récamier, enfin, sut attirer et retenir autour d'elle tout ce que la France contenait d'esprits d'élite, par le charme si féminin qui rayonnait de la personne, par la délicatesse exquise de son coeur et de son intelligence. Or, ce n'est pas seulement sur de beaux-esprits de salon que s'exerça leur influence, sur des individus brillants, mais un peu superficiels, comme Voiture, Lamothe, Marmontel ou même Benjamin Constant: les écrivains, les penseurs les plus remarquables ont suivi leur direction, et l'on ne saurait leur faire une trop large part lorsqu'on cherche à analyser le talent ou le génie d'un Corneille, d'un Fontenelle, d'un Montesquieu ou d'un Châteaubriand. Il n'est donc pas exagéré d'affirmer que l'avenir littéraire d'une nation, et particulièrement de la nation française, est presque entièrement entre les mains des femmes.

Or, il en est de la Nouvelle-France comme de l'ancienne: et le Canada, s'il reprend ces traditions que nous nous sommes efforcés de faire revivre, doit arriver à posséder un jour une littérature digne de lui. N'a-t-il pas tout ce qu'il faut pour y arriver ? Les dons de l'esprit et de l'intelligence ne lui manquent certes pas; tous les éléments nécessaires pour constituer une société élégante et polie, il les

renferme également, il suffit de les rassembler et de les grouper. Et il me semble, sans qu'il soit besoin d'insister davantage, que la suite de ces conférences a dû montrer à qui appartient un pareil rôle. C'est un rôle délicat à jouer, mais les qualités qu'il réclame, qualités d'intelligence, de délicatesse et de tact, je suis sûr, Messieurs, que vous ne me contredirez pas quand je dirai qu'elles ne manquent pas aux Canadiennes.

A vrai dire, si j'espère voir votre pays marcher rapidement dans cette voie, ce n'est peut-être pas mon cours du lundi qui m'encourage surtout dans cet espoir. Ce n'est certes pas à dire que ce cours ait été dénué d'intérêt, du moins pour le professeur: un groupe d'auditeurs fort attachants, au contraire, l'a suivi régulièrement, — le travail a été assidu, les progrès satisfaisants, et l'examen final, qui a réuni 13 candidats, est lui-même fort encourageant, puisque 11 d'entre eux ont surmonté les difficultés de cette redoutable épreuve.

Mais nous comptons bien peu d'hommes, parmi ces 13 candidats, nous n'en comptons que deux. Il y en avait trois l'an dernier, il y en a deux cette année. Je me demande, si cette proportion continue, combien nous en aurons dans deux ans.

Et je dois ajouter que fort peu d'étudiants proprement dits suivirent nos exercices durant le cours de cette année. Je le comprends fort bien d'ailleurs: il est assez naturel qu'après avoir suivi durant la journée des cours de droit ou de médecine, on éprouve peu d'empressement, le soir venu, à aller écouter un cours de littérature, encore moins à rédiger une dissertation française, surtout lorsque des occupations très différentes, mais dont je conçois fort bien l'intérêt, vous appellent au-dehors.

Il n'en est pas moins vrai, cependant, que le cours du lundi ne me parait pas répondre à sa destination. Ne devrait-il pas être un complément nécessaire de toute étude supérieure, dont l'examen final serait l'aboutissement logi-

que et comme le couronnement ? Et mieux encore : il faudrait que le noyau des auditeurs de ce cours fût constitué par un groupe d'étudiants, qui consacreraient à cet exercice leur temps et leur étude, et lui demanderaient à son tour d'assurer leur avenir. Il faudrait alors que ce diplôme garantit à ceux qui l'ont conquis la possibilité de vivre en enseignant à d'autres ce qu'ils ont appris : il faudrait en un mot que le professeur eût autour de sa chaire un groupe d'étudiants de lettres. N'est-ce pas le seul moyen de donner à ce cours tout l'intérêt qu'il mérite, d'en faire véritablement un cours d'enseignement supérieur ?

L'avenir de la langue française au Canada est, il me semble, fort intéressé dans ce perfectionnement. Et je sais que c'est là un argument bien propre à toucher tout Canadien-Français. Vous aimez votre langue, je le sais : et en eussé-je douté que les compositions qui m'ont été remises pour cet examen me l'auraient assez clairement prouvé. Pour quelles raisons aimez-vous la langue française ? tel était le sujet que les candidats avaient à traiter : et je dois dire que ce sujet, je le comprends maintenant, n'était pas très bien posé. On me le fit bien voir ! " Pourquoi nous aimons notre langue ? m'ont-ils dit presque tous, non sans véhémence. Parce que nous l'aimons ! Est-ce qu'on sait pourquoi l'on aime ? On aime sans savoir pourquoi : on commence par là : ce n'est qu'après que l'on cherche des raisons et que l'on comprend pourquoi l'on aime, — et quelquefois aussi il arrive qu'on ne le comprend pas.

Je m'empresse de dire que ce n'a pas été le cas et que la plupart des candidats ont sû dire pourquoi ils aimaient la langue française. Ils ont sû en montrer les qualités intrinsèques ; si le français, ont-ils dit, n'a pas la brièveté et la simplicité syntaxique de l'anglais, s'il est moins apte que l'allemand à exprimer les idées abstraites et métaphysiques, s'il a moins d'harmonie que l'italien et de dignité que l'espagnol, il possède du moins un peu de toutes ces qualités, et il y ajoute des mérites qui n'appartiennent qu'à lui, la

logique et la clarté: il y ajoute surtout la faculté d'exprimer toutes les nuances de la pensée: c'est là ce qu'il a gagné à être parlé par d'*honnêtes gens*. Les candidats ont encore su rappeler tout le prix que tant de chefs-d'oeuvre littéraires donnent à la langue dans laquelle ils ont été écrits. Enfin ils ont surtout invoqué, parfois avec éloquence, les raisons personnelles qu'ils ont d'aimer cette langue, pour le maintien de laquelle leurs aieux ont lutté contre la force et l'oppression; la lutte continue aujourd'hui sous une autre forme: c'est contre ce qui peut paraître votre intérêt individuel et immédiat que vous avez encore à lutter: mais vous savez bien, vous tous qui aimez votre langue et votre race quel est le véritable intérêt d'une province qui doit être et rester la France du Nouveau Monde!

En lisant et en corrigeant ces compositions, malgré leurs accents très enthousiastes et très confiants, je n'ai pu me défendre d'une certaine mélancolie. Je me souvenais qu'en 1783, un sujet analogue avait été proposé par une Académie, — que cette Académie était l'Académie de Berlin, — et que les termes de cette formule, nous ne pourrions plus, quel qu'en pût être notre désir, les conserver aujourd'hui. " Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle ? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative ?—Est-il à présumer qu'elle la conserve ? " — Et Rivarol, dont le discours plein de verve, d'esprit et de pénétration, obtint les suffrages des juges de Berlin, osait, dans son début, écrire avec une noble confiance et une légitime fierté: " Le temps semble être venu de dire: le monde français comme autrefois le monde romain: et la philosophie, lasse de voir les hommes toujours divisés par les intérêts divers de la politique, se réjouit maintenant de les voir, d'un bout de la terre à l'autre, se former en république sous la domination d'une même langue. Spectacle digne d'elle que cet uniforme et paisible empire des lettres qui s'étend sur la variété des peuples, et qui, plus durable et plus fort que l'empire des armes, s'accroît également des fruits de la paix et des ra-

vages de la guerre ! " Et voici maintenant quelle était sa conclusion : " Sûre, loyale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine ! "

Oui, je me disais, avec mélancolie, que de pareilles phrases, on ne pourrait plus les écrire aujourd'hui, que d'autre langues ont fait à la nôtre une redoutable concurrence, qu'elle ne peut plus prétendre, actuellement à l'universalité. Mais d'autres pensées me venaient aussi, et j'y trouvais une précieuse consolation : Qu'importe, après tout, me disais-je, que la langue française ne soit pas écorchée par les gosiers de tous les hommes blancs, jaunes ou noirs qui couvrent la surface du globe ? Ce qui importe, c'est qu'elle soit parlée par une élite, par l'élite de tous les peuples, et c'est justement le privilège dont elle jouit. Ce privilège, elle ne le perdra pas : elle le conservera en Europe, elle le conservera dans le monde entier, et surtout au Canada. Pour qu'elle le conserve parmi vous, vous aurez encore, comme vos aïeux, une guerre à soutenir : mais c'est une guerre différente. C'est la guerre contre les ennemis les plus acharnés de la langue, les corruptions, les déformations, les anglicismes, qui font autant de tort à l'anglais qu'au français, contre tout ce qui peut ternir son éclat et nuire à sa beauté. C'est pour soutenir cette guerre difficile et pénible, que je veux l'an prochain, avec toute l'ardeur de mon zèle, revenir combattre à vos côtés.

Ecole Polytechnique

MONTREAL

Annexée à la Faculté des Arts

L'Ecole Polytechnique de Montréal, fondée en 1874 et annexée à la Faculté des Arts en 1887, est généreusement subventionnée par le gouvernement de la province de Québec et les principaux chemins de fer du Dominion. Elle correspond, par la nature de ses divers enseignements aux facultés de sciences appliquées des universités américaines. Elle prépare aux différentes branches du génie civil et industriel, telles que travaux publics, chemins de fer, machines, mines, ponts et constructions métalliques, etc. Elle comprend deux divisions principales : la division des ingénieurs ou Ecole de Génie Civil, et la division des architectes ou Ecole d'Architecture.

Cette Ecole est installée dans de vastes édifices spéciaux adaptés à ses besoins, où un aménagement bien conçu, au point de vue de l'enseignement scientifique, théorique et pratique, lui assure le caractère et les avantages d'un établissement de premier ordre.

MEMBRES DE LA CORPORATION

M. ERNEST MARCEAU, principal M. le chanoine W. O'MEARA, président de la commission des écoles catholiques de Montréal. M. ALFRED FYEN, directeur.	*Ex officio*

Sir LOMER GOUIN, *délégué du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

L'honorable H. ARCHAMBEAULT, *délégué du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.*

M. A. BOYER, *délégué des anciens élèves gradués de l'Ecole.*

M. E. BELANGER, *délégué des anciens élèves gradués de l'Ecole.*

M. HONORE GERVAIS, *délégué de la Corporation des Administrateurs de l'Université.*

M. le chanoine A.-P. DUBUC, *délégué du Bureau des Gouverneurs de l'Université.*

PRINCIPAL

M. ERNEST MARCEAU

DIRECTEUR DES ETUDES

M. ALFRED FYEN

PROFESSEURS TITULAIRES

M. JOSEPH HAYNES, *architecture et construction, travaux publics, chemins de fer et dessin.*

M. S. DUVAL ; *électricité générale, électrotechnique et mécanique.*

M. F.-C. LABERGE ; *topographie, arpentage, astronomie et géodosie.*

M. C. LELUAU ; *résistance des matériaux, hydraulique, exploitation des chemins de fer, ponts.*

M. ALFRED FYEN ; *mathématiques, géométrie descriptive pure et appliquée.*

M. ELZEAR BEAUPRE ; *calcul différentiel et calcul intégral.*

M. CONRAD MANSEAU ; *algèbre supérieure et géométrie analytique; chargé du service météorologique.*

M. EMILE DULIEU ; *minéralogie, géologie, mines, et métallurgie.*

M. J. FLAHAULT ; *chimie générale, analytique et industrielle; chargé du laboratoire des recherches et analyses chimiques.*

M. E. DYONNET ; *dessin et modelage.*

M. JULES POIVERT ; *composition architecturale.*

PROFESSEUR CHARGE DE COURS

M. RAOUL LACROIX; *dessin.*

PROFESSEURS ADJOINTS

M. ALFRED McCONVILLE; *cosmographie et assistant pour les cours d'astronomie et de géodosie.*

M. WILFRID BOUCHER ; *mécanique appliquée, thermodynamique et machines à chaleur.*

M. A. BEAUGRAND CHAMPAGNE; *dessin, histoire et théorie de l'architecture, hygiène, chauffage et ventilation.*

M. E. DESAULNIERS; *mathématiques élémentaires.*

M. A. BEAULNE : *constructions métalliques et assistant pour les travaux techniques.*

M. C. FRIGON ; *mesures électriques et chargé des laboratoires d'électricité.*

PREPARATEURS

M. C. BOUSQUET : *laboratoire des recherches minéralogiques et essais métallurgiques.*

M. A. QUEVA ; *laboratoire de chimie, de recherches et d'analyses chimiques.*

M. W. HAYNES : *atelier des machines-outils, machines à vapeur, forge.*

PROFESSEURS HONORAIRES

M. ALEXANDRE BONIN : *officier d'Académie, ingénieur du Comptoir d'escompte de Paris, ancien professeur à l'Ecole.*

M. JOSEPH OBALSKI : *ancien inspecteur des mines de la province de Québec, ancien professeur à l'Ecole.*

M. EBRARD ; *professeur de perspective.*

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

DURANT L'ANNEE 1910-11

DIVISION DES INGENIEURS

34ème Promotion

MM. Bastien, Conrad	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Beauchemin, Jules	Saint-Jean, Q.
Beausoleil, Raymond	Montréal, Q.
Béique, Alexandre	Magog, Q.
Bourbeau, Roméo	Victoriaville, Q.
Bourassa, L.-W.	Saint-Jean, Q.
Côté, J.-C.	Grondines, Q.
Cyr, Elzéar	Saint-Blaise, Q.
Dagenais, L.-Edouard	Montréal, Q.
Dalbec, Alfred	Montréal, Q.
Dubuc, Camille	Nicolet, Q.
Dufresne, Alphonse	Montréal, Q.
Duperron, Arthur	Nicolet, Q.
Elie, Alphonse	La-Baie-du-Febvre, Q.
Gauvreau, Ernest	Québec, Q.
Gauvreau, Roméo	Montréal, Q.
Gélinas, C.-E.	Les Trois-Rivières, Q.
Girouard, Honoré	Montréal, Q.
Guimond, A.	Montréal, Q.
Hétu, E.	Montréal, Q.
Laframboise, Adhémar	Ottawa, Ont.
Langlais, Zachée	Saint-Octave-de-Métis, Q.
Langlois, Raoul	Québec, Q.
Lasnier, Louis	Longueuil, Q.
Lemieux, Arsène	L'Acadie, Q.
Lessard, Camille	Québec, Q.
Mathieu, Arthur	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
Painchaud, R.-L.	Montréal, Q.

Paquet, Donat	Montmagny, Q.
Poitevin, Eugène	Montréal, Q.
Riendeau, Victor	Montréal, Q.
Saint-Pierre, G.	Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Q
Wermenlinger, Jules	Pointe-Saint-Charles, Q.

35ème Promotion

Beauchemin, U.	Sorel, Q.
Blais, R.	Ottawa, Q.
Boulet, N.	Cap Saint-Ignace, Q.
Deschesnes, A.	Village-des-Aulnaies, Q.
Desrochers, L.	Parc-Laval, Q.
Favreau, H.	Montréal, Q.
Gratton, A.	Montréal, Q.
Hébert, L.	Saint-Hubert, Q.
Jetté, H.	Montréal, Q.
Labrecque, H.	Montréal, Q.
Lamontagne, A.	Montréal, Q.
Leclerc, L.	Saint-Pamphile, Q.
McKay, E.	Montréal, Q.
Papineau, G.	Sorel, Q.
Paradis, A.	Montréal, Q.
Roy, A.	Rivière-Verte-Station, Q
Toupin, T.	Nicolet, Q.

36ème Promotion

MM. Archambault, H.	Montréal, Q.
Bernier, E.	Montréal, Q.
Bertrand, E.	Montréal, Q.
Brunelle, C.-E.	Gentilly, Q.
Cailloux, M.	Montréal, Q.
Clerk, W.	Montréal, Q.
Duval, E.	Batiscan, Q.
Farrell, E.	Montréal, Q.
Fortier, H.	Montréal, Q.
Hébert, C.	Saint-Jean, Q.
Lambert, Z.	Yamachiche, Q.
Lamothe, G.	Québec, Q.

Landry, F.	Saint-Barthélemy, Q.
Larivière, A.	Lotbinière, Q.
Lefebvre, A.	Montréal, Q.
Leroux, A.	Montréal, Q.
Marcoux, P.-G.	Québec, Q.
Massue, H.	Varennes, Q.
Ménard, C.-A.	Cascades-Point, Q.
Painchaud, F.-B.	Québec, Q.
Pepin, O.	Chambly-Bassin, Q.
Pelletier, E.	Yamaska, Q.
Robert, F.	Montréal, Q.

37ème Promotion

MM. Aubin, L.	Lancaster, Ont.
Beauchamp, A.	Montréal, Q.
Beaudoin, H.	Montréal, Q.
Bonaventure, J.-E.	Lanoraie, Q.
Boucher, E.	Hull, Q.
Bourbonnais, A.	Saint-Clet, Q.
Gagnon, J.-E.	Laprairie, Q.
Galarneau, E.	Montréal, Q.
Grandmont, J.	Champlain, N. Y.
Guay, E.	Viauville, Q.
Laurin, J.	Montréal, Q.
Lavigueur, F.-X.	Victoriaville, Q.
Legendre, J.	Westmount, Q.
Lefebvre, O.	Ville-Marie, Q.
Mackay, L.	Ottawa, Ont.
Marois, A.-J.	Québec, Q.
Moreau, J.	Montréal, Q.
Paradis, L.	Warwick, Q.
Pepin, A.	Chambly-Bassin, Q.
Piché, P.-E.	Montréal, Q.
Prévost, M.	Montréal, Q.
Racicot, J.-A.	Saint-Robert, Q.
Valiquette, J.-A.	Saint-Jérôme, Q.
Verge, L.	Québec, Q.

DIVISION DES ARCHITECTES

1ère Promotion

MM.	Benoit, V.-T.	Lachine, Q.
	Bigonnesse, L.	Labelle, Q.
	Drouin, J.-C.	Montréal, Q.
	Paquet, P.	Saint-Hyacinthe, Q.
	Préfontaine, F.	Montréal, Q.

2ème Promotion

MM.	Bolduc, N.	Baie-Saint-Paul, Q.
	Chenevert, R.	Berthier, Q.
	Doucet, A.	Montréal, Q.
	Girard, C.	Montréal, Q.
	Latourelle, E.	Montréal, Q.
	Morissette, J.-A.	Québec, Q.
	Robitaille, L.	Québec, Q.

3ème Promotion

MM.	Cormier, M.	Montréal, Q.
	Côté, G.	Saint-Hyacinthe, Q.
	Denoncourt, E.	Les Trois-Rivières, Q.
	Lacroix, W.	Québec, Q.
	Lafontaine, J.	Saint-Cutbert, Q.
	Morin, C.	Saint-Hyacinthe, Q.
	Morin, R.	Montréal, Q.
	Routhier, A.-G.	Québec, Q.

4ème Promotion

MM.	Cardinal, D.	Montréal, Q.
	David, C.	Montréal, Q.
	Deshaies, L.	Montréal, Q.
	Potvin, A.	Baie Saint-Paul, Q.
	Saint-Louis, J.-C.	Montréal, Q.
	Vautrin, I.	Montréal, Q.

COURS PREPARATOIRE

MM. Bélanger, E.	Montréal, Q.
Bernier, A.	Montréal, Q.
Bertrand, H.	L'Isle-Verte, Q.
Brodeur, M.	Montréal, Q.
Delisle, L.	Chicoutimi, Q.
Deschamps, A.	Montréal, Q.
Dozois, J.	Montréal, Q.
Dozois, L.	Montréal, Q.
Dufresne, W.	Montréal, Q.
Dupuis, H.	Montréal, Q.
Gagnon, A.	Montréal, Q.
Godin, C.	Saint-Jean, Q.
Héroux, J.	Montréal, Q.
Hudon, L.	Montréal, Q.
Gervais, J.	Montréal, Q.
Laruncot, L.	Montréal, Q.
Levesque, L.	Lac Saint-Jean, Q.
Léveillé, J.	Montréal, Q.
Laurencelle, L.	Montréal, Q.
Marion, E.	Montréal, Q.
Marion, O.	Montréal, Q.
Panneton, F.	Les Trois-Rivières.
Prieur, H.	Montréal, Q.
Sénécal, L.-H.	Montréal, Q.
Vermette, N.	Verdun, Q.
Bessette, O.	Village Richelieu, Q.
Jasmin, A.	Cartierville, Q.
Cinq Mars, B.	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 151.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I — ENSEIGNEMENT

Les programmes d'études embrassent toutes les sciences pures et appliquées qui forment le fond de l'enseignement dans toutes les institutions importantes du même genre.

L'Ecole Polytechnique comprend deux divisions principales : la division des ingénieurs ou Ecole du Génie Civil et la division des architectes ou Ecole d'Architecture.

La division des ingénieurs comprend 4 années d'études divisées en deux sections : 1o la section des sciences (les 2 premières années d'études) qui donne droit au grade de candidat ingénieur ; 2o la section technique (les 2 dernières années d'études) qui donne droit au grade d'ingénieur.

Les études de la section des sciences sont communes à tous les élèves. Ceux-ci se spécialisent à leur entrée dans la section technique : pendant la période correspondant à la section technique, les diverses catégories d'ingénieurs suivent, outre les cours qui leur sont communs, des cours spéciaux et particuliers à leur catégorie.

La division des ingénieurs de l'Ecole Polytechnique forme des ingénieurs civils, des ingénieurs métallurgistes et des mines, des ingénieurs chimistes et industriels, des ingénieurs mécaniciens, les ingénieurs électriciens, des ingénieurs hydrauliques et des ingénieurs des chemins de fer.

Les intéressés consulteront avec fruit le programme spécial élaboré par l'Ecole.

Aux cours de l'Ecole viennent s'adapter des travaux d'application qui sont présentés, chaque année, à un jury dénommé " Conseil de perfectionnement ".

II — CONDITIONS D'ADMISSION À LA PREMIÈRE ANNEE D'ÉTUDES

1o Etre âgé de 16 ans au moins, sauf dispense de un an accordée par le directeur, suivant le résultat de l'examen.

2o Avoir subi, devant un jury composé de professeurs de l'Ecole, un examen satisfaisant sur les matières suivantes :

Partie littéraire : français, anglais, histoire (depuis 1500) de France, d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada, géographie générale et géographie détaillée du Canada.

Partie mathématique : arithmétique théorique, algèbre (1er et 2e degré inclus), géométrie plane et de l'espace, trigonométrie rectiligne et sphérique.

Partie scientifique : physique et chimie, d'après un programme déterminé par l'Ecole.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre. La date est annoncée par la voie des journaux.

En prenant leur inscription, les récipiendaires acquittent les frais prescrits qui sont de $5.00.

Sont dispensés de l'examen d'admission :

1o Les élèves du cours spécial de préparation de l'Ecole Polytechnique ;

2o Les élèves du cours de préparation de l'Ecole d'Arpentage de Québec ;

3o Les élèves du Cours spécial du Mont Saint-Louis,

Montréal, et du Cours spécial de l'Académie commerciale de Québec.

4o Les bacheliers ès arts et ès sciences.

Les candidats munis d'un certificat d'études peuvent être, sur décision du jury d'examen, dispensés de l'examen sur la partie littéraire.

III — DIPLOMES ET GRADES

L'Université délivre les diplômes d'ingénieur civil aux élèves qui terminent leurs cours dans les conditions de succès déterminées par les règlements. Ce diplôme donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées. (B. S. A.)

La *Gazette officielle* de la province de Québec, le rapport du surintendant de l'Instruction publique et l'annuaire de l'Université Laval publient la liste des élèves sortants qui ont obtenu le diplôme d'ingénieur.

Les élèves de l'Ecole Polytechnique jouissent des privilèges conférés aux étudiants en génie civil par les lois spéciales à la profession d'arpenteur.

IV — RETRIBUTIONS SCOLAIRES

Les rétributions scolaires sont les suivantes :

Cours de préparation................	$100.00
Première année.....................	125.00
Deuxième année.....................	150.00
Troisième année....................	150.00
Quatrième année....................	150.00
Pour chacune des 4 années de la division des architectes	115.00

Les élèves auront de plus à faire dans les 15 premiers jours de l'année scolaire, un dépôt de $10.00 pour couvrir les fournitures faites par l'Ecole et la dépense de certaines détériorations légères provenant de la faute des élèves. Le surplus leur est remis à la fin de l'année. Les élèves des promotions sortantes auront à verser, pour l'obtention de leur diplôme, la somme de $25.00. Nul n'est admis à passer des examens généraux, spécialement à la fin de l'année, s'il n'est en règle avec l'administration pour quelque compte que ce soit.

Le diplôme de bachelier ès sciences appliquées (B. S. A.) coûte $10.00, mais il est facultatif.

V — TRAVAUX DE VACANCE

L'Ecole exige que ses élèves consacrent, pendant les vacances, une partie de leur temps à la visite d'ateliers, d'usines et de chantiers. Ils doivent y recueillir des renseignements, des croquis, à l'aide desquels ils rédigeront des dessins et des mémoires descriptifs dont la remise est obligatoire au moment de la reprise des cours.

La note attribuée à ce travail entre dans la moyenne générale.

VI — COURS SPÉCIAL DE PRÉPARATION

Le cours spécial de préparation de l'Ecole Polytechnique prépare aux études de l'Ecole. Les matières enseignées sont : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne et sphérique, le dessin, les éléments de physique et de chimie, conformément au programme d'admission.

Pour être admis dans le cours préparatoire (2e section), les candidats doivent avoir subi un examen satisfaisant sur les matières suivantes : français, anglais, histoires, géographie, conformément au programme d'admission, ou être munis d'un certificat d'études.

Pour être admis dans le cours préparatoire (1e section), les candidats doivent avoir subi un examen satisfaisant sur les matières énoncées à l'alinéa précédent et sur les parties suivantes des sciences mathématiques : construction élémentaire, algèbre (2e degré inclus.), géométrie (les 3 premiers livres).

GRADUÉS

Ingénieurs Civils (1)

1877—Haynes, William
Marceau, J.-O.-Ernest, *a. d.*
Papineau, Gustave
Pariseau, L.-Stanislas
Vanier, J.-Emile, *a. d.*
1878—Languedoc de Guéry, Geo.
1879—Desbarats, Georges, *a. g. d.*
1880—Charbonneau, Maximin
Giroux, Napoléon
Marien, Joseph
1881—Doré, Joseph
Dupuis, Edouard, *a. d.*
Gauthier, Louis
Lafleur, Eugène, *a. g. d.*
1882—Faribault, Rodolphe, *a. d.*
Labelle, Henri
Vincent, P.-Antoine, *a. d.*
Voligny, L.-Rodolph., *a. g. d.*
1883—Bertrand, Louis
Sénécal, Omer
1884—Ducharme, Dominique, *a. d.*
Garneau, J.-Georges, *a. g. d.*
Laurin, James, *a. g. d.*
1885—Bélanger, Ernest, *a. g. d.*
Dupont, Hector
Labrèche, Viger-G., *a. g. d.*
Lefebvre, F.-X., *a. l. p. g. d.*
Lozeau, Napoléon, *a. d.*
Malo, François-Xav., *a. g. d.*
Saint-Laurent, Arthur
1886—Bourque, Phydime
Charbonneau, Julien, *a. d.*
Fontaine, Napoléon, *a. d.*
Houdet, Auguste, *a. d.*
Lefebvre, Edgar, *a. d.*
Tremblay, Aquilas, *a. g. d.*
1887—Laforest, Alfred, *a. d.*
Leduc, Clovis
Loignon, André
1887—Simard, Onésime, *a. d.*
Thomas, Ovila, *a. d.*
1888—Beauchamp, J.-A.-T., *a. d.*
Demers, Joseph, *a. d.*
Gravelle, Ovila, *a. g. d.*
Lafontaine, Emery, *a. d.*
Loignon, Ernest, *a. g. d.*
Michaud, André
Montpetit, Ludger
Parrot, Daniel
Vincent, Arthur, *a. g. d.*
1889—Boucher, Urgèle
Fortin, Sifroy, *a. g. d.*
1890—Arcand, Oscar, *a. l. p. g. d.*
Auclair, Henri-Louis, *a. d.*
Frusey, L.-E.-F., *a. g. d.*
Gauthier, Hormisdas, *a. d.*
Lefebvre, Hercule, *a. d.*
Spénard, Joseph, *a. g. d.*
1891—Delisle, Joseph-Olivier, *a. g. d.*
Faribault, Phi.-Arthur, *a. d.*
Parent, Paul-Etie, *a. d.*
1892—Carmel, Joseph, *a. g. d.*
Laberge, F.-Charles, *a. l. p. g. d.*
Lemire, J.-Tancrède, *a. g. d.*
Marion, Joseph-Alf., *a. g. d.*
Piché, Jos.-P.-M.-E., *a. g. d.*
1893—Pinet, Alexandre-Jos.
1894—Desmarais, J.-A.-Z., *a. l. p. g. d.*
Roy, Allyre, *a. l. p. g. d.*
1895—Fournier, Ernest
Héroux, Joseph
Pelletier, Herman, *a. g. d.*
1896—Amos, Arthur, *a. g. d.*
Boyer, Aurélien, *a. g. d.*
1897—Beullac, Marcel, *a. d.*
Bourgeois, Samuel, *a. d.*
Chevrette, Victor, *a. g. d.*
Toupin, Arthur, *a. d.*

---

(1) Cette liste comprend les noms de tous les gradués de l'Ecole, y compris ceux qui ont reçu leur diplôme du surintendant de l'Instruction publique de la province, avant l'affiliation de l'Ecole à l'Université en 1887. Le diplôme d'ingénieur civil donne droit à celui de bachelier ès sciences appliquées : B. A. S. Les abréviations *a. d., a. g. d., a. l. p. g. d.,* indiquent les notes qualificatives : *avec distinction, avec grande distinction, avec la plus grande distinction.*

1898—Lamoureux, Jos.-A., *a. d.*

1899—Côté, Onésip.-H., *a. d.*
Lefebvre, Jos.-S.-H.
Mercier, Paul-E. *a. d.*
Terriault, H.-Aug.

1900—Charlebois, L.-Henri
Côté, Ls-Eucl., *a. g. d.*

1901—Beaulne, Alb.-S., *a. g. d.*
Denis, Valmore
Dubuc, Art.-E., *a. g. d.*
Duchastel de Montrouge, Jules, Alex., *a. g. d.*
Hardy, E.-J.-M., *a.l.p.g.d.*
Malo, Eucl.-J.-J., *a.l.p.g.d.*

1902—Blanchard, Jos.-E., *a. d.*
Leclaire, Paul-Jos.
Lefebvre, O.-O., *a.l.p.g.d.*
Sabourin, Alex.-Geo
Surveyer, Art.-M., *a.g.d.*

1903—Amirault, Jos.-E., *a.g.d.*
Bertrand, Jos.-E.-Casimir
Bourbonnais, O.-Ad., *a.d.*
Chatigny, Jos.-Alb., *a. d.*
Dessaulles, Geo.-H., *a. d.*
Hurtubise, L.-L., *a. g. d.*
Labelle, Jos., *a. g. d.*
Préfontaine, Rolland, *a.d.*

1904—Balète, Emile, *a. d.*
Chapais, Chs, *a. d.*
Dubuc, Henri
LeSage, Royal
Normandeau, Emile
Ouimet, Georges, *a. d.*
Ouimet, Séraphin, *a. d.*
Saint-Pierre, Georges
Thibault, Edmond, *a. d.*

1905—Chevalier, P.
Dufort, L., *a. d.*
Dufresne, M., *a. g. d.*
Lefebvre, F.
Masson, A., *a. d.*
Robichon, R.
Smith, J., *a. d.*

1906—Beaupré, E., *a.l.p.g.d.*
Béique, P., *a. d.*
Bélanger T.
Carnes W.
Charton, P.
Cormier, E., *a. d.*
Jodoin, E.
Laperrière, D.
Léonard, G.
Leroux, J., *a. d.*
Siéyès, de F.

1907—Arsenault, Albert
Beauchemin, Alphonse
Beaudoin, Oscar
Béique, Eugène, *a. d.*
Brault, Bernard
Cadieux, Hector
Dubuc, Olier
Hurtubise, Gabriel
Lefebvre, Real
Lepage, Damase, *a. d.*
Malchelosse, Armand
Manseau, Conrad, *a. g. d.*
McConville, Alfred
Mendelsohn, Joseph, *a.g.d.*
Mercil, Alfred, *a. d.*
Normandin, Benjamin
Ortiz, Enrique
Valiquette, Henri
Vallières, Irénée

1908—Bailey, Alex., *a. g. d.*
Barrette, Oscar
Boucher, L.-W., *a.l.p.g.d.*
Brunet, J.-A., *a. d.*
Gagnon, J.-N.-H.
Gill, J.-E.
Hamel, Edouard
Jetté, Arthur
Jorcas, Paul
Kieffer, Henri-F., *a. d.*
Lamarche, D.-B., *a. d.*
Leblanc, Henri
Martin, Alex.
Meunier, Joseph
Milot, Adélard, *a. d.*
Pelland, Etienne, *a. d.*
Porlier, Henri, *a. d.*
Rousseau, Théo., *a. d.*
Sainte-Marie, L.-A.
Sicotte, Armand
Simard, Jos.-N., *a. d.*
Sorgius, Henri

1909—Baribault, J.-R.-D.
Brunet, Léon
Buisson, G.-J.-Art.
Buteau Amédée
Chéné, Dosithé, *a. d.*
Cousineau, Aimé
Desaulniers, Eugène
Drolet, J.-Emile
Dubuc, C.-P.
Forest, Albert-J.
Fraser, Alexandre
Frigon, Augustin, *a. d.*
Ghysens, Edouard, *a. d.*

1909—Guimond, J.-Amédée
Joron, Rodolphe
Labelle, L.-G.-Adrien
Laflèche, Alphonse
Lafrenière, J.-Théodore
Langlois, Amédée
Papineau, Jean-A.
Plamondon, J.-Adrien
Robitaille, H.-Jules
Saint-Laurent, J.-Emile
Tessier, J.-DesRiv.
1910—Archambault, Gasp.-E.
Bauset, Maurice
Bélanger, Alph.-J.
Boucher, Alex.
Brosseau, Jos.-Armand
Cinq-Mars, Gust.
Couture, Alex.
Deslauriers, Jos.-H.
Dupuis, Armand
Fournier, Ovide
Genest, Aimé
Gibeault, Jos.-Emile
Girard, Henri
Gosselin, Ernest
Gravel, Jos-Avila
Lacroix, Emile
Laliberté, Louis
Landreau, Georges
Langelier, Nap.
Lapointe, Eug.
Leblanc, Jos.
Mailhot, Adhémar
Maillet, Paul-Emile
Marchand, Art.-H.
Ruel, Fabius
Thériault, Antonin
Vaillancourt, Wenceslas
Vallée, Ivan-Edm.
Vanier, Geo.

Bachelier ès sciences appliquées

1898—Amos, J.-H.-Art.
Boyer, M. A.-Aurélien
Faribault, E.-Rodolphe
Faribault, P.-H.-Art.
Garneau, J.-Georges
Héroux, Jos.-Ph.
Laberge, F.-Chs
Labrèche-Viger, Godef.
Marceau, J.-O.-E.
Marion, Joseph-A.
Sénécel, Omer
Vanier, J.-Emile
1900—Côté, M.-Ls-E.
1901—Beaulne, Albert
Desbarats, Georges
Dubuc, Arthur
1901—Duchastel de Montrouge,
Hardy, Edmond (J-A.
Malo, Euclide
Mercier, Paul-Smile
Parent, Paul-Emile
1902—Côté, Onésiphore
Laurin, James
Lefebvre, F-X.
1903—Bertrand, J.-Edouard
Bourbonnais, Octave-A.
Dessaules, Geo.-Henri
Labelle, Joseph
Préfontaine, Rolland
1904—Chapais, C.
LeSage, Royal

Ecole de Médecine Comparée

ET DE

SCIENCE VETERINAIRE

Agrégée à l'Université

L'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal existe depuis 1886. Agrégée à l'Université, elle est sous le contrôle et soumise à l'inspection du ministre de l'agriculture du gouvernement de Québec, dont elle reçoit une allocation. Son enseignement comporte trois années de cours, et le degré final est celui de docteur en Médecine Vétérinaire. Il comprend de nombreuses cliniques, qui se donnent à l'infirmerie de l'Ecole, rue Craig-Est. L'Ecole possède, à l'Université, un intéressant musée pathologique. Le nombre de ses élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre les médecins vétérinaires possédant bien leur art.

I. — OFFICIERS HONORAIRES

PRESIDENT D'HONNEUR

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE A QUEBEC

VICE-PRESIDENT D'HONNEUR

LE VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITE LAVAL
de Montréal.

II. — OFFICIERS DU BUREAU

PRESIDENT

Le docteur E. PERSILLIER-LACHAPELLE, chevalier de la Légion d'honneur, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, Montréal, président du Conseil d'Hygiène de la province de Québec.

DIRECTEUR ET SECRETAIRE

Le professeur F.-T. DAUBIGNY, chevalier du Mérite Agricole, membre de l'Association Vétérinaire Américaine.

ADMINISTRATEUR

Le professeur A. DAUTH, secrétaire-trésorier du Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, membre de l'Association Vétérinaire Américaine.

SECRETAIRE CONJOINT

Le docteur E.-P. BENOIT, professeur titulaire à la Faculté de Médecine, secrétaire de l'Hôpital Notre-Dame.

III. — MEMBRES DU BUREAU

E. PERSILLIER-LACHAPELLE, M. D., *professeur titulaire de médecine légale vétérinaire.*

F. T. DAUBIGNY, M. V., *professeur titulaire d'anatomie et de chirurgie opératoire, chargé du cours de clinique médicale.*

E. P. BENOIT, M. D., *professeur agrégé de matière médicale.*

A. DAUTH, M. V., *professeur titulaire de pathologie générale, chargé des cours de maladies contagieuses, d'histologie, d'inspection des viandes et de bactériologie.*

L.-P. LORRAIN, M. V., *professeur titulaire de maréchalerie, chargé des cours de pathologie externe et d'obstétrique.*

W. J. DEROME, M. D., *professeur agrégé de chimie et de physiologie.*

D. GENEREUX, M. V., *professeur agrégé d'extérieur du cheval et chargé du cours de pathologie interne.*

G. DUJARDIN, M. V., *professeur agrégé de zootechnie et d'hygiène vétérinaire.*

J. C. REID, M. V., *professeur agrégé d'inspection du lait et de chimie alimentaire.*

OMER LAROCHE, M. V., *professeur agrégé d'anatomie pratique.*

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1910-11

IIIème Année

MM. Brun, C.-E.	West-Shefford, Q.
Gadbois, J.-E.-L.	Terrebonne, Q.
Legault, E.-C.	Saint-Louis-de-Gonzague, Q.
Geoffroy, Damase	Arthabaska, Q.
Pilon, J.-B.	Montréal, Q.
Roy, Dieudonné	Saint-Ephrem-de-Tring, Q.
Trudel, H.-A.	Saint-Stanislas-de-Champlain, Q.
Vinet, J.-F.-D.	Vaudreuil, Q.

IIème Année

MM. Allard, J.-A.	Baie-Saint-Paul, Q.
Cartier, O.	Acton Vale, Q.
Decelles, J.-E.	Saint-Théodore-d'Acton, Q.
Duchesne, D.-J.	Québec, Q.
Larocque, S.-N.	Montréal, Q.
Lefebvre, H.-O.	Saint-Philippe, Q.
Legault, H.-A.-A.	Montréal, Q.
Souaillard, P.-P.	France.
Viau, J.-A.	Saint-Chrysostôme, Q.

1ère Année

MM. Bédard, J.-M.-Ferd.	Roberval, Q.
Bourdeau, Jos.-M.	Embrun, Ont.

Brault, J.-M.	Valleyfield, Q.
Coulombe, Aimé-Eug.	Québec, Q.
Etienne, Geo.-Urbain.	Saint-Pie, Q.
Gauthier, Joseph-L.	Acton-Vale, Q.
Gauvin, Ed.-C.	Acton-Vale, Q.
Labelle, Ed.-C.	Saint-Eustache, Q.
Lamoureux, Côme	Montréal, Q.
Lefebvre, Fortunat	Saint-Philippe-de-Laprairie, Q.
Lefebvre, Aug.-Alb.	Montréal, Q.
Lorrain, Léonidas	Montréal, Q.
Pilon, J.-A.-Gab.	Vaudreuil, Q.
Pilon, H.-J.-Ern.	Vaudreuil, Q.
Sauvé, Charles	Montréal, Q.
Sicard, Alphonse	Montréal, Q.
Théoret, Jos.-Adélard	Saint-Polycarpe, Q.

HORAIRE DES COURS : 2ème terme.

Années	Jours	8-9	9-10	10-11	11-12	2-3	3-4	4-5	5-6
		HEURES							
1ère Année	Lundi Mardi	…………	…………	…………	Maréchalerie (Dr Lorrain)	Matière médicale (Dr Benoit)	Extérieur du cheval (Dr Généreux)	Anatomie (Dr Daubigny)	Anatomie (Dr Daubigny)
	Mercredi	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………
	Jeudi Vendredi	…………	…………	…………	…………	Hygiène (Dr Dauth)	…………	…………	…………
	Samedi	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………
2ème Année	Lundi Mardi	Bactériologie (Dr Derome)	Chirurgie (Dr Daubigny)	Pathologie externe (Dr Lorrain)	Histologie (Dr Dauth)	Matière médicale (Dr Benoit)	Pathologie interne (Dr Généreux)	Anatomie (Dr Daubigny)	Anatomie (Dr Daubigny)
	Mercredi	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………
	Jeudi Vendredi	…………	Clinique médicale (Dr Daubigny)	…………	…………	Hygiène (Dr Dauth)	…………	…………	…………
	Samedi	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………
3ème Année	Lundi Mardi	Bactériologie (Dr Derome)	Chirurgie (Dr Daubigny)	Pathologie externe (Dr Lorrain)	…………	Maladies contagieuses (Dr Dauth)	Pathologie interne (Dr Généreux)	…………	…………
	Mercredi	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………
	Jeudi Vendredi	Inspection du lait (Dr Derome)	Clinique médicale (Dr Daubigny)	…………	…………	…………	…………	…………	…………
	Samedi	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………	…………

HORAIRE DES COURS : — 1er terme.

Années	Jours	HEURES 8-9	9-10	10-11	11-12	2-3	3-4	4-5	5-6
1ère Année	Lundi	Physiologie (Dr Derome)	....	....	....	Matière médicale (Dr Benoit)	....	Anatomie (Dr Daubigny)	Zootechnie (Dr Dujardin)
	Mardi		....	....	....		....		
	Mercredi	....	....	....	....	....	....	....	....
	Jeudi	Chimie (Dr Derome	....	....	....	Pathologie générale (Dr Dauth)	....	....	....
	Vendredi		....	....	....		....	....	....
	Samedi	....	....	....	....	....	....	....	....
2ème Année	Lundi	Physiologie (Dr Derome)	Chirurgie (Dr Daubigny	Pathologie externe (Dr Lorrain)	....	Matière médicale (Dr Benoit)	Pathologie interne (Dr Généreux)	Anatomie (Dr Daubigny)	Anatomie (Dr Daubigny)
	Mardi				....				
	Mercredi	....	....	....	....	....	....	....	....
	Jeudi	Chimie (Dr Derome)	Clinique médicale (Dr Daubigny)	....	....	Pathologie générale (Dr Dauth)	....	....	....
	Vendredi			....	....		....	....	....
	Samedi	....	....	....	....	....	....	....	....
3ème Année	Lundi	....	Chirurgie (Dr Daubigny)	Pathologie externe (Dr Lorrain)	Obstétrique (Dr Lorrain)	Inspection des viandes (Dr Dauth)	Pathologie interne (Dr Généreux)	....	....
	Mardi	....						....	....
	Mercredi	....	....	....	....	....	....	....	....
	Jeudi	....	Clinique médicale (Dr Daubigny)	....	....	....	....	....	....
	Vendredi	....		....	....	....	....	....	....
	Samedi	....	....	....	....	....	....	....	....

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

1.—ADMISSION

Les examens d'admission à l'étude de la médecine vétérinaire, ou examens du brevet, dont la date est fixée par le Bureau des Gouverneurs, ont lieu chaque année, dans la première semaine de septembre, à l'Université Laval, dans les salles de l'Ecole. L'examen est annoncé dans les journaux, et se fait sur le programme d'études des écoles modèles de la province de Québec; il comporte des questions écrites sur la grammaire française, la géographie, l'histoire du Canada, l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, l'arithmétique, ainsi qu'une dictée française et une version anglaise. Les candidats de langue anglaise sont questionnés sur la grammaire anglaise, ont à écrire une dictée anglaise et une version française. Les copies sont corrigées par deux examinateurs nommé par le Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec, lesquelles corrections sont revisées par un censeur nommé par le même Collège. Les élèves sortis des collèges affiliés à l'Université Laval, et porteurs du titre de bachelier, les élèves des écoles normales porteurs du diplôme d'école modèle ou d'école académique ont droit au brevet d'études sans subir un nouvel examen. Il en est de de même des élèves admis à la Faculté de Médecine de l'Uni-

versité Laval qui désirent s'inscrire à l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire.

Tout candidat au brevet doit avoir 18 ans accomplis. En faisant application au directeur de l'Ecole, il doit lui remettre le certificat de sa naissance ainsi qu'un certificat de moralité délivré par le curé ou le maire de sa paroisse.

Par la convention intervenue entre l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal et le Ministère de l'Agriculture à Québec, le gouvernement de la Province a le privilège d'envoyer à l'Ecole vingt-cinq jeunes gens, comme boursiers, qui ont le droit de suivre gratuitement tous les cours vétérinaires, sauf certains frais spéciaux mentionnés au chapitre des déboursés, et cela aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu leur diplôme.

II. — PROGRAMME DES COURS

Les cours professés à l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal comprennent dix-neuf matières divisées en deux groupes : les primaires et les finales. L'ensemble de ces matières constitue un compendium des connaissances requises pour exercer avec compétence la profession de médecin vétérinaire. Nous donnons plus loin sur chacune de ces matières une note explicative qui permet de se rendre compte de la nature et de la portée du programme de l'Ecole.

L'enseignement se donne en trois années de huit mois ; chacune de ces années se divise en deux termes dont le premier commence les premiers jours de septembre pour se terminer la veille de Noël, et le second le 8 janvier pour finir au mois de mai.

Les matières primaires sont enseignées aux élèves de première et de deuxième années. Elles comprennent : la zootechnie, l'extérieur du cheval, la maréchalerie, dont l'examen est subi à la fin de la première année, ainsi que la chimie générale, l'anatomie, la physiologie, la pathologie générale, la matière médicale et l'hygiène qui exigent deux années d'enseignement, et dont l'examen n'a lieu qu'à la fin de la deuxième année, pour le concours du baccalauréat.

Les matières finales sont enseignées aux élèves de deuxième et de troisième années. Ce sont : l'histologie, la bactériologie, la pathologie interne, la pathologie externe, la chirurgie opératoire, la clinique, l'obstétrique, les maladies contagieuses, l'inspection des viandes et du lait et la chimie alimentaire. Elles constituent le programme de l'examen du doctorat subi à la fin de la troisième année.

Le nombre des leçons consacrées chaque année à chaque matière est le suivant : zootechnie 15, extérieur du cheval 20, maréchalerie 10, chimie 20, anatomie 75, physiologie 40, pathologie générale 20, matière médicale 60, hygiène 20, histologie 30, bactériologie 20, pathologie interne 70, pathologie externe 70, chirurgie opératoire 25, clinique 25, obstétrique 20, maladies contagieuses 10, inspection des viandes 30, inspection du lait 10, chimie alimentaire 30. Ce qui donne un total de 620 leçons par année.

Les cours et les cliniques ont lieu alternativement à l'Université et à l'hôpital, sise 266 rue Craig-Est. Ils se donnent de huit heures du matin à six heures du soir, les samedis, dimanches et jours de fête exceptés. Chaque élève a un numéro correspondant au sujet dont il suit le traitement sous la surveillance du professeur de clinique et de l'administrateur de l'hôpital.

Voici maintenant une courte explication des matières du programme :

1.— Matières primaires

Ce sont celles sur lesquelles les élèves subissent une épreuve écrite et orale à la fin de la première et de la deuxième années, et dont la maîtrise donne droit au titre de bachelier en médecine vétérinaire.

1.—ZOOTECHNIE

C'est l'étude des caractères distinctifs des différentes races d'animaux, et des diverses classes d'animaux domestiques, étude faite surtout au point de vue de la reproduction des races et des profits qu'on en peut tirer.

2.—EXTERIEUR DU CHEVAL

On enseigne dans ce cours l'organisation du cheval, sa conformation extérieure, ses aplombs, ses proportions, ses allures, comment on reconnaît sa robe, son âge, son signalement, ses qualités, ses défauts, ses aptitudes, et aussi comment déjouer les mille et une ruses du maquignonnage.

3.—MARECHALERIE

Les élèves apprennent dans ce cours à connaître la forge, l'application des fers, les diverses ferrures, et spécialement celles destinées au soulagement des pieds malades ou défectueux.

4.—CHIMIE

La chimie est l'étude des substances qui entrent dans la

composition des corps. En outre des leçons théoriques qu'il reçoit, l'élève doit, sous la direction du professeur, pratiquer au laboratoire les analyses chimiques qui peuvent lui être utiles dans la pratique, telles que l'analyse des urines, ou celle du lait.

5.—ANATOMIE

Ce cours est divisé en deux parties: l'une théorique, où l'on enseigne la conformation des tissus, des organes et des systèmes organiques, tels que les muscles et les os, le coeur et les poumons, le système nerveux ou lymphatique: l'autre, d'application pratique, dans laquelle l'élève doit se rendre compte par lui-même, en disséquant des cadavres d'animaux, de leur conformation interne.

6.—PHYSIOLOGIE

Dans ce cours, les élèves étudient les fonctions des organes vivants, telles que la circulation, la respiration, la digestion, ainsi que les fonctions des tissus, des glandes et des systèmes, telles que la sensibilité, les sécrétions, la locomotion. C'est l'étude de l'animal vivant et en bonne santé.

7.—PATHOLOGIE GENERALE

Ici, l'élève aborde l'étude des maladies, mais d'une manière générale, se bornant à analyser les signes principaux des maladies, les causes qui les provoquent, les résultats qu'elles ont sur la santé et sur les organes, les altérations qu'elles déterminent dans les glandes et les tissus, et l'on s'efforce de faire comprendre les altérations organiques par l'examen de pièces prises aux abattoirs, dans les établissements d'équarrissage et à la salle d'autopsie.

8.—MATIERE MEDICALE

C'est l'étude des médicaments, de leur provenance, de leur action sur les organes, de leurs indications dans les maladies, de leurs modes d'administration. Ces leçons sont complétées par des applications pratiques à la clinique médicale.

9.—HYGIENE

L'hygiène s'occupe des moyens de conserver la santé des animaux et de les mettre à l'abri des maladies contagieuses; elle étudie les meilleurs systèmes de ventilation et de drainage des étables, les divers modes de transport des animaux ainsi que les méthodes de désinfection des étables, des chars, des cours et des ustensiles employés dans les vacheries.

2. — Matières finales

L'examen écrit et oral sur ces matières termine les trois années du cours vétérinaire et donne droit, lorsqu'il est subi avec succès, au titre de docteur en médecine vétérinaire.

10.—HISTOLOGIE

C'est l'étude de l'anatomie microscopique, permettant de se rendre compte de l'organisation des plus petites fibres des plus petites cellules, soit dans les tissus, soit dans les organes. Elle s'applique aux tissus sains et aux tissus malades, et rend les plus grands services dans les analyses et les inspections.

11.—BACTERIOLOGIE

C'est l'étude des parasites microscopiques qui peuvent envahir le corps de l'homme et des animaux et déterminer

des maladies que l'on appelle microbiennes. L'élève apprend dans ce cours à reconnaître les microbes de certaines maladies graves, telles que le charbon, le choléra, le farcin, la diphthérie des volailles; on lui enseigne au laboratoire les manipulations nécessaires pour reconnaître la nature de ces maladies au microscope ; l'étude des inoculations et des vaccins complète ce cours.

12.—PATHOLOGIE INTERNE

C'est à ce cours que l'on explique aux élèves les différentes maladies internes et les moyens qu'on a de les reconnaître et de les traiter.

13.—PATHOLOGIE EXTERNE

Ce cours est le parallèle du précédent. On y étudie les maladies externes, celles qui sont accessibles à la vue et au toucher, et que l'on peut traiter par des interventions chirurgicales.

14.—CHIRURGIE OPERATOIRE

Les élèves apprennent dans ce cours à se servir des instruments de chirurgie, à préparer les animaux, à les fixer et à les anesthésier pour l'opération, et pratiquent sous la direction du professeur les opérations les plus usuelles.

15.—CLINIQUE

La clinique est l'étude des maladies sur les animaux malades. Elle se fait à l'hôpital et constitue le meilleur entraînement que les élèves puissent recevoir pour leur carrière future. C'est là qu'ils mettent en pratique les leçons théoriques reçues à l'Université, et qu'ils apprennent à re-

connaître et à traiter les maladies, tant internes qu'externes. Chaque élève est obligé durant l'année de rédiger les cartes cliniques d'au moins douze cas d'animaux malades.

16.—OBSTETRIQUE

L'élève étudie à ce cours les conditions de la grossesse, les maladies qui peuvent la compliquer et la pratique des accouchements.

17.—MALADIES CONTAGIEUSES

On comprend sous ce titre l'étude spéciale des maladies qui peuvent se transmettre d'un animal à l'autre, et aussi de l'animal à l'homme, et créer des épidémies, ainsi que des moyens à prendre pour les éviter.

18.—INSPECTION DES VIANDES

Ce cours est donné en partie à l'Ecole et en partie aux abattoirs de Montréal ; il a pour but de donner aux élèves la compétence requise pour se présenter aux examens spéciaux du département de l'Agriculture à Ottawa, afin d'obtenir les positions d'inspecteur des bestiaux ou d'inspecteur des denrées alimentaires. On y étudie les maladies des animaux de boucherie et les méthodes d'inspection des viandes.

19.—INSPECTION DU LAIT

Ce cours a été organisé en vue de l'application des lois sanitaires provinciales et municipales. La santé des vaches laitières, la pureté du lait, sa valeur commerciale, les moyens de la déterminer en font l'objet. Les analyses chimiques et bactériologiques du lait sont faites au laboratoire.

III. — EXAMENS

Durant les derniers jours de chaque terme, tous les élèves qui suivent les cours de l'Ecole sont examinés sur toutes les matières qui leur ont été enseignées pendant ce terme.

A la fin de la deuxième année, l'élève subit un examen qui donne droit au titre de bachelier en médecine vétérinaire. L'examen sur les matières de baccalauréat est définitif.

Lorsque l'élève a complété ses trois années d'études, il doit subir l'examen d'admission à la pratique ou examen du doctorat devant les professeurs, en présence des assesseurs délégués par le Collège des Médecins Vétérinaires et d'un représentant du Ministre de l'Agriculture de Québec.

La durée de l'examen de chaque élève sur chaque matière est réglée par l'Ecole. Il y d'abord un examen écrit sur les matières principales, puis, sur toutes les matières, un examen oral dont la durée ne dépasse pas dix minutes pour chaque matière.

Les notes d'examen du doctorat sont données par les assesseurs du Collège, d'après l'échelle suivante :

0	Nul.
1—2	Très mal.
3—4—5	Mal.
6—7—8	Médiocre.
9—10—11	Passable.
12—13—14	Assez bien.
15—16—17	Bien.
18—19	Très bien.
20	Parfait.

Pour être admis, l'élève doit conserver sur chaque matière le minimum de 12 points.

L'élève qui a échoué aux examens de fin d'année sur une ou plusieurs matières, doit reprendre son examen sur la matière ou les matières insuffisamment apprises, à l'automne, à l'examen supplémentaire qui a lieu durant la première semaine d'octobre [1]. S'il échoue de nouveau à cet examen, il devra recommencer l'année d'études qui l'a précédé.

IV. — ASSISTANCE DES COURS

L'Ecole exige des élèves une grande assiduité aux cours. Les professeurs tiennent compte des absences non-motivées, et aucun élève ne peut se présenter aux examens s'il n'a conservé au moins 80 p. c. de ses notes de présence.

Lorsqu'un élève doit s'absenter pour une raison valable ou s'est trouvé forcé de le faire, il doit en prévenir le directeur verbalement ou par écrit.

L'élève dont les parents habitent la campagne trouvera dans le quartier universitaire des pensions qui lui permettent d'être à portée des cours et des cliniques.

V. — DISCIPLINE

La discipline de l'Ecole est formulée dans les règlements internes de l'institution. Le directeur, plus spécialement, et les professeurs, chacun à leur cours, sont chargés de la faire respecter. Toute infraction à la discipline est jugée par le Conseil de l'Ecole, et son jugement est définitif. Les

---

(1) Il aura lieu cette année durant la deuxième semaine d'octobre.

élèves doivent en outre, dans l'édifice universitaire, subir la régie du vice-recteur de l'Université, de même qu'ils sont astreints, au même titre que les autres, aux règlements de la Maison des Etudiants, lorsqu'ils en font partie.

VI. — INSCRIPTIONS ET DEBOURSES

Tout candidat à l'examen du brevet doit verser au Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec la somme de cinq piastres. Cette somme n'est pas remise si l'examen est manqué. Lorsque l'examen est réussi, le candidat heureux doit se procurer le brevet d'études, qui coûte également cinq piastres. En outre, l'Ecole exige chaque année, pour inscrire l'élève admis, sur son propre registre, la somme de trente piastres. Cette somme est exigible de tous les élèves sans exception et doit être payée au trésorier dans la première quinzaine qui suit l'ouverture des cours.

Le diplôme de bachelier, que l'élève obtient à la fin de la deuxième année, coûte cinq piastres plus les frais de poste. Le montant doit être versé au trésorier de l'Ecole avant l'examen. Il en est de même pour le diplôme de docteur, dont le prix est de vingt-cinq piastres. Il faut ajouter vingt-cinq cents pour l'étui et les frais de poste, lorsqu'on désire se faire expédier le diplôme à la campagne. Pour être reçu docteur, il faut d'abord être bachelier. En cas d'insuccès aux examens, la moitié du montant versé pour le diplôme de bachelier ou celui de docteur est remboursée à l'élève.

Une fois diplômé, le médecin vétérinaire qui veut exercer sa profession doit demander une licence au Collège des Médecins Vétérinaires de la province de Québec. Son di-

plôme lui donne droit à la licence, qui coûte cinq piastres. Il devra par la suite payer au Collège une contribution annuelle de deux piastres.

Durant l'année académique, l'élève de l'Ecole de Médecine Comparée et de Science Vétérinaire de Montréal qui a pris son inscription et payé ses frais de laboratoire, n'a plus qu'à se pourvoir de cahiers de note et à s'acheter de l'encre et des plumes. L'Ecole ne lui impose aucun manuel particulier. Il peut prendre aux différents cours les notes nécessaires sur chaque matière et au besoin consulter les livres de la bibliothèque de l'Ecole. Lorsqu'un élève désire posséder des auteurs, il doit consulter le directeur ou les professeurs, qui se feront un plaisir de diriger son choix.

Pour faire partie de la Maison des Etudiants, il faut payer une contribution annuelle de cinq piastres. L'Association Médicale Vétérinaire Française exige également deux piastres et demie par année, ce qui donne aux membres l'usage des livres et de la bibliothèque et le droit à un diplôme spécial lorsqu'ils ont soutenue une thèse.

GRADUES

Médecins Vétérinaires (1)

1887—Duchesne, J.-D.
Lorrain, L.-P.-H.
Piché, M.-A.
Pilon, H.
1888—Charest, J.-A.
Demers, L.-J.
Desmarteau, W.-B.
Durocher, N.-D.
Labelle, T.-D.
Leduc, C.-L.
Masson, N.
Migneault, T.
Piette, D.-A.
Reid, R.-A.
Tellier, J.-A.
1889—Daubigny, F.-T.
Dauth, G.-A.
Guy, J.-O.
Letiecq, A.
Lorimier de, L.
Pouliot, L.
1890—D'Amour, L.-A.
Duclos, F.
Dumas, P.
Girard, A.
Grothé, M.
Maillet, T.
Mount, G.
Pépin, V.

Docteurs

1890—Alarie, G.
Daubigny, F.-T.
Etienne, A.
Guy, J.-O.
Joly, A.
Leclaire, T.
Pouliot, L.
Tellier, J.-A.
1891—Dauth, G.-A.
Duchesne, J.-D.
Dufresne, Z.
Généreux, D.
Guertin, A.
Lapointe, L.
Lorrain, L.-P.-H.
Mauffette, A.
Nelson, W.-P.
Pilon, H.
1892—Caza, A.
Décary, A.
Gaudry, A.
Gouin, C.
1892—Janelle, E.
Labelle, M.-J.
Laurin, E.
Laurin, T.
Meldrum, J.
Piché, M.-A.
Tassé, L.-G.
1893—Belisle, L.
Brault, G.
Dufresne, A.
Guy, H.
Rabiot de Meslé, J.
1894—Allard, G.
Boyer, G.
Janelle, J.-Alfred
Lahaye, Edouard
Lecours, Nazaire
1895—Corbeil, P.
Gatien, P.-P.
Lalande, A.
Laurin, A.
Lefebvre, J.-A.

(1) Jusqu'en 1890, l'Université n'accordait que le titre de médecin vétérinaire. Plusieurs élèves gradués à ce titre ont obtenu leur doctorat, depuis cette date, soit en bénéficiant après coup des notes *minima*, aujourd'hui exigibles pour le doctorat, qu'ils avaient méritées à leur examen, soit en suppléant ces notes par la soutenance d'une thèse spéciale.

1895—Maurice, P.-E.
1896—Denis, C.-A.
Duval, A.
Fortier, A.
Marcil, E-P.
1897—Décary, A.-P.
Dufresne, E.
Elliott, P.
Mauffette, J.-O.
Vigault, H.
1898—Desnos, L.
Fredette, L.-G.
Marquis, N.
1899—Beauchemin, F.-X.
Huot, R.
Marcil, J.
Sylvestre, D.
1900—Côté, T.-A.
Gingras, F.
Lespérance, A.
1901—Telmosse, A.-T.
1902—Brault, Benoit
Delvecchio, Auguste-Z.
Langevin, Godefroy
1903—Charlebois, J.-Edou.
Dubois, Jos.-Phil.
Ratté, J.-A.
Reid, Jos.-C.
Rousseau, Alphonse
Séguin, Jos-Raoul
1904—Durocher, Edmond
Gauvin, Henri, *a d.*
Houde, Antonio, *a.t.g.d.*
Houde, Arthur, *a. d.*
Jacques, Mathias
Lemieux, Joseph-E.
Telmosse, J.-B.
1905—Campeau, J., *a. d.*
Dujardin, G., *a. g. d.*
Fortin, F.
Fréchette, J.-L., *a. d.*
Grignon, R.
Laroche, O., *a. g. d.*
Mayotte, R.-G.
1906—Hood A.
Poirier, O.-H.
Trudeau, J.
1907—Chagnon, J.-H.
Héliodore, J-P.
1908—Daignault, F.-A.
Gatien, J.-A.-W.
Laberge, J.-N.
Mathieu, J.-A.-H.
Saint-Jean, J.-R.-I.
1909—Beaudry, J.-E.
Bélanger, A.-A.
Dufresne, J.-B.
Lavoie, B.
1910—Beaudry, Jos.
Charbonnel, L.
Couture, L.
Desrosiers, A.
Duhault, R.
Duhamel, J.-L.-A.
Guertin, O.
Langevin, J.
Lefebvre, B.
Lemaire, W.
Major, A.-O.
Massé, A.
1911—Brien, C.-E.
Geoffroy, D.
Legault, C.-E.
Pilon, J.-B.
Roy, D.
Trudel, H.-A.

Bacheliers

1903—Derome, Cornelius-F.
Durocher, Edmond
1907—Beaudry, J.-E.
1908—Bélanger, A.-A.

Jacques, Mathias
Houde, Jos.-Ant.
Houde, P.-A.
Lemieux, Jos.-E.-G.
Mauffette, Joseph
Telmosse, Jean-Bte, A
1904—Campeau, Joseph
Dujardin, Guillaume
Fortin, François
1904—Fréchette, Jean-Ls, *a.g.d.*
Grignon, René
Laroche, Omer, *a.t.g.d.*
Mayotte, René-G.
1905—Hood, A.
Poirier, O.-H.
Pruneau, J.
Dufresne, J.-B.
Lavoie, B.
1910—Allard, J.-A.
Brun, C.-E.
Cartier, O.
Decelles, J.-E.
Duchesne, H.-D.
Larocque, S.-N.
Lefebvre, O.-H.
Legault, E.-C.
Pilon, J.-B.
Roy, D.
Souaillard, P.-P.
Trudel, H.-A.
Viau, J.-B.

Ecole de Chirurgie Dentaire

DE MONTREAL

Affiliée à l'Université

L'Ecole de Chirurgie Dentaire de Montréal, continuation de la section française du Collège Dentaire de la province de Québec, fondé en 1894, a été affiliée à l'Université Laval au mois de février 1904, et obtenait son existence légale par un acte de la législature de Québec, au mois de mai de la même année. Cette Ecole destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie dentaire depuis quelques années, a débuté livrée à ses propres ressources, et appuyée sur le seul dévouement de ses professeurs. Chaque année des élèves européens y viennent suivre les cours.

L'enseignement couvre une période de quatre années, et le degré final est celui de " docteur en chirurgie dentaire ".

Les cours théoriques, les cliniques et démonstrations se donnent dans un édifice appartenant à l'Université, et situé à l'angle des rues Saint-Hubert et DeMontigny. A ce dernier endroit se trouve aussi une magnifique salle d'opération avec chaises de dentistes et laboratoires bien outillés.

L'infirmerie est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi ; les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits, ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.

PRESIDENT ET DIRECTEUR

M. EUDORE DUBEAU

VICE-PRESIDENT ET REGISTRATEUR

M. JOSEPH NOLIN

SECRETAIRE-TRESORIER

M. J.-G.-A. GENDREAU

PROFESSEURS TITULAIRES

M. EUDORE DUBEAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire, secrétaire et membre du bureau des gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec, membre honoraire des sociétés d'odontologie et de stomatologie de Paris, officier d'Académie ; *professeur de pathologie dentaire et de chirurgie buccale.*

M. JOSEPH NOLIN, docteur et licencié en chirurgie dentaire, membre du bureau des gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec ; *professeur de dentisterie opératoire, travail à ponts et porcelaine ; démonstrateur en chef à la clinique.*

M. J.-G.-A. GENDREAU, docteur et licencié en chirurgie dentaire, membre du bureau des gouverneurs du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec; *professeur de prothèse, métallurgie, anatomie et physiologie dentaire.*

M. GEORGES-H. KENT, licencié en chirurgie dentaire ; *chargé du cours d'orthodontie.*

M. LOUIS FRANCHERE, docteur et licencié en chirurgie dentaire ; *chargé du cours de matière médicale et de thérapeutique.*

PROFESSEURS AGREGES

M. F.-A. HARWOOD, docteur et licencié en chirurgie dentaire; *chargé du cours de technique opératoire.*

M. ARTHUR BEAUCHAMP, licencié en chirurgie dentaire; *chargé du cours d'anesthésie théorique et pratique.*

M. G.-A.-H. DUFRESNE, docteur en médecine ; *chargé des cours de physiologie, de bactériologie et d'hygiène.*

M. JEAN-P. DECARIE, docteur en médecine, préparateur d'histologie à la Faculté de Médecine ; *chargé du cours d'histologie.*

M. ALPHONSE DECARY, L. L. B., avocat ; *chargé du cours de jurisprudence dentaire.*

M. RENE HEBERT, docteur en médecine, professeur à la Faculté de Médecine, officier d'Académie; *chargé du cours d'auscultation.*

M. J.-A. DUHAMEL, docteur en médecine ; *chargé du cours d'anatomie générale.*

M. H. L. COURVILLE, docteur en pharmacie; *chargé du cours de physique et de chimie.*

PROFESSEURS HONORAIRES

M. CHARLES GODON, docteur en médecine de la Faculté de Paris, directeur de l'Ecole Dentaire de Paris.

M. EMILE SAUVEZ, docteur en médecine de la Faculté de Paris, directeur adjoint de l'Ecole Dentaire de Paris.

M. L.-J.-B. LEBLANC, docteur et licencié en chirurgie dentaire.

SURINTENDANT DE L'INFIRMERIE DENTAIRE

M. A. LABELLE, licencié en chirurgie dentaire.

DEMONSTRATEURS A L'INFIRMERIE

M. JOSEPH NOLIN, docteur et licencié en chirurgie dentaire.

M. F.-A. HARWOOD, docteur et licencié en chirurgie dentaire.

M. ARTHUR BEAUCHAMP, licencié en chirurgie dentaire.

CONSERVATEUR DU MUSEE

M. L.-J.-B. LEBLANC

BIBLIOTHECAIRE

M. F.-A. HARWOOD

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1910-11

IVème Année

MM. Bédard, A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Berger, Zénon	Lyon, France.
Cramer, H.-E.	Paris, France.
Cyr, P.-S.	Van Buren, E.-U.
Delorme, A.	Montréal, Q.
Demers, H.-P.	Montréal, Q.
Dionne, P.	L'Avenir, Q.
Fréchette, A.	Québec, Q.
Julien, H.	Montréal, Q.
Lamarre, J.-H.	Montréal, Q.
Mayotte, V.	Montréal, Q.
Olivier, V.	Sherbrooke, Q.
Précourt, E.	Nicolet, Q.
Seers, E.	Montréal, Q.

IIIème Année

MM. Barras, A.	Lévis, Q.
Béland, Joseph	Les Trois-Rivières, Q.
Bourdon, Jacques	Montréal, Q.
Boutin, L.-P.	Lévis, Q.
Charron, Ernest	Montréal, Q.
Cyr, Oliva	Sherbrooke, Q.
Deguise, Louis	Montréal, Q.
Laberge, Xiste	Valleyfield, Q.
Larose, Armand	Montréal, Q.
Lebon, Herman	Sainte-Marie-de-la-Beauce, Q.
Lebon, P.-A.	Sainte-Marie-de-la-Beauce, Q.
Lemire, Léopold	Montréal, Q.
Levasseur, Victor	Nicolet, Q.
Leprohon, Arthur	Joliette, Q.
Patenaude, Gaston	Montréal, Q.
Renaud, Arthur	Montréal, Q.
Séguin, C.-F.	Ottawa, Ont.
Veilleux, Joseph	Sainte-Marie-de-la-Beauce, Q.

IIème Année

MM. Asselin, T.	Montréal, Q.
Beauchamp, E.	Saint-Vincent-de-Paul, Q.
Bourgeois, E.	Les Trois-Rivières, Q.
Charlebois, A.	Lacolle, Q.
Chaussé, E.	Montréal, Q.
Comeau, A.	Montréal, Q.
Derome, M.	Montréal, Q.
Deschênes, A.	Montréal, Q.
Dionne, A.	L'Avenir, Q.
Dionne, E.	Montréal, Q.
Dubord, A.	Québec, Q.
Doucet, R.	Côteau-Landing, Q.
Fleury, E.	Saint-Ours, Q.
Fontaine, E.	Montréal, Q.
Fournier, A.	Saint-Hyacinthe, Q.
Gendreau, G.	Montréal, Q.
Girard, A.	Saint-Ours, Q.
Gravel, L.	Les Trois-Rivières, Q.
Hamelin, L.	Yamachiche, Q.
Kieffer, E.	Montréal, Q.
Lanthier, J.	Québec, Q.
LaRocque, L.	Valleyfield, Q.
Lavoie, T.	Sainte-Flavie, Q.
Lavigne, J.-C.	Montréal, Q.
Lebrun, E.	Montréal, Q.
Lefort, T.	Montréal, Q.
Picotte, P.-E.	Montréal, Q.
Plante, L.	Louiseville, Q.
Poitras, A.	Montréal, Q.
Rajotte, E.	Montréal, Q.
Saint-Pierre, W.	Les Trois-Rivières, Q.
Thibault, J.	Montréal, Q.
Voisard, E.	Montréal, Q.

Ière Année

MM. Aucoin, Edmond	Glace Bay, Cap Breton.
Barbeau, Marin	Montréal, Q.

Bissonnette, Omfroy	Coteau-du-Lac, Q.
Béliveau, Roméo	Montréal, Q.
Bertrand, Stanislas	Sainte-Thérèse, Q.
Balthasar, Ernest	Sainte-Angèle-de-Monnoir, Q.
Beaulieu, Eugène	Québec, Q.
Chamberland, Alcide	Québec, Q.
Charest, Janvier	Québec, Q.
Dion, Alphonse	Québec, Q.
Dumont, Georges	Saint-Isidore-de-Dorchester, Q.
Duquette, Charlemagne	Montréal, Q.
Houde, Frédéric	Les Trois-Rivières, Q.
Jinchereau, Adjutor	Québec, Q.
Gélinas, Léopold	Louiseville, Q.
Landry, Philippe	Sainte-Flavie, Q.
Lamontagne, Rosario	Montréal, Q.
Latour, Edouard	Montréal, Q.
Lapointe, Albert	Montréal, Q.
Lachaine, Frs-Xavier	Québec, Q.
Lamoureux, Jules	Ham Sud, Q.
Meek, John	Montréal, Q.
Marcoux, Léo	Montréal, Q.
Picard, Aquilas	Montréal, Q.
Prieur, Paul	Montréal, Q.
Rhéaume, Moise	Montréal, Q.
Racicot, Fabien	Montréal, Q.
Sauvé, Louis	Montréal, Q.
Verner, Philippe	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 96.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — ENSEIGNEMENT

L'Enseignement de l'Ecole de Chirurgie Dentaire se donne en quatre années. A la fin de la seconde année les élèves subissent l'examen pour le baccalauréat, à la fin de la quatrième année, pour le titre de docteur. Les matières se divisent en primaires et finales comme suit :

PRIMAIRES

Pour les élèves de 1ère et de 2ème années

Anatomie générale, descriptive et pratique.
Physiologie générale.
Chimie.
Histologie théorique et pratique.
Technique opératoire.
Anatomie et physiologie dentaire, clinique.

FINALES

Pour les élèves de 3ème et de 4ème années

Pathologie dentaire.
Chirurgie buccale.
Bactériologie théorique et pratique.
Hygiène.
Dentisterie opératoire.

Couronnes et ponts.
Obturations en porcelaine.
Protèse.
Métallurgie.
Matière médicale.
Orthodontie.
Anesthésie.
Jurisprudence dentaire.
Cliniques à l'infirmerie.

DISSECTION

Les étudiants-dentistes font la dissection complète sous la direction du professeur d'anatomie et des prosecteurs de l'Ecole.

CLINIQUE

La clinique dentaire est ouverte tous les jours de semaine. Les étudiants sont dirigés par le surintendant.

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE

L'Ecole possède un très joli musée contenant entre autres choses une collection superbe de crânes et maxillaires exposant les phases de la dentition depuis le foetus jusqu'au vieillard.

A ce musée est adjointe une bibliothèque d'ouvrages se rapportant à la chirurgie dentaire ancienne et moderne. Beaucoup de ces livres sont aujourd'hui très rares. Dans la salle de lecture les élèves trouveront les principales revues dentaires françaises et américaines.

II. — EXAMENS

Les matières enseignées par cette Ecole sont en conformité avec les règlements du Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec, pour l'obtention de la licence.

Les cours commencent vers le 15 septembre et se continuent sans interruption, sauf la vacance de Noel, jusque vers le 15 avril, date des examens.

Un examen sur chaque matière a lieu à Noël et à la fin de l'année. Pour se présenter à l'examen de fin d'année, il faut avoir une carte d'assiduité, qui n'est donnée qu'aux élèves ayant assisté à 80 p. c. des cours.

Pour passer d'une année à l'autre, il faut avoir conservé 60 p. c. sur chaque matière et 66 p. c. sur le tout.

Les examens de fin d'année se font par écrit et oralement ; ceux de terme, oralement seulement.

III. — GRADES ACADÉMIQUES

Le degré conféré par l'Ecole est celui de " docteur en chirurgie dentaire " (D. D. S.). Ce diplôme est signé par le recteur et le secrétaire de l'Université Laval, à Québec, et contresigné par le directeur, le régistrateur et le secrétaire de l'Ecole. Pour avoir droit de se présenter pour ce degré, il faut : 1o avoir suivi régulièrement les cours des quatre années et produire ses cartes d'assiduité ; 2o avoir passé tous les examens de termes ou de fin d'année ; 3o avoir payé au trésorier de l'Ecole l'honoraire du degré ; 4o avoir été inscrit à la clinique dentaire deux années et produire un certificat du surintendant attestant qu'on a fait les opérations requises par le Conseil.

L'élève qui obtient 90 p. c. à l'examen final reçoit le degré avec la note *summa cum laude* ; 80 p. c. *magna cum laude;* 75 p. c. *cum laude* ; en-dessous et jusqu'à 66 p. c., nombre de points minimum obligatoire, l'élève reçoit le degré sans note qualificative.

Le doctorat ne donne pas droit de pratiquer la chirurgie dentaire dans cette province ; il faut pour cela s'être conformé aux règlements du Collège des Dentistes.

L'Ecole reçoit des élèves bénévoles ou étrangers, c'est-à-dire des élèves qui veulent obtenir seulement le grade, pour aller pratiquer ailleurs. Ces élèves ne sont pas obligés de passer un examen d'admission à l'étude ; mais ils devront tout de même prouver, à la satisfaction du Conseil de l'Ecole, qu'ils ont les connaissances requises pour commencer les études de chirurgie dentaire. Ils devront aussi signer un document attestant qu'ils connaissent la loi régissant l'étude et l'exercice de la chirurgie dentaire dans la province de Québec. Les dentistes ayant un diplôme étranger peuvent être admis comme élèves bénévoles, à la discrétion du Conseil de l'Ecole. Dans ce cas, ils suivent, pendant une année académique, les cours prescrits aux élèves de quatrième année, et ils reçoivent le degré (D. D. S.), s'ils passent l'examen final avec succès.

L'Ecole décerne aussi le titre de " bachelier en chirurgie dentaire " aux élèves de deuxième année qui ont obtenu 75 p. c. sur les matières primaires.

IV — DISCIPLINE

1o Après les cours, les élèves doivent quitter la salle sans retard.

2o Tout manquement aux règles de la bienséance, inconduite au cours et à la clinique seront punis. En cas d'expulsion, aucune remise ne sera faite.

3o Pour être admis à la clinique il faut être inscrit sur les registres de l'Ecole.

4o Les élèves seront tenus responsables des détériorations causées par eux à la propriété ou à l'ameublement de l'Ecole.

5o Il est défendu de fumer dans les salles de cours.

6o Les élèves ayant affaire au directeur, au régistrateur, au trésorier de l'Ecole, ou à aucun des professeurs, devront autant que possible s'adresser à eux à l'Ecole, avant ou après les cours.

7o Les professeurs enregistrent les absences à chaque cours et les élèves ne peuvent pas s'absenter pour quelques jours sans permission. En cas de maladie, ils doivent en avertir le directeur.

V. — DÉBOURSÉS

1o Aucun élève ne pourra suivre les cours, sans avoir obtenu, chaque année, du régistrateur une carte d'inscription qui lui sera remise sur présentation du reçu du trésorier.

2o Tous les paiements d'honoraires doivent être faits au trésorier de l'Ecole qui fait remise à qui de droit de la partie qui leur revient.

3o Les honoraires de cours doivent être payés comme

suit : l'inscription est au moins une moitié de l'honoraire à l'ouverture des cours, et le reste avant le 1er décembre. Ceux qui ne seront pas en règle se verront refuser l'admission au cours.

Aucune remise n'est faite à un élève qui abandonne les cours.

4o Les honoraires sont :

Cours, clinique, inscription (chaque année)	$150.00
Diplôme du doctorat (D. D. S.)......	30.00
Licence payable au Collège des Chirurgiens Dentistes de la province de Québec	60.00
Reprise d'examen (chaque matière)....	5.00
Assesseur pour reprise d'examen (chaque matière)........................	5.00

TECHNIQUE

Les élèves de première année doivent se procurer les instruments nécessaires à l'étude de la technique. Ces instruments leur seront utiles durant les années subséquentes.

Toute correspondance ou demande d'informations doit être adressée au directeur de l'Ecole.

GRADUES

Docteurs

1906—Archambault, L., *a. d.*
Boutin, L., *a. d.*
D'Argent, *a. d.*
Drouin, H.
Gendreau, J.-G.-A., (*sur*
Mauffette, S., *a.d. thèse*)
Porcheron, A., *a. d.*
Renhold, M., *a. d.*
1907—Bélanger, G.-A., *a.l.p.g.d.*
Bovadjieff, N., *a. g d.*
Cabana, T.
Desjardins, E.
Hamel, P., *a.l.p.g.d.*
Lacroix, A. *a. d.*
Schaefer, C., *a.l.p.g.d.*
Schavoir, H., *a. d*
Smadja, F.
1908—Auer, A., *a. g. d.*
Dery, A., *a. g. d.*
Fortier, P.-A., *a .g. d.*
Kablechkoff, L., *a. g d.*
Larose, A.-L., *a. g. d.*
Morel, C., *a. g .d.*
1908—Morel, L., *a. g. d.*
Rouleau, E.
Santoire, A., *a. g d.*
1909 Allard, S., *a. g. d.*
Audet, J.-L.
Beauchamp,A.,(*sur thèse*)
Buisson, E.
Côté, E., *a. g. d.*
Gendreau, J.-C.
Lapointe, E.
Masson, M., *a. g d.*
Robert, J.-C.
Ronca, C., *a. l. p. g. d.*
1910—Berger, Z., *a. l. p. g. d.*
Bédard, A., *a. g. d.*
Cramer, H.-E., *a. l. p. g. d.*
Cyr, P. S.
Delorme, A., *a. d.*
Demers, H. P.
Dionne, R.
Frechette, H., *a. d.*
Lamarre, J.-H.
Mayotte, V., *a. g. d.*
Olivier, V.-H., *a. g. d.*

Bacheliers

1908—Bédard, A.
Delorme, A.
Dionne, R.
Mayotte, V.
Olivier, V.-H.
Précourt, E.
1909—Barras, A.
Béland J.
Bourdon, J.
Boutin, L.-P.
Charron, E.-H.
Cyr, O.
Deguise, L.
Laberge, X.
Lebon, H.
Leprohon, A.
Levasseur, V.
1909—Renaud, A.
Veilleux, J.
1910—Asselin, T.
Charlebois, A.
Derome, M.
Deschênes, J.-A.
Dubord, A.
Fleury, M.
Gendreau, G.
Girard, A.
LaRocque, L.
Lavoie, T.
Plante, L.
Poitras, P.-E.
Rajotte, A.
Saint-Pierre, W.
Thibault, J.

Ecole de Pharmacie Laval

Affiliée à l'Université

L'Ecole de Pharmacie Laval a été constituée en corporation par une loi spéciale de la législature de Québec, sanctionnée le 9 mars 1906, et a été affiliée à l'Université Laval le 11 mai de la même année; son but est l'enseignement et le progrès de toutes les sciences pharmaceutiques.

L'affiliation de cette Ecole à l'Université Laval lui donne accès aux grades universitaires.

Les cours sont donnés dans l'édifice même de l'Université du commencement d'octobre aux premiers jours d'avril.

PRESIDENT

M. JOSEPH CONTANT

VICE-PRESIDENT

M. J.-E.-W. LECOURS

SECRETAIRE-DIRECTEUR

M. A.-J. LAURENCE

TRESORIER

M. E. VADBONCOEUR

CONSEILLERS

MM. S. LACHANCE

H. LANCTOT

A.-D. QUINTIN

J. BOUTIN

H. PILON

PROFESSEURS TITULAIRES

M. JOSEPH CONTANT, pharmacien ; *professeur de déontologie et de jurisprudence pharmaceutique.*

M. J.-E.-W. LECOURS, pharmacien ; *professeur de matière médicale et de pharmacie.*

M. A.-J. LAURENCE, pharmacien ; *professeur de chimie biologique et de bactériologie, et chargé du cours de pharmacie pratique.*

M. H. LANCTOT, pharmacien ; *professeur de chimie analytique.*

M. S. LACHANCE, pharmacien ; *professeur de pharmacie galénique.*

M. E. VADBONCOEUR, pharmacien ; *professeur de pharmacie magistrale.*

M. A.-D. QUINTIN, pharmacien ; *professeur de physique pharmaceutique.*

M. J. BOUTIN, pharmacien : *professeur de toxicologie et de posologie.*

M. HENRI PILON, pharmacien ; *professeur de botanique et de micrographie.*

M. J. FLAHAUT, licencié ès sciences de l'Université de Lille : *professeur de chimie minérale et de chimie organique.*

ADJOINTS

M. HENRI LALONDE, pharmacien : *professeur adjoint de chimie analytique.*

M. ALFRED FERVAC-LAROSE, bachelier en pharmacie ; *professeur adjoint de matière médicale.*

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1910-11

MM. Allard, Ernest	Magog, Q.
Asselin, L.-J.-E.	Montréal, Q.
Barolet, Arthur	Montréal, Q.
Beaulieu, Albert	Montréal, Q.
Beaunoyer, Léonide	Marieville, Q.
Beauregard, Adélard	Saint-Damase, Q.
Bérard, T.-Elphège	Drummondville, Q.
Bergeron, Adrien	Montréal, Q.
Berthiaume, Gaston	Montréal, Q.
Bissonnete, Aimé	Montréal, Q.
Blouin, Louis	Montréal, Q.
Bouthillier, Henri	Montréal, Q.
Cadieux, Georges	Montréal, Q.
Chaffers, John	Québec, Q.
Chamberland, Wilfrid	Montréal, Q.
Chapin, Frédéric	Montréal, Q.
Chevalier, Jos.-E.	Beloeil, Q.
Choquette, Julien	Québec, Q.
Chouinard, Paul	L'Assomption, Q.
Clavet, Wilfrid	Québec, Q.
Cléroux, Avila	Montréal, Q.
Cléroux, Nicolas	Montréal, Q.
Cofsky, J.-R.-A.	Sorel, Q.
Coutu *dit* Couture, Emile	Montréal, Q.
Cyr, Aldéric	Montréal, Q.
Dagenais, Geo.-Etienne	Montréal, Q.
Déguire, Georges	Saint-Laurent, Q.
Desilets, Joseph	Joliette, Q.
Desrosiers, Rosario	Sainte-Emélie-de-l'Energie, Q.
Dugas, Raoul	Saint-Jacques-l'Achigan, Q.
Dupuis, Antonio	L'Assomption, Q.
Fontaine, Aldina	Montréal, Q.
Frigon, Omer	Montréal, Q.

Gaucher, Omer	Montréal, Q.
Gaudet, Lucien	Joliette, Q.
Gauthier, Léonide	Montréal, Q.
Gauthier, Yolande	Montréal, Q.
Granger, Hermisdas	Saint-Gabriel-de-Brandon, Q.
Grégoire, Jos.	Montréal, Q.
Grignon, Arthur	Sainte-Agathe-des-Monts, Q.
Groulx, Henri	Montréal, Q.
Hamelin ,Rodolphe	Montréal, Q.
Huot, Roger	Montréal, Q.
Jetté, Arcadius	Joliette, Q.
Labarre, Emile	Montréal, Q.
Labelle, Elie	Longue-Pointe, Q.
Lacroix, Vitalien	Montréal, Q.
Lambert, Arthur	Yamaska, Q.
Landry, Alfred-D.	Drummondville, Q.
Lanouette, Arthur	Cap-de-la-Madeleine, Q.
Lanouette, Henri	Cap-de-la-Madeleine, Q.
Larose, Aristide	Laprairie, Q.
Larose, Armand	Westmount, Q.
Lavoie, Honorius	Québec, Q.
Lecavalier, Alphonse	Saint-Elzéar, Q.
LeCorre, Louis	Leuhan, France.
Léger, Wilfrid	Montréal, Q.
Letourneau, Marius	Montréal, Q.
Loranger, J.-Maurice	Saint-Maurice, Q.
Marcoux, J.-Ernest	Marieville, Q.
Martin, Oscar	Montréal, Q.
Michaud, Albert	Lévis, Q.
Ouimet, Raoul	Montréal, Q.
Paquin, Wilbrod	Saint-Alexis-des-Monts, Q.
Paquin, Philias	Saint-Alexis-des-Monts, Q.
Paré, Damien	Montréal, Q.
Pellerin, Honoré	Cohoes, N. Y.
Perrin, Adrien	Viauville, Q.
Prud'homme, Wilfrid	L'Assomption, Q.
Radenen, Yves	Joliette, Q.
Renaud, Vital	Montréal, Q.
Renière, Hidola	Saint-Hyacinthe, Q.
Rivet, Conrad	Joliette, Q.
Rivet, Elias	Montréal, Q.
Robert, J.-Henri	Montréal, Q.
Rousseau, C.-Arthur	Nicolet, Q.

Roy, Armand	Montréal, Q.
Sabourin, Rodolphe	Saint-Jean, Q.
Smith, Emile	Nicolet, Q.
Thibodeau, Edouard	Montréal, Q.
Thibodeau, Ls-Philippe	Lac-Mégantic, Q.
Troie, Omer	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 82.

COURS THEORIQUES

Lundi et jeudi, de 9 à 10 heures.

COURS PRIMAIRE : Déontologie et jurisprudence pharmaceutique. Matière médicale et pharmacie.

Mercredi et vendredi, de 9 à 10 heures.

COURS FINAL : Matière médicale, pharmacie, toxicologie et posologie.

Mardi et vendredi, de 10.45 à 11.45 heures.

COURS PRIMAIRE : Physique pharmaceutique, chimie minérale.

Lundi et jeudi, de 10.45 à 11.45 heures.

COURS FINAL : Chimie organique, chimie biologique.

Mardi, de 9 à 10 heures.

Botanique, micrographie.

TRAVAUX PRATIQUES

Mardi, de 4 à 5.30 heures.

Cours primaire : Manipulations et expériences de physique et de chimie.

Mercredi, de 2 à 4.30 heures.

Chimie analytique et biologique, microscopie.

Jeudi, de 4 à 5.30 heures.

Cours final : Manipulations et expériences de chimie.

Vendredi, de 2 à 4.30 heures.

Pharmacie chimique, galénique et magistrale.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. – ENSEIGNEMENT

1. L'enseignement de l'Ecole est en conformité avec la loi de pharmacie de la province de Québec.

Il qualifie en tout point l'étudiant en pharmacie pour les examens à subir devant l'Association Pharmaceutique.

2. L'Ecole donne en outre plusieurs cours supplémentaires théoriques et pratiques non exigés par la loi, mais destinés à développer davantage les connaissances scientifiques et techniques de l'étudiant et à compléter son éducation professionnelle.

3. L'Association Pharmaceutique exige du candidat aux examens de licence qu'il ait suivi régulièrement deux cours de matière médicale et de pharmacie, deux cours de chimie et un cours de botanique.

4. Les matières pour lesquelles il est exigé deux cours se divisent en matières dites de " cours primaire ", et en matières dites de " cours final ", lesquelles sont enseignées concurremment durant la même année, aux jours et heures indiqués dans le programme.

5. Aucun élève n'est admis à suivre le cours primaire et le cours final durant la même année scolaire.

6. Pour les fins d'inscription, les cours de l'Ecole sont classés en quatre groupes comme suit :

1. SCIENCES MEDICO-PHARMACOLOGIQUES

Matière	Cours
Déontologie et jurisprudence pharmaceutique	Cours primaire
Matière médicale	Cours primaire
Pharmacie	Cours primaire
Matière médicale	Cours final
Pharmacie	Cours final
Toxicologie	Cours final
Posologie	Cours final

2. SCIENCES PHYSICO-CHIMIQUES

Matière	Cours
Physique pharmaceutique	Cours primaire
Chimie minérale.	Cours primaire
Chimie organique.	Cours final
Chimie biologique.	Cours final

3. SCIENCES NATURELLES

Botanique.
Micrographie.

4. TRAVAUX PRATIQUES

1o Pharmacie chimique.
" galénique.
" magistrale.

2o Chimie analytique.
" biologique (analyses d'urine, sang, lait, etc.).

Microscopie.

7. Les travaux pratiques de pharmacie sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours primaire des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques.

8. Les travaux pratiques de chimie analytique et biologique et de microscopie, sont ouverts aux élèves qui suivent ou auront suivi le cours final des sciences physico-chimiques.

9. Il est recommandé aux élèves de s'inscrire dans l'ordre suivant :

1ère année : Sciences médico-pharmacologiques (cours primaire).

2ème " Sciences physico-chimiques (cours primaire).

3ème " Sciences physico-chimiques (cours final) et pharmacie pratique.

4ème " Sciences médico-pharmacologiques (cours final), botanique et chimie analytique.

II. — EXAMENS

1. Les examens sur chaque matière ont lieu à la fin de l'année scolaire ; ils comprennent l'épreuve écrite et l'épreuve pratique.

2. Pour avoir droit de se présenter aux examens, l'élève doit produire sa carte d'assiduité.

3. L'examen n'est jugé satisfaisant que si le candidat a conservé au moins cinquante pour cent (50 p. c.) des points.

4. Il est loisible à tout élève régulièrement inscrit de se

présenter aux examens sur toutes les matières enseignées par l'Ecole, à la fin de chaque année scolaire et même jusqu'à l'année suivant sa dernière inscription, inclusivement. Un examen non satisfaisant dans l'opinion du candidat peut être repris, mais dès l'année suivante. Dans ce cas un honoraire de deux piastres ($2.00) est exigé. Si, pour une reprise d'examen, le candidat néglige de se présenter au temps requis, une nouvelle inscription au cours correspondant sera exigée,—sauf exemption pour bonne et valable raison, agréée par le secrétaire-directeur.

III. — GRADES UNIVERSITAIRES

1o Les grades académiques que l'Ecole est autorisée à accorder sont ceux de bachelier en pharmacie, et de docteur en pharmacie.

2o L'aspirant aux grades universitaires doit avoir suivi tous les cours de l'Ecole et avoir subi avec succès tous les examens prescrits. Il doit en outre prouver qu'il a fait un stage d'au moins deux années, sous la direction d'un pharmacien diplômé. Enfin il faut qu'il ait subi avec succès l'examen préliminaire d'admission à l'étude, exigé par l'Association Pharmaceutique de la province de Québec, ou un examen équivalent, à la satisfaction du Conseil d'administration de l'Ecole. Provisoirement, les cours primaires des sciences médico-pharmacologiques et physico-chimiques suivis antérieurement à l'année 1907 dans toute école de pharmacie reconnue par l'Association Pharmaceutique seront acceptés.

3o Le diplôme de bachelier en pharmacie est accordé

à celui qui conserve, dans tous les examens réunis, un total d'au moins soixante pour cent (60 p. c.) des points.

4o Le diplôme de docteur en pharmacie peut être obtenu par tout bachelier de l'Ecole qui remplit les conditions suivantes : *a)* s'inscrire et suivre de nouveau dans cette Ecole, à titre post-scolaire, le cours final de chimie minérale et organique, les séances de travaux pratiques, et le cours de chimie analytique ; *b)* subir, à la suite de ces cours, et avec succès, un examen spécial écrit et pratique dit " examen de doctorat ", portant sur toutes les matières du programme de l'Ecole. L'épreuve écrite comprend deux séances de deux heures chacune, et l'épreuve pratique, deux séances de travaux de laboratoire de trois heures chacune. Le minimum des points requis pour passer cet examen est de soixante pour cent (60 p. c.) sur chaque matière et soixante quinze pour cent (75 p. c.) sur le total.

Celui qui obtient 85 p. c. reçoit le diplôme avec la note *magna cum laude,* avec grande distinction ; celui qui conserve 90 p. c. reçoit le diplôme avec la note *summa cum laude,* avec très grande distinction. En outre de ce diplôme, ce dernier reçoit, lors de la promotion solennelle, un anneau d'or orné d'une camée portant les armes de l'Ecole.

5o Le grade de docteur en pharmacie peut en outre s'obtenir par tout pharmacien ou bachelier de l'Ecole après soutenance d'une thèse, comportant un travail original, conformément aux conditions établies par l'Ecole et approuvées par les autorités universitaires.

6o Aux élèves qui n'aspirent à aucun grade, l'Ecole délivre des *certificats d'études* pour chacune des matières

dont ils auront suivi les cours au complet, et subi avec succès les examens.

7o Les diplômes sont signés par le recteur et le secrétaire de l'Université Laval, à Québec, et contresignés par le président et le directeur de l'Ecole, ainsi que par le vice-recteur.

IV. — IMMATRICULATION — INSCRIPTIONS HONORAIRES

1o L'année scolaire commence dans les premiers jours d'octobre et se continue sans interruption, sauf les vacances de Noël, jusqu'aux premiers jours d'avril.

2o Nul n'est admis à suivre les cours de l'Ecole, si son nom n'est inscrit au registre d'immatriculation et pour les cours qu'il désire suivre.

3o Les enregistrements et inscriptions se font au bureau du directeur, autant que possible dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de l'année scolaire.

4o Toute personne de bonne conduite morale est admise à suivre les cours en se soumettant aux règlements de l'Ecole.

5o Pour avoir droit à une carte d'assiduité aux cours, l'élève devra prouver qu'il a assisté à 75 p. c. des leçons.

6o Les droits et honoraires à acquitter sont les suivants:

Droit d'inscription	$ 5.00
Honoraires pour les sciences médico-pharmacologiques	15.00

Honoraires pour les sciences physico-chimiques	20.00
Honoraires pour les sciences naturelles.	12.00
Honoraires pour les travaux pratiques de pharmacie	15.00
Honoraires pour les travaux pratiques de chimie, bactériologie et microscopie. .	15.00
Diplôme de bachelier	15.00
" " docteur..	25.00

Il est en outre exigé de chaque élève du cours des sciences physico-chimiques, un droit de une piastre ($1.00), pour l'usage des appareils et de la verrerie du laboratoire.

V. — DISCIPLINE

Les règlements disciplinaires sont ceux des autres facultés et écoles affiliées.

VI. — PRIX

Une bourse de dix piastres ($10.00) est affectée annuellement à chaque cours en faveur de l'élève qui conserve à l'examen le plus grand nombre de points, à compter de 70 p. c.

La bourse des classes de travaux pratiques sera portée à $25.00 si le nombre des inscriptions à ces cours atteint quinze.

GRADUES

DOCTEUR

1910—M. Laplante-Courville, H.

Bacheliers

1908—Boulkind, S.
Desautels, L.-S.
1908—Fervac-Larose, Alfred
1909—Déchêne, Thomas
1909—Michon, J.-E.-A.
1910—Giroux, L.-A.-A.
1911—Loranger, J.-M.
Lanouette, H.

BOURSES

Sciences médico-pharmacologiques ($10.00)

Cours primaire: M. Oscar Landry

Cours final : M. Marius Létourneau

Sciences physico-chimiques ($10.00)

Cours primaire: M. Honoré Pellerin

Cours final : M. Jos.-M. Loranger

Botanique ($10.00)

M. Jos.-Maurice Loranger

Pharmacie pratique ($10.00)

M. Wilfrid Chamberland

Institut Agricole d'Oka

Affilié à l'Université

L'Institut Agricole d'Oka a été affilié à l'Université Laval le 26 mars 1908.

En fait, cette institution, sous le nom plus modeste d'Ecole d'Agriculture, existait déjà depuis plusieurs années. Son fonctionnement plus régulier date du 8 mars 1893, époque où les RR. PP. Trappistes de Notre-Dame-du-Lac l'ouvrirent au public à la demande et avec le généreux concours du gouvernement provincial.

L'oeuvre depuis lors n'avait cessé de progresser : aux services administratifs, aux exploitations rurales et aux industries agricoles, elle fournissait des sujets d'une exceptionnelle compétence. Ses succès étaient de plus en plus remarqués, quand, pendant l'hiver de 1907, sur le désir du ministère provincial de l'Agriculture, comme aussi à la pressante sollicitation des autorités religieuses et des missionnaires agricoles, et aux applaudissements du Conseil de l'Instruction publique, les dévoués religieux qui dirigent cette maison se prêtèrent de grand coeur à la réorganisation plus parfaite d'une oeuvre de si grand intérêt national.

Il fut entendu que l'Ecole conserverait de son passé ce qu'une longue expérience avait démontré effectif et profitable, et que l'on grefferait sur cet acquis tous les développements et les diverses améliorations jugées utiles, au double point de vue d'un matériel d'enseignement plus moderne et d'un programme d'étude plus étendu.

Cette transformation a été achevée au printemps de 1910.

Le régime actuel de l'Institut comprend trois années d'étude aboutissant aux grades universitaires, outre une année préparatoire pour les élèves ne pouvant justifier, à leur examen d'admission, de connaissances suffisantes.

Un enseignement spécial a aussi été organisé en faveur surtout des adultes, empêchés d'embrasser dans toute leur ampleur les programmes réguliers. Cet enseignement comprend plusieurs cours abrégés, tout à fait pratiques, et dont la durée varie selon l'importance des spécialités dans lesquelles on désire se perfectionner.

On sait, au reste, qu'il eût été bien difficile, sinon impossible, de trouver, sous le rapport des avantages de toutes sortes à offrir aux élèves, rien de comparable aux 1,800 acres de terre, dont plus de 700 cents déjà en culture, qui forment l'exploitation agricole de la Trappe d'Oka.

L'Institut est à dix lieues seulement de Montréal.

Situé sur une de ces pittoresques éminences qui dominent la rivière Ottawa et le lac des Deux-Montagnes, il s'élève au milieu des prospères cultures et des multiples industries agricoles des Révérends Pères Trappistes. De la route, on voit l'école émerger gaiement au milieu de sa fraîche couronne d'érablières, de vergers, de vignobles et de jardins, où cascadent et gazouillent de jolies pièces d'eau naturelles. Site enchanteur, d'une rare salubrité, et qui semble créé tout exprès pour faire aimer la vie des champs.

Mais c'est surtout au point de vue si important de la formation pratique des élèves, que l'Institut Agricole offre des avantages exceptionnels.

La plupart des sols de la province de Québec sont représentés dans le domaine. Ces sols sont mis en culture pres-

que sans apport de capital et n'en donnent pas moins des rendements singulièrement rémunérateurs, grâce aux méthodes économiques et au travail rationel de ceux qui les cultivent.

Toutes les variétés de la production végétale, susceptibles de réussir dans notre province, sont cultivées avec succès et profit dans cette vaste exploitation.

La production animale y figure largement, dans des troupeaux variés et considérables formés des races les plus productives.

Les industries agricoles proprement dites y sont nombreuses et prospères, ainsi que les industries connexes, comme celles que l'on trouve dans les centres ruraux : travaux de forge, sellerie, menuiserie, boulangerie, savonnerie, etc.

Les applications pratiques tiennent naturellement une place capitale dans l'enseignement. Sous la direction des instructeurs, les élèves apprennent à exécuter eux-mêmes tous les travaux, labours, hersage, alimentation du bétail, soins de la basse-cour, plantation et taille des arbres fruitiers, récolte des céréales et des fruits, drainage, maniement des machines, jardinage, etc. Ce qui leur donne l'occasion de pénétrer dans les multiples détails de la surveillance, de l'exécution et de la direction des travaux de la ferme, et leur permet d'acquérir l'esprit d'observation, de jugement, de décision qui caractérise tout bon agriculteur. La ferme et ses exploitations annexes est le principal laboratoire du professeur. Car l'enseignement de l'agriculture, plus encore que celui des autres sciences, doit s'appuyer sur des faits, sur des démonstrations pour porter ses fruits.

Toutefois l'enseignement qui se donne à l'Institut a pour

but de fournir aux jeunes gens destinés à l'agriculture non seulement les connaissances professionnelles indispensables, mais en même temps toutes les notions scientifiques reconnues nécessaires pour la bonne exploitation du sol. Son objet est de former des hommes joignant à l'habitude de tous les détails techniques de leur profession, assez de science pour être en mesure de juger par eux-mêmes, dans telles conditions données, de la valeur des diverses méthodes de culture ou d'industrie agricole. C'est au surplus ce qui ressort avec évidence de l'examen attentif du programme d'étude adopté par l'Institut.

Aussi voudrait-on voir les élèves arriver à l'Ecole avec une instruction aussi complète que possible. Cette préparation les mettrait en mesure d'aborder, dès leur entrée, avec plus de profit, l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles appliquées à l'agriculture ainsi qu'aux diverses industries rurales. Cependant, on cherche à rendre moins ardue cette partie des études, en la facilitant par la méthode des leçons de choses, par des démonstrations variées, par des manipulations de laboratoire, par un échange journalier de multiples et fécondes explications entre maîtres et élèves.

Enfin l'Institut n'oublie pas qu'aujourd'hui les questions culturales ne sont plus tout. Plus que jamais interviennent les questions commerciales, économiques, sociales. Autant que le climat et le sol, le débouché et le transport s'imposent à l'étude du cultivateur. Il importe de savoir choisir non seulement les produits qui conviennent le mieux à la terre, mais aussi ceux qui se vendent le mieux. L'agriculteur doit découvrir les débouchés nouveaux, connaître les questions de transport et de conservation des denrées.

Et, parallèlement, pour défendre ses intérêts contre les influences adverses, il lui incombe de bien comprendre — c'est encore là le rôle des notions de science économique et sociale qu'on s'efforce de lui inculquer—comment les forces individuelles, toutes faibles qu'elles sont isolément, peuvent devenir puissantes par l'association, la mutualité, les cercles, les créations syndicales de toutes sortes.

Telle est l'oeuvre poursuivie par l'Institut Agricole d'Oka. N'est-elle pas assez élevée pour susciter des enthousiasmes ? Plus d'un élève de nos meilleures écoles et même, —pourquoi ne pas le dire?—de nos collèges, y trouveraient pour leur propre bonheur et pour la prospérité générale du pays, une prompte et sérieuse préparation à la plus enviable peut-être de toutes les carrières.

L'avenir de notre race est là. " Soyons un peuple d'agriculteurs, disait Arthur Buies, en terminant une de ses plus remarquables brochures de propagande agricole, et nous ne tarderons pas à devenir une nation, de simple nationalité que nous sommes encore. C'est dans la terre qu'est la force, que sont les ressources suprêmes : c'est par elle que tout se renouvelle et se féconde. Les habitudes et l'éducation agricoles font des races viriles. "

" Nous avons devant nous un domaine illimité où nous pouvons croître et nous multiplier à l'infini : sachons tirer parti du don magnifique que nous a fait une généreuse Providence. "

La bibliothèque de l'Institut contient une collection remarquable d'ouvrages canadiens traitant de l'agriculture et des industries agricoles, ainsi que de nombreux volumes choisis parmi les ouvrages étrangers, français et anglais, regardés comme les plus au courant de l'agronomie contemporaine. Elle renferme en outre plusieurs

volumes de science, d'histoire, de biographie, de voyages et de vulgarisation technique d'une lecture attrayante et instructive.

Des sommes considérables ont été consacrées à l'installation d'un laboratoire scientifiquement aménagé; à l'acquisition de cabinets de physique et de chimie pourvus des appareils les plus modernes, de cabinets d'histoire naturelle contenant des échantillons caractéristiques de biologie végétale et animale, de zoologie et de zootechnie, d'entomologie, de minéralogie, de botanique et de géologie agricoles ; à l'achat d'appareils perfectionnés pour les essais des engrais, des terres et des graines, d'appareils météréologiques, et d'instruments pour le génie rural; à la confection d'un herbier spécial de plantes canadiennes, d'une collection d'insectes, etc.

Des cartes murales, des tableaux d'enseignement, des vues de projection lumineuse, en un mot, tout ce qui constitue aujourd'hui un matériel bien conçu est mis à la disposition des professeurs et élèves, pour rendre l'enseignement vivant et effectif.

I — PERSONNEL DIRIGEANT

Le très révérend Père dom ANTOINE OGER, O. C. R., abbé mîtré de l'Abbaye de Notre-Dame-du-Lac.

Le chanoine G. DAUTH, vice-recteur de l'Université Laval.

Le révérend Père EDOUARD, O. C. R., directeur-général de l'Institut Agricole.

M. L.-J.-A. MARSAN, directeur des études scientifiques de l'Institut Agricole.

II — PERSONNEL ENSEIGNANT

M. I.-J.-A. MARSAN, conférencier agricole : *professeur d'agriculture, de sylviculture, de construction rurale, de comptabilité agricole, d'économie et de législation rurales.*

R. P. EDOUARD, O. C. R., bachelier ès arts : *professeur de géologie et de géographie agricoles.*

R. F. LIGUORI, O. C. R., secrétaire de " L'Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec ", rédacteur du " Journal d'Agriculture " : *professeur d'aviculture et d'industries avicoles.*

M. A. DAUTH, médecin vétérinaire, administrateur de l'Ecole de Médecine Comparée de l'Université Laval ; *professeur de zoologie, d'hygiène animale, de science vétérinaire usuelle.*

R. P. ATHANASE, O. C. R. : *professeur d'horticulture potagère et maraîchère, de floriculture usuelle.*

R. P. LEOPOLD, O. C. R. : *professeur de floriculture, de biologie végétale, de botanique, de bactériologie, d'entomologie.*

M. G. REYNAUD, président de " L'Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec ", ancien président de la " Société de Pomologie de la province de Québec " : *professeur d'arboriculture fruitière, de viticulture.*

R. F. ISIDORE, O. C. R. ; *professeur de biologie animale, de zoologie, de zootechnie, d'hygiène animale.*

R. P. MAUR, O. C. R., bachelier ès sciences ; *professeur d'apiculture.*

M. H. DUBOIS, ingénieur agricole de l'Université de Louvain : *professeur de chimie, de bactériologie, de physique, de météorologie, de minéralogie, de génie rural et dessin, de technologie agricole.*

R. F. WILFRID, O. C. R. ; *professeur d'aviculture.*

M. l'abbé A. LORPHELIN, bachelier ès lettres, aumônier de l'Institut Agricole ; *professeur d'astronomie, de langage et de rédaction.*

III — CHEFS DE PRATIQUE

1—Pratique agricole............R. F. Gérard.
2—Pratique horticole...........R. P. Athanase.
3—Pratique des parcelles d'expérimentation .... { M. H. Dubois. / M. I.-J.-A. Marsan. }
4—Pratique arboricole..........M. G. Reynaud.
5—Pratique viticole............R. P. Maure.
6—Pratique sylvicole...........M. I.-J.-A. Marsan.
7—Pratique chevaline..........R. F. Isidore.
8—Pratique bovine.............R. F. Isidore.
9—Pratique ovine..............R. F. Isidore.
10—Pratique porcine............R. F. René.
11—Pratique avicole............R. F. Wilfrid.
12—Pratique apicole............R. P. Maure.
13—Pratique du génie rural.... { M. I.-J.-A. Marsan. / M. H. Dubois. }

14—Pratique de la beurrerie.....R. F. Edmond.

15—Pratique de la fromagerie....R. F. Edmond.

16—Pratique des conserves alimentaires ....R. P. Athanase.

17—Pratique de la sucrerie......M. I.-J.-A. Marsan.

18—Pratique de la vinification...R. F. Sébastien.

19—Pratique de la cidrerie.......R. F. Sébastien.

COURS PREPARATOIRE

R. F. BENJAMIN, des Frères de l'Instruction chrétienne.

R. F. FLORENTIN, des Frères de l'Instruction chrétienne.

M. M. LECOT, instituteur.

BIBLIOTHECAIRE

R. F. FLORENTIN.

ELEVES ADMIS A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1910-11

COURS REGULIER

IIIme Année

MM. Blanchard, Jean-B.	Saint-Cyrille-de-Wendover, Q.
Grignon, Louis-Marie	Sainte-Adèle, Q.
Rousseau, Raphaël	Saint-Hughes, Q.

IIme Année

MM. Cloutier, Henri	Saint-Narcisse, Q.
Langlais, François	Québec, Q.
Magnan, Jean-C.	Québec, Q.
Raymond, Abel	Chambly, Q.
Simard, Stanislas	Baie-Saint-Paul, Q.
Tardif, Arthur	Saint-Germain, Q.

Ière Année

MM. Bailey, Oscar	Les Trois-Rivières, Q.
Bastien, Joseph	Sainte-Hélène, Q.
Beaudoin, Jean-M.	Boucherville, Q.
Beaulieu, Napoléon	Lyster, Q.
Breault, Léopold	Saint-Alexandre, Q.
Chasles, Henri	Lac-des-Iles, Q.
Comtois, Romuald	Saint-Hughes, Q.
Cossette, Romuald	Saint-Narcisse, Q.
Denis, Alphonse	L'Annonciation, Q.
Denis, Hector	Saint-Eustache, Q.
Desjardins, Eugène	L'Annonciation, Q.
Emond, Paul	Vaudreuil, Q.
Fournier, Alexandre	Saint-Thomas, Q.
Francq, Jules-V.	Montréal, Q.
Gaudet, Thomas	Contrecoeur, Q.

MM.	Gaudreault, Joseph	Saint-Irénée, Q.
	Gosselin, Arcade	Montréal, Q.
	Lamarche, François-X.	Mascouche, Q.
	Latour, Eugène	Sainte-Anne-des-Plaines, Q.
	Lapointe, Phébia	Weedon, Q.
	Leblond, Edouard	Lyster, Q.
	Letourneau, Hermas	La-Minerve, Q.
	Mesnard, Louis	Les-Cèdres, Q.
	Meunier, Conrad-A.	Bromptonville, Q.
	Migneron, Paul-E.	Saint-Laurent, Q.
	Monette, Urgel	Saint-Constant, Q.
	Montreuil, Elzéar	Québec, Q.
	Nault, Arthur	Saint-François-Xavier, Q.
	Noiseux, Herménégilde	Saint-Hilaire, Q.
	Paradis, Joseph-A.	Saint-Damase, Q.
	Papineau, Emile	Montréal, Q.
	Péclet, Henri	L'Annonciation, Q.
	Pelat, Lucien	Grenoble, France.
	Perreault, Alfred	Montréal, Q.
	Plante, Dominique	Berthierville, Q.
	Potvin, Zotique	Lac-Bouchette, Q.
	Racicot, Ferdinand	Valcourt, Q.
	Reboul, Jean	Versailles, France.
	Renaud, Joseph	Lyster, Q.
	Renaud, Joseph-L.	Longueuil, Q.
	Renaud, Antoine	Montréal, Q.
	Robinson, Elphège	Cap-Chat, Q.
	Roy, Télesphore	Saint-Gabriel, Q.
	Roy, Alphonse	Longueuil, Q.
	Sénécal, Lucien	Montréal, Q.
	Tardif, Pierre	Saint-Germain, Q.
	Tessier, Hormisdas	Weedon, Q.
	Tousignant, Henri	Saint-Hyacinthe, Q.
	Vermette, Joseph	Saint-Cajetan, Q.

COURS PREPARATOIRE

MM.	Bisson, Alphonse	Saint-Emile, Q.
	Brien, Edouard	Saint-Calixte, Q.
	Charbonneau, Stanislas	L'Annonciation, Q.
	Cloutier, Arthur	Saint-Tite, Q.
	Despault, Théodore	Saint-Guillaume, Q.
	Després, Achille	Weedon, Q.

MM. Doucet, Ulric	Sainte-Angèle, Q.
Faguy, Hervé	Québec, Q.
Gagnon, Gustave	Québec, Q.
Keraval, Georges	Montréal, Q.
Lapointe, Arthur	Saint-Jovite, Q.
Lahaie, Héribert	Montréal, Q.
Lajoie, Joseph	Saint-Calixte, Q.
Lavallée, Raoul	Québec, Q.
Leclerc, Napoléon	L'Annonciation, Q.
Loiselle, Wilfrid	Richelieu, Q.
Mesnard, Honoré	Les-Cèdres, Q.
Moffatt, Tiburce	Montréal, Q.
Noiseux, Georges	Saint-Hilaire, Q.
Panneton, Alfred	Montréal, Q.
Patry, Ephrem	Weedon, Q.
Roy, Léo	Saint-Pascal, Q.
Roy Philippe	Saint-Gabriel, Q.
Tessier, Omer	Weedon, Q.
Touchette, Gaston	Québec, Q.

COURS ABREGES

MM. Boucher, Louis	Montréal, Q.
Cain, Newal	Saint-Paul-d'Abbotsford, Q.
Journault, Alphonse	Montréal, Q.
Legendre, Raymond	Nicolet, Q.
Mercier, Henri	Québec, Q.
Nadeau, Louis-E.	Stanfold, Q.
Pocock, Herbert	Lyster, Q.
Wilson, Bruno	Ile-Bizard, Q.

Nombre des élèves : 91.

ORGANISATION FINANCIERE ET PEDAGOGIQUE

RETRIBUTIONS SCOLAIRES

DEBOURSES ANNUELS

Elèves boursiers :

Inscription annuelle	$ 1.00
Laboratoires et bibliothèque	5.00
Dépôt de garantie, pour avances de fournitures et détériorations	10.00
Blanchissage à l'extérieur, environ	10.00
Lingerie du lit, quand fournie par la maison : 50 cents par mois	5.00

Elèves non boursiers :

Logement, pension et enseignement : $10.00 par mois	$100.00
Inscription annuelle	1.00
Laboratoires et bibliothèque	5.00
Dépôt de garantie, pour avances de fournitures et détériorations	10.00
Blanchissage à l'extérieur, environ	10.00
Lingerie du lit, quand fournie par la maison : 50 cents par mois	5.00

Elèves en chambre :

Supplément mensuel : $2.50	25.00

AUTRES DEBOURSES

Examen d'admission	2.00
Certificats de fin d'études	2.00
Diplômes de l'Institut	5.00
Diplômes de l'Université	10.00

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à l'Institut Agricole il faut :

1° *Si l'on désire jouir du privilège d'une bourse,* être sujet britannique et avoir son domicile dans la province de Québec ;

2° *Dans tous les cas,* avoir au moins quinze ans ;

3° Produire en entrant un certificat de moralité signé par son curé, ou par le directeur de l'institution scolaire dans laquelle on aurait séjourné dernièrement ;

4° Etre assez robuste pour travailler environ cinq heures par jour sur la ferme et dans les divers départements ;

5° Avoir l'intention d'exercer la profession d'agriculteur ou d'exploiter une industrie agricole ;

6° S'engager à suivre le règlement de la maison ;

7° Faire tous les déboursés requis ;

8° Avoir subi avec succès l'examen d'admission — sauf les exemptions prévues par le règlement.

EXAMEN D'ADMISSION

L'examen d'admission à l'Institut Agricole se fait sur le programme d'étude des écoles primaires élémentaires de la province de Québec. Sauf les exceptions mentionnées plus loin, cet examen est requis de tous les candidats, et spécialement de ceux qui désirent bénéficier des bourses du ministère provincial de l'Agriculture.

Les jeunes gens insuffisamment avancés peuvent cependant être admis dans le cours préparatoire, s'ils font preuve d'un bon développement intellectuel et de dispositions marquées pour l'étude.

Sont exemptés de l'examen d'admission, les élèves sortis des collèges classiques affiliés à l'Université Laval et porteurs du diplôme de bachelier ou du certificat d'inscription, les élèves des écoles normales porteurs d'un diplôme d'enseignement primaire, les diplômés du Bureau Central des Examinateurs Catholiques de la province de Québec.

L'examen d'admission se fait par écrit. Les questions posées ne doivent pas dépasser le niveau du programme d'étude des écoles primaires du degré élémentaire. Candidats et examinateurs se reporteront, en conséquence, à ce programme, pour le détail de chacune des spécialités.

COURS PREPARATOIRE

DISTRIBUTION DES LEÇONS

PREMIER TERME	Heures	DEUXIÈME TERME	Heures
Langue française.....	50	Langue française.....	50
Langue anglaise......	30	Langue anglaise......	30
Arithmétique.........	50	Arithmétique.........	50
Comptabilité.........	30	Comptabilité.........	30
Géographie..........	30	Géographie..........	30
Histoire du Canada...	20	Histoire du Canada..	20
Sciences naturelles....	30	Sciences naturelles....	30
Agriculture..........	50	Agriculture..........	50
Dessin...............	20	Dessin...............	14
Astronomie	6		
Total des heures..	316	Total des heures..	304

MATIERES DU COURS

L'enseignement qui se donne dans le cours préparatoire est basé sur le programme d'étude des écoles élémentaires de la province de Québec.

Cet enseignement comprend les matières suivantes :

Langue française : Grammaire : analyse logique et grammaticale ; orthographe d'usage et de règles (dictées) ; rédaction sur des sujets très simples connus des élèves, lettres, narrations, descriptions ; cérémonial des lettres.

Langue anglaise : Exercices de langage : orthographe d'usage ; orthographe de règles ; thèmes, versions ; rédactions usuelles.

Arithmétique : Les quatre opérations fondamentales ; fractions ordinaires ; réduction, opérations fondamentales, conversion en fractions décimales ; monnaies, poids, mesures de longueur, mesures de capacité, mesures du temps ; toisé élémentaire.

Comptabilité : Comptabilité domestique : comptabilité agricole ; formes commerciales, comptes, factures, reçus, quittances, billets promissoires, chèques, traites.

Géographie : Notions préliminaires : étude spéciale de la province de Québec, au point de vue physique, économique, agricole et politique ; notions générales sur l'Améri-

que: notions générales sur le globe, les continents, les océans; principaux débouchés et marchés agricoles.

Histoire du Canada : Découverte et fondation ; domination française ; domination anglaise.

Sciences naturelles : Notions élémentaires sur les animaux, les végétaux, les minéraux, les industries; notions usuelles d'hygiène.

Agriculture : Notions pratiques sur les animaux domestiques; les oiseaux de la basse-cour ; les animaux utiles à l'agriculture; les arbres fruitiers ; les arbres forestiers ; les principales plantes fourragères ; les principales plantes industrielles; les céréales ; les outils servant au travail des champs; les instruments aratoires; les constructions agricoles.

Dessin : Eléments et pratique du dessin à vue d'objets usuels.

Astronomie : Notions utiles au point de vue agricole.

COURS REGULIER

DISTRIBUTION ANNUELLE DES COURS

Ière Année

PREMIER TERME	Heures	DEUXIÈME TERME	Heures
Grande culture	20	Grande culture	40
Culture fruitière......	70	Culture fruitière......	30
Bétail, hygiène et notions de science vétérinaire usuelle.....	105	Bétail, hygiène et notions de science vétérinaire usuelle.....	60
		Apiculture...........	50
Génie rural : dessin — notions de toisé et de trigonométrie	20	Génie rural : dessin — hydraulique	20
		Comptabilité agricole..	20
Botanique et biologie..	30	Botanique et biologie..	20
Chimie : générale, inorganique.............	25	Chimie organique.....	20
Physique.............	25	Physique.............	30
Météorologie..........	10	Météorologie..........	5
Langage et rédaction..	11	Langage et rédaction..	9
Total des heures...	316	Total des heures...	304

IIme Année

PREMIER TERME	*Heures*
Grande culture	20
Culture horticole et floriculture	40
Culture fruitière......	30
Bétail, hygiène et notions de science vétérinaire usuelle.....	90
Apiculture............	25
Génie rural : dessin — plans et levé de terrain. — Arpentage et nivellement	20
Economie politique ...	20
Entomologie...........	10
Chimie : organique, analytique, agricole .	30
Minéralogie...........	20
Langage et rédaction..	11
Total des heures...	316

DEUXIÈME TERME	*Heures*
Grande culture	40
Culture horticole et floriculture	15
Culture fruitière......	30
Bétail, hygiène et notions de science vétérinaire usuelle	75
Aviculture	35
Génie rural : dessin — assainissement — irrigation — drainage.	50
Economie rurale	20
Bactériologie	10
Géologie et géographie agricoles	20
Langage et rédaction..	9
Total des heures....	304

IIme Année

PREMIER TERME	Heures	DEUXIÈME TERME	Heures
Grande culture	40	Grande culture	60
Culture forestière	20		
Bétail, hygiène et notions de science vétérinaire usuelle.....	110	Bétail, hygiène et notions de science vétérinaire usuelle	100
Génie rural : dessin — machines, chemins et ponts	45	Génie rural : dessin — constructions rurales.	35
Législation rurale : notions de droit civil, notions de droit administratif, notions de droit municipal..	40	Législation rurale : notions de droit commercial — lois spéciales intéressant l'agriculture et les industries agricoles....	30
		Sciences appliquées aux industries agricoles ; aliments ; boissons ; produits végétaux ; produits animaux ; produits chimiques..	60
Géologie et géographie agricoles	30	Géologie et géographie agricoles	10
Bactériologie..........	20		
Langage et rédaction..	11	Langage et rédaction..	9
Total des heures....	316	Total des heures.....	304

COURS REGULIER

MATIERES DES COURS

1o Cours théoriques et pratiques sur toutes les spécialités de l'agriculture ainsi que sur les sciences connexes.

2o Travaux manuels agricoles appropriés à ces diverses spécialités.

3o Autres exercices pratiques de technologie agricole et d'industrie rurales.

I — COURS THEORIQUES ET PRATIQUES

GRANDE CULTURE: AGROLOGIE, AGRONOMIE, PLANTES AGRICOLES, SYSTEMES ET APPAREILS DE CULTURE, AMELIORATION DES PLANTES, SELECTION DES GRAINES DE SEMENCE, PARCELLES D'EXPERIMENTATION.

Agriculture : définition, division, importance.

Etude du terrain :

considéré en lui-même, c'est-à-dire au point de vue de son origine, de sa composition, de ses propriétés physiques et chimiques ;

considéré dans ses rapports avec le climat.

Etude rationnelle et technologie des divers moyens employés pour modifier les propriétés physiques et chimiques des sols :

amendements ;

engrais ;

procédés culturaux ;

appareils de culture.

Etude des diverses plantes agricoles —

Technologies générales :

définition, division, importance ; notions appropriées de botanique, de biologie et de pathologie végétales, d'entomologie.

Technologies spéciales :

plantes alimentaires ;

plantes fourragères ;

plantes industrielles ;

prairies et pâturages ;

appareils spéciaux.

Etude des assolements et des systèmes de rotation.

Amélioration des plantes, sélection des graines de semence, parcelles d'expérimentation.

Applications nombreuses sur la ferme et démonstrations quotidiennes des données acquises.

CULTURE HORTICOLE : CULTURE POTAGERE, CULTURE MARAICHERE, CONSERVATION DES LEGUMES ; — FLORICULTURE.

Horticulture : définition, division, importance.

Notions appropriées de botanique, de biologie et de pathologie végétales, d'entomologie.

Culture potagère : technologies générales et spéciales.

Culture maraîchère : technologies générales et spéciales.

Etude spéciale des principes généraux de culture, de récolte et de conservation.

Moyens d'activer la végétation des plantes.

Moyens de propager les plantes.

Etude des principaux légumes :

Différentes natures de terre et propriétés des divers engrais.

Assolements.

Etablissement des jardins, des serres, des couches.

Distribution des eaux ; façons à donner au sol.

Propriétés germinatives des graines.

Semis ; repiquages ; marcottes ; boutures.

Soins culturaux ; arrosages.

Accidents, maladies, ennemis des légumes.

Récolte des légumes.

Outils et machines.

Emballage, expédition, conservation des légumes.

Applications et observations pratiques dans les collections botaniques, les jardins et les serres, les celliers, les caves, les glacières.

FLORICULTURE :

Notions pratiques sur quelques plantes à fleurs et quelques plantes d'ornement.

Etablissement et soins du parterre.

CULTURE FRUITIERE : VERGERS, VIGNOBLES, PEPINIERES, CONSERVATION DES FRUITS, BIOLOGIE VEGETALE, BOTANIQUE, BACTERIOLOGIE, ENTOMOLOGIE.

Préliminaires : biologie, botanique, bactériologie, entomologie.

Définition de la culture fruitière, division, importance.

Etude des divers arbres fruitiers et des principales espèces de vignes.

Conditions qui régissent ces productions.

Plantation ; multiplication végétative ; bouturage ; marcottage ; greffage.

Taille spéciale à chaque espèce et exigences qui lui sont propres.

Accidents, maladies, ennemis des vergers et des vignobles.

Récolte des fruits.

Emballage, expédition, conservation des fruits.

Etablissement des pépinières et procédés culturaux.

Outils, instruments et appareils.

Applications et démonstrations pratiques dans les laboratoires, au musée, dans les vergers, les vignobles et les pépinières, les celliers, les caves et l'entrepôt frigorifique.

CULTURE FORESTIERE : EXPLOITATION RATIONNELLE ET CONSERVATION DES BOIS ; TECHNOLOGIE FORESTIERE.

Définition, but, importance.

Influence des forêts sur le climat et le régime des eaux.

Notions pratiques sur les principales essences.

Accidents, maladies, ennemis des bois.

Exploitation rationnelle des bois.

Aménagement des bois.

Cubage et estimation des bois.

Technologie forestière, abattage et vidange, qualités et défauts des bois, division et classification des produits.

Repeuplements artificiels.

Boisement et reboisement.

Applications et démonstrations pratiques dans les bois, les divers chantiers et la scierie mécanique.

BETAIL: BIOLOGIE ANIMALE, ZOOLOGIE, ZOOTECHNIE, HYGIENE, NOTIONS DE SCIENCE VETERINAIRE USUELLE.

Biologie animale.

Anatomie des animaux domestiques.

Physiologie des animaux domestiques.

Hygiène des animaux domestiques.

Zootechnie générale :

Production des jeunes — méthodes de reproduction — production du lait — production de la viande — production du travail — zooéconomie.

Zootechnie spéciale :

Les équidés.......... Les bovidés.......... Les ovidés........... Les suidés...........	*Races — examen des individus — hérédité — reproduction — élevage — alimentation — maniement — harnachement — etc.*

Habitation du bétail :

Ecurie .... Etable .... Bergerie .... Porcherie	*Etablissement — Conditions hygiéniques — aménagement — etc.*

Extérieur des animaux domestiques.

Appréciation des individus.

Notions usuelles de médecine vétérinaire : maladies contagieuses, mesures prophylactiques, police sanitaire.

Applications quotidiennes, avec séances variées consacrées à des démonstrations et observations dans le musée, les laboratoires, sur les troupeaux, leur habitation, leur alimentation, etc.

LA BASSE-COUR : AVICULTURE, INDUSTRIES AVICOLES. — LE CLAPIER.

Zootechnie générale :

Généralités sur les oiseaux de la basse-cour.

Zootechnie spéciale :

La poule ; races diverses, producteurs d'oeufs, producteurs de chair, classification des races acclimatées ; alimentation, engraissement, gavage, chaponage ; la ponte ; appréciation et mirage des oeufs ; incubation naturelle, incubation artificielle ; élevage naturel, élevage artificiel ; conduite des appareils ; sélection des sujets ; maladies aviaires et ennemis de la basse-

cour ; établissement des diverses sortes de poulaillers ; hygiène du poulailler ; conservation des oeufs ; abattage ; préparation, emballage et expédition des produits avicoles ; marché avicole ; les ressources de la province de Québec ; l'industrie avicole et la coopération ; associations avicoles.

Technologies spéciales :

Le canard — l'oie — le dindon — le pigeon.

Le lapin ; le clapier.

Applications immédiates à l'aide de démonstrations pratiques et d'observations recueillies dans les soins des divers troupeaux et du poulailler.

APICULTURE : BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE, L'ABEILLE, LES RUCHES, PLANTES MELLIFERES, LE MIEL, LA CIRE.

Définition, objet de l'apiculture.

Avantages de l'apiculture.

L'abeille (biologie) ; la mère, les ouvrières, les faux-bourdons.

Différentes sortes d'abeilles.

Reproduction, élevage des mères, sélection, étude physiologique.

Essaimage naturel, essaimage artificiel.

Maladies des abeilles, ennemis des abeilles.

Le rucher, établissement et conduite.

Différentes espèces de ruches.

Soins de printemps, nourrissement, transvasements.

Récolte du miel.

Le miel, conservation, cristallisation, falsification.

Récolte de la cire.

La cire, raffinement, blanchissement, falsification.

Le pillage, causes, signes, moyens de prévention.

Hivernage, nourrissement.

Outillage spécial.

Plantes mellifères.

Dérivés du miel : hydromel, vinaigre.

Applications immédiates, démonstrations et observations dans le service général des ruchers et de leurs produits.

GENIE RURAL ET DESSIN.

Définition, division, importance.

Dessin — applications appropriées.

Notions utiles de toisé, de trigonométrie, de mécanique, d'hydraulique, d'électricité, de forces motrices.

Notions pratiques usuelles :

Travaux d'épierrement, d'assainissement, d'irrigation, de drainage, de conduite des eaux ;

appréciation des instruments et des machines agricoles ; montage, démontage, réglage et maniement ;

construction rurale sous toutes ses formes ; logement des hommes, logement des animaux, logement des récoltes, logement des fumiers, puits, abreuvoirs, celliers, caves, glacières, clôtures ;

plans et levés de terrain, arpentage et nivellement ; chemins et ponts ruraux.

Applications variées dans les différents services de la ferme, démonstrations et essais appropriés.

ECONOMIE ET LEGISLATION RURALES.

Comptabilité domestique.

Comptabilité agricole.

Principes généraux d'économie politique :

Richesses : production, circulation, répartition, consommation ; capital, travail, crédit ; association, coopération : impôts, taxes, répartitions, cotisations ; épargne, assurance ; emprunts, hypothèques.

Economie rurale :

Richesses agricoles : production, circulation, répartition, consommation.

La terre, le capital, le travail, les conditions économiques, la production.

Association, coopération, syndicat, sociétés agricoles.

Industries rurales.

Marchés agricoles. — Transport.

Législation rurale :

Notions usuelles de droit commercial ;

lois diverses intéressant l'agriculture et les industries rurales ;

notions essentielles de droit civil, de droit administratif, de droit municipal.

Exercices méthodiques mettant en application les connaissances acquises

BOTANIQUE, BIOLOGIE, BACTERIOLOGIE.

Organographie végétale : anatomie végétale : classification ; physiologie végétale ; pathologie végétale.

Biologie : étude des caractères et des phénomènes vitaux communs à tous les êtres vivants ;

étude de ces caractères et phénomènes dans les végétaux ;

étude de ces caractères et phénomènes dans les animaux.

Microbiologie : microbes, levures, bactéries, moisissures.

Applications variées : herborisations, collections de graines et de fruits d'intérêt agricole ; travaux de laboratoire, travaux microscopiques.

ENTOMOLOGIE.

Notions générales.

Insectes utiles et nuisibles :

1° aux céréales, 2° aux fourrages, 3° aux plantes maraîchères et potagères, 4° aux plantes industrielles, 5° aux arbres fruitiers, 6° aux arbres forestiers, 7° aux animaux domestiques.

Insectes utiles : protection et multiplication.

Insectes nuisibles : moyens préventifs, moyens dérivatifs, moyens destructeurs.

Applications et démonstrations, à l'aide des collections, de travaux de laboratoire, d'études sur les troupeaux, d'excursions dans les champs, les vergers, les vignobles, les jardins et les bois.

CHIMIE.

Chimie générale :

Préliminaires et généralités.

Chimie inorganique :

Etude des métalloïdes ;
étude de leurs principales combinaisons ;
étude des métaux.

Chimie organique :

Analyse immédiate ;
analyse élémentaire ;
détermination du poids moléculaire ;
principales fonctions chimiques des substances organiques ;
fermentations.

Chimie analytique :

Analyse qualitative ;
analyse quantitative.

Chimie agricole :

Les animaux.
Les végétaux.

Les terres.

Les amendements.

Les engrais.

Applications et démonstrations au musée, au laboratoire et dans les divers départements de l'exploitation agricole.

PHYSIQUE.

Notions préliminaires; généralités.

Notions pratiques, appliquées à l'agriculture et aux industries connexes :

Mécanique ;

hydrostatique ;

hydraulique ;

pneumatique ;

chaleur :

notions essentielles d'optique et d'acoustique ;

notions utiles de magnétisme et d'électricité.

Applications et démonstrations au musée et dans les divers services de l'exploitation.

METEOROLOGIE.

Notions utiles d'astronomie.

La terre: circulation des eaux à sa surface, courants marins, courants aériens. Variations et perturbations.

Météores aériens : vents, direction, force, vitesse, causes; vents constants, périodiques, irréguliers.

Météores aqueux : rosée, gelée blanche, brouillards, nuages, pluie, neige, grêle, verglas.

Météores électriques : électricité atmosphérique, électricité des nuages, orages, aurores polaires.

Météores lumineux : couleur du ciel, arc-en-ciel, scintillation des étoiles, etc.

Etude de l'air : composition, température, humidité. — Poussières et microorganismes.

Appareils météorologiques : différents enrégistreurs, relevé et interprétation des observations. — Prévision du temps ; pronostics tirés de l'état du ciel et des instruments.

Climats : généralités ; étude spéciale en vue des exploitations agricoles.

Applications et démonstrations. — Relevé des observations enregistrées par les appareils et des observations personnelles.

MINERALOGIE.

Minéralogie générale :

Caractères essentiels des minéraux.

Caractères accessoires des minéraux.

Minéralogie descriptive :

Minéraux organiques ;

minéraux inorganiques ;

étude plus détaillée des gisements de phosphates.

Applications au laboratoire, au musée et sur la ferme.

GEOLOGIE ET GEOGRAPHIE AGRICOLES.

Géologie physique :

Action des agents externes ;
action des agents internes.

Géologie descriptive :

Les époques géologiques ;
notions de lithologie ;
stratigraphie de la province de Québec.

Régions agricoles du Canada, spécialement de la province de Québec :

Régions favorables à la culture :
des plantes alimentaires ;
des plantes fourragères ;
des plantes industrielles ;
des prairies et des pâturages ;
des légumes et des fruits potagers ;
des arbres fruitiers ;
des essences forestières.

Régions favorables :
à l'élevage du bétail ;
à l'aviculture ;
à l'apiculture.

Régions favorables :
aux diverses industries agricoles.

Régions favorables :

à la colonisation.

Principaux marchés agricoles.

Démonstrations pratiques par la recherche de la provenance des spécimens des diverses collections, l'observation des productions si variées obtenues dans les différents sols du domaine, et la constatation des rendements des diverses industries rurales.

SCIENCES APPLIQUEES AUX INDUSTRIES AGRICOLES.

Laiterie, beurrerie, fromagerie, mouture, panification, sucrerie, conserves alimentaires.

Vinification, cidrerie, brasserie, vinaigrerie, distillerie.

Savonnerie, tannerie.

Engrais chimiques : phosphatés, azotés, potassiques.

Observation : ce cours comprend toutes les notions scientifiques utiles, ainsi que des démonstrations pratiques faites au laboratoire et des stages ou visites avec explications raisonnées, aux nombreuses industries en fonctionnement dans l'exploitation du domaine.

LANGAGE ET REDACTION.

Exercices variés. — Le but de ces exercices est de faire acquérir aux élèves l'habitude de la parole publique et des différentes formes de rédaction appropriées à leurs besoins spéciaux.

Lettres d'affaires, requêtes, mémoires, analyses de docu-

ment, rapports, comptes rendus, tableaux statistiques, narrations concises, descriptions brèves et précises, argumentations serrées et logiques, discussions contradictoires, conférences didactiques, discours et allocutions de circonstance, critiques, répliques, réponses aux questions posées, aux objections formulées et aux interpellations, etc., telles sont les formes principales du langage écrit et du langage parlé, étudiées dans ce cours d'entraînement essentiellement pratique.

Trois sociétés, fonctionnant sous la direction des élèves eux-mêmes et modérées par des professeurs experts, concourent d'une façon très effective au but spécial et si utile poursuivi par ces divers exercices: " Le Cercle Agricole ", " Le Cercle Saint-Isidore ", " Le Cercle Sainte-Cécile ".

II — TRAVAUX MANUELS AGRICOLES

Saison d'été...............6 heures par jour.

Saison d'hiver.............4 heures par jour.

Aux leçons données dans les salles de cours, aux conférences que les diverses associations agricoles tiennent à l'Institut plusieurs fois l'année, aux expériences faites dans les laboratoires, s'ajoute en plus pour le bénéfice des élèves une formation pratique méthodiquement organisée et sagement graduée, obtenue par le travail manuel quotidien et des observations journalières recueillies dans les différents départements.

Les services, obligatoires pour tous les étudiants du cours

régulier sans exception, sont au nombre de dix-neuf principaux ainsi distribués :

1—Service de la grande culture.

2—Service des jardins potagers et maraîchers.

3—Service des parcelles d'expérimentation.

4—Service de la culture fruitière.

5—Service de la culture viticole.

6—Service de la culture forestière.

7—Service des écuries.

8—Service des étables.

9—Service de la bergerie.

10—Service de la porcherie.

11—Service de la basse-cour.

12—Service des ruchers.

13—Service du génie rural et en particulier du fonctionnement des machines.

14—Service de la beurrerie.

15—Service de la fromagerie.

16—Service des conserves alimentaires.

17—Service de la sucrerie.

18—Service de la vinification.

19—Service de la cidrerie.

Les élèves sont chargés alternativement de ces différents services, sous la direction de chefs de pratique expérimentés.

Ils acquièrent de la sorte une connaissance raisonnée en même temps que familière de toutes les opérations que comporte l'exploitation d'un domaine rural, et l'habitude de cette surveillance minutieuse et de ce contrôle toujours en éveil qui constituent en agriculture les meilleures garanties du succès. Ils en arrivent aussi insensiblement à posséder cette dextérité manuelle, le savoir-faire et l'endurance si nécessaires à l'agriculteur.

A ces travaux les élèves doivent consacrer en moyenne six heures par jour pendant la saison d'été, et quatre heures en hiver : déduction faite du temps qu'ils donnent à la pratique de l'une ou de l'autre des industries rurales énumérées dans le chapitre suivant.

Chacun de ces dix-neuf services comporte des épreuves pratiques périodiques très variées, et dont le résultat, apprécié avec soin par l'instructeur, compte pour un facteur important dans les notes d'examens. —En fait, l'inaptitude avérée d'un élève aux travaux agricoles le priverait de tout droit à un diplôme quelconque.

III — AUTRES EXERCICES PRATIQUES DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET D'INDUSTRIES RURALES

Outre les cours théoriques et les manipulations de laboratoire destinés à leur procurer la connaissance des principes scientifiques qui président à plusieurs autres industries agricoles ou rurales, les élèves peuvent être initiés à la pratique même de quelques-unes de ces industries par un stage dans certains départements annexés à la ferme.

Ce stage est contrôlé par des épreuves du même genre que

celles des travaux manuels agricoles et comportant les mêmes sanctions.

Parmi ces industries, les unes ont pour objet des produits alimentaires : meunerie, boulangerie, boucherie, charcuterie ; d'autres, des produits végétaux : tabac, cire ; d'autres, des produits animaux : tannerie, savonnerie ; d'autres, des produits chimiques : engrais phosphatés, engrais à base de potasse, d'azote, engrais organiques ; d'autres enfin, des produits industriels : scierie mécanique, menuiserie, charpenterie, charronnerie, maréchalerie, ferblanterie, plomberie, cordonnerie, sellerie, vannerie, etc.

En hiver surtout, on permet aux élèves qui le désirent et qui par leur bonne conduite et leur succès se rendent dignes de cette faveur, de passer un temps suffisant dans quelques-uns de ces départements, à leur option. Non pas, il est vrai, pour faire un apprentissage, mais pour acquérir des connaissances usuelles fort utiles aux cultivateurs.

Les grandes forces motrices de l'établissement sont des machines à vapeur, lesquels fournissent aussi l'éclairage électrique. Un service de quelques semaines dans ces deux départements, par exemple, fournit aux élèves d'excellentes occasions de se rendre mieux compte des lois de la mécanique, de la chaleur et de l'électricité.

L'abattage des bois, leur estimation, leur division et leur classification, leur débit dans la scierie, ou leur emploi dans la charpenterie et la menuiserie offrent de même aux étudiants d'inappréciables opportunités pour se perfectionner dans la pratique de la science forestière acquise en classe.

Et ainsi de suite, pour presque toutes les industries que l'on rencontre généralement dans les localités rurales.

COURS ABREGES

Les cours abrégés constituent un enseignement spécial, pour l'avantage surtout des adultes, empêchés de suivre le cours régulier.

Ces cours, distincts et complets par eux-mêmes, se donnent en diverses saisons et sont annoncés dans le *Journal d'Agriculture.*

Ils sont tout à fait pratiques et leur durée varie de deux à six semaines selon l'importance des spécialités enseignées.

Aucun examen n'est exigé pour l'admission à ces cours ; mais il faut justifier de bonnes références, s'engager à suivre tous les travaux, à observer le règlement de la maison, et payer d'avance toutes les rétributions.

Les cours abrégés actuellement organisés ont trait, entre autres, aux industries suivantes :

I. Elevage et alimentation du bétail de la ferme (deux semaines).

II. Préparation du sol pour les semailles et sélection des graines de semence. — Rotations (deux semaines).

III. Culture fruitière (trois semaines).

IV. Aviculture: la volaille et ses produits (six semaines).

V. Horticulture (trois semaines).

VI. Apiculture (quatre semaines).

Un certificat spécial, portant la signature de l'instructeur, est délivré par le directeur à ceux qui ont suivi avec succès l'un quelconque de ces cours abrégés.

OBSERVATION : Des élèves plus jeunes peuvent aussi être admis aux cours abrégés, mais après entente particulière, pour chaque cas, entre le directeur de l'Institut et les parents ou tuteurs.

EXAMENS

I — EXAMENS THEORIQUES

1.—Les interrogations orales individuelles qui se font dans le cours du mois, et les examens hebdomadaires des cahiers de notes comptent pour deux dixièmes dans la somme totale des points alloués pour l'ensemble des examens d'une même année.

2.—Chaque mois, a lieu un examen écrit sur toutes les matières enseignées pendant ce laps de temps. Ces examens mensuels comptent également pour deux dixièmes dans la somme totale des points alloués aux examens d'une même année.

3.—Dans chacun de ces examens mensuels, l'élève doit conserver la moitié du maximum global des points alloués, et pas moins du tiers des points accordés à chaque matière. Trois échecs successifs suffisent à motiver, soit le renvoi de l'élève à une division inférieure, soit même son renvoi définitif.

4.—A la fin de chaque premier terme, a lieu un examen écrit et oral sur toutes les matières enseignées depuis le commencement de l'année scolaire. Cet examen compte pour trois dixièmes dans la somme totale des points alloués pour tous les examens d'une même année. Dans cet examen de terme l'élève doit conserver la moitié plus un du maximum global des points alloués, et pas moins du tiers des points accordés à chaque matière. Tout échec subi aux

épreuves de cet examen doit être réparé dans les trois mois qui suivent, sous peine pour l'élève d'être classé l'année suivante dans la même division. Si l'échec a porté sur le maximum global des points, l'examen doit être repris tout entier. Si l'échec a porté sur le minimum requis pour chacune des matières, une reprise partielle suffit. Et, dans l'un et l'autre cas, l'élève bénéficie du nouveau résultat obtenu.

5.—Les épreuves écrites et orales du deuxième terme, appelées examen de fin d'année ou de passage, sont cotées de la même manière que celles du premier terme. Mais elles sont définitives, en ce sens qu'elles n'admettent pas de reprise pour réparer la note globale minima, et décident du passage de l'élève dans une division supérieure. Cependant si l'échec avait porté sur la note minima requise pour chacune des matières considérées séparément, et si l'élève n'avait pas plus de deux de ces notes insuffisantes, il serait admis, à la rentrée suivante, à reprendre son examen sur la matière ou les deux matières en souffrance, et à bénéficier du nouveau résultat obtenu.

6.—L'examen de sortie, c'est-à-dire celui du deuxième terme de la dernière année, est coté de la même manière que l'examen de fin d'année ou de passage. Il est aussi régi par les mêmes règlements, sauf l'impossibilité de pouvoir relever par des reprises partielles la note globale initialement obtenue. Ces reprises restent néanmoins autorisées, pourvu qu'elles ne portent pas sur plus de deux matières, et qu'elles se fassent pendant le premier mois de la rentrée qui suit l'échec. Elles peuvent revalider la note globale primitivement obtenue, mais ne la relèvent pas.

7.—Ce dernier examen se fait plus particulièrement sous le contrôle des autoritées universitaires, et en la présence du vice-recteur ou de son représentant dûment délégué.

8.—Les seuls candidats admissibles à l'examen spécial du baccalauréat, sont ceux qui ont satisfait aux conditions suivantes : avoir subi avec succès tous les examens de terme et de passage et l'examen de sortie, et en plus avoir conservé dans chacun de ces six examens les deux tiers du maximum global des points.

9.—L'examen du baccalauréat suit immédiatement l'examen de sortie. Il consiste dans une composition portant sur deux des matières enseignées pendant le cours régulier de l'Institut. Les sujets de cette composition sont choisis par le vice-recteur. Quatre heures sont allouées pour l'épreuve, qui se fait sous surveillance et sans l'aide d'aucune note ni d'aucun livre quelconque. Les copies sont remises, séance tenante, au surveillant désigné par le vice-recteur. Elles sont appréciées par un jury de trois membres également nommés par le vice-recteur. Sur rapport favorable du jury, et demande du directeur de l'Institut contresignée par le vice-recteur, le diplôme du baccalauréat en agriculture est accordé par le Conseil Universitaire. Ce diplôme est signé par le recteur et le secrétaire de l'Université Laval, ainsi que par le vice-recteur, le directeur général et le directeur des études scientifiques de l'Institut Agricole.

10.—Observation : dans tous les cas de double épreuve sur une même matière — épreuve orale et épreuve écrite — l'épreuve orale compte pour quatre dixièmes, et l'épreuve écrite pour six dixièmes.

II — EXAMENS PRATIQUES

1.—Indépendamment des examens théoriques, les élèves ont aussi à subir des épreuves pratiques sur toutes les matières qui en comportent, et en particulier sur les opérations des divers services agricoles.

2.—Ces services, au nombre de dix-neuf principaux, sont énumérés plus haut. Ils comprennent la grande culture et les parcelles d'expérimentation, la culture horticole, la culture fruitière, la culture forestière, toute la production animale sous ses différentes formes, le génie rural et plusieurs industries agricoles.

3.—Les épreuves pratiques sont contrôlées par des chefs de département expérimentés, au courant des méthodes les plus progressives et les plus économiques.

4.—Ces épreuves sont subies par les élèves divisés en équipes peu nombreuses, et permettant à l'instructeur de se rendre un compte exact de leurs aptitudes individuelles.

5.—Elles sont l'objet d'un rapport hebdomadaire remis au directeur de l'Institut, de façon à lui faciliter le renvoi des élèves aux services dans lesquels ils auraient besoin d'acquérir plus d'expérience et d'entraînement.

6.—La note moyenne mensuelle obtenue dans les épreuves pratiques ne doit pas être inférieure aux deux tiers du maximum global des points alloués.

III — OBSERVATIONS

1.—Faute de réussite dans les épreuves pratiques, l'élève

ne peut être classé parmi ceux qui ont subi leurs examens théoriques avec succès, et encourt par conséquent toutes les sanctions édictées plus haut.

2.—Vice-versa, faute de réussite dans les examens théoriques, l'élève ne peut être classé parmi ceux qui ont subi leurs épreuves pratiques avec succès, et encourt nécessairement les mêmes sanctions.

3.—Tout examen non passé, toute épreuve pratique non subie est coté zéro et entre pour tel dans le calcul des notes, sauf le cas de maladie constatée. Dans ce cas l'élève devra passer l'examen ou subir l'épreuve pratique au jour qui lui sera fixé par le directeur.

4.—Cependant dans le cas prévu au paragraphe précédent, lorsqu'il s'agit d'un examen général, c'est le Conseil de l'Institut qui décide s'il y a lieu d'accorder ou de refuser l'ajournement.

BACCALAUREAT, DIPLOMES, CERTIFICATS

1.—La classification des bacheliers en agriculture est déterminée par la proportion des points obtenus dans les examens requis tel que déterminé au chapitre précédent.

1° Sont bacheliers en agriculture *avec grande distinction*, les élèves qui ont conservé les quatre cinquièmes des points.

2° Sont bacheliers en agriculture *avec distinction*, les élèves qui ont conservé les trois quarts des points.

3° Sont bacheliers en agriculture sans note qualificative, les élèves qui ont conservé les deux tiers des points.

2.—La classification des diplômes décernés par l'Institut Agricole est déterminée également par le nombre de points obtenus aux examens requis.

1° Sont diplômés *avec grande distinction*, les élèves qui ont conservé plus des trois cinquièmes des points et moins des deux tiers.

2° Sont diplômés *avec distinction*, les élèves qui ont conservé les trois cinquièmes des points.

3° Sont diplômés sans note qualificative, les élèves qui ont conservé la moitié plus un des points.

3.—Un certificat d'étude peut être délivré par le directeur de l'Institut aux élèves qui, n'ayant pas obtenu le

nombre de points minimum exigé pour le diplôme, ont fait preuve de connaissances suffisantes sur une ou plusieurs des branches principales de l'enseignement; et dans tel cas, le certificat doit porter la mention de cette spécialité ou de ces spécialités.

4.—Des certificats spéciaux, portant la signature de l'instructeur, sont aussi délivrés par le directeur aux personnes qui ont suivi avec succès les cours abrégés.

DOCTORAT

I. — Le bachelier en agriculture qui désire obtenir le doctorat en science agronomique peut être admis aux épreuves un an après l'obtention du baccalauréat, s'il l'a obtenu *avec grande distinction;* deux ans après, s'il l'a obtenu *avec distinction;* et trois ans après, s'il l'a obtenu sans note qualificative.

II. — Les épreuves consistent à soutenir publiquement une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de l'Institut et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cette enseignement.

III. — La thèse et les propositions sont remises au vice-recteur, en même temps que la demande d'admission aux épreuves. Le vice-recteur consulte sur le tout les membres du Conseil de l'Institut, qui donnent leur avis sur la thèse, et ajoutent d'autres propositions à celles du candidat s'ils ne les trouvent pas suffisantes. Si l'avis est favorable, le vice-recteur, après s'être assuré que la conduite du candidat est bonne, informe ce dernier que sa thèse est admise et indique le jour de la soutenance. Un mois au moins avant ce jour, le candidat doit remettre au vice-recteur et à chacun des professeurs de l'Institut une copie de la thèse et des propositions.

IV. — Les professeurs de l'Institut sont convoqués pour la soutenance. On peut aussi inviter les docteurs qui ne

sont pas professeurs. Tous les professeurs et les docteurs présents en costume peuvent interroger le candidat à leur tour, principalement sur la thèse, et argumenter contre lui; mais il n'est pas nécessaire que plus de cinq soient présents. Le jury est présidé par le vice-recteur ou, en l'absence de celui-ci, par son délégué. Le président quel qu'il soit a toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre dans l'assemblée, ramener le candidat à la question s'il s'en écarte, le reprendre s'il manque en quelque chose et même le protéger au besoin.

V. — Durant la soutenance qui dure trois heures, le candidat doit donner tous les développements et explications qui lui sont demandés, et répondre à toutes les objections qui lui sont faites et sur la thèse et sur les propositions.

VI. — La soutenance se termine par le vote des professeurs et des docteurs qui ont pris part à l'examen. Ils le donnent en déposant dans une boite placée devant le président une des deux boules qu'on leur aura remises pendant la séance. La boule blanche représente un vote favorable.

Ecole d'Enseignement Supérieur

POUR LES JEUNES FILLES

Affiliée à l'Université Laval

Au mois de septembre 1908, le Conseil Universitaire affiliait à l'Université l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles et l'inauguration de cette Ecole était faite solennellement le 8 octobre.

Le but de cette fondation est de répondre aux exigences des temps actuels. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines, remarque bien vite le courant qui pousse les femmes vers des connaissances intellectuelles plus étendues. Leur désir de s'instruire est légitime, mais encore est-il besoin, sous peine de conduire aux abus qu'il soit bien dirigé.

L'Université, en s'affiliant une section féminine, ne songe pas à sortir la femme de la sphère d'action qui est la sienne, à la préparer à des carrières que la Providence lui a fermées. Ses qualités propres la destinent à un rôle précis ; sa vocation naturelle la dispose à tout autre chose qu'à des relations de rivalité avec les hommes.

En aidant les jeunes filles à se cultiver, nous aurons la chance de les enlever à la frivolité, au luxe, aux lectures malsaines auxquels elles sont exposées dans les milieux mondains, et qui leur font perdre quelquefois les meilleu-

res années de leur vie.

Les cours réguliers comprennent deux, trois ou quatre années, selon la préparation antérieure des élèves. Tous les examens sont soumis au contrôle universitaire.

D'autre part, les élèves qui désirent étudier des spécialités sont libres de subir ou non des examens. Les examens marqués de succès donnent droit aux élèves de recevoir, à la fin de l'année académique, des certificats ou des diplômes analogues à ceux qui sont décernés au cours de littérature française à l'Université Laval.

CONSEIL DE L'ECOLE

Président : M. le chanoine GASPARD DAUTH,
vice-recteur de l'Université Laval.

La révérende Mère Supérieure générale
de la Congrégation de Notre-Dame.

La maîtresse générale des études
de la Congrégation de Notre-Dame.

La directrice de l'Ecole.

La directrice des études de la section anglaise.

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

SECTION DES LETTRES

Professeurs-maîtres.

M. l'abbé C. LAMARCHE, docteur en théologie et en droit canonique; *professeur d'apologétique.*

M. l'abbé MAURICE, licencié ès lettres de la Faculté de Paris; *professeur de latin et des cours préparatoires à la composition en discours français.*

Mme D'EMARESE; *professeur d'italien.*

M. RENE DESROYS DU ROURE, agrégé des lettres de la Faculté de Paris; chargé du cours de littérature française à l'Université Laval; *professeur de littérature française.*

M. l'abbé HECTOR FILIATRAULT, docteur en théologie; *professeur de littérature française.*

M. l'abbé EMILE CHARTIER, licencié ès lettres de la Faculté de Paris; *professeur de littérature canadienne.*

M. l'abbé ELIE-J. AUCLAIR, docteur en théologie et en droit canonique, secrétaire de la *Revue Canadienne*; *professeur de littérature canadienne.*

M. l'abbé L.-A. DESROSIERS, licencié ès lettres de la Faculté de Paris, vice-principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier; *professeur de géographie nationale.*

M. HECTOR GARNEAU; *professeur d'histoire du Canada*

Professeurs-maîtresses.

Soeur SAINTE-ANNE-MARIE ; *suppléante aux cours de religion et chargée de la classe de littérature pour les élèves qui désirent obtenir le certificat d'études et le diplôme d'études littéraires à l'Université Laval.*

Soeur SAINTE-ZENAIDE ; *professeur de langue française.*

Soeur SAINTE-OLIVINE ; *suppléante aux cours d'italien.*

Soeur SAINT-JAMES ; *professeur d'anglais.*

Soeur SAINT-ANTOINE DE PADOUE ; *professeur d'anglais.*

Soeur SAINTE-MARIE-PIA ; *professeur de littérature anglaise.*

Melle ANNA WEGER ; *professeur d'allemand.*

Soeur SAINTE-SOPHRONIE ; *professeur d'histoire universelle et en particulier d'histoire de l'Eglise.*

Soeur SAINTE-MARIE DES LYS ; *professeur d'histoire universelle.*

Soeur SAINTE-MARIE-ODILE ; *suppléante aux cours d'histoire de littérature canadienne.*

Soeur SAINTE-ALPHONSINE ; *professeur d'histoire des littératures anciennes et de géographie universelle.*

SECTION DES SCIENCES

Professeurs-maîtres.

M. l'abbé J.-A. FOUCHER, et M. l'abbé JOSEPH DUPUIS, docteur en théologie et en droit canonique ; *professeurs d'apologétique.*

M. l'abbé PHILIPPE PERRIER, docteur en théologie, en philosophie et en droit canonique, visiteur des écoles catholiques de Montréal ; *professeur de métaphysique.*

M. l'abbé ALEXANDRE ARCHAMBAULT, docteur en philosophie ; *professeur de morale.*

M. le chanoine ADOLPHE SYLVESTRE, docteur en droit canonique ; *professeur de physique.*

M. JEAN FLAHAULT, agrégé de l'Université de Lille, professeur de chimie à l'Ecole de Pharmacie Laval et à l'Ecole Polytechnique ; *professeur d'histoire des sciences.*

Professeurs-maîtresses.

Soeur SAINTE-OLIVINE ; *professeur de géologie, de minéralogie, de botanique, d'astronomie.*

Soeur SAINTE THEOPHANIE ; *professeur de géométrie et de trigonométrie.*

Soeur SAINTE-ALPHONSINE ; *professeur de chimie, d'algèbre, d'arithmétique; suppléante aux cours de physique et de sciences naturelles.*

SECTION DES ARTS D'AGREMENT

M. J.-B. LAGACE, professeur à la Faculté des Arts; *professeur d'esthétique et d'histoire de l'art.*

M. DYONNET, professeur au Monument National; *professeur de dessin et de modelage.*

M. EMILE TARANTO ; *professeur de violon.*

Soeur SAINTE-LUDGARDE DU SACRE-COEUR ; *professeur de piano et d'orgue.*

Mme BENNATI; *professeur de chant.*

Soeur SAINTE-LOUISE DE SAVOIE; *professeur de diction française.*

Soeur SAINTE-THEODOSIE; *professeur des arts du dessin.*

Soeur SAINTE-JEANNE DE JESUS ; *professeur de peinture et spécialement de peinture sur porcelaine.*

SECTION DU COMMERCE

Les professeurs du cours de religion, des cours de langue française et anglaise, d'allemand, d'italien, de logique, de morale, d'histoire et de géographie sont les mêmes que ceux des sections des Lettres et des Sciences.

Soeur SAINTE-CATHERINE DU ROSAIRE; *chargée des cours de calcul commercial, de tenue des livres, de sténographie, de dactylographie.*

SECTION DES OEUVRES SOCIALES

M. l'abbé HENRI GAUTHIER, P. S. S.; *chargé du cours des questions religieuses actuelles.*

M. EDOUARD MONTPETIT, licencié en droit; *professeur d'économie politique.*

M. VICTOR DESAULNIERS, principal de l'Ecole Belmont; *professeur d'économie sociale.*

Professeur-maîtresse.

Mme MARIE GERIN-LAJOIE; *professeur de droit usuel et de droit commercial.*

SECTION DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE, OU ENSEIGNEMENT MENAGER

M. L.-D. MIGNAULT, docteur en médecine et maître en chirurgie ; *professeur d'anatomie.*

M. J.-G.-W. DEROME, professeur agrégé de chimie et de physiologie à l'Université Laval; *professeur de physiologie.*

M. A. AUBRY, docteur en médecine; *professeur d'hygiène.*

M. EDMOND DUBE, docteur en médecine ; *professeur d'hygiène.*

Des professeurs-maîtresses, laïques et religieuses, seront chargés des cours théoriques et pratiques sur chaque matière de cette section, peut-être la plus importante de toutes. Soeur Sainte-Cordule, en particulier, est professeur de coupe des vêtements et de travaux à l'aiguille.

ELEVES ADMISES A SUIVRE LES COURS

PENDANT L'ANNEE 1910-11

COURS REGULIER

SECTION DES LETTRES

Melle Gérin-Lajoie, Marie	Montréal, Q.

SECTION DES SCIENCES-LETTRES

Mlles Bussières, Véronica	Montréal, Q.
Charette, Yvonne	Montréal, Q.
Derome, Ethel	Saint-Chrysostôme, Q.
Fernet, Florence	Montréal, Q.
Gaboury, Berthe	Bryson, Q.
Jarret, Yvonne	Montréal, Q.
LeMoyne, Georgette	Montréal, Q.
Lavallée, Maria	Montréal, Q.
Mallette, Marie	Montréal, Q.
Mahony, Margaret	Waterbury, Conn.
Moore, Hannah	Montréal, Q.
Quirk, Cécile	Montréal, Q.
Paiement, Hélène	Montréal, Q.
Paiement, Antoinette	Montréal, Q.
Sénécal, Aline	Montréal, Q.
Sénécal, Berthe	Montréal, Q.
Séguin, Clémentine	Montréal, Q.

LITTERATURE FRANCAISE

I

Mlles Beaudet, Blanche	Montréal, Q.
Clément, Marie	Montréal, Q.
Désaulniers, Laetitia	Montréal, Q.

De Coriolis, Thérèse	Montréal, Q.
De Czernkovitch, Lillie	Montréal, Q.
Forest, Jeanne	Montréal, Q.
Gagnon, Estelle	Montréal, Q.
Laurence, Marie-Jeanne	Montréal, Q.
Madore, Marie-Anne	Montréal, Q.
Pinault, Ernestine	Montréal, Q.
Rocher, Marie	Montréal, Q.
Renaud, Esther	Montréal, Q.
Renaud, Yvonne	Montréal, Q.
Tardif, Marie-Antoinette	Montréal, Q.
Valentyne, Germaine	Montréal, Q.

II

Mlles Beaudin, Rena	Montréal, Q.
Béique, Alice	Montréal, Q.
Boyer, Edith	Montréal, Q.
Bienvenu, Anita	Montréal, Q.
Brassard, Jeanne-Berthe	Montréal, Q.
Bruchési, Jeanne	Montréal, Q.
Chauvin, Marie	Montréal, Q.
Côté, Fleur-Ange	Montréal, Q.
Cloutier, Jeanne	Montréal, Q.
Cloutier, Juliette	Montréal, Q.
Crevier, Aline	Montréal, Q.
Décarie, Cécile	Montréal, Q.
Décarie, Marguerite	Montréal, Q.
Doré, Esther	Montréal, Q.
Dionne, Anna	Montréal, Q.
Demers, Germaine	Montréal, Q.
Duhault, Marg.-Marie	Montréal, Q.
Duhault, Paule	Montréal, Q.
Duquet, Claire	Montréal, Q.
Emard, Juliette	Montréal, Q.
Frigon, Alice	Montréal, Q.
Garceau, Blanche	Montréal, Q.
Gervais, Germaine	Montréal, Q.
Garand, Jeanne	Montréal, Q.
Girard, Jeanne	Montréal, Q.
Hébert, Marielle	Montréal, Q.
Hamelin, Blanche	Montréal, Q.

Julien, Annette	Montréal, Q.
Lesage, Irène	Montréal, Q.
Leblanc, Flore	Montréal, Q.
Labadie, Jeanne	Montréal, Q.
Lemire, Maria	Montréal, Q.
Laviolette, Camille	Montréal, Q.
Larseneur, Thérèse	Montréal, Q.
Larivière, Yvonne	Montréal, Q.
Laforest, Marthe	Montréal, Q.
Lemay, Juliette	Montréal, Q.
Lemire, Iad	Montréal, Q.
Leblanc, Marielle	Montréal, Q.
Lafleur, C-cile	Montréal, Q.
Lecours, Marie-Thérèse	Montréal, Q.
Major, Gertrude	Montréal, Q.
Martigny de Jacqueline	Montréal, Q.
Ouimet, Mercedès	Montréal, Q.
Proulx, Marie-Louise	Montréal, Q.
Papineau, Eugénie	Montréal, Q.
Paquin, Albertine	Montréal, Q.
Prince, Judith	Montréal, Q.
Saulnier, Béatrice	Montréal, Q.
Telmosse, Marguerite	Montréal, Q.
Wilson, Germaine	Montréal, Q.

COURS COMMERCIAL

Mlles Alliston, Alice	Montréal, Q.
Barry, Margaret	Montréal, Q.
Barry, Géraldine	Montréal, Q.
Brophy, Irène	Montréal, Q.
Barclay, Ethel	Montréal, Q.
Bremmer, Gladys	Montréal, Q.
Bissonnette, Julie	Montréal, Q.
Bean, Margaret	Saint-Jean, Q.
Carmody, Irène	Montréal, Q.
Costello, Clare	Montréal, Q.
Cordask, Irène	Montréal, Q.
Coleman, Hazel	Montréal, Q.
Cunningham, Florence	Montréal, Q.
Curran, Kathleen	Montréal, Q.
Cairns, Annie	Montréal, Q.
Deegan, Gretta	Montréal, Q.

Mlles Doucet, Marguerite	Montréal, Q.
Donahue, Helen	Montréal, Q.
Glassford, Ethel	Montréal, Q.
Gauthier, Jeanne	Sherbrooke, Q.
Grant, Rosario	Montréal, Q.
Guyan, Mary	Montréal, Q.
Geethings, Adelle	Montréal, Q.
Harney, Lillian	Montréal, Q.
Heasley, Margaret	Montréal, Q.
Hudon, Gladys	Richmond, Q.
Jones, Edith	Montréal, Q.
Kennedy, Rita	Montréal, Q.
Kerrigan, Winnie	Montréal, Q.
Kennedy, Julia	Montréal, Q.
McCann, Irene	Montréal, Q.
McGown, Georgette	Montréal, Q.
Murray, Grace	Montréal, Q.
Murray, Bertha	Montréal, Q.
Lefebvre, May	Chicago, E.-U.
Lefebvre, Marguerite	Montréal, Q.
L'Ecuyer, Marie	Montréal, Q.
O'Brien, Mary	Montréal, Q.
Laberge, Mary	Montréal, Q.
LeMoyne, Gabrielle	Montréal, Q.
Quinn, Ethel	Montréal, Q.
Rappel, Sarah	Montréal, Q.
Sullivan, Minnie	Montréal, Q.
Scullion, Mary	Montréal, Q.
Shea, Pearl	Montréal, Q.
Wall, Murial	Montréal, Q.
Wall, Magdalen	Montréal, Q.
Whitty, Margaret	Montréal, Q.
Whittager, Margaret	Montréal, Q.
Warren, Mabel	Montréal, Q.

SECTION DES ARTS

Mlles Brosseau, Lauretta	Montréal, Q
Bélanger, Léonie	Montréal, Q
Butley, Francis	Montréal, Q
Bussières, Véronica	Montréal, Q
Berthiaume, Blanche	Montréal, Q
Connolly, Elizabeth	Montréal, Q

Mlles Chouinard, Eva	Montréal, Q
Cummings, Stella	Montréal, Q
Duncan, Rubra	Montréal, Q
Doran, Henry	Montréal, Q
De Coriolis, Thérèse	Montréal, Q
Elliott, Maria	Montréal, Q
Eagan, Katherine	Montréal, Q
Fortier, Corinne	Montréal, Q
Fraser, Olin ,	Montréal, Q
Handfield, Louise	Montréal, Q
Hudon, Gladys	Richmond, Q.
Hunter, Béatrice	Montréal, Q.
Gauthier, Jeanne	Montréal, Q.
Kearny, Annie	Montréal, Q.
Larocque, Emma	Montréal, Q.
Lacombe, Laura	Montréal, Q.
McGuigan, Jennie	Montréal, Q.
McCarthy, Annie	Montréal, Q.
Morin, Jeanne	Montréal, Q.
Morin, Albertine	Montréal, Q.
Moore, Margaret,	Montréal, Q.
Phelan, Florence	Montréal, Q.
Phelan, Mabel	Montréal, Q.
Phelan, Ida	Montréal, Q.
Quinlan, Annie	Montréal, Q.
Quinlan, Ethel	Montréal, Q.
Quinlan, Theresa	Montréal, Q.
Stroud, Ruby	Montréal, Q.
Terrault, Hermine	Montréal, Q.
Teary, Jane	Montréal, Q.
Taschereau, Gabrielle	Montréal, Q.
Young, Mary	Montréal, Q.

COURS SPECIAUX

Mlles Allard, Amanda	Montréal, Q.
Cox, Louise	Montréal, Q.
Clark, Mary	Montréal, Q.
Forest, Blanche	Montréal, Q.
Gardner, Mary	Montréal, Q.
Thompson, Lillie	Montréal, Q.
Hodgson, Jane	Montréal, Q.

Houde, Alexandra	Montréal, Q.
Houde Jeanne	Montréal, Q.
Reeves, Maria	Montréal, Q.
Smith, Annie	Montréal, Q.
Sarrasin, Alberta	Montréal, Q.
Stewart, Agnes	Montréal, Q.
Stewart, Ellen	Montréal, Q.
Trott, Mrs	Montréal, Q.
Tinging, Laure	Montréal, Q.

Nombre des élèves : 172.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE, DISCIPLINAIRE ET FINANCIERE

I. — REGIME DE L'ECOLE

Les cours s'ouvrent la première semaine d'octobre, et se terminent à la fin de mai.

Les maisons de Villa-Maria, du Mont Sainte-Marie et de l'Académie Saint-Paul reçoivent, en qualité de pensionnaires, les élèves qui demeurent hors de la ville.

L'Ecole ne reçoit que des élèves externes ; mais le repas du midi sera servi à celles qui en feront la demande, au prix de $3.00 par mois.

Les élèves se rendent aux classes par l'escalier central.

On peut arriver à l'Ecole par les avenues Atwater, Wood et Green. Le trajet par le tramway "Saint-Denis et Atwater". semble le plus facile.

II. — CONDITIONS D'ADMISSION

L'Ecole reçoit en qualité d'élèves régulières toutes les jeunes filles pourvues d'un certificat de bonne conduite, et capables de justifier de connaissances réelles sur l'ensemble des matières inscrites au programme suivant :

Matières de l'examen d'admission.

LANGUE FRANÇAISE, LANGUE ANGLAISE. — Dictée. — Grammaire. — Composition. — Littérature.

MATHÉMATIQUES. — Arithmétique. — Comptabilité.—Algè-

bre. (Jusqu'aux équations du 2d degré). — Géométrie (Les deux 1ers livres d'Esseyric et Pascal).

GÉOGRAPHIE. — Géographie générale. — Géographie du Canada.

HISTOIRE. — Histoire du Canada. — Notions principales d'histoire générale, ancienne et moderne.

SCIENCES. — Notions essentielles. — Physique. — Chimie.— Minéralogie. — Botanique. — Zoologie. — Cosmographie. — Hygiène.

LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES. — Notions sur les principales littératures étrangères, anciennes et modernes.

LANGUE LATINE. — Grammaire latine. — Version latine et thème latin.

Les matières non comprises au programme de la section du commerce ne sont pas obligatoires pour l'examen d'admission dans cette dernière section.

Les examens d'admission ont lieu, régulièrement, avant ou dans les premiers jours qui suivent la rentrée.

III. — ENSEIGNEMENT

La durée du cours régulier de l'Ecole d'Enseignement Supérieur pour les Jeunes Filles est de deux années pour la section des lettres et celle des sciences, et de trois années pour la section des lettres-sciences et des sciences-lettres.

La durée du cours de commerce et des autres cours suivis à l'Ecole dépend de la préparation antérieure des élèves.

PROGRAMME DES ETUDES

SECTION DES LETTRES

Matières universitaires : Composition littéraire; langue anglaise; langue latine; langue allemande ou italienne.

Matières collégiales : Histoire universelle ; histoire des Etats-Unis ; histoire du Canada ; géographie ; littérature française ; littérature canadienne ; littérature anglaise; histoire de la littérature biblique; histoire des littératures anciennes ; histoire des littératures étrangères.

SECTION DES SCIENCES

Matières universitaires : Philosophie; arithmétique; algèbre; géométrie; trigonométrie; physique.

Matières collégiales : Chimie minérale et organique; botanique; minéralogie; géologie; astronomie.

SECTION DES ARTS

Esthétique; architecture; sculpture; histoire des Beaux-Arts ; dessin.

SECTION DU COMMERCE

Langue française; langue anglaise; correspondances; géographie ; histoire ; sciences mathématiques ; sciences physiques et naturelles.

SECTION DE L'ECONOMIE DOMESTIQUE OU ENSEIGNEMENT MENAGER

Hygiène : Air; eau; hygiène corporelle; hygiène spéciale de la femme; hygiène en cas d'épidémie ou en cas d'accident : garde-malade : pharmacie domestique; hygiène de l'habitation et du mobilier; tuberculose; alcoolisme.

Anatomie et physiologie.

Economie domestique : La femme et la ménagère ; entretien de l'habitation et du mobilier au point de vue sanitaire, éclairage et chauffage; vêtement, mode, linge, rôle des femmes dans les industries et le commerce du vêtement; alimentation, aliments du règne animal; aliments du règne végétal, condiments; comptabilité domestique; travaux à l'aiguille et coupe des vêtements.

SECTION DES OEUVRES SOCIALES

Travail; épargne; droit usuel; doctrines économiques et sociales au 19e siècle.

IV. — EXAMENS

L'année académique comprend deux termes: le premier, du mois d'octobre au mois de février; le second, du mois de février au mois de juin.

A la fin de chaque terme, des juges spéciaux pour chaque groupe distinct d'études font subir des examens, sous le contrôle du vice-recteur ou du doyen de la Faculté des Arts, sur toutes les matières étudiées.

Des examens oraux ou écrits ont aussi lieu tous les mois,

en présence des professeurs de l'Ecole; et les notes obtenues dans ces examens comptent pour l'obtention des certificats, diplômes et grades universitaires.

Les examens se divisent en examens collégiaux et en examens universitaires.

Matières collégiales de la section des lettres. — Instruction religieuse. Histoire universelle. Histoire du Canada. Géographie universelle. Préceptes littéraires. Histoire littéraire.

Le nombre maximum des points alloués aux différentes épreuves collégiales est fixé comme suit :

Instruction religieuse	5	points.
Histoire universelle	10	"
Histoire du Canada	8	"
Géographie universelle. . . .	6	"
Préceptes littéraires	8	"
Histoire littéraire	5	"

Matières collégiales de la section des sciences. — Instruction religieuse. Botanique. Géologie. Minéralogie. Astronomie. Chimie.

Le nombre maximum de points alloués aux différentes épreuves collégiales est fixé comme suit :

Instruction religieuse	5	points.
Botanique.	3	"
Géologie	3	"
Minéralogie	3	"
Astronomie	7	"
Chimie	10	"

Une épreuve collégiale est toujours définitive. On ne peut la recommencer que pour réparer un échec, et après un laps de temps convenable et assez long pour que l'élève ait fait une nouvelle et sérieuse étude de la matière de l'examen.

Alors même que l'échec est réparé, c'est le chiffre de cet échec qui subsiste.

L'examen collégial peut être repris tout entier, si le candidat n'a pas obtenu sur l'ensemble des épreuves collégiales et universitaires le nombre de points exigés pour le baccalauréat.

Les matières universitaires sont, pour la section des lettres :

Une composition littéraire (lettre ou discours), une version latine, un thème latin, une version allemande, italienne ou espagnole, selon la langue étrangère étudiée par l'aspirante au baccalauréat, et un thème anglais ou une version anglaise.

Les matières universitaires sont, pour la section des sciences :

La philosophie, les mathématiques et la physique.

Le maximum des points alloués aux différentes matières des épreuves universitaires est fixé comme suit :

SECTION DES LETTRES

Composition littéraire.	36	points.
Version latine	20	"
Thème latin	20	"
Version allemande, italienne ou espagnole.	20	"
Version anglaise ou thème anglais . . .	12	"

SECTION DES SCIENCES

Philosophie.	36	points.
Mathématiques.	26	"
Physique	18	"

La durée des compositions est fixée ainsi qu'il suit :

Composition littéraire	5	heures.
Version latine	3	"
Thème latin	3	"
Version de langue étrangère	3	"
Version anglaise ou thème anglais . . .	2	"
Mathématiques.	4	"
Physique	3	"
Logique et morale	3	"
Métaphysique	3	"

Tous les examens sont sous le contrôle universitaire.

V. — GRADES ACADEMIQUES

Les grades universitaires sont le baccalauréat ès lettres, le baccalauréat ès sciences, le baccalauréat ès arts.

Pour être bachelier es lettres, les candidats devront conserver au moins les deux-tiers des points en lettres et un tiers en sciences. — Pour être bacheliers ès sciences, deux-tiers en sciences et un tiers en lettres. — Pour être bacheliers ès arts, il faut conserver deux-tiers en lettres et deux-tiers en sciences.

Ces grades sont conférés par le Conseil universitaire, sur demande du vice-recteur.

Les diplômes et certificats des cours spéciaux sont octroyés par la Faculté des Arts de l'Université Laval, Montréal.

VI. — DEBOURSES

RETRIBUTIONS SCOLAIRES ANNUELLES

Pour enseignement des cours réguliers . .	$50.00
Pour admission aux cours du lundi . . .	2.00
Pour admission à tous les cours de l'année .	30.00

Une contribution de 10 cents est demandée aux dames et aux jeunes filles qui n'ont pas de cartes d'admission aux cours.

RETRIBUTIONS SCOLAIRES MENSUELLES

Cours commercial	$6.00
Leçons de piano, 1 heure par semaine.	$5.00
" chant, 1 heure par semaine.	$6.00
" violon, 1 heure par semaine	$6.00
" dessin, 2 heures par semaine. . . .	$4.00
" peinture, 2 heures par semaine . . .	$6.00
" peinture sur porcelaine.	$6.00
" coupe, 2 heures par semaine,	
" ou travaux à l'aiguille.	$4.00

N. B. — Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à

La directrice de l'Ecole d'Enseignement Supérieur,

angle des rues Sherbrooke et Atwater.

Enseignement Secondaire Moderne

DESTINE AUX CONGREGATIONS ENSEIGNANTES

Affiliées à l'Université.

REGLEMENT ORGANIQUE

1. Les Congrégations enseignantes de Frères qui demandent l'affiliation à l'Université Laval doivent s'engager, par document écrit, à accepter les règlements universitaires relatifs à l'obtention des diplômes de l'enseignement secondaire moderne, ainsi que les modifications qui pourraient être faites à ces règlements.

2. De son côté, l'Université Laval s'engage elle-même à ne modifier ces règlements qu'après avoir pris l'avis des Congrégations enseignantes affiliées et sur l'assentiment des deux tiers de ces Congrégations.

3. Il pourra être tenu, de temps à autre, un Congrès des Congrégations affiliées, représentées chacune par deux délégués. On discutera, dans ces Congrès, toutes les questions relatives aux diplômes de l'enseignement secondaire moderne.

DIPLOMES

1. L'Université confère les diplômes de l'enseignement secondaire moderne aux membres des Congrégations enseignantes affiliées qui sont pourvus conformément à la loi

provinciale de l'Instruction publique, d'un brevet de capacité du degré académique.

2. Tout candidat à ces diplômes doit subir avec succès un examen écrit portant :

a) Soit sur la série complète des matières littéraires (*littérature-philosophie*) inscrites au programme universitaire ;

b) Soit sur la série complète des matières scientifiques (*sciences mathématiques*) inscrites au programme universitaire ;

c) Soit sur les matières de l'une et de l'autre de ces deux séries.

3. Ces examens comprennent chacun deux séries d'épreuves écrites dites : les unes, *congréganistes,* les autres, *universitaires.*

4. Les questions ou sujets proposés aux candidats pour ces deux séries d'épreuves doivent se tenir dans les limites du programme ci-dessous tracé.

EPREUVES CONGREGANISTES

1. Les épreuves congréganistes sont ainsi nommées, parce qu'il appartient à l'autorité compétente, dans chaque Congrégation affiliée, d'en choisir les questions, d'en fixer la date et d'en surveiller l'exécution.

2. Le choix des questions et la correction des épreuves sont cependant soumis au contrôle du doyen de la Faculté des Arts de Montréal, quand l'épreuve est subie dans la province ecclésiastique de Montréal ; et au contrôle du doyen de la Faculté des Arts de Québec dans tous les autres

cas. Le doyen intéressé peut nommer une commission d'au moins trois membres, avec pouvoir de s'enquérir de la valeur de ces épreuves et obligation de lui faire rapport par écrit.

3. Chaque Congrégation a le droit d'autoriser, au fur et à mesure que ses candidats y sont préparés, plusieurs épreuves partielles correspondant à différentes sections d'une même manière. Il est entendu toutefois qu'il faut éviter ici un morcellement exagéré.

4. Les différentes matières des épreuves congréganistes sont :

a) Pour la série littéraire (littérature-philosophie) :

Recherche de la vraie religion,
histoire générale et histoire du Canada,
géographie générale et géographie du Canada,
préceptes de littérature,
histoire de la littérature française et de la littérature canadienne,
histoire des littératures anglaise et américaine,
auteurs anglais,
histoire de la pédagogie.

b) Pour la série scientifique (sciences-mathématiques) :

Apologétique,
physiologie et zoologie,
physique et chimie,
minéralogie et géologie,
botanique,
algèbre,
géométrie,
histoire de la pédagogie.

5. Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise. Cependant les questions sur la littérature française et les auteurs français devront être traitées en français par les candidats de langue anglaise, et les questions sur les littératures anglaise et américaine et les auteurs anglais seront traitées en anglais par les candidats de langue française.

6. Le nombre des points attribués aux différentes matières des épreuves congréganistes est fixé à dix.

7. Le nombre des points qu'il faut conserver sur chacune de ces matières et dans chaque épreuve, même partielle, est fixé pour le minimum aux deux cinquièmes.

8. Le nombre total des points à conserver sur l'ensemble des épreuves de chaque série, littéraire ou scientifique, doit égaler les trois cinquièmes du maximum global possible.

9. Les points obtenus par les candidats aux différentes séries d'épreuves congréganistes doivent être envoyés en double, sur un tableau spécial, au doyen de la Faculté des Arts intéressé ; et celui-ci remet au recteur de l'Université, avant l'épreuve universitaire, l'un de ces tableaux dûment contrôlé et approuvé par lui.

10. Le droit d'examen pour chacune des matières ou parties de matière des épreuves congréganistes, est de dix cents par candidat. Les Congrégations qui présentent des candidats doivent verser d'avance cette somme entre les mains du doyen chargé du contrôle de leurs épreuves.

EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Les épreuves universitaires sont ainsi nommées parce qu'elles se font sous le contrôle exclusif de l'Université.

2. Ces épreuves ont lieu, au siège de l'Université Laval, à Montréal et à Québec simultanément, à la fin du mois d'août, aux jours et heures fixés par le recteur de l'Université et sous le contrôle de surveillants nommés par lui.

3. Les questions ou sujets proposés aux candidats sont choisis par le recteur de l'Université, et tirés au sort parmi les sujets ou questions que chaque Congrégation affiliée est invitée à envoyer tous les ans, pour chacune des matières, littéraires et scientifiques, des épreuves universitaires, au recteur lui-même de l'Université.

4. Les épreuves universitaires sont :

a) Pour la série littéraire (littérature-philosophie) :

Pédagogie,
philosophie,
composition littéraire,
auteurs français,
version anglaise et thème anglais (candidat de langue française),
version française et thème français (candidat de langue anglaise),
droit commercial.

b) Pour la série scientifique (sciences-mathématiques) :

Version anglaise et thème anglais (candidat de langue française),

version française et thème français (candidat de langue anglaise),
pédagogie,
philosophie (psychologie, logique),
algèbre supérieure et trigonométrie,
mécanique,
cosmographie,
droit commercial.

5. Les candidats peuvent se servir, à leur choix, de la langue française ou de la langue anglaise.

6. La durée des compositions est fixée comme il suit :

a) Série des épreuves littéraires : pour chaque matière ou chaque groupe de matières, quatre heures ;

b) Série des épreuves scientifiques : pour chaque matière ou chaque groupe de matières, trois heures.

7. Le nombre des points attribués aux différentes matières des épreuves universitaires est fixé à dix.

8. Le nombre minimum des points à conserver sur chacune de ces matières est fixé aux deux cinquièmes.

9. Le nombre total des points exigés sur l'ensemble des matières de chaque série d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, est fixé aux trois cinquièmes du maximum global possible.

10. Les Congrégations qui présentent des candidats sont tenues de verser, à l'avance, entre les mains du recteur de l'Université, les droits d'examen. Pour chacune des séries d'épreuves universitaires, littéraire ou scientifique, ce droit

est de deux piastres par candidat. Pour une reprise partielle ce droit est de une piastre.

FORME DES EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Au commencement de la première séance, chaque candidat remet au surveillant, sous enveloppe cachetée, une feuille où se trouve inscrit avec le numéro qui lui sert de pseudonyme, son nom écrit lisiblement au-dessous de ce chiffre. Le candidat ne doit se servir que de ce numéro pour signer ses copies. Il l'écrit au haut de chaque feuille, à l'angle gauche, en chiffres et en lettres.

2. On remet aux candidats des feuilles de papier à entête imprimé, sur lesquelles a été apposé le sceau de l'Université. Les candidats ne doivent se servir que de ce papier pour écrire leurs compositions, et ils ne doivent faire usage que de feuilles complètes.

3. Les candidats ne doivent avoir en leur possession ni livres, ni cahiers, ni notes, ni papier. On leur procure dans la salle même des séances les lexiques ou dictionnaires autorisés.

4. Toute communication des candidats entre eux ou avec le dehors est défendue sous peine d'exclusion immédiate. Les candidats ne peuvent sortir de la salle des séances que pour des raisons graves approuvées par le surveillant qui préside.

5. Les copies des candidats doivent être remises au premier surveillant, sous enveloppes spéciales cachetées et portant imprimé le nom de la matière ou du groupe de matières, suivant le cas, traité dans les copies.

6. Toutes les copies des candidats doivent être envoyées à l'endroit et à la personne désignés par le recteur de l'Université.

CORRECTION DES EPREUVES UNIVERSITAIRES

1. Toutes les copies des épreuves universitaires sont corrigées à l'endroit désigné par le recteur.

2. Les corrections sont faites par des jurys composés de trois membres nommés par le recteur de l'Université.

3. Le recteur choisit les membres de ces jurys de la façon suivante : un dans le personnel des Congrégations affiliées et deux parmi les professeurs des facultés universitaires, ou parmi les professeurs des écoles ou collèges affiliés. Les Congrégations affiliées doivent, en conséquence, fournir simultanément et à tour de rôle dans chaque jury, sur l'invitation du recteur, des correcteurs pour les différentes épreuves universitaires. Le recteur choisit, à son gré, les autres correcteurs.

4. Il sera constitué un seul jury pour chacune des matières ou pour chacun des groupes de matières universitaires.

5. Lorsque parmi les membres d'un jury il y a des divergences d'appréciation, on donne à la copie discutée la moyenne des notes réunies.

6. Les membres des jurys chargés de corriger les versions doivent faire eux-mêmes, sur chaque partie du texte à traduire, la distribution des points alloués à l'ensemble du texte.

La correction de ces copies doit se faire d'après un maximum de huit points accordés à l'intelligence du texte, les deux autres points devant être mis au compte de la valeur littéraire de la traduction.

Les fautes seront appréciées d'après l'échelle du tarif qui suit :

Barbarisme	1.0
Solécisme.	1.0
Barbarisme et solécisme réunis . . .	1.2
Phrase incomplète, absence du verbe principal	0.5
Contresens grave	1.0
Contresens léger	0.2
Terme ou locution impropre	0.2
Faute d'orthographe usuelle	0.3
Faute de ponctuation	0.1
Faute d'accentuation	0.1

7. La correction des thèmes doit se faire d'après un maximum de huit points alloués à la correction grammaticale, les deux autres points devant être alloués à la valeur littéraire du texte des candidats.

Les fautes seront appréciées d'après l'échelle du tarif qui suit :

Barbarisme et solécisme.	0.7
Contresens grave	0.5
Contresens léger	0.2
Terme ou locution impropre	0.2
Faute d'orthographe usuelle	0.3
Faute de ponctuation	0.2
Faute d'accentuation	0.1

8. La correction de la composition littéraire doit se faire d'après le procédé qui suit : sur les dix points alloués à cette matière, cinq seront attribués au fond, trois à la forme et deux à la correction grammaticale. Ces deux derniers points ne pourront être donnés aux copies qui n'auraient pas une certaine valeur au point de vue du fond et de la forme.

Si le candidat a traité un sujet autre que celui proposé, son travail ne sera pas apprécié.

REPRISE DES EXAMENS

Examens congréganistes. — Les épreuves congréganistes quelconques sont toujours définitives, en ce sens qu'elles ne peuvent être reprises avant la prochaine année académique et privent jusque-là les candidats malheureux du droit de se présenter aux épreuves universitaires.

Examens universitaires. —1. Si un candidat qui a obtenu dans l'ensemble des examens universitaires le nombre de points suffisant pour être diplômé, n'a pas conservé pour l'une ou l'autre des matières de ces examens le minimum des points exigé, il pourra réparer ce défaut en subissant un nouvel examen sur cette matière ou sur ces matières seulement. Mais le nouveau résultat obtenu ne change pas la somme totale passive de ses points.

2. Si pour avoir sur l'ensemble d'un examen universitaire le nombre de points exigé, deux points seulement manquent au candidat, il peut reprendre la matière la plus faible de cet examen avec chance d'être diplômé, si son nouveau travail lui donne le nombre total de points suffisant.

CLASSIFICATION DES DIPLOMES

1. Ont droit aux différents diplômes les candidats qui ont subi avec succès les épreuves congréganistes et universitaires sur les deux séries, littéraire et scientifique, ou seulement sur l'une ou l'autre de ces deux séries.

3. Le diplôme d'Enseignement Secondaire Moderne *Partie des Lettres* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série littéraire, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

4. Le diplôme d'Enseignement Secondaire Moderne *Partie des Sciences* est décerné aux candidats qui ont conservé les trois cinquièmes des points sur l'ensemble des épreuves congréganistes et universitaires de la série scientifique, et au moins les deux cinquièmes des points alloués à chacune des matières de cette série.

5. Pour établir d'une façon plus juste et plus précise le mérite des diplômés, on inscrit sur le diplôme les mentions suivantes : *avec distinction* et *avec grande distinction.*

a) Sont diplômés Lettres et Sciences *avec grande distinction*, ceux qui ont conservé dans les deux examens universitaires les quatre cinquièmes des points alloués à chacun de ces examens.

b) Sont diplômés Lettres et Sciences *avec distinction*, ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points dans l'un ou l'autre seulement des examens universitaires.

c) Sont diplômés Partie des Lettres *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série littéraire.

d) Sont diplômés Partie des Sciences *avec distinction,* ceux qui ont conservé les quatre cinquièmes des points à l'examen universitaire sur la série scientifique.

e) Les autres diplômés le sont sans mention.

6. Les candidats ne sont autorisés à prendre le titre auquel ils ont droit : Diplômés Lettres et Sciences, Partie des Lettres, Partie des Sciences, que s'ils ont reçu le diplôme accordé par l'Université.

PROGRAMME DES ETUDES

Les intéressés peuvent se procurer le programme détaillé des cours littéraire et scientifique en s'adressant au

REVERENDS FRERES MARISTES,

Iberville, P. Q.

Collèges affiliés

PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE MONTREAL

Tous les collèges classiques de la province de Québec sont affiliés à l'Université, et relèvent par conséquent, au point de vue du programme des études et des examens, du Conseil universitaire dont le siège est à Québec.

L'affiliation s'obtient aux conditions suivantes :

a) Le collège doit accepter les règlements universitaires relatifs au baccalauréat et à l'inscription dans la Faculté des Arts, et obliger ses élèves à subir des épreuves annuelles dites collégiales, et deux examens dits universitaires — dont l'un est fixé après les classes de lettres et l'autre après les classes de sciences et de philosophie.

b) Les collèges affiliés s'engagent aussi à accepter toutes modifications qui pourraient être faites au programme du baccalauréat et de l'inscription.

c) Le Conseil universitaire s'engage de son côté à ne pas modifier les règlements qui régissent l'affiliation sans l'assentiment des deux tiers des collèges affiliés, et à convoquer, au moins tous les cinq ans, un congrès des supérieurs et professeurs de ces collèges, dans lequel seront discutées toutes les questions qui intéressent la formation des élèves de l'enseignement secondaire.

Ne sont admis aux épreuves universitaires que les élèves

justifiant d'un succès satisfaisant dans les examens collégiaux. Ces derniers examens portent sur l'instruction religieuse, l'histoire universelle, l'histoire du Canada, la géographie générale, les préceptes littéraires, l'histoire littéraire, la botanique, la géologie, la minéralogie, l'astronomie et la chimie.

Les épreuves finales ou universitaires comportent une composition littéraire, une version latine, un thème latin, une version grecque, un thème anglais pour les candidats de langue française, une version pour les candidats de langue anglaise, des questions d'algèbre, de géométrie, de trigonométrie, de physique et de philosophie.

Ces épreuves sont les mêmes pour tous les candidats. Elles ont lieu aux jours et aux heures déterminés par le recteur, et sont appréciées par des jurys formés de représentants de tous les collèges affiliés.

Aux candidats heureux, l'Université confère, selon le pourcentage des points conservés dans les deux épreuves finales, soit le grade de bachelier ès arts, de bachelier ès lettres, de bachelier ès sciences, soit simplement l'inscription. Les inscrits sont ceux qui n'ont obtenu que le tiers des points, et pas moins du huitième possible sur chacune des matières.

L'inscription de l'Université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres. Cette inscription, qui se trouve acquise, à plus forte raison, par ceux qui sont bacheliers, équivaut à la *matriculation* des universités anglaises.

Dans ces conditions il n'est que juste de présenter, dans notre annuaire, le relevé numérique des professeurs et des

élèves des collèges classiques où se recrutent la grande majorité, sinon la presque totalité, des étudiants de nos Facultés et de nos Ecoles professionnelles.

En effet, bien que l'Université laisse à ces collèges le soin de donner l'enseignement secondaire littéraire et scientifique, leurs programmes et leurs examens sont régis d'une façon réelle et effective par son organe académique central — qui est le Conseil universitaire avec siège unique à Québec.

Et, en outre, ce relevé rendra plus facile l'établissement de statistiques comparées entre les diverses universités du Canada, les universités anglaises ayant généralement l'habitude de donner elles-mêmes l'enseignement secondaire, et par suite d'en compter le personnel parmi leurs professeurs et leurs étudiants.

Toutefois, afin d'éviter ici un double emploi qui serait de nature à créer des erreurs, le relevé numérique qui suit ne portera que sur les collèges affiliés situés dans la province ecclésiastique de Montréal, foyers naturels où se préparent à la *matriculation* — inscription ou baccalauréat — les étudiants de l'Université Laval de Montréal.

Sur les dix-sept collèges affiliés à l'Université Laval dix appartiennent à la province ecclésiastique de Montréal, sans compter le collège Sainte-Marie et le collège Loyola dirigés par les Révérends Pères Jésuites, et qui jouissent du privilège d'obtenir pour leurs élèves le grade de bachelier, sur présentation d'un certificat déclarant qu'ils en sont dignes.

SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE

Sainte-Thérèse, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1863.

Les premiers commencements de l'institution remontent à 1825. En cette année, M. C.-J. Ducharme, curé de Sainte-Thérèse, choisit cinq ou six jeunes gens de sa paroisse qui manifestaient d'heureuses dispositions pour l'étude, et commença à leur donner les premières leçons de latin, dans les soirées où les occupations de son ministère lui laissaient quelques moments de loisir. Plus tard, en 1840, Mgr Ignace Bourget, érigea l'établissement en petit séminaire selon toutes les règles du Concile de Trente.

En 1845, le Petit Séminaire fut incorporé civilement par un acte de la Législature canadienne, et en 1863, affilié à l'Université Laval. (Le premier concours universitaire n'eut lieu qu'en 1867.) Réduite en cendres, le 5 octobre 1881, l'institution ne tarda pas à se relever de ses ruines, grâce au généreux secours de ses amis, des anciens élèves et du gouvernement provincial.

La nouvelle maison fut inaugurée solennellement le 26 juin 1883. Dès lors, l'institution reprit le cours régulier de son existence et de ses développements. Cette année même elle s'est encore agrandi par une construction de 60 pieds par 100 pieds.

Le cours d'études classiques est de huit années. Un

cours spécial de quatre années ou plus est ouvert aux élèves que leurs parents veulent appliquer exclusivement à l'étude du français, de l'anglais, de la comptabilité, etc.

L'enseignement de la musique vocale et du plain-chant fait partie du cours régulier.

Supérieur : M. le chanoine L. A. JASMIN.

Préfet des études : M. l'abbé ARTHUR PAPINEAU.

Nombre des professeurs	36
Nombre des élèves	320
Bacheliers ès lettres	210
Bacheliers ès sciences.	70
Bacheliers ès arts	58

SEMINAIRE SAINT-CHARLES-BORROMEE

Sherbrooke, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1878.

Le Séminaire de Saint-Charles-Borromée fut fondé en 1875, par Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke. Le vénéré fondateur décréta que le programme d'études comporterait un cours classique et un cours commercial et que l'on y enseignerait également le français et l'anglais.

De 1878 à 1910, sont sortis, munis d'un diplôme de cours commercial, 294 jeunes gens dont un bon nombre ont ensuite fait le cours classique.

Le 30 décembre 1897, un incendie détruisit une partie du séminaire. Mgr LaRocque fit construire à l'épreuve du feu le nouvel établissement, superbe édifice à 5 étages, de 200 pieds de longueur et d'une largeur moyenne de 55 pieds. Après 11 ans, l'affluence des élèves rend nécessaire un nouvel agrandissement et la corporation du séminaire fait construire une annexe de 120 pieds par 52, à cinq étages, le tout également à l'épreuve du feu.

En 1903 fut fondé le cours industriel dont l'objet est de préparer les élèves à l'examen d'admission à l'Ecole Polytechnique de Montréal et à l'Ecole d'Arpentage de Québec. Malheureusement les ressources trop limitées du Séminaire

n'ont pas encore permis de donner à ce cours le développement qu'il devrait avoir, en égard aux jeunes gens des Cantons de l'Est.

Supérieur et préfet des études: M. l'abbé A. O. GAGNON

Nombre des professeurs	36
Nombre des élèves	429
Bacheliers ès lettres	46
Bacheliers ès sciences	26
Bacheliers ès arts	42

COLLEGE DE L'ASSOMPTION

L'Assomption, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880.

Le collège de l'Assomption est dirigé par des prêtres du clergé séculier.

Fondé en 1832 par le révérend François Labelle, alors curé de l'Assomption, et les Drs J.-B. Meilleur et L.-J.-C. Cazeneuve, il fut incorporé par un acte du Parlement provincial, le 18 septembre 1841. Il fut affilié à l'Université Laval le 22 mars 1880.

On y suit un cours classique complet, un cours commercial, et un cours préparatoire ou élémentaire.

Le cours principal d'études est le cours classique.

La durée du cours commercial et celle du cours préparatoire varient suivant la capacité des élèves. On y enseigne le français et l'anglais, la calligraphie, la clavigraphie, la sténographie, l'arithmétique et la tenue des livres, l'histoire et la géographie.

La musique vocale et le chant grégorien font partie de l'enseignement régulier.

Il y a, en dehors des cours réguliers, deux sociétés littéraires : L'académie française, dite académie Saint-François Xavier, affiliée à l'Association de la jeunesse canadienne-française en 1905, et l'académie anglaise, dite académie Saint-Patrice.

Le but de ces associations est de promouvoir l'étude des langues française et anglaise, l'art oratoire, ainsi que la culture des sciences et des lettres.

Supérieur : M. le chanoine G.-V. VILLENEUVE.

Préfet des études : M. l'abbé E. HEBERT.

Nombre des professeurs	30
Nombre des élèves	360
Bacheliers ès lettres	80
Bacheliers ès sciences	100
Bacheliers ès arts	140

COLLEGE DE SAINT-LAURENT

Saint-Laurent, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880.

Ce collège fut fondé en 1847 par Messire Saint-Germain, curé de Saint-Laurent, qui obtint de Mgr Bourget la permission de construire à ses frais une académie industrielle. Appelés de France, les religieux de Sainte-Croix vinrent prendre possession de l'Académie et s'établir au Canada. Deux ans après, ils obtenaient une charte d'incorporation de la Législature. En 1862, un amendement à cette charte permettait de changer le nom d'Académie industrielle en celui de Collège de Saint-Laurent et accordait l'autorisation d'y donner un cours classique.

En 1852, en 1864, en 1882, et en 1896 furent successivement construits les différents corps-de-logis qui forment l'édifice actuel, occupant une longueur de 360 pieds et se prolongeant en arrière dans trois ailes d'une moyenne de 140 pieds. Au cours commercial vint s'ajouter, en 1866, le cours classique et depuis, l'un et l'autre ont toujours été enseignés dans les deux langues, française et anglaise, ce qui forme quatre cours distincts et indépendants.

Supérieur : Rév. Père J.-E. HEBERT, C. S. C.

Préfet des études (section française) : Rév. Père Ph. VANIER, C. S. C.

Préfet des études (section anglaise) : Rév. Père E. MEAHAN, C. S. C.

Nombre des professeurs 46

Nombre des élèves 490

SEMINAIRE DE JOLIETTE

Joliette, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880.

Le Séminaire de Joliette, fondé en 1846 par l'honorable Barthélemy Joliette, avec l'approbation de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, est dirigé par les Clercs de Saint-Viateur. Il a été affilié à l'Université Laval en 1880.

L'enseignement est divisé en trois cours : le cours préparatoire, le cours commercial et le cours classique.

Le cours préparatoire sert à la fois de préparation au cours commercial et au cours classique. Il est consacré spécialement à l'étude du français, de l'anglais, de l'arithmétique et de la calligraphie.

Le cours commercial est complet et répond à toutes les exigences. Ce cours se termine par un examen sévère sur les matières commerciales et des diplômes sont délivrés aux élèves qui ont subi cet examen avec succès.

Le cours classique, couronné par la double épreuve du baccalauréat, permet aux jeunes gens d'embrasser l'état ecclésiastique et religieux, ou les professions libérales.

Supérieur : Rév. Père F.-M. ROBERGE, C. S. V.

Préfet des études : Rév. Père L.-J. MORIN, C. S. V.

Nombre des professeurs	38
Nombre des élèves	365
Bacheliers ès lettres.	74
Bacheliers ès sciences.	105
Bacheliers ès arts	116
Maîtres ès arts	15

SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1880.

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe fut fondé en 1811, par Messire Antoine Girouard, archiprêtre, curé de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Sa charte d'incorporation date de 1835.

L'édifice actuel, bâti en 1853, forme, par ses lignes principales, un carré de 200 pieds de côté, avec cour intérieure.

On a construit l'an dernier, en matériaux incombustibles, une annexe de 172 pieds par 60 pieds, à quatre étages, destinée aux dortoirs, aux laboratoires, aux classes, à la salle académique, etc.

Le Séminaire de Saint-Hyacinthe est dirigé par une communauté de prêtres séculiers. Le programme des classes est celui de l'Université Laval à laquelle le Séminaire est affilié depuis l'année 1880.

Supérieur : Mgr C.-P. CHOQUETTE.

Préfet des études : M. l'abbé F.-Z. DECELLES.

Nombre des professeurs	33
Nombre des élèves	396
Bacheliers ès lettres	142
Bacheliers ès sciences	52
Bacheliers ès arts	156

COLLEGE BOURGET

Rigaud, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1884.

Le Collège Bourget fondé par Mgr Joseph Desautels, en 1850, est dirigé par les Clercs de Saint-Viateur.

L'objet immédiat des études est la préparation des jeunes gens au sacerdoce, aux professions libérales, ainsi qu'aux carrières commerciales et industrielles.

Le cours classique en sept ans embrasse toutes les matières de l'enseignement secondaire, y compris l'étude de la philosophie scolastique.

Le cours commercial se donne en anglais. Après trois années d'études, les élèves se présentent devant un jury d'examinateurs qui décernent un diplôme de cours complet aux candidats qui ont obtenu au moins 75 p. c. du total des points.

Il y a, en outre, des classes préparatoires dont le programme constitue la matière d'une instruction primaire complète pour les enfants qui ne pourraient aspirer plus haut.

Supérieur : R. P. DONAT RICHARD, C. S. V.

Préfet des études: R. P. HENRI GARDON, C. S. V.

Nombre des professeurs	30
Nombre des élèves	312
Bacheliers ès lettres	30
Bacheliers ès sciences	30
Bacheliers ès arts	40

PETIT SEMINAIRE DE MONTREAL

841, rue Sherbrooke-Ouest.

Affilié à l'Université Laval en 1887.

Le Collège ou Petit Séminaire de Montréal s'ouvrit en 1767, aux jours les plus difficiles de la colonie. Il eut pour fondateur M. J.-B. Curatteau, prêtre de Saint-Sulpice, curé de la Longue-Pointe, homme d'un profond savoir et de vertus éminentes. Transféré au Château de Vaudreuil en 1773, puis à la rue du Collège en 1806, il fut fixé en 1862 au pied du Mont-Royal; à 1870 seulement, remonte l'établissement définitif, tel qu'on le voit aujourd'hui.

Cette institution, dirigée par les prêtres de Saint-Sulpice, a pour but principal de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique.

Le cours est purement classique et dure six années.

Le Séminaire de Philosophie reçoit les élèves au sortir de la rhétorique pour y suivre, pendant deux ans, les cours de philosophie et de sciences.

Directeur : M. l'abbé RENE LABELLE, P. S. S.
Préfet des études : M. l'abbé F. LALIBERTE, P. S. S.

Nombre de professeurs	29
Nombre des élèves	350
Nombre de bacheliers (1er examen). .	365

COLLEGE DE VALLEYFIELD

Valleyfield, P. Q.

Affilié à l'Université Laval en 1896.

Le Collège de Valleyfield a été fondé en 1893 par Mgr J.-M. Emard, premier évêque du diocèse de Valleyfield.

La direction en est confié à une corporation de prêtres séculiers sous la surveillance immédiate de l'évêque diocésain.

Il comprend deux sections tout à fait distinctes. Le cours commercial embrasse toutes les matières propres à donner une instruction commerciale complète : il dure six années. Le cours classique porte le nom spécial de Séminaire, et est organisé conformément aux programmes universitaires. Il est donné en huit années.

Le Collège de Valleyfield est affilié à l'Université Laval depuis 1896. Le premier concours universitaire a eu lieu en 1900.

Au collège est attaché un grand séminaire diocésain où les séminaristes font leurs études de théologie. Ce grand séminaire est aussi affilié à l'Université Laval depuis 1907.

Supérieur : M. l'abbé A.-P. SABOURIN.

Préfet des études classiques : M. l'abbé J.-E. AUBIN.

Préfet des études commerciales : M. l'abbé N. AUMAIS.

Nombre des professeurs	35
Nombre des élèves	280
Bacheliers ès lettres	18
Bacheliers ès sciences	6
Bacheliers ès arts	24

DONS FAITS A L'UNIVERSITE

DURANT L'ANNEE 1910-11

L'honorable L.-J. FORGET (legs pour une chaire de législation commerciale, financière et industrielle)	$15,000.00
M. F.-X. SAINT-CHARLES (legs pour éteindre la dette)	5,000.00
L'honorable L.-J. FORGET	1,000.00
Mgr L'ARCHEVEQUE de Montréal	100.00
M. l'abbé DUCKETT, p. s. s. (legs)	50.00
M. le VICE-RECTEUR	7.50

L'honorable J.-D. ROLLAND : un livre d'or pour l'inscription des noms de ceux qui prennent des polices d'assurance en faveur de l'Université.

Mme G. LAMOTHE : un buste de Fréchette.

BIBLIOTHEQUE GENERALE

Sir LOMER GOUIN	$200.00
M. le chanoine G. GAUTHIER	15.00
M. l'abbé PERRIER	10.00
Dr E. PERSILLIER-LACHAPELLE	7.00
R. P. LEMIUS	4.00

Melle V. McNABB.............................. 2.00

M. A. SAINT-PIERRE 1.00

Mgr L'ARCHEVEQUE de Montréal: une table avec tiroir pour les revues.

ACADEMIE COMMERCIALE CATHOLIQUE DE MONTREAL :

Palmarès, 1909-1910.

ANONYME :

Pages de combat, par M. l'abbé E. Chartier (1re série).

ARCHAMBEAULT (Mgr A.) :

Circulaires, années 1910-11 (2 exemplaires) (Don de l'auteur).

ARCHAMBEAULT (M. L.-H.) (2ème don) :

351 volumes se rapportant surtout au droit. A remarquer les ouvrages de DeLorimier et Vilbon, Larombière, Laferrière, Marcadé et Pont, Pothier, Toullier, Troplong.

Histoire de la Nouvelle-France, par le P. de Charlevoix, 6 volumes.

ARCHEVEQUE (Mgr l') DE MONTREAL :

Une centaine de volumes.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Manitoba :

Statutes of Manitoba, vol. I et 2, 1910.

Journals and sessional papers, 1910.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE, Québec :

Statutes of Quebec, 1910.

Journaux, vol. 44ème, 1910.

Documents de la session, vol. 42, IV, 1909.
Journals, vol. 44ème, 1910.
Sessional papers, vol. 43, II, 1910.
Statuts refondus, vol. I et II.
Revised statutes, vol. I, II et III.

Sessional papers, vol. 43, III, 1910.

ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE DE LA PROVINCE DE QUEBEC :

Quarantième rapport annuel.

CANADIAN CLUB, Ottawa :

Addresses delivered before the Canadian Club of Ottawa, 1910.

COLLEGE BOURGET, Rigaud :
Annuaire, 1909-1910.

COLLEGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE :
Année académique, 1909-1910.

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE :
Annuaire, 1909-1910.

COLLEGE DE SAINTE-CROIX, Farnham :
Annuaire, 1909-1910.

COLLEGE DE VALLEYFIELD :
Annuaire, 1909-1910.

COLLEGE DE SAINT-LAURENT :
Année académique, 1909-1910.

COLLEGE SAINTE-MARIE, Montréal :
Année académique, 1909-1910.

COMMISSION DE CONSERVATION, Ottawa :

Place-names in the thousand islands, Saint-Lawrence River.

Premier rapport annuel, 1910.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL, Ottawa :

Rapport pour les années 1908-1909, 1909-1910.

Deuxième rapport annuel, 1909-1910.

COMMISSION GEOLOGIQUE, Ottawa :

Compte rendu sommaire des travaux de la commission géologique durant les années 1902, 1903 et 1904. 3 volumes.

Les puits artésiens et autres puits profonds de l'Ile de Montréal.

Rapport sur une découverte récente d'or près du Lac Mégantic.

Esquisse géologique et ressources minérales du Canada.

CONSEIL D'HYGIENE DE LA PROVINCE DE QUEBEC :

Bulletin sanitaire, vol. 10ème, Nos. 6-12.

Quatorzième rapport annuel.

Seizième rapport annuel, 1909-1910.

DECELLES (A.-D.), Ottawa :

Supplément annuel au catalogue de la bibliothèque du Parlement, 1910.

DEPARTEMENT DES ARCHIVES, Ottawa :

Inventory of the military documents in the Canadian Archives.

Rapport pour l'année 1905, vol. II.

DEPARTEMENT DES MINES, Ottawa :

Recent advances in the construction of electric furnaces for the production of pig iron, etc.

Report of analyses of ores, etc., made during the years, 1906, 1907, 1908.

Chrysotile-asbestos, by F. Cirkel, 2th edition.

Annuary report of the geological survey branch of the department of mines for 1909.

Rapport annuel pour l'année 1900.

Rapport sur la géologie du bassin de la rivière Nottaway.

Compte rendu sommaire des travaux de la commission géologique durant les années 1900 et 1901. 2 vols.

Rapport sommaire de la commission géologique du Canada pour l'année 1906.

Rapport sur la composition géologique des gisements de nickel et de cuivre de la région minière de Sudbury (avec cinq cartes).

Bulletins Nos 4 et 5, accompagnés de 11 plans.

DEPARTEMENT DES MINES, Ontario :

19ème rapport annuel, 1ère partie.

DEPARTEMENT DES MINES, Québec :

Rapport sur les opérations minières dans la province de Québec, durant l'année 1909.

DEPARTEMENT DU TRAVAIL, Ottawa :

Rapports, 1902-1909 (8 volumes).

Wholesale prices in Canada, 1890-1909.

La *Gazette du Travail* (de juin 1910 à juin 1911).

DESCHAMPS (L'abbé), Montréal :

Dictionnaire de Ganneau, 1721, 5 vol. in-fol.

Hortus pastorum, 1661. 1 vol. in-fol.

Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale, 1771. 1 vol. in-fol.

DIRECTION GENERALE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE, Montevideo :

Memoria corrispondente al âno 1908, 2 vol.

DURNING-LAWRENCE (Sir E.) :

Bacon is Shakespeare (Hommage de l'auteur).

DUTRISAC (M. J.), Sainte-Thérèse :

Recueil-souvenir des fêtes du 75ème anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

ECOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES, Paris :

Organisation et programme des cours pour l'année scolaire 1910-1911.

ECOLE NORMALE DE NICOLET :

Année académique, 1909-1910.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER :

Année académique, 1909-1910.

FACULTES CATHOLIQUES DE LYON :

Assemblée générale des évêques et séance solennelle de rentrée, 1910.

FREZALS (Commandant de) (par l'entremise de M. l'abbé C. Beaudin) :

L'Illiade et l'Odyssé ; l'Enéide; la Divine Comédie ; le Paradis perdu ; la Jérusalem délivrée; l'art d'écrire, la formation du style et le travail du style, par A. Albalat; folk-lore brésilien, par de Santa-

Anna Nery; les passions et la volonté, par J. Gardair; voyage en Patagonie, par H. de la Vaulx; Ambrosio de Salazai, par Morel-Fatio; la République Argentine, par Van Bruyssel; les Etats-Unis de Colombie, par R. S. Pereira ; douze ans dans l'Amérique latine, par Mgr Terrien ; revue hispinique, No 57; géographie de la République Argentine, par Latzina.

HARVARD UNIVERSITY :

Catalogue, 1910-1911.

Reports of the president and the treasurer, 1909-1910.

HARWOOD (Dr L. de L.) :

The Jesuit relations and allied documents, 73 volumes. · (Edition numérotée, 273.)

HOTEL-DIEU, Montréal :

Annuaire, 1907 et 1909.

Rapports du département d'électrothérapie, de 1906 à 1910.

Souvenir du 250ème anniversaire, 1659-1909.

HOTEL-DIEU DU PRECIEUX-SANG :

Annuaire, 1910.

LABRECQUE (M. J.-O.), Montréal :

La Vérité, années 1908-1911 exclus.

Un lot de brochures diverses.

LAFONTAINE (M. L.-C.), Champlain, N. Y. :

Médaille commémorative des fêtes du troisième centenaire de la découverte du lac Champlain.

Plan du fort de Ticondéroga.

Plan du bourg de Carillon à Ticondéroga.

LAROCQUE (M. A.), ingénieur civil :

L'Opinion publique (collection complète).

Le Monde illustré.

Albums contenant ce qui a été publié au sujet des zouaves canadiens et de l'Union Allet.

Album contenant des détails relatifs à la famille Larocque.

Deux albums contenant de nombreuses photographies relatives à la campagne des zouaves canadiens.

Partie des périodiques suivants :

L'Echo du cabinet de lecture paroissial.

L'Album des familles.

Le Foyer domestique.

Le Recueil littéraire.

Le Foyer canadien.

Le Franc-Parleur.

Aussi quelques autres ouvrages de moindre importance.

LECOINTE (M. G.), de l'observatoire royal de Bruxelles :

Résultats du voyage du S. Y. Belgica ; rapports scientifiques, 4 vol.

LESAGE (M. P.), Paris :

Trois apôtres de la Nouvelle-France, par Rouvier.

MANITOBA MEDICAL COLLEGE :

Calendar, 1910-1911.

MARCEAU (M. E.) :

Deux années de la *Revue des Deux-Mondes*.

MICHIGAN COLLEGE OF MINES :

Views of the College.

Year book, announcement of courses for 1910-1911.

Graduates, June 1910.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, Ottawa :

Annuaire du Canada, 1909 (2 exemplaires).

MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, France :

Lettres de Catherine de Médecis. Tome 10e, supplément.

Livre jubilaire du professeur J. Teissier.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, Ottawa :

Carte du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

MONTREAL COLLEGE OF PHARMACY :

Annual announcement, session 1910-1911.

NEWBERRY LIBRARY (The), Chicago :

Report of the trustees, 1910.

OFICINA DE MENSURA DE TIERRAS, Chili :

Tercera memoria del director, 1910.

PETIT SEMINAIRE DE MONTREAL :

Année académique, 1909-1910.

PRINCETON UNIVERSITY, N. J. :

Catalogue, 1910-1911.

Annual reports of the president and the treasurer, 1910.

RACICOT (Mgr Z.) :

Un missel romain, publié en 1735.

RICHARD (M. A.), Genève, rue Fendt, 44 bis :
Souvenirs, expériences..... d'un penseur moderne en l'an de grâce actuel. (Don de l'auteur.)

ROLLAND (Hon. J.-D.) :
Bibliographie de la France, années 1909 et 1910 (Incomplet).

ROYAL ASTRONOMICAL SOCIETY OF CANADA :
The Journal of the Royal Astronomical Society of Canada, vol. III, Nos. 3, 4, 5, et 6. Vol. IV, Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

SAINT CHARLES' COLLEGE, Ellicott City :
Catalogue, 1909-1910.

SAINT MICHAEL'S COLLEGE, Toronto :
The year book, 1910.

SECRETAIRE DE LA PROVINCE (M. le), Québec :
Les écoles primaires et les écoles normales, par C.-J. Magnan.

SEMINAIRE DE CHICOUTIMI :
Annuaire, 1909-1910.

SEMINAIRE DE NICOLET :
Année académique, 1909-1910.

SEMINAIRE DE SAINT-HYACINTHE :
Année scolaire, 1909-1910.

SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE :
Année scolaire, 1909-1910.

SEMINAIRE DE SHERBROOKE :
Année académique, 1909-1910.

SEMINAIRE DE RIMOUSKI :

Annuaire, 1909-1910.

SOCIETE DES ANTIQUAIRES :

The canadian antiquarian and numismatic journal. Vol. VII, No. 2, 3 et 4. Vol. VIII, No 1.

SOCIETE HISTORIQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSE :

Collections, Vol. XIV.

SOUS-SECRETAIRE D'ETAT (M. le), Ottawa :

International Catalogue of Scientific Litterature : anthropology ; mathematics ; mechanics ; mineralogy ; physiology ; chemistry ; geography ; physics ; geology ; general biology ; paleontology ; meteorology ; botany ; anatomy ; zoology ; mathematics ; chemistry.

Eight annual report, of the Imperial Cancer Research Fund (1909-1910).

Report of the Secretary of State of Canada for the year ended march 31, 1910 (2 exemplaires).

Federated Malay States.

Kelatan administration report.

Report of the adviser of the Kedah Government.

The civil service list of Canada, 1910.

SURINTENDANT (M. le) de l'Instruction publique :

Rapport pour l'année 1909-1910.

TREMBLAY (Jules) :

Des mots, des vers (Don de l'auteur).

UNIVERSITE DE BUENOS-AIRES :

Programme de la Faculté des Arts, 1910.

UNIVERSITE DE GRENOBLE :

Annales, tome XXI, No 3; tome XXII, Nos 2 et 3.

Notice sur l'enseignement de la géologie et de la minéralogie..... à l'Université de Grenoble.

UNIVERSITE DE MANITOBA :

Examination papers, 1910.

UNIVERSITE DE NEUFCHATEL :

L'Université de Neufchatel; ses origines, son organisation actuelle.

UNIVERSITE D'OTTAWA :

Annuaire, 1909-1910. (2 exemplaires.)

UNIVERSITE DE TORONTO, Faculté de Médecine :

Calendar, session 1910-1911.

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES :

Annuaire pour l'année académique 1910-1911.

UNIVERSITE McGILL :

Annual report of the governors... for 1909-1910.

Annual calendar, session 1910-1911.

Results of the matriculation examination, June 1910.

Examination papers, session 1909-1910, and June 1910.

UNIVERSITE NATIONALE DE LA PLATA :

Memoria de la Universidad (agosto 1909-1910).

VICE-RECTEUR (M. le) :

Webster's new international dictionary.

Guide to anthropological collection in the provincial museum, Victoria, B. C. (2 exemplaires).

Provincial museum of natural history and ethnology, Victoria, B. C.

WESLEYAN THEOLOGICAL COLLEGE :

Calendar, 1911-1912.

BIBLIOTHEQUE DE LA FACULTE DE MEDECINE

ALBANY MEDICAL COLLEGE :

Register of students, 1909-1910.

AMERICAN PEDIATRIC SOCIETY :

Transactions, 22nd session, 2 vols.

BEAUDRY, Dr J.-A. :

Report of Henry Phipps Institute, 1st Ann. 1 vol.

Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale, 2 vols.

Annual Report of the Registrar general of Births, Deaths and Marriages in England.

Journal of the Royal Sanitary Institute, 6 vols.

International Journal of Microscopy and Natural Science, 3 vols.

La Clinique, 3 vols.

Medical Examiner, 11 vols.

L'Union Médicale du Canada, 11 vols.

Bulletin Médical de Québec, 11 vols.

Montreal Medical Journal, 12 vols.

L'Abeille Médicale, 3 vols.

American Public Health Association.—Transactions, 9 volumes.

BULLETIN MEDICAL DE QUEBEC :

Service gratuit.

CANADIAN MEDICAL ASSOCIATION :

Service gratuit du *Journal.*

CANADIAN PUBLIC HEALTH ASSOCIATION :

Service gratuit du *Journal.*

CARNEGIE FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF TEACHING :

Bulletin No 4 et 5; Annual report, No 3, 4 et 5, 5 vols.

CHAGNON, Dr E.-P. :

Brochures et Revues.

CHAMBERLAIN, M. :

Report of Henry Phipps Institute, revues, 1 vol.

CITY OF NEW HAVEN :

Report of the Health Department 1909, 1 vol.

DE COTRET, E.-R. :

Medical and Surgical Papers, 1 vol.

DENVER & CROSS COLLEGE OF MEDECINE :

30th annual announcement 1910-1911, 1 vol.

DESJARDINS, Abbé :

Rééducation physique et psychique, par Levrand, 1 vol.

Introduction à l'étude des maladies mentales, par Schloes, 1 vol.

Religion et Médecine, par Vidal, 1 vol.

Idées Médicales, par Grasset, 1 vol.

DESJARDINS Dr Ed. :

Encyclopédie française d'Ophtalmologie.

Bulletins et Mémoires de la Société française d'Ophtalmologie, 1 vol.

DUVAL, Dr S. :

Physiological Economy in Nutrition, par Chittenden.

ECOLE DE PLEIN EXERCICE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE :

Annales, 1909, 1 vol.

FACULTE DE MEDECINE DE LYON :

Thèses, 1908-09, 1909-10, 269 thèses.

FACULTE DE MEDECINE DE NANCY :

Thèses, 1909-10, 34 thèses.

FACULTE DE MEDECINE DE PARIS :

Thèses, 1909-1910, 483 thèses.

HARVARD UNIVERSITY :

Official register, 1 vol.

HERVIEUX, Dr. :

Bulletin général de Thérapeutique, 12 vols.

Bulletin et mémoires de la Société de Thérapeutique, 1 vol.

INSTITUT ROYAL DE BACTERIOLOGIE CAMARA PESTANA :

Archives, 1910-11.

JEANNOTTE, Dr A.-F. :

Revues de Médecine.

JOHNS HOPKINS BULLETIN :

Service gratuit.

JOURNAL DE MEDECINE ET DE CHIRURGIE :

Service gratuit.

LA CLINIQUE :

Service gratuit.

LARAMEE, Dr ALBERT :

International Clinics.

LECAVALIER, Dr D.-E. :

Thérapeutique éclectique, physiologique, philosophique, 1 vol. (Don de l'auteur.)

L'UNION MEDICALE DU CANADA :

Service gratuit.

MASSACHUSETTS GENERAL HOSPITAL :

The Histogenesis of the Blood Platelets, 1 vol.

Medical and Surgical Papers. 1 vol.

MONTHLY CYCLOPEDIA & MEDICAL BULLETIN :

Service gratuit.

MONTREAL MEDICAL :

Service gratuit.

NORTHWESTERN UNIVERSITY MEDICAL SCHOOL

The Quarterly Bulletin, Vol. 12, No 3.

PHILADELPHIA COLLEGE AND INFIRMARY :

12th Annual Announcement 1910-11.

REVUE MEDICALE DE CANNES :

Service gratuit.

ROTTOT, Mme Dr :

Cyclopedia of the Practice of Medecine (Ziemssen), 18 volumes.

Sexual Neurasthenia, by Beard, 1 vol.

Formulaire Thérapeutique, par Fonssagrives, 1 vol.

International Medical Congress of Philadelphia Transactions, 1 vol.

Canada Medical Association 1877, Transactions, 1 vol.

The Anatomy, Physiology and Pathology of Eye, by Howard, 1 vol.

Quantitative Chemical Analysis, by Fresinius, 1 vol.

Journal of the American Public Health Association, 1 vol.

SAINT-JACQUES, Dr Eugène :

Medical Education in France and Germany, 1 vol.

Enseignement médical en France et en Allemagne, 1 volume.

TULANE UNIVERSITY OF LOUISIANA :

Bulletin, 1909-1910.

UNITED STATES GOVERNMENT :

Present Organization and Work for the Protection of Health in the United States, 1 vol.

Mortality Statistics, 1909-1910.

UNIVERSITY OF BUFFALO :

65th Annual Announcement, 1910-1911.

UNIVERSITY OF MINNESOTA :

College of Medecine and Surgery Bulletin, 1910-11.

VILLE DU HAVRE :

Bulletin mensuel du Bureau d'hygiène.

VILLENEUVE Dr. :

Dix volumes de la collection des Archives de Neurologie.

WESTERN RESERVE UNIVERSITY, Cleveland :

Catalogue 68th, session 1910-11.

MUSEE

ARCHAMBAULT (M. L.-H.), avocat :

Monnaie romaine trouvée à Carthage.

Vieille monnaie brésilienne.

BRAULT (M. R.), E. E. M. :

Minéraux.

BRUNET (M. J.), E. E. M.:

Monnaies diverses.

DESROCHES (M. l'abbé A.) :

Collection de coquillages.—Plusieurs dents de morses.

GRATTON (M. A.), E. E. M. :

Médaille égyptienne.

JOUBERT (M. L.), E. E. M.:

Minéraux.

LAPIERRE (M. J.-R.), E. E. M. :

Monnaies canadiennes et étrangères.

MARCEAU (M. E.) :

Herbier contenant environ 700 spécimens.

MARTIN (M. le chanoine W.-C.), archevêché :

Médaille-souvenir en argent du 21e congrès eucharistique international.

MILLARD (M. J.-E.), E. E. M. :

Monnaies canadiennes.—Collection de timbres-postes.

PLEAU (M. S.), E. E. M. :

Monnaies.

ROY (M. A.), E. E. M.:

Monnaies.—Minéraux d'argent de Cobalt.

VASSEUR (M. A.), E. E. M.:

Sea-bean. York Beach, Me.

MAISON DES ETUDIANTS

1. Le but de cette Association est de relier par des liens plus étroits de fraternité et de camaraderie les étudiants et les anciens étudiants universitaires : de susciter et de propager, grâce au concours dévoué de ces derniers et des amis en général de l'enseignement supérieur, toutes les oeuvres destinées à améliorer la situation matérielle, intellectuelle et morale de la jeunesse universitaire ; de créer autour d'elle cette atmosphère de généreuse bienveillance et de sympathie dont sont entourés dans d'autres pays les universités et leurs élèves.

II. Les moyens d'action de l'Association sont entre autres les suivants :

Journal ou bulletin périodique ;

Publication de travaux littéraires et scientifiques ;

Bibliothèques, conférences, cours, etc. ;

Réunions, amusements, jeux variés, sports, gymnastique, escrime, exercices militaires, fêtes artistiques ;

Bourses d'études, prêts, assistance ;

Logements, pensions, soins médicaux à bon marché ;

Remises sur les voies de communication, chez les fournisseurs, etc. ;

Recherche d'emplois ;

Et toute autre oeuvre charitable.

III. Le siège social de l'Association est à Montréal.

Un vaste local est attribué à l'oeuvre dans l'Université Laval, rue Saint-Denis, No 185.

Il comprend deux bibliothèques et plusieurs salles d'étude, une salle de lecture, deux salles de billard et de *pool*,

des fumoirs et des pièces pour les amusements sédentaires, un grand salon, un café buffet et une spacieuse galerie-promenade.

Une fois terminé, il offrira en outre aux jeunes gens deux jeux de quilles, des salles de dessin, de gymnastique, d'escrime ou de lutte, ainsi que des douches et des bains.

IV. L'Association se compose : *a*) *De membres actifs :* étudiants universitaires régulièrement inscrits.

b) *De membres honoraires :* anciens membres actifs ; professeurs, administrateurs et gouverneurs universitaires ; amis de l'enseignement supérieur.

c) *De membres perpétuels :* membres actifs ou honoraires libérés de la cotisation annuelle par la souscription d'une somme déterminée.

d) *De membres fondateurs :* promoteurs de l'oeuvre et bienfaiteurs insignes.

Les Etudiants des Facultés et des Ecoles affiliées de l'Université Laval sont tous considérés comme membres actifs, pourvu que le Conseil de ces Facultés ou Ecoles ait inscrit dans ses règlements l'obligation pour tels étudiants de verser une cotisation annuelle, collectée par les trésoriers respectifs de ces Facultés ou Ecoles, et versée par eux au trésorier de la Maison des Etudiants.

V. Cotisations.—*a*) Pour les membres actifs appartenant aux Facultés ou aux Ecoles affiliées qui se sont conformées au mode de cotisation indiqué ci-dessus, le droit d'entrée et la cotisation annuelle sont fixés collectivement à la somme de $5.00.

b) Les autres membres actifs doivent payer un droit d'entrée de $2.00, et une cotisation annuelle de $5.00.

c) Le droit d'entrée et la cotisation annuelle des membres honoraires sont aussi fixés collectivement à $5.00.

d) Tout membre actif ou honoraire acquiert le titre de membre perpétuel et se libère de la cotisation annuelle, en versant une somme de $100.00.

e) Tout membre qui versera la somme de $200.00, ou qui fera une donation d'une valeur égale, recevra du Conseil d'Administration le titre de membre fondateur.

VI. La gestion générale des intérêts de la Maison des Etudiants est confiée à une *Commission*, composée dans la proportion d'un tiers de membres actifs et de deux tiers de membres honoraires.

Cette Commission est constituée de manière à accorder une équitable représentation aux divers groupements universitaires.

VII. Tous les droits et pouvoirs de l'Association, sauf l'aliénation des immeubles qui est réservée à la Commission, sont exercés par un *Conseil d'Administration*, composé de membres choisis dans la Commission.

Le vice-recteur et le secrétaire-général de l'Université Laval font partie *ex-officio* de ce Conseil.

Les autres membres sont élus par la Commission, parmi les délégués des différents groupes.

VIII. Des règlements généraux et particuliers régissent le fonctionnement de l'Association et de ses divers organismes, dans le but surtout de faire régner entre les membres des rapports constants de bonne et généreuse camaraderie, et d'imprimer à toutes les manifestations de la vie de l'oeuvre un caractère de parfaite distinction, sans en exclure aucunement ni l'entrain, ni la gaieté, ni l'enthousiasme.

IX. Un directeur-gérant, nommé par le Conseil d'Administration, est chargé de promouvoir les intérêts quotidiens de l'Association, et d'en favoriser le fonctionnement normal, avec l'assistance de plusieurs Commissaires de service choisis parmi les étudiants membres actifs.

X. Le contrôle des autorités universitaires—au point de vue disciplinaire et moral — s'exerce sur l'oeuvre tout entière par l'intermédiaire du vice-recteur qui est lui-même l'un des promoteurs et des membres fondateurs de la Maison des Etudiants.

XI. Dispositions générales. — Les jeux de hasard et les paris sont interdits ; et, sous aucun prétexte, aucune liqueur et aucune publication défendue ne pourront être apportées dans aucun des locaux de la maison.

Toute discussion politique ou religieuse est formellement prohibée ; et aucune réunion ou manifestation politique ne pourra avoir lieu au siège local de l'oeuvre.

S'il s'élève un désaccord entre les membres de la Maison et les divers pouvoirs, ou entre les divers pouvoirs entre eux, il sera réglé par un comité d'arbitrage composé *ad hoc* et dont la décision sera finale et sans appel.

XII. Promoteurs et membres fondateurs :

Hon. Eugène Lafontaine, juge à la Cour Supérieure ;

M. le chanoine Gaspard Dauth, vice-recteur de l'Université Laval ;

M. Frédéric-Debartch Monk, avocat, conseil du Roi ;

M. Honoré Gervais, avocat, conseil du Roi ;

M. Victor Morin, notaire ;

M. Louis-Théophile Maréchal, avocat ;

M. Ernest Marceau, ingénieur civil ;

M. le Dr Emmanuel-Persillier Benoit ;

M. Emile Vanier, ingénieur civil ;

M. le Dr Eugène Saint-Jacques ;

M. le Dr Séraphin Boucher ;

M. J.-E.-W. Lecours, pharmacien ;

M. le Dr J.-G.-A. Gendreau, dentiste ;

M. J.-B. Lagacé, professeur d'Esthétique à l'Université

APPENDICES

REMARQUE GENERALE

Les diplômes de bacheliers ès lettres, ès sciences ou ès arts valent pour l'admission à l'étude du droit de la loi, de médecine (4775 S. R. P. Q.), ainsi que des professions d'arpenteurs, d'ingénieur civil (5120 S. R. P. Q.), d'architecte (Art. 5243 S. R. P. Q.), de dentistes (5045 S. R. P. Q.).

APPENDICE I (1)

Extraits de la Loi et des Règlements du Barreau relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Droit

Art. 4529 S. R. P. Q. — Nul n'est admis à l'étude du droit, à moins qu'il ne prouve, à la satisfaction des examinateurs, qu'il a reçu une éducation libérale et

(1) Les élèves qui pourraient être embarrassés par certaines obscurités du texte de ces appendices sont priés d'en demander l'explication aux secrétaires des diverses corporations professionnelles auxquelles ils se rapportent.

classique, et qu'il ne subisse, à leur satisfaction, un examen écrit et oral sur les matières indiquées dans le programme du Conseil général.

Art. 33 des Règlements du Barreau adoptés le 14 décembre 1887. — Les diplômes de bacheliers ès lettres, ès sciences ou ès arts, pour l'admission à l'étude du droit, de la Médecine (4775 S. R. P. Q.), ainsi que des professions d'arpenteur (5156 et 5158 S. R. P. Q.), de dentistes (Art. 5045 S. R. P. Q.), d'ingénieur civil (5120 S. R. P. Q.), d'architecte (Art. 5243 S. R. P. Q.)

Art. 25 des Règlements. — Il pourra être subi un seul examen sur toutes les matières du programme, ou deux examens, au choix du candidat, comme il suit : l'un sur les matières suivantes du cours classique, savoir : le latin, l'anglais, le français, l'histoire, la littérature, la géographie, l'arithmétique et l'algèbre ; et un second examen sur la philosophie, la chimie, la physique, la géométrie et la trigonométrie. Il sera facultatif au candidat d'intervertir l'ordre des dits examens. Le candidat qui subira les deux examens ne sera pas tenu de reprendre celui qu'il aura subi avec succès, mais il devra reprendre en entier celui dans lequel il n'aura pas réussi.

Art. 26.—Un certificat sera accordé pour chaque examen que le candidat aura subi avec succès.

Art. 4524 S. R. P. Q. — L'aspirant à l'*étude* donne, au moins un mois d'avance, l'aspirant à la *pratique* donne, au moins quinze jours à l'avance, avis par écrit au secrétaire de la section dans laquelle il est domicilié, ou s'il n'a pas de domicile dans la Province, au secrétaire de la section dans laquelle il a résidé pendant les derniers six mois.

Cet avis contient les renseignements suivants :

1. L'aspirant à l'*étude* doit indiquer ses nom, prénoms, âge et résidence, les écoles et collèges où il a reçu son instruction et mentionner s'il a occupé un emploi ou exercé un état, un métier, une industrie, un négoce ou une charge quelconque.

2. L'aspirant à la *pratique* doit indiquer ses nom, prénoms, âge et résidence, s'il est sujet britannique par naissance ou par naturalisation, la date de son admission à l'étude, *de l'enregistrement de son certificat et celle de son brevet*, les différents endroits où il a demeuré pendant sa cléricature, le nom de l'avocat sous lequel il a étudié le droit, les absences du bureau de son patron, prolongées audelà d'un mois, la durée et la raison de chacune, et si elles ont été autorisées par le patron ; si, pendant la cléricature, il a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou s'il a occupé un emploi ou une charge en-dehors du bureau de ses patrons, et quel emploi et quelle charge.

Il doit, en même temps, déposer un certificat de ses patrons, constatant la durée de temps qu'il a étudié sous eux.

Le certificat doit aussi énoncer si, pendant sa cléricature, l'aspirant a exercé quelque profession, s'il a été engagé dans les affaires ou a rempli une charge en-dehors de ses études légales, s'il a accompli ses devoirs d'étudiant fidèlement et diligemment.

Le candidat dépose en même temps tous les certificats et documents nécessaires. Les déclarations de l'étudiant sont faites en conformité avec l'Acte de la Preuve en Canada.

Art. 24 des Règlements. — Tout candidat à l'étude devra produire, avec son avis, un certificat d'études et de bonne conduite signé par les directeurs des collèges ou institutions où il a fait ou terminé son cours classique, ou par les maîtres privés qui lui ont enseigné ; aussi un certificat de bonne conduite, signé par deux personnes connues favorablement dans la section, lorsque le candidat a quitté le collège plus de six mois avant l'examen.

Art. 36. — L'examen par écrit sur les diverses matières du programme sera partagé en trois séances, dont la durée totale ne dépassera pas neuf heures et demie. Il sera accordé 1,000 points pour tout ce travail.

1o Une séance de trois heures pour le latin, l'histoire et la géographie, dont les deux tiers seront consacrés à une version latine avec analyse ; le nombre des points accordés à cette matière est de 250. Le nombre des points pour l'histoire et la géographie est de 80.

2o Une séance de deux heures et demie pour la littérature, la composition et la traduction du français en anglais ou *vice versa*. Le nombre des points pour la composition sera de 50 ; pour la littérature, de 40 ; pour la traduction, de 30. Les matières qui font le sujet du travail de la seconde partie de la première séance et de toute la seconde, se partageront en deux groupes pour être tirés au sort :

a) Histoire ancienne et moderne, histoire du Canada, belles-lettres, rhétorique, composition et traduction ;

b) Histoire de France et d'Angleterre, géographie, histoire de la littérature, composition et traduction.

Il sera accordé 100 points pour l'orthographe et la correction grammaticale dans toutes les matières de ces deux séances, dont 50 pour la version et 50 pour le reste.

3o L'autre séance sera consacrée aux sciences et durera quatre heures.

Le candidat choisira les matières de cette séance comme suit :

Philosophie. — 2 heures, 250 points.

1o { *a*) Arithmétique, géométrie, trigonométrie et physique. — 2 heures, 250 points.
b) Arithmétique, algèbre et chimie. — 2 heures, 250 points. }

ou

Mathématiques. — 2 heures, 250 points.

2o { *a*) Philosophie et physique. — 2 heures, 250 points.
{ *b*) Philosophie et chimie. — 2 heures, 250 points.

Les groupes marqués *a* et *b* dans chacune des deux séries sont tirés au sort.

L'examen sera considéré comme nul, si le candidat ne peut obtenir les trois cinquièmes des points sur le latin, dans son ensemble, et le tiers sur chaque extrait et l'analyse grammaticale; la moitié sur la philosophie, si l'élève a choisi 1o, ou la moitié sur les mathématiques, s'il a choisi 2o, avec, en outre, dans chaque cas, la moitié sur chaque groupe tiré au sort et le tiers sur chacune des matières, séparément, de ces groupes pour les lettres : le tiers sur chaque groupe tiré au sort, pour les sciences, et le sixième sur chacune des matières de ce groupe; enfin les trois quarts sur l'orthographe et la correction grammaticale.

Programme de l'examen préparatoire à l'étude du droit

LETTRES

I. Latin. — César, *De Bello Gallico*. Virgile, *Enéide, liv. I, II, IV.* Cicéron, *Oratio pro Milone* et les *Catilinaires*. Analyse du latin.

II. Histoire.—Histoire du Canada. Notions générales sur l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, l'histoire ancienne, grecque, romaine et moderne.

111. Belles Lettres et Rhétorique.—Principes et histoire de la littérature. Composition dans la langue maternelle du candidat sur un sujet donné. Traduction de l'anglais et du français.

SCIENCES

I. Philosophie. — Logique, métaphysique et morale.

II. Arithmétique.—Les quatre règles simples. Fractions ordinaires. Fractions décimales. Règles de trois simples. Règles de trois composées. Règles d'intérêt, d'escompte et de société.

III. Algèbre. — Jusqu'aux équations du second degré inclusivement.

IV. Géométrie.—Elémentaire et trigonométrie plane.

V. Physique et Chimie. — Notions élémentaires et générales.

Art. 4531, S. R. P. Q. — Nul ne peut être admis à l'exercice de la profession d'avocat, à moins d'être sujet britannique, d'avoir atteint l'âge de vingt-et-un ans révolus et d'avoir étudié régulièrement et sans interruption, durant les heures ordinaires du bureau, sous brevet par devant notaire comme clerc ou étudiant, chez un avocat pratiquant, pendant au moins quatre années consécutives et entières, à compter de l'enregistrement du certificat de l'admission à l'étude.

Toutefois, l'étudiant qui a suivi un cours régulier de droit dans une université ou dans un collège de cette province, pendant trois ans au moins, et y a pris un degré en droit, peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 4533, S. R. P. Q. —Les étudiants peuvent se présenter pour subir leur examen, lorsqu'ils ont obtenu un degré

en droit dans une université ou un collège de cette Province, ou, s'ils ne sont pas porteurs d'un diplôme universitaire, à la session la plus rapprochée de la fin de leur cléricature : mais le diplôme qui leur confère le titre d'avocat, ne peut leur être accordé avant son expiration, ni avant qu'ils aient produit au secrétaire du Conseil général un certificat de leur patron qu'ils ont continué à suivre son bureau régulièrement, durant le temps voulu par la loi.

Art. 30 des Règlements. — Les candidats à la pratique devront produire, avec l'avis requis par la section 4524, tous les documents requis par la loi et les règlements, entre autres le certificat d'admission à l'étude, extrait de baptême ou la meilleure preuve possible de l'âge du candidat, en cas d'absence de registres, une copie authentique du brevet, tout transport de brevet ou un certificat de bonne conduite par le patron ou les patrons sous qui il a étudié, ou la preuve que le patron a refusé le certificat sans cause valable, ou qu'il a été impossible de l'obtenir du patron ; dans ce cas, le candidat devra fournir une autre preuve équivalente de bonne conduite. Il pourra aussi être suppléé, dans le même cas, au défaut de certificat de cléricature que doit donner le patron, par une preuve jugée satisfaisante par les examinateurs.

Art. 20. — En donnant son avis le candidat paie au secrétaire de section un honoraire de $2.00 et dépose entre les mains du trésorier les sommes suivantes :

Etude.—Examen partiel.................	$70.00
" " entier ou pour admission à l'étude comme bachelier	125.00
Pratique	200.00

De chacune des sommes ainsi déposées, le trésorier de sec-

tion transmet, au moins dix jours avant la date fixée pour les examens, au secrétaire-trésorier du Conseil général, $30.00 pour les dépenses des examens et du Conseil général.

Les sommes déposées sont affectées dans les proportions suivantes à l'enrégistrement des certificats d'admission à l'étude et des diplômes.

Etude.—Certificat partiel	$15.00
" " entier ou après admission comme bachelier	20.00
Pratique. — Diplôme	50.00

Si le candidat n'est pas admis à l'étude ou à la pratique, il perd les $30.00 transmis au secrétaire du Conseil général.

Sur réception par le trésorier de section de la liste des candidats admis à l'étude ou à la pratique, qui devra lui être transmise par le secrétaire général, aussitôt après les examens, il transmettra à ce dernier les sommes requises pour l'enrégistrement susdit.

Cet article ainsi amendé ne deviendra en vigueur qu'à compter des examens de juillet 1911, ces examens y compris, et ne s'appliquera pas aux étudiants actuellement sous brevet ou qui le deviendront lors des examens de janvier 1911.

Art. 23.—Les examens du Barreau, pour l'admission à l'étude et à la pratique de la profession d'avocat se font semi-annuellement, le deuxième mardi de janvier, dans la cité de Montréal, et le premier mardi de juillet, dans la cité de Québec, ou le jour juridique suivant, quand ces jours ne le sont pas.

Art. 40. — Deux ou trois questions sont posées, et il est accordé le nombre de points et requis le minimum suivant sur chaque matière, savoir :

	Total des points	Minimum
1. Histoire du droit	20 à 25	$\frac{1}{3}$
2. Droit romain	20 à 30	$\frac{1}{3}$
3. Droit civil	50 à 60	$\frac{2}{3}$
4. Droit commercial et maritime . .	25 à 35	$\frac{2}{3}$
5. Procédure civile	25 à 35	$\frac{2}{3}$
6. Droit international, privé et public, et autres matières que les examinateurs jugeront à propos de choisir. .	15 à 20	$\frac{1}{3}$
7. Droit criminel et procédure criminelle	20 à 25	$\frac{1}{2}$
8. Droit administratif et constitutionnel	25 à 30	$\frac{1}{2}$

APPENDICE II

Extraits du Code du Notariat (1) et des Statuts et Règlements de la Chambre des Notaires, relatifs à l'admission à l'étude et à la pratique du Notariat

I — SESSIONS GÉNÉRALES

Les sessions générales de la Chambre des notaires s'ouvrent à dix heures de l'avant-midi, à Québec et à Montréal alternativement, le deuxième mardi du mois de juillet de chaque année. Si le jour ainsi fixé est non juridique, les sessions commencent le jour juridique suivant.

II — DE L'ADMISSION À L'ÉTUDE

ART. 4774.—Ne peuvent être admis à l'étude du notariat que les sujets britanniques du sexe masculin.

ART. 4775.—Pour pouvoir être admis à l'étude du notariat, l'aspirant doit avoir fait ou terminé un cours complet d'études classiques et scientifiques, en français ou en anglais, dans une institution légalement constituée, donnant un cours complet de telles études dans cette province ou en dehors.

ART. 4776.—La preuve que l'aspirant a fait un cours d'études exigé par l'article précédent se fait par la production devant la Chambre des notaires, d'un certificat du principal ou supérieur de l'institution où il a étudié.

ART. 4777.—Ce certificat doit énoncer toutes les matières classiques et scientifiques enseignées par l'institution et être revêtu de son cachet.

Si l'institution n'a pas de cachet, la signature du principal ou supérieur doit être authentiquée par un notaire.

ART. 4778.—L'aspirant possédant les qualités exigées par les quatre articles précédents doit en outre subir un exa-

(1) Titre 10 des Statuts refondus

men public devant la Chambre, sur ses connaissances classiques et scientifiques et sur sa connaissance des langues française et anglaise.

ART. 4779.—Avant d'être admis à subir son examen, l'aspirant doit toutefois donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de la session où il doit se présenter.

ART. 4780.—Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, âge et résidence de l'aspirant à l'étude, les institutions et les endroits où il a fait son cours d'études; s'il a rempli un emploi ou exercé un état, un métier ou une industrie, un négoce ou une charge quelconque, il doit les mentionner en détail.

ART. 4781.—L'examen a lieu publiquement, à toute session ordinaire de la Chambre, par écrit et de vive voix, conformément aux règles et règlements de la Chambre ; mais pour être admis à l'examen oral, il faut que l'examen par écrit soit jugé satisfaisant.

ART. 4782.—Si l'examen oral est aussi satisfaisant, la Chambre octroie à l'aspirant un certificat d'admission à l'étude; mais la cléricature ne commence à courir que de l'exécution de son brevet par un acte notarié qui doit énoncer la date de son admission à l'étude.

ART. 4783.—Avant d'obtenir son certificat d'admission à l'étude, l'aspirant doit payer au trésorier un droit de vingt piastres, outre les honoraires des secrétaires.

N. B. — Les articles qui précèdent sont amendés par les dispositions de l'article 4775 des S. R. P. Q., qui se lit comme suit : " Tout candidat à l'admission à l'étude des professions légale, notariale et médicale, qui est titulaire du diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences ou bachelier ès lettres, à lui conféré par une université canadienne ou anglaise, est dispensé des examens exigés par la loi constituant les membres de ces professions en corporations ".

Sur preuve satisfaisante, faite par le candidat, qu'il est bien la personne nommée dans ce diplôme, il a droit, après

paiement des honoraires ordinaires, de recevoir un certificat l'autorisant à étudier celle des professions susdites à laquelle il désire être admis ".

Art. 163 des Règlements. — Le programme des examens pour l'admission à l'étude est le suivant :

SUJETS.	Nombre des questions.	Nombre des points.	Nombre des points à conserver.
1. Philosophie	2	18	9
2. Physique	2	10	5
3. Mathématiques :			
Géometrie	1	6	3
Algèbre et trigonométrie . . .	1	6	3
Arithmétique	3	15	8
4. Astronomie	1	5	3
5. Chimie	1	8	4
6. Histoire :			
Canada	2	12	6
France	1	6	3
Angleterre	1	6	3
Moderne et ancienne	1	8	4
7. Géographie	2	10	5
8. Littérature et histoire de la littérature	1	8	4
9. Composition française ou anglaise.	1	8	5
10. Traduction latine	1	10	5
11. Orthographe		4	2
Totaux . . .	21	140	72

Certificat d'études classiques et scientifiques de l'aspirant à l'étude [1]

Je, soussigné, principal ou supérieur de (*nom de l'institution*) constitué (*en vertu de quelle autorité et quand*) certifie que (*nom et prénoms de l'aspirant et sa résidence*) a fait (*ou terminé*) son cours complet d'études classiques et scientifiques dans cette institution, en français (*ou en anglais*).

Je certifie de plus que les matières classiques et scientifiques enseignées dans cette institution sont les suivantes :

(*énoncer toutes les matières, avec les noms d'auteurs*).

En foi de quoi, je donne le présent certificat à (*lieu et date*).

[L. S.]

---

(1) Les porteurs de diplômes ne sont pas tenus de présenter un certificat d'études, mais ils sont priés de mentionner, dans leur avis, s'ils ont l'intention de se présenter avec un diplôme de bachelier.

Avis de l'aspirant à l'étude

Canada
Province de Québec, (*Lieu et date.*)
District de

à M. N. P.

Secrétaire de la Chambre des notaires à

Monsieur,

Je, soussigné,
de ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la Chambre des notaires pour subir mon examen pour l'admission à l'étude du notariat.

Je suis âgé de ; j'ai fait mes études classiques et scientifiques à (*nom de l'institution ou des institutions et de l'endroit où l'aspirant a étudié*) ; et jusqu'ici j'ai exercé l'emploi de (*indiquer en détail l'état, le métier, l'industrie, le négoce ou la charge.*)

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

....

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps, et d'un dépôt de $3.00 d'après un règlement de juillet 1904.

(46 V., ch. 32, céd. No 12.)

III — DE L'ADMISSION À LA PRATIQUE

ART. 4784.—Après avoir obtenu son certificat d'admission à l'étude, l'aspirant à la pratique, doit passer un brevet d'engagement par acte authentique en minute avec un notaire pratiquant. Ce brevet peut être transporté par acte authentique en minute. Si le patron, sous lequel un clerc sert, meurt ou devient incapable d'agir, le clerc doit transporter, dans les soixante jours, son brevet à un autre notaire pratiquant, suivant le même mode.

Tous brevets de cléricature et transports de brevets doivent être enregistrés chez l'un des secrétaires de la Chambre, dans les trente jours de leur date, à peine de nullité.

ART. 4785.—La Chambre peut néanmoins permettre ou valider l'enregistrement de tout tel acte après ce délai, sur requête spéciale et paiement au trésorier d'un honoraire de dix piastres; mais cet enregistrement doit se faire au moins trois mois avant que l'aspirant puisse être admis à subir son examen.

ART. 4786.—Tout titulaire du diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences, ou bachelier ès lettres, à lui conféré par une université canadienne ou anglaise peut passer brevet et de cléricature avec un notaire, mais il doit se présenter à la session de la Chambre qui suit immédiatement la date de la passation de ce brevet, pour en obtenir un certificat l'autorisant à étudier la profession, et s'être conformé aux autres prescriptions de l'article 4775.

ART. 4787.—Les clercs de notaires admis doivent étudier pendant cinq années entières et consécutives.

ART. 4788.—Néanmoins l'étudiant qui a suivi, pendant deux ans, un cours régulier de droit dans une université en cette province peut être admis après quatre années consécutives de cléricature; et celui qui a suivi un cours complet

et régulier de droit pendant trois ans et obtenu un degré en droit dans cette université, peut être admis après trois ans de cléricature.

Art. 4789.—La Chambre peut, par règlement, soumettre les clercs de notaire à un ou à plusieurs examens, pendant leur cléricature.

Art. 4790.—Le mot " consécutives ", dans les articles 4787 et 4788, signifie que toutes les interruptions, réunies pendant les études de l'aspirant, ne doivent pas excéder une durée de trois mois.

Art. 4791.—La vacance du 30 juin au 1er septembre n'est pas une interruption.

Art. 4792.—Si les interruptions réunies excèdent trois mois, la Chambre peut, par règlement, couvrir cette irrégularité en, par l'aspirant, payant au trésorier de la Chambre une somme de vingt-cinq piastres, sans préjudice du paiement des autres sommes qu'il est tenu de payer pour obtenir sa commission.

Art. 4793.—L'aspirant à la pratique du notariat, qui désire subir son examen, doit donner à l'un des secrétaires de la Chambre un avis par écrit, à cet effet, au moins quinze jours avant l'ouverture de la session, où il doit se présenter.

Art. 4794.—Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant, tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance.

Il doit être accompagné d'une somme de sept piastres, pour couvrir les frais de publication, prescrite par l'Art. 4795, avec, en outre, ses brevets, transport de brevet, acte de naissance, ses certificats et autres documents requis par le présent chapitre.

Art. 4795.—Le secrétaire du lieu où la Chambre doit siéger, donne, pendant une semaine, un avis en langue fran-

çaise et en langue anglaise, par affiches dans les bureaux des deux secrétaires, et par annonces dans les journaux, conformément aux règlements de la Chambre, du jour et de l'heure auxquels l'examen doit avoir lieu ainsi que des nom, prénoms et résidence de chaque aspirant.

ART. 4796.—Pour être admis à subir son examen pour l'admission à la pratique, l'aspirant doit prouver à la satisfaction de la Chambre des notaires :

1. Qu'il n'a pas perdu sa qualité de sujet britannique ;
2. Qu'il réside dans la province ;
3. Qu'il a tenu une bonne conduite pendant sa cléricature ;
4. Qu'il a servi de bonne foi, sous un notaire pratiquant, pendant le temps voulu par l'un ou l'autre des articles 4787 et 4788, suivant les études légales qu'il a faites.

ART. 4797.—L'aspirant qui laisse écouler douze mois après l'expiration de sa cléricature sans subir son examen ne peut être admis à prouver ce que l'article 4796 exige, qu'après avoir :

1. Obtenu de la Chambre un règlement qui lui permette de procéder à cette preuve ;
2. Payé au trésorier la somme de cent piastres.

ART. 4798.—La Chambre peut faire comparaître devant elle, par ordre sous les seing et sceau de son président, ou de son vice-président, et le contreseing de l'un de ses secrétaires, toute personne que l'aspirant ou les opposants désirent faire entendre à l'encontre ou au soutien des allégations sur la vie et les qualités de l'aspirant.

Le serment est administré au témoin par le président de la séance.

ART. 4799.—Le clerc de notaire mineur peut subir son examen pour admission à la pratique, mais sa commission ne lui est octroyée que lorsqu'il a atteint sa majorité.

ART. 4800.—Le clerc de notaire peut subir son examen à la session la plus rapprochée de la fin de sa cléricature ; mais sa commission de notaire n'est octroyée qu'à l'expiration de sa cléricature.

ART. 4801.—L'examen a lieu publiquement à toute session ordinaire de la Chambre, par écrit et de vive voix, conformément aux règles et règlements de la Chambre ; mais, pour être admis à l'examen oral, il faut que l'examen par écrit soit jugé satisfaisant.

ART. 4802.—L'examen comprend la science du droit, la pratique du notariat et la rédaction des actes notariés.

ART. 4803.—Si l'examen oral aussi est satisfaisant, la Chambre octroie à l'aspirant sa commission de notaire sur paiement au trésorier d'une somme de cinquante piastres.

ART. 4804.—Avant de commencer à pratiquer, tout notaire doit prêter, devant un juge de la Cour Supérieure, les serments d'office et d'allégeance dont le certificat est inscrit sur sa commission.

ART. 4805.—La commission et les certificats de prestation des serments d'allégeance et d'office doivent être enregistrés à l'un des secrétariats de la Chambre des notaires et au bureau du registraire de la Province.

ART. 4806.—En faisant enregistrer sa commission à l'un des secrétariats de la Chambre, tout notaire doit aussi faire enregistrer la déclaration du lieu où il entend pratiquer, et faire le dépôt de la signature qu'il adopte pour signature officielle, et qu'il ne peut changer sans l'autorisation de la Chambre.

ART. 113 des Règlements. — Le programme des examens, pour l'admission à la pratique, est le suivant :

SUJETS	Nombre des questions.	Total des points sur chaque sujet.
1. Personnes et biens	2	10
2. Successions	3	15
3. Testaments	3	15
4. Donations	3	15
5. Substitutions	2	10
6. Obligations	3	15
7. Communauté	3	15
8. Vente et louage	2	10
9. Enregistrement	3	15
10. Prescription	2	10
11. Droit commercial. — Comptabilité. — Notions d'économie politique . . .	6	30
12. Procédure non contentieuse	2	10
13. Rédaction d'actes	1	5
Totaux . . .	35	175

Minimum à conserver : 120 points.

Avis de l'aspirant à la pratique

Canada,
Province de Québec, [*Lieu et date*].
District de

à M. N. P.
Secrétaire de la Chambre des notaires.

Monsieur,

Je, soussigné,
de , ai l'honneur de vous informer que je me présenterai à la prochaine session de la Chambre des notaires, pour subir mon examen pour l'admission à la pratique du notariat.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

....

N. B. — L'aspirant doit faire accompagner cet avis de la liste des documents transmis en même temps, avec dépôt de $7.00.

Il est désirable que l'aspirant mentionne s'il a obtenu un diplôme de bachelier, ou s'il a fait deux années de cours de droit dans une université.

APPENDICE III

REGLEMENTS SPECIAUX

CONCERNANT L'ADMISSION A L'ETUDE ET A LA PRATIQUE DE LA MEDECINE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Extraits de la Loi Médicale de Québec.

(Statuts refondus de Québec, 1909)

Admission à l'étude

" 4924. 1. Nul ne peut être admis à l'étude de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique avant d'avoir obtenu un certificat de compétence du Bureau provincial de Médecine (1).

2. Ont droit à ce certificat :

a) Tous les détenteurs d'un diplôme de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès arts à eux conférés par une université canadienne ou des îles britanniques ;

b) Ceux qui ont subi avec succès l'examen requis par le Bureau provincial de Médecine pour les aspirants à l'étude ;

c) Ceux qui ont subi avec succès un examen préliminaire, jugé équivalent par le Bureau provincial de Médecine, devant un collège ou un bureau autorisé par la loi à faire subir tel examen en dehors de la province.

(1) Le Bureau provincial de Médecine s'assemble : à Montréal, le premier mercredi de juillet ; à Québec, le dernier mercredi de septembre.

" 4925. Les bacheliers doivent adresser au régistraire, au moins dix jours avant la date de l'assemblée du Bureau provincial de Médecine, leurs diplômes ainsi que leur acte de naissance et le montant des honoraires fixés par règlement pour les aspirants à l'étude. Ils doivent de plus joindre aux documents ci-dessus une déclaration attestée sous serment devant un juge de paix ou un commissaire de la Cour supérieure.

" 4926. Avant d'être admis à subir son examen devant le bureau d'examinateurs pour l'étude de la médecine, l'aspirant doit donner au régistraire un avis par écrit à cet effet, quinze jours au moins avant la date fixée pour les examens. Cet avis doit énoncer les nom, prénoms, date, lieu de naissance et résidence de l'aspirant, les institutions et endroits où il a fait ses études, et être accompagné de l'acte de naissance de l'aspirant et du montant des honoraires fixé par le règlement du Bureau provincial de Médecine.

De l'admission à l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique.

" 4929. Tout étudiant en médecine, en chirurgie et en obstétrique admis à l'étude après le premier janvier 1910, doit suivre durant cinq ans des cours de médecine, de chirurgie et d'obstétrique dans une université de la Province.

" 4931. Pour faire subir des examens aux aspirants à l'exercice de la médecine, il est créé un bureau appelé " Bureau Médical d'Examinateurs " composé, pour les deux tiers, de professeurs de facultés de médecine des universités (Laval de Québec, Laval de Montréal, et McGill de Montréal), mentionnées à l'article 4897, et pour un tiers de représentants du collège.

Les examinateurs de ce Bureau demeurent en office pendant quatre ans.

" 4933. L'aspirant à l'exercice de la médecine qui désire subir un examen devant le Bureau Médical d'Examinateurs doit, en sus des autres conditions fixées par règlement, donner au régistraire du Collège un avis par écrit suivant la formule 5 ([1]), au moins quinze jours avant l'examen qu'il doit subir, et cet avis doit être accompagné de l'honoraire fixé par règlement.

2. Cet avis doit énoncer les nom et prénoms de l'aspirant tels qu'ils sont entrés dans son acte de naissance, et indiquer le nom de l'université où il doit subir son examen.

" 4935. Les rapports des examens ci-dessus faits suivant la formule 6 sont transmis au régistraire du Collège. Le Bureau provincial de Médecine, suivant ces rapports et sur présentation d'un diplôme universitaire de docteur en médecine, accorde la licence. Les droits conférés par cette licence ne peuvent être exercés qu'à partir de la date de l'assermentation du licencié suivant la formule 12.

" 4936. Personne ne pourra, après avoir passé les examens à la pratique, commencer à pratiquer comme médecin avant qu'il se soit écoulé cinq années consécutives depuis la date de l'enregistrement, au Bureau du Collège, de son diplôme de bachelier ou de son brevet d'admission à l'étude.

" 4937. Aucune personne ne peut exercer la médecine, la chirurgie ou l'obstétrique dans la province, à moins d'avoir obtenu une licence du Bureau provincial de Médecine. Pour obtenir cette licence il faut avoir satisfait aux exigences de cette section et être porteur d'un diplôme de docteur en médecine décerné par l'une des universités mentionnées à l'article 4897 ou approuvé par le Bureau provincial de Médecine.

---

(1) Pour obtenir les formules mentionnées dans cette loi, l'élève doit s'adresser au secrétaire de la Faculté de Médecine.

Règlements spéciaux du Bureau provincial de Médecine

Examens préliminaires

Ceux qui ne sont pas bacheliers doivent subir, devant les examinateurs du Bureau, un examen satisfaisant sur les matières formant l'objet d'un cours classique.

Quinze jours avant la date de cet examen préalablement annoncé dans un journal quotidien des districts de Montréal, de Québec et de Saint-François, ainsi que dans une revue médicale française et anglaise, le candidat doit, en tous points, se conformer à l'article 4926 de la Loi Médicale de Québec, précitée.

L'honoraire est de vingt-cinq piastres ($25.00).

Quand le régistraire aura reçu du candidat à l'examen préliminaire l'avis requis, le certificat de naissance, le certificat d'étude et de moralité et l'honoraire, il transmettra au candidat une carte d'identité.

Les formules que contient cette carte d'identité doivent être exactement remplies par le directeur de l'institution où a étudié le candidat. La photographie devra être accolée à l'endroit indiqué.

Le candidat contresignera cette photographie en présence du régistraire ou de l'un des examinateurs, le jour de l'examen.

Aucun candidat n'est admis à l'examen préliminaire, s'il n'a cette carte d'identité.

L'examen préliminaire est fait par les examinateurs nommés par le Bureau ou à son défaut, par le président, sous leur surveillance ainsi que sous celle du régistraire.

Ces examens ont lieu deux fois par année, à Montréal (en juillet), et à Québec (en septembre), alternativement. Ils commencent ordinairement le mardi de la semaine précédant immédiatement l'assemblée semi-annuelle du Bureau provincial de Médecine.

L'examen est oral ou écrit.

Pourvu qu'ils demeurent d'accord avec la loi et les règlements du Bureau, les examinateurs sont libres de faire les arrangements qu'ils jugent convenables relativement à la régie de l'examen des candidats.

Les candidats devront conserver au moins la moitié des points affectés à chaque groupe (sciences et lettres), sinon, ils seront obligés de reprendre le groupe sur lequel ils auront échoués.

Le candidat qui, dans l'un quelconque des deux groupes n'aura pas conservé sur une matière le minimum des points exigé, tout en ayant conservé la moitié des points affectés au groupe, sera tenu de ne reprendre que cette matière. (Loi Médicale de Québec, 4928).

Le minimum des points pour chaque matière est d'un tiers.

Les examens durent deux jours. Le premier jour est consacré aux sciences, et le second aux lettres.

Ordre des matières. — Points assignés à chaque matière

Premier jour (Sciences)

Arithmétique......	9	h. à 10	h. a. m.	100	points.
Algèbre...........	10	h. à 11	h. a. m.	60	"
Géométrie.........	11	h. à 12	h. a. m.	60	"
Chimie............	12	h. à 12¾	h. p. m.	100	"
Physique..........	2½	h. à 4	h. p. m.	200	"
Philosophie........	4	h. à 5	h. p. m.	100	"
Botanique.........	5	h. à 5¾	h. p. m.	40	"
Zoologie.........	5¾	h. à 6½	h. p. m.	40	"

Deuxième jour (Lettres)

Langue maternelle..	9	h. à 10½	h. a. m.	200	points.
Latin.............	10½	h. à 12	h. a. m.	120	"
Langue étrangère..	2	h. à 3	h. p. m.	120	"
Histoire...........	3	h. à 4	h. p. m.	80	"
Géographie	4	h. à 5	h. p. m.	80	"
Littérature........	5	h. à 6	h. p. m.	120	"

Examen pour la licence

Les examens en médecine ont lieu deux fois l'an : à la fin et au commencement de l'année académique des Facultés de Médecine des Universités Laval et McGill.

Chacune des Facultés fixe pour elle-même le lieu et la date de l'examen. Le doyen en donne avis au président du Collège au moins quinze jours d'avance, et celui-ci transmet cet avis au régistraire.

Le régistraire adresse alors au secrétaire de chaque Faculté des blancs d'application pour les aspirants aux examens.

L'aspirant remplit un blanc et le transmet au régistraire avec les certificats suivants :

La date de son inscription (brevet), assiduité aux cours, bonne conduite et stage hospitalier.

Le régistraire, après vérification des titres, transmis par les aspirants, prépare trois listes, pour chaque matière d'examen, contenant les noms des candidats disposés par lettre alphabétique.

L'une de ces listes est transmise à l'examinateur nommé par le Collège, la seconde au secrétaire de la Faculté où les aspirants se présentent, et la troisième est gardée de record, au Bureau.

La signature du régistraire apposée à la liste indique que les candidats inscrits ont droit de se présenter à l'examen.

Les examens se poursuivent sans interruption de 9 heures et demie à 12 heures a. m. et de 2 heures à 6 heures p. m. ou de 8 à 11 heures.

Les examinateurs font rapport au régistraire.

Le régistraire dresse une liste générale par ordre alphabétique, et la soumet au Comité des créances, à sa réunion régulière.

Chaque candidat à l'étude et à la pratique de la médecine a son dossier d'examen inscrit sur une carte adoptée à cette fin, et qui est conservée en filière.

Si un aspirant à l'examen néglige de se présenter, l'examinateur l'indique, par une croix rouge, en regard de son nom.

Pour obvier aux difficultés qu'il y a de se conformer en tout point aux exigences de la loi nouvelle, les élèves qui désirent se présenter, pour un examen quelconque, devant le Bureau Médical d'Examinateurs, doivent apporter avec eux leur certificat d'admission à l'étude (brevet).

Le brevet présenté aux examinateurs leur dira s'ils peuvent admettre le porteur de ce brevet à l'examen qu'il veut subir.

La licence

1o Les qualifications et les titres des candidats à l'exercice de la médecine seront examinés et jugés par le Comité des créances dont les décisions, prises conformément à la loi médicale, devront, pour être valides, être ratifiées par le Bureau de Médecine. (4911 S. R. Q.)

2o Tout candidat à la licence devra prouver qu'il a atteint l'âge de vingt et un ans. (4910 S. R. Q.)

3o Lorsque les titres et documents produits par un candidat seront en règle, ce candidat prêtera serment d'office le jour de la réunion du comité des créances et aura droit à sa licence après ratification par le Bureau des Gouverneurs. Dans le cas contraire, le comité fera rapport au Bureau des Gouverneurs des irrégularités qu'il aura constatées, et ces candidats devront attendre la réunion du Bureau avant de prêter serment d'office et de recevoir leur licence. La formule du serment d'office sera conforme à la formule 12 annexée à la loi médicale. (4910 S. R. Q.)

4o Les licences ne seront données que lors des assemblées semi-annuelles du Bureau. Cependant, le Bureau pourra, par une résolution spéciale, autoriser le président, ou à son défaut, l'un des vice-présidents, à faire prêter serment à une autre époque, aux candidats qui ayant fait la demande de la licence à une assemblée semi-annuelle et l'ayant obtenue auraient été empêchés par des causes valables de venir la réclamer au temps convenu. (4910 S. R. Q.)

Honoraires

1o Les honoraires suivants seront payables au Collège : (4911 S. R. Q.)

Certificat d'admission à l'étude de la médecine ou "brevet", y inclus l'enregistrement....	$25.00
Licence ou diplôme permettant de pratiquer la médecine, y inclus l'enregistrement........	50.00
Contribution annuelle des membres (4002 U. S. R.	4.00
Tout certificat délivré par le régistraire.....	1.00
Contribution annuelle des sages-femmes.......	2.00
Enregistrement de titres et de degrés autres que ceux enregistrés lors de l'obtention de la licence	2.00
Honoraires pour l'examen et l'enregistrement des sages-femmes	20.00

2o Tous les candidats à l'étude de la médecine ou à la licence devront déposer entre les mains du régistraire, au moins dix jours d'avance, en même temps que leurs certificats, le montant des honoraires qui deviendraient dûs au Collège dans le cas d'un examen heureux. (4001 S. R. Q.)

3o Si le candidat à la licence est rejeté à sa première épreuve, le Collège lui retiendra la moitié de son honoraire et il en sera ainsi pour l'étudiant qui n'aura pas réussi dans son examen pour l'admission à l'étude; la balance des honoraires dans les deux cas sera remise au candidat malheureux. Si le candidat échoue subséquemment il ne lui sera fait aucune remise. (4910 S. R. Q.)

Addition aux règlements du Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec

Distribution des cours

Première et seconde année.

SUJET	Points à l'examen
Chimie générale	30
Anatomie descriptive	100
Anatomie topographique	100
Physiologie théorique et pratique	100
Histologie normale théorique et pratique	30
Chimie médicale (cours pratiques)	
Anatomie théorique	
Physiologie	

Examen sur toutes ces matières à la fin de la seconde année, sauf sur la pathologie générale.

Troisième année.

SUJET	Points à l'examen
Pathologie générale	100
Pathologie interne	
Pathologie externe	
Thérapeutique, matière médicale et pharmacologie	
Accouchements	
Bactériologie pratique	30
Médecine opératoire	
Diagnostique médicale et chirurgicale à l'hôpital	

Examens sur la pathologie générale et la bactériologie seulement, à la fin de la troisième année.

Il y aura reprise pour les examens auxquels l'élève n'aura pas satisfait, après la seconde année, à la condition d'avoir satisfait sur l'ensemble.

Quatrième année.

SUJET	Points à l'examen
Pathologie interne	100
Pathologie externe	60
Thérapeutique, matière médicale et pharmaceutique	60
Accouchements :	100
Anatomie pathologique	30
Médecine opératoire	30
Gynécologie	
Pédiatrie théorique et pratique	30
Médecine légale et toxicologie	30
Clinique interne	
Clinique externe	

Examens : 1o sur les deux pathologies; 2o la matière médicale ; 3o les accouchements ; 4o la médecine opératoire ; 5o l'anatomie pathologique ; 6o la pédiatrie ; 7o la médecine légale et 8o la toxicologie.

Cinquième année.

SUJET	Points à l'examen
Hygiène	60
Physiothérapie	
Cours cliniques des maladies des yeux, du nez et de la gorge	30
Gynécologie	30
Maladies nerveuses et mentales	30

Syphilis et dermatologie	30
Histoire de la médecine et déontologie......	10
Clinique interne	100
Clinique externe	100
Clinique des enfants et maladies infectieuses	30
Clinique obstétricale	75

L'examen de pédiatrie sera facultatif, clinique ou théorique.

Examens de la 5ème année : hygiène, clinique interne, clinique externe, clinique obstétricale, ophtalmologie, pédiatrie, cours spéciaux.

Les élèves devront suivre l'hôpital pendant 3 années dont les deux dernières seront consacrées à faire le stage hospitalier.

Nul élève ne peut, après sa seconde année, commencer les cours de la troisième année, s'il n'a subi, avec succès, l'inscription précédente, c'est-à-dire, s'il n'a conservé la moitié des points affectés à l'ensemble des examens, à la fin de la deuxième année.

Chaque élève devra avoir assisté à pas moins de 20 accouchements.

L'élève doit conserver au moins 50 pour cent, sur l'ensemble des points — et 50 pour cent sur chaque matière en particulier. S'il conserve la moyenne sur l'ensemble, il peut reprendre toutes matières sur lesquelles il a échoué.

L'examen d'un élève énervé ou malade peut être remis à plus tard, si la majorité du comité y consent.

La note donnée est finale.

APPENDICE IV

REGLEMENTS SPECIAUX

Pour l'admission à l'étude et à la pratique de la Chirurgie Dentaire dans la province de Québec

I — ADMISSION À L'ÉTUDE

1o — Les examens d'admission à l'étude ont lieu à Montréal deux fois par année, le premier mercredi d'avril et le deuxième mercredi de septembre.

2o — Les demandes d'inscription doivent être faites par le candidat en personne au secrétaire, à qui il remettra un reçu du trésorier, au moins dix jours avant l'examen.

3o — Le candidat aura à verser entre les mains du trésorier un honoraire de $20.00. En cas d'insuccès, il sera fait remise d'une moitié de l'honoraire.

4o — Le candidat devra aussi présenter un certificat de bonne conduite.

5o — Le candidat peut subir l'examen sur un seul groupe d'abord, et attendre à l'examen subséquent pour le subir sur les matières du second groupe : il aura alors à verser un nouvel honoraire de $10.00. L'insuccès sur une matière entraîne l'insuccès pour tout le groupe contenant cette matière.

6o — Pour être admis, il faut avoir conservé 60 p. c. sur le latin, le français, l'anglais et l'arithmétique, et 50 p. c. sur les autres matières.

Programme de l'examen pour l'admission à l'étude

GROUPE A. — LETTRES

LATIN. — Commentaires de César, livres I, II, III; Enéide de Virgile, chants I, II. Questions sur la grammaire et la construction.

ANGLAIS. — Questions sur la grammaire et analyse. Traduction en français de quelques passages de " Vicar of Wakefield ", par O. Goldsmith. Traduction en anglais de quelques phrases françaises.

FRANÇAIS. — Questions sur la grammaire et analyse. Etude critique et grammaticale des " Femmes savantes", de Molière, pour 1911 et 1912.

LITTERATURE. — Principes ; histoire de la littérature grecque et latine (auteurs classiques) ; histoire de la littérature française depuis le 17e siècle jusqu'à nos jours.

HISTOIRE. — Connaissances générales de l'histoire de la Grèce et de Rome. Connaissance plus approfondie des histoires de France, d'Angleterre et du Canada.

GEOGRAPHIE moderne, principalement de l'Empire Britannique et de la France, de leurs colonies et possessions, principalement du Canada.

GROUPES B. — SCIENCES

ARITHMETIQUE, jusqu'aux racines carrées inclusivement ; connaissance pratique du système métrique.

ALGEBRE, jusqu'aux équations à deux inconnues du premier degré inclusivement.

GEOMETRIE. — Euclide, livres I, II, III, et les vingt premières propositions du livre VI ; mesure de la surface et du volume des corps géométriquement réguliers. On peut remplacer Euclide par Esseyric, Chap. I, II, III, IV, de la géométrie plane.

BOTANIQUE. — Eléments, d'après l'ouvrage de Gray : "How plants grow", ou celui de Moyen : "Cours élémentaire de botanique ".

CHIMIE.—Eléments, d'après Wurtz, Troost ou Remsen.

PHILOSOPHIE. — Logique, métaphysique, morale, d'après Jaffre, Jouin, Zigliara, ou la " Philosophie chrétienne ", des Frères, par L. Poissy.

PHYSIQUE. — Eléments d'après Ganot : Statique et dynamique des corps solides, liquides et gazeux ; chaleur.

II — ADMISSION À LA PRATIQUE

Pour obtenir une licence permettant de pratiquer comme chirurgien dentiste dans la province de Québec, il faut avoir rempli les conditions suivantes :

1o Avoir, avant de commencer l'étude de la chirurgie dentaire, passé le brevet exigé par le C. C. D. P. Q., ou être porteur d'un diplôme de bachelier. (Voir plus loin). Honoraire d'examen $20.00.

2o S'être inscrit chez le régistrateur du Collège. Honoraire, $5.00.

3o Avoir suivi un cours de quatre années dans une école dentaire reconnue par le C. C. D. P. Q., et y avoir passé avec succès tous les examens sur les matières suivantes devant un assesseur du dit Collège :

1o Anatomie générale, descriptive et pratique	(deux années).
2o Physiologie générale	"
3o Chimie	"
4o Histologie	"
5o Technique opératoire	"
6o Anatomie et physiologie dentaire. .	"
7o Pathologie dentaire	"
8o Chirurgie buccale	"
9o Bactériologie	"
10o Hygiène	"
11o Dentisterie opératoire	"
12o Couronnes et ponts	"
13o Prothèse	"
14o Métallurgie	"
15o Matière médicale	"
16o Orthodontie	"
17o Anesthésie	"
18o Jurisprudence dentaire . . .	"

4o Avoir, au moins un mois avant l'examen final, déposé chez le secrétaire du C. C. D. P. Q. : *a)* la somme de $60.00, honoraire de la licence, *b)* une demande écrite d'envoyer un assesseur, *c)* les cartes de cours certifiées tel que mentionné dans l'art. 3e, *d)* une carte du régistrateur certi-

fiant qu'on est sous brevet et enregistré depuis quatre années.

5o Avant d'assister à l'examen d'un élève, l'assesseur inscrira dans un livre *ad hoc* ses nom et prénoms, et vérifiera s'il est qualifié à être examiné pour la licence. Il notera ses observations, et si son rapport est favorable, le Collège des chirurgiens dentistes lui délivrera une licence sans autre examen.

6o Si le rapport est défavorable, l'élève aura droit à une remise de trente piastres, mais il devra de nouveau payer soixante piastres pour un examen subséquent.

APPENDICE V

REGLEMENTS de l'ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Règlement concernant l'examen préliminaire d'admission à l'étude de la pharmacie, et les examens mineur et majeur pour l'obtention du certificat et de la licence de pharmacien

Les examens majeur et mineur ont lieu à Montréal, au mois d'avril ; et à Québec à l'automne.

Les examens préliminaires ont lieu à Montréal et à Québec, les premiers jeudis de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année.

Les candidats doivent donner avis, par écrit, au régistrateur, de leur intention de se présenter, au moins dix jours avant le jour fixé pour les examens. Toute demande présentée après la limite des dix jours ne peut être acceptée. Une formule de demande imprimée peut être obtenue du régistrateur, et doit être signée par le candidat. Le diplôme de bachelier ès arts, bachelier ès sciences, bachelier ès lettres d'aucun collège affilié à une université canadienne, tient lieu de l'examen préliminaire d'admission à l'étude.

EXAMEN PRÉLIMINAIRE POUR L'ADMISSION À L'ÉTUDE

Le candidat devra avoir une connaissance étendue des

différentes parties de la langue française, écrire dix lignes de dictée et analyser une phrase correctement. S'il est anglais, le candidat ne sera pas obligé d'analyser ni requis d'avoir une connaissance très étendue des diverses parties de la langue française.

Le candidat devra avoir une connaissance étendue des différentes parties de la langue anglaise, écrire dix lignes de dictée et analyser une phrase correctement. S'il est français, le candidat ne sera pas obligé d'analyser ni requis d'avoir une connaissance très étendue des diverses parties de la langue anglaise.

Le candidat doit aussi : savoir les règles de la grammaire latine ; traduire dix lignes prises du premier livre de César ; avoir une connaissance théorique et pratique très étendue de l'arithmétique ; être versé dans la géographie du monde ; être bien au courant des principaux points de l'histoire du Canada, des Etats-Unis, d'Angleterre et de France.

Examen mineur pour " commis certifiés "

Le candidat devra pouvoir lire les prescriptions écrites, les traduire en anglais et en français, écrire au complet tous les mots abrégés, d'une main lisible et distincte, signaler les doses inusitées, préparer les médecines en présence de l'examinateur, les étiqueter et les adresser convenablement.

Reconnaître les préparations galéniques de la pharmacopée anglaise, tels qu'extraits, teintures, poudres simples et composées, etc. ; décrire la composition de celles qui sont composées, donner la proportion des ingrédients actifs, leur mode de préparation, ainsi que leurs doses ; donner la définition et l'explication des diverses opérations de laboratoire.

Reconnaître les échantillons de racines, écorces, feuilles, fruits, suc, etc., employés en médecine et nommer les préparations officinales dont elles font partie.

Connaître les lois des combinaisons chimiques ; la nature

et la propriété des éléments chimiques et leurs composés ; reconnaître les acides, oxydes, sels et autres corps chimiques définis de la pharmacopée anglaise, et donner leurs doses.

Le candidat pour l'examen mineur devra aussi produire les preuves qu'il a servi comme apprenti pendant au moins trois ans, et qu'il a été dûment enregistré durant cette période.

Examen majeur pour " Licenciés en Pharmacie "

Le candidat sera requis de posséder une connaissance plus étendue de la matière médicale, de la pharmacie et de la chimie, qu'il ne faut pour l'examen mineur.

Il sera aussi requis de décrire le procédé par lequel sont produits les acides, oxydes, sels et autres composés chimiques définis de la pharmacopée anglaise ; d'expliquer les décompositions qui se produisent dans leur productions et mélanges, par des équations écrites et par diagrammes ; et avoir une bonne connaissance des nouveaux produits synthétiques.

Il devra reconnaître les plantes médicinales les plus importantes ; connaître la forme et le caractère distinctif des racines, feuilles, fleurs, etc. ; et donner leur ordre naturel ; nommer les meilleurs antidotes à administrer d'urgence dans les cas d'empoisonnement par les toxiques ordinaires ; passer un examen satisfaisant sur la chimie analytique, y compris les analyses volumétriques et d'urines.

Le candidat sera de plus requis de produire les preuves qu'il a servi au moins durant quatre années sous un licencié en pharmacie dûment enregistré, qu'il a suivi deux cours de matière médicale, deux cours de chimie et un cours de botanique, a passé l'examen mineur et a atteint l'âge de 21 ans.

Le Conseil de l'association pharmaceutique ne peut accepter qu'un seul cours d'une même matière pour une

même année scolaire ; des cours sur une même matière suivis dans des écoles différentes durant la même année scolaire ne peuvent être acceptés que pour un cours. Les cours privés ou d'académie ne sont point acceptés.

Les candidats pour les examens majeur et mineur devront obtenir dans l'examen écrit au moins 40 pour cent sur chaque sujet et 50 pour cent sur le tout pour leur permettre de se présenter à l'examen oral ; mais celui qui aura ainsi passé l'examen écrit ne sera pas tenu de reprendre celui-ci même s'il manque de passer l'examen oral subséquent. A l'examen oral ils devront obtenir au moins 40 pour cent sur chaque sujet ; et pour être qualifiés à recevoir leur licence, ils devront obtenir au moins 60 pour cent des examens écrit et oral réunis. Tout candidat obtenant moins de 40 pour cent sur un sujet quelconque dans l'examen écrit ou oral, ayant conservé toutefois au moins 50 pour cent sur le total de l'examen écrit et 60 pour cent sur les examens oral et écrit réunis pourra se présenter de nouveau à l'examen suivant, pour être examiné sur ce sujet ; et tout candidat manquant d'obtenir les 40 pour cent nécessaires sur deux sujets ou plus devra reprendre en entier le dit examen écrit ou oral. Tout candidat qui ne se présente pas à l'examen suivant pour reprendre le sujet manqué, ou, s'il se présente, faillit de nouveau, sera obligé de reprendre en entier l'examen écrit ou oral, suivant le cas.

Le candidat pour l'examen préliminaire devra obtenir au moins 50 pour cent sur tout sujet et au moins 60 pour cent sur le tout, pour pouvoir passer. S'il ne réussit pas à conserver 50 pour cent sur un sujet seulement, le candidat aura le privilège de le reprendre à l'examen suivant ; mais s'il manque sur plus d'un sujet, il lui faudra reprendre l'examen en entier. Tout candidat qui manquera de se présenter à l'examen suivant pour le sujet sur lequel il a failli auparavant, ou qui, se présentant, manque encore de passer, sera requis de nouveau un examen sur tous les sujets.

On exigera de tout candidat à l'examen préliminaire une

écriture convenable; toute écriture inintelligible subira une perte d'au moins 5 pour cent des points.

Aucun certificat d'examen ne sera accepté des autres associations pharmaceutiques, ou collèges, à moins que tel certificat n'ait été accordé qu'après un service de quatre années dans une pharmacie, et un cours d'études qui, dans l'opinion du Conseil de l'association, est équivalent à celui qui est exigé par les articles 4024 et 4025, de la loi de pharmacie de Québec.

Les candidats qui se présentent pour l'examen majeur n'étant pas âgés de vingt-et-un ans peuvent être admis à l'examen; mais, dans le cas où ils passeraient avec succès, leur licence sera retenue jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur majorité.

Les étudiants n'auront pas la permission de se présenter pour l'examen majeur à moins d'avoir passé précédemment le mineur, et été dûment enregistrés comme apprentis certifiés ou commis certifiés respectivement.

Honoraires pour examens

Les honoraires à payer par les candidats, en plus de l'honoraire pour l'enregistrement annuel, avant de se présenter pour l'examen sont, pour l'examen préliminaire $5.00 ; pour l'examen mineur $10.00 et pour l'examen majeur $15.00. Ces dits honoraires doivent être payés à l'avance au régistraire.

Toute personne ayant fait enregistrer son nom pour l'examen et ne se présentant pas perdra tous les honoraires déposés.

En sus des honoraires des examens, il sera exigé une somme de $10.00 pour le diplôme des licenciés.

ADRESSES

A

B

BERGER, abbé G., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
BERNARD, Mgr A.-X.—Evêché, Saint-Hyacinthe.
BERNIER, Dr A.—2144, avenue du Parc, Montréal.
BIRON, C.-B.—196, rue Berri, Montréal.
BONNIN, A.—94, boulevard Raspail, Paris.
BOUCHER, Dr S.—412, rue Saint-Denis, Montréal.
BOUCHER, W.—138, rue Montcalm, Montréal.
BOULET, Dr R.—145, rue Sainte-Catherine-Ouest, Montréal.
BOURDON, Dr J.-H.—103, rue Saint-Denis, Montréal.
BOURGEOIS, Dr B.—232, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
BOURGOIN, Dr J.—232, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
BOURQUE, Dr E.-J.—768, rue Sanguinet, Montréal.
BOUTIN, J. — Rigaud.
BOYER, A.—171, rue Saint-Jacques, Montréal.
BRUCHESI, Mgr P.—Archevêché, Montréal.
BRULE, A.—185, rue Saint-Denis, Montréal.
BRUNEAU, Dr T.—783, rue Saint-Denis, Montréal.

C

CAMIRAND, Dr J.-O.— Sherbrooke.
CHAGNON, Dr E.-P.—201, avenue Esplanade, Montréal.
CHOPIN, Dr J.—97, rue Rachel-Est, Montréal.
CHARTIER, abbé E.—Séminaire, Saint-Hyacinthe.
CHOQUETTE, Mgr P.—Séminaire, Saint-Hyacinthe.
CLEROUX, Dr Vital.—739, rue Ontario-Est, Montréal.
CLEROUX, Dr J.-V.—793, rue Ontario-Est, Montréal.
CONTANT, J.—439, rue Berri, Montréal.
CORMIER, Dr I.—52, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
COTRET, Dr E.-R. de.—414, rue Dorchester-Est, Montréal.
COURVILLE, H.-L.—708, rue Saint-Hubert, Montréal.
COUSINEAU, P., avocat. — Saint-Laurent.
CUROTTE, abbé A.— Montréal.

D

DAIGLE, Dr C.-A.—277, rue Saint-Denis, Montréal.
DAUBIGNY, Dr F.-T.—12, rue Saint-Denis, Montréal.
DAUTH, Dr J.-A.—266, rue Craig-Est, Montréal.
DAUTH, chanoine G.—Archevêché, Montréal.
DECARIE, Dr J.-P.—65, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DECARY, A., avocat.—315, avenue Metcalfe, Westmount.
DELORME, Dr L.-N.—2355, rue Saint-Jacques, Notre-Dame-de-Grâces.
DEL VECCHIO, Dr P.—113, avenue Mont-Royal-Ouest, Montréal.
DEMERS, Dr A.—204, rue Dufresne, Montréal.
DEMERS, Hon. Juge L.-P.— Sherbrooke.
DEROME, Dr G.-W.—411, rue Demontigny-Est. Montréal.
DEROME, Dr W.-J.—270, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DESAULNIERS, E.—175, rue Beaudry, Montréal.
DESAULNIERS, V.—6, square Richmond, Montréal.
DESJARDINS, Hon. A.—Chambre 26, édifice du Board of Trade, Montréal.
DESJARDINS, abbé J.-L.—Université Laval, Montréal.
DESJARDINS, Dr L.-E.—696, rue Saint-Hubert, Montréal.
DESPATIE, Dr R.—481, rue Bélanger, Montréal.
DESROSIERS, abbé L.-A.—Ecole Normale, Montréal.
DION, Dr J.-E.—510, rue Gilford, Montréal.
DUBE, Dr J.-E.—232, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DUBEAU, Dr E.—308, rue Sherbrooke-Est Montréal.
DORVAUX, abbé E., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
DUBOIS, H.— La Trappe.
DUBUC, chanoine A.-P.—465, rue Lagauchetière-Est, Montréal.
DUFRESNE, Dr E.—238, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
DUFRESNE, Dr G.-A.-H.—131, rue Roy, Montréal.
DUHAMEL, Dr A.—1031, rue Saint-Denis, Montréal.
DU JARDIN, Dr G.—388a, rue Saint-Antoine, Montréal.
DULIEU, E.—620, rue Saint-Hubert, Montréal.
DUPUIS, abbé J.— Sault-au-Récollet.

DUPUY, Dr E.—834, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
DU ROURE, R.-Desroys.—139, avenue des Pins-Est, Montréal.
DUVAL, Dr S.—Ecole Normale, Montréal.
DYONNET, E.—9, rue de l'Université, Montréal.

E

EBRARD, M. — Paris.
EDOUARD, Rév. Père. — La Trappe.
EMARD, Mgr J.-M.—Evêché, Valleyfield.
ETHIER, Dr A.—320, rue Saint-Denis, Montréal.

F

FERVAC-LAROSE, A.—437, rue Berri, Montréal.
FILIATRAULT, abbé H.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
FLAHAULT, J.—5046, avenue Western, Westmount.
FORGET, R.—361, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
FORTIER, Dr L.-E.—276, rue Saint-Denis, Montréal.
FOUCHER, abbé J.-A.— Villeray.
FOUCHER, Dr A.-A.—96, rue Saint-Denis, Montréal.
FOURNET, abbé P.-A., p.s.s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
FRANCHERE, Dr L.—144, rue Saint-Denis, Montréal.
FRANÇOIS, abbé L.-J., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
FRIGON, C.—Ecole Polytechnique, Montréal.
FYEN, Alfred.—467, rue Berri, Montréal.

G

GAGNON, abbé A.-O.—Séminaire, Sherbrooke.
GAGNON, Dr E.—1715, avenue du Parc, Montréal.
GARNEAU, H.—178, rue de l'Université, Montréal.
GATTET, abbé B.-M., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GAUTHIER, abbé H.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

GAUTHIER, abbé O.—4311, avenue Western, Westmount.
GAUTHIER, Dr J.-D.—271, rue Ontario-Est, Montréal.
GENDREAU, Dr J.-G.-A.—14, square Saint-Louis, Montréal.
GENEREUX, Dr D.—440, rue Amherst, Montréal.
GERIN-LAJOIE, Mme M.—33, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GERVAIS, H., avocat.—181, rue Berri, Montréal.
GODON, Dr C. — Paris.
GOUIN, abbé E.-M., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
GOUIN, Sir L. — Québec.
GUERIN, Dr J.-J.—4, avenue Edgehill, Montréal.

H

HARWOOD, Dr F.-A.—108, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HARWOOD, Dr L. de Lotbinière.—50, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
HAYNES, J.—237, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Montréal.
HEBERT, abbé E.—Collège, L'Assomption.
HEBERT, Rév. Père J.-A., c. s. c.—Collège, Saint-Laurent.
HEBERT, Dr R.—356, rue Saint-Denis, Montréal.
HERVIEUX, Dr H.—490, rue Saint-Denis, Montréal.
HINGSTON, Dr D.—460, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.

I

ISIDORE, Rév. Père. — La Trappe.

J

JASMIN, abbé H.-L.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
JASMIN, chanoine L.-A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
JEANNOTTE, Dr A.-F.—391, rue Visitation, Montréal.
JETTE, Sir Louis-Amable.— Québec.
JORON, S., notaire. — Valleyfield.

K

KENT, Dr G.-H.—308, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

L

LABELLE, Dr A.—479, rue Sanguinet, Montréal.
LABELLE, abbé R., p.s.s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LABERGE, F.-C.—1090, rue Rachel-Est, Montréal.
LABROSSE, abbé E.-M., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LACHANCE, S.—461, rue Dorchester-Est, Montréal.
LACHAPELLE, Dr E.-PERSILLIER.—267, avenue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LACHAPELLE, Dr S.—1860, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
LACOSTE, Sir Alexandre.—71, rue Saint-Hubert, Montréal.
LACROIX, Raoul.—7, Place d'Armes, Montréal.
LAFONTAINE, Hon. Juge E.—862, rue Saint-Denis, Montréal.
LAGACE, J.-B.—162, rue Sainte-Elisabeth, Montréal.
LALIBERTE, abbé F., p.s.s.—841, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LALONDE, H.—180, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.
LAMARCHE, abbé C. Sault-au-Récollet.
LANCTOT, H.—470, rue Saint-Denis, Montréal.
LANGEVIN, Dr S.—128, rue Mont-Royal-Est, Montréal.
LAROCHE, Dr O.—560, rue Visitation, Montréal.
LAROCQUE, Mgr P.—Evêché, Sherbrooke.
LATREILLE, Dr E.—500, rue Saint-Denis, Montréal.
LAURENCE, A.-J.—315, rue Ontario-Est, Montréal.
LAURENT, Dr E.-E.—96, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LEBEL, Dr H.—758, rue Saint-Denis, Montréal.
LEBLANC, Dr L.-J.-B.—329, rue Saint-Denis, Montréal.
LECOMPTE, Très Rév. Père E., s. j.—232, rue Bleury, Montréal.
LECOQ, chanoine C., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LECOURS, J.-E.-W.—310, rue Sainte-Catherine-Est, Montréal.

LEDUC, Dr J.-A.—69, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LELANDAIS, abbé F., p. s. s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
LELUAU, C.—874, rue Saint-Denis, Montréal.
LEMIEUX, chanoine J.-A.—Séminaire, Marieville.
LEMIEUX, Dr L.-J.—31, square Saint-Louis, Montréal.
LEMIEUX, Hon. R.— Ottawa.
LEOPOLD, Rév. Père. — La Trappe.
LESAGE, Dr J.-A.—36, avenue Laval, Montréal.
LIGUORI, Rév. Frère. — La Trappe.
LORANGER, Hon. Juge L.-O.—230, rue Prince-Arthur-Ouest, Montréal.
LORIMIER, Hon. Juge C. Chamilly de.—54,rue Cherrier,Montréal.
LORPHELIN, abbé A.— La Trappe.
LORRAIN, Dr L.-P.-H.—1409, boulevard Saint-Laurent. Montréal.

M

MANSEAU, C.—Ecole Polytechnique, Montréal.
MANY, abbé V., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
MARCEAU, E.—2, Place d'Armes, Montréal.
MARCHAND, J.—164, rue Saint-Jacques, Montréal.
MARIEN, Dr P.-A.—129, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MARSAN, J.-A.— La Trappe.
MARSOLAIS, Dr A.-R.—159, rue Saint-Denis, Montréal.
MASSON, A.-H.—13, rue Saint-Jacques, Montréal.
MASSON, Dr R.—127, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MATHIEU, Hon. Juge M.—185, rue Saint-Denis, Montréal.
MAUR, Rév. Père.— La Trappe.
McCONVILLE, J.-A.—266, rue Saint-Denis, Montréal.
McCRORY, abbé J.—Archevêché, Montréal.
MERCIER, Dr A.—105, rue Saint-Denis, Montréal.
MERCIER, Dr O.-F. 394, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
MIGNAULT, Dr G.-E.—212, rue Visitation, Montréal.
MIGNAULT, Dr L.-D.—257, rue Bleury, Montréal.

MONK, F.-D., avocat.—328, rue Lagauchetière-Est, Montréal.
MONTPETIT, E., avocat.—4924, rue Sherbrooke, Westmount.
MOREAU, Dr G.-T.—858, rue Saint-Denis, Montréal.
MORIN, L.-J.-S., avocat.—432, avenue Pie IX, Maisonneuve.
MORIN, V., notaire.—97, rue Saint-Jacques, Montréal.

N

NANTEL, chanoine A.—Séminaire, Sainte-Thérèse.
NEVEU, abbé R., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
NOLIN, Dr J.—537, rue Saint-Denis, Montréal.

O

OBALSKI, J.—Edifice de la banque de Québec, Montréal.

P

PASQUIER, abbé A., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PAGNUELO, Hon. Juge S.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
PARIZEAU, Dr L.-E.—616, rue Saint-Denis, Montréal.
PARIZEAU, Dr T.—323, rue Sherbrooke-Est, Montréal.
PERODEAU, Hon. N., notaire.—781, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PERRIER, abbé P.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
PERRIN, abbé L., p.s.s.—857, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
PILON, H.—900, rue Beaubien, Montréal.
POIVERT, J.—Ecole Polytechnique, Montréal.

Q

QUINTIN, A.-D.—760, rue Ontario-Est, Montréal.

R

RACICOT, Mgr Z.—Archevêché, Montréal.
REID, Dr J.-C.— Ottawa.
REYNAUD, G.— La Trappe.
RHEAUME, Dr Z.—784, rue Saint-Denis, Montréal.
RICARD, Dr A.—473, rue Saint-Denis, Montréal.
RICHARD, Rév. Père A.-D., c.s.v.—Collège Bourget, Rigaud.
RIVET, Dr A.-N.—166, rue Rachel-Est, Montréal.
ROBERGE, Rév. Père M., c.s.v.—Collège, Joliette.
ROBICHON, Dr A.—155, rue Saint-Denis, Montréal.
ROLLAND, Hon. J.-D.—18, rue Saint-Denis, Montréal.
ROUSSEAU, abbé P., p.s.s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

S

SABOURIN, abbé A.-P.—Séminaire, Valleyfield.
SAINT-JACQUES, Dr E.—29, rue Sherbrooke-Ouest, Montréal.
SAINT-PIERRE, Dr A.—703, rue Saint-Hubert, Montréal.
SAINT-ANTOINE DE PADOUE, Soeur.—434, rue Lagauchetière-Ouest, Montréal.
SAINT-JAMES, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-ALPHONSINE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-ANNE-MARIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-CATHERINE DU ROSAIRE, Soeur.—1010, Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-JEANNE DE JESUS, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-LOUISE DE SAVOIE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-LUDGARDE DU SACRE-COEUR, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE DES LYS, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-MARIE-ODILE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.

SAINTE-MARIE-PIA, Soeur.—357, rue Saint-Antoine, Montréal.
SAINTE-OLIVINE, Soeur.—Villa-Maria, Montréal.
SAINTE-SOPHRONIE, Soeur.—326, rue Guy, Montréal.
SAINTE-THEOPHANIE, Soeur.—Villa-Maria, Montréal.
SAINTE-THEOTISTE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAINTE-ZENAIDE, Soeur.—1010, rue Sherbrooke, Montréal.
SAUVEZ, Dr E.— Paris.
SHAUGHNESSY, Sir Thomas.—905, rue Dorchester-Ouest, Montréal.
SMITH, C.-F.—334, rue Peel, Montréal.
SYLVESTRE, chanoine A.—Archevêché, Montréal.

T

TAILLON, Hon. L.-O.—595, rue Saint-Denis, Montréal.
TARANTO, E.—169, rue Saint-Denis, Montréal.
TASCHEREAU, R., avocat.—11, avenue Oxenden, Montréal.
TELLIER, J.-M., avocat.— Joliette.
TELLIER, Hon. Juge L.—Palais de Justice, Montréal.
TETREAULT, Dr A.—Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, Gamelin.
THIBAUDEAU, Hon. A.-A.—127, rue Drummond, Montréal.
TROIE, abbé N.-A., p. s. s.—66, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.
TRUDEAU, Dr R.—233, rue Sherbrooke-Est, Montréal.

V

VADBONCOEUR, E.—767, rue Berri, Montréal.
VAILLANCOURT, H.—120, 3ème Avenue, Lachine.
VALIN, Dr C.-N.—525, rue Saint-Denis, Montréal.
VERNER, Dr L.—397, rue Drolet, Montréal.
VILLENEUVE, Dr G.—322, rue Saint-Denis, Montréal.

VILLENEUVE, chanoine V.—Collège, L'Assomption.
VIROLLE, Dr E.—116, rue Laprairie, Montréal.
VOLBART, abbé A., p. s. s.—Hôtel-Dieu, Montréal.

W

WEGER, Melle A.—34, rue Drummond, Montréal.
WIALLARD, P.— Paris.
WILFRID, Rév. Père.— La Trappe.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PAGES

APPENDICES

Pages